TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 10 645 — 38 PAGES — SAMEDI 21 AVRIL 1979

En Espagne

LE PACTE MUNICIPAL P.S.-P.C. A DONNÉ LE POUVOIR LOCAL A LA GAUCHE

LIRE PAGE 3



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,80 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,80 dir.; Tunisie, 130 m.; Allemagne, 1,20 DM ; Autriche, 12 sch. ; Belgique, 13 fr. ; Canada, $ 0,85 ; Côte-d'Ivoire, 155 F CFA ; Danemark, 3,75 kr. ; Espagne, 50 pes. ; Grande-Bretagne, 25 p. ; Grèce, 25 dr. ; Iran, 50 ris. ; Italie, 400 L. ; Liban, 250 p. ; Luxembourg, 13 fr. ; Norvège, 3 kr. ; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 27 esc. ; Sénégal, 150 F CFA ; Suède, 2,80 kr. ; Suisse, 1,10 fr. ; U.S.A., 75 cts ; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 16

5, RUE DES ITALIENS 75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

L'offensive libyenne au Tchad

N'Djamena annonce l'attaque de garnisons dans le Nord

Les troupes libyennes poursuivaient, ce vendredi 20 avril, leur progression dans le nord du Tchad, où le gouvernement de N'Djamena confirme que plusieurs garnisons sont attaquées avec d'importants moyens. L'Egypte a condamné, jeudi soir, « l'agression militaire libyenne qui constitue *une violation flagrante* des lois internationales ».

La radio de la capitale tchadienne signale l'attaque de localités situées à près de 500 kilomètres de la frontière, donc nettement au sud de la « bande d'Aouzou » annexée par Tripoli. Des combats ont également lieu dans l'est du pays, près de la frontière soudanaise. Le Conseil d'Etat tchadien, que préside M. Goukouni Oueddeï, appelle à nouveau la population à « *se mobiliser contre l'envahisseur* ».

La radio affirme, en outre, que Tripoli est la « *cause principale de l'échec de la deuxième conférence de Kano sur la réconciliation au Tchad* » (*le Monde* du 13 avril) et que « *le gouvernement du colonel Kadhafi, avec une arrogance consommée doublée d'un machiavélisme outrancier, a saboté l'œuvre de salut national* ».

D'autre part, M. Aboubakar Mahamat Abderrahman, chef du mouvement populaire pour la libération totale du Tchad, et deux de ses adjoints auraient été tués, selon une dépêche de l'Agence France-Presse retardée en transmission. Le chef de la « III° armée », l'une des fractions tchadiennes, aurait été abattu par ses subordonnés près de N'Djamena « *en raison de son attitude durant la conférence de réconciliation de Kano* », où il se serait désolidarisé, contrairement aux instructions de son mouvement, de deux autres délégations, Forces armées du Nord et Frolinat.

Le « fol espoir » du colonel Kadhafi

Embrassant tour à tour avec la même fougue les causes les plus dissemblables, le colonel Kadhafi s'est fait, depuis son arrivée au pouvoir, il y a dix ans, un nombre considérable d'ennemis et — son pays disposant d'*importants revenus pétroliers* — quelques obligés parfois ingrats.

En Ouganda, il vient de subir une humiliante déconvenue. Au nom de la « défense de l'islam », *il avait envoyé à Kampala* un corps expéditionnaire de deux mille cinq cents hommes — effectif appréciable dans un conflit africain — au secours du maréchal Idi Amin Dada, musulman, certes, mais aussi et surtout tyran sanguinaire qui, en appuyant sa dictature sur la très faible minorité de ses coreligionnaires (6 %), promettait ceux-ci, du même coup, à de sanglantes représailles *au jour des règlements de comptes*. Aggravant ces rancœurs par son intervention, le président Kadhafi aura, de surcroît, vu la déroute de ses soldats, durement étrillés. Amertume supplémentaire, il doit payer rançon pour le *retour des survivants*.

Au Tchad, il est plus que probable que de nouveaux déboires se préparent pour les dirigeants de Tripoli. Ayant annexé, en 1973, la « *bande d'Aouzou* », *au nord* du pays, en vertu des accords Mussolini-Laval de 1935, qui ne furent même pas ratifiés, la Libye soutenait, contre le régime de N'Djamena, la cause des insurgés du nord qui, pour des raisons évidentes, faisaient taire leur ressentiment à l'égard de cet allié envahissant. Aujourd'hui au pouvoir dans la capitale, MM. Goukouni Oueddeï et Hissène Habré dénoncent l'« agression libyenne » qui leur permet de tenter de *refaire l'unité nationale*, et la radio de N'Djamena stigmatise « le fol espoir de Kadhafi de voir un jour le Tchad à la remorque de la Libye ».

C'est à une hégémonie politique sur les Etats du Sahel et même, si possible, à un vaste regroupement saharien dans sa mouvance que rêve Tripoli. Sa politique de soutien *systématique des populations* islamisées du nord de ces Etats contre les Noirs du *sud*, qui a pris en Ouganda une forme en quelque sorte caricaturale, se heurte d'ailleurs à celle de l'Arabie Saoudite, qui finance, elle aussi, fondations *pieuses* et mosquées en Afrique noire, mais se garde bien d'y *déstabiliser les régimes* en place.

En fait, le « grand dessein » de la diplomatie libyenne est conduit de façon à la fois *téméraire* et brouillonne. A *soutenir* « *tous azimuts* » à la fois « l'islam régénérateur des peuples » et la « cause progressiste arabe », on s'empêtre nécessairement dans d'insolubles *contradictions*. Il y faut appuyer pêle-mêle, en fournissant le cas échéant armes et *fonds*, les musulmans en dissidence des Philippines, les Palestiniens *extrémistes* du « refus », les *intégristes* de Téhéran — qui ont au demeurant fait ajourner « sine die » la visite du colonel Kadhafi — et bon nombre *de mouvements* autonomistes ou séparatistes épars, suscitant du même coup l'*inimitié* des gouvernements *menacés*.

La difficulté d'harmoniser les *visées proprement* nationales de la Libye — dont les ambitions par rapport à une *faible* population sont manifestement excessives — et un rêve mystique et missionnaire domine une diplomatie qui risque fort d'aller, si *elle maintient ses objectifs et* ses méthodes, vers de nouvelles mésaventures.

En Ouganda

LES SOLDATS EN DÉROUTE DU RÉGIME DÉCHU POURSUIVENT LEURS MASSACRES

(Lire page 5)

M. COUVE DE MURVILLE ESTIME QUE L'AFFAIRE DES RÉSERVES D'OR DE LA BANQUE DE FRANCE « MET EN CAUSE LES INSTITUTIONS DE LA RÉPUBLIQUE ».

(LIRE PAGE 38.)

Les tensions au sein de la majorité et de l'opposition

La délégation du R.P.R. à l'Élysée souligne tout ce qui la sépare de l'U.D.F. sur l'Europe

M. Giscard d'Estaing a reçu, vendredi 20 avril, à 11 heures, M. Jacques Chirac, président du R.P.R., qui était accompagné de MM. Michel Debré, Pierre Messmer, anciens premiers ministres, et Claude Labbé, conseiller politique du R.P.R. et président du groupe *des députés de ce mouvement*. M. Jean Lecanuet, président de l'U.D.F., devait être reçu à son tour à 15 h. 30, en compagnie de Mme Simone Veil, tête de liste élargie de l'U.D.F., de M. Edgar Faure, ancien président de l'Assemblée nationale, et de M. Roger Chinaud, président du groupe à l'Assemblée nationale.

Après une heure quinze d'entretien, M. Chirac a déclaré en quittant l'Elysée : « Nous avons rappelé nos graves inquiétudes et nos réserves sur la politique économique, sociale et européenne du *gouvernement*. Nous avons remis au président *un petit mémorandum* que nous avons signé ensemble. » M. Debré a précisé que l'entretien avait été « sincère ».

Préserver l'unité fondamentale de la *majorité*, tel était le *projet* de M. Giscard d'Estaing en *convoquant à l'Elysée d'une* part les présidents des groupes parlementaires pour préparer l'actuelle session, d'autre part les dirigeants de partis, *pour parler* des élections européennes et aller *au-delà des divergences qui sont* apparues dans la majorité. Or *ce ne sont pas les dirigeants* des partis qu'il a reçus vendredi, mais les principales personnalités qui conduiront les listes concurrentes, issues des formations de la majorité. Et, au moins dans l'esprit de M. Chirac, il s'agit moins de rechercher ce qui unit que de souligner ce qui distingue le R.P.R. de l'U.D.F.

Selon l'entourage de M. Chirac, l'idée d'envoyer une délégation à l'Elysée au lieu du seul président du R.P.R. était dans l'air avant la déclaration de M. Giscard d'Estaing, mercredi, sur Antenne 2 : il ne s'agissait alors que d'affirmer une solidarité au niveau des idées, au sein du mouvement gaulliste, sur l'Europe. Ce projet a pris une autre tournure *dès lors que M. Chirac s'est senti* directement pris à partie par le président de la République, comme l'avait déjà fait, selon lui, le premier ministre. M. Barre avait fait allusion à l'« *enflure des propos* » et à l'« *éloquence du menton* », en réponse à une question *concernant le président* du R.P.R., après le congrès de ce mouvement, et M. Giscard d'Estaing a, entre autres allusions plus directes, *évoqué les risques* qu'auraient courus la France avec « *un chef d'Etat agité* ». M. Chirac, mais pas seulement lui, s'est senti visé, malgré les dénégations de l'Elysée. Cela l'a conduit à demander à MM. Debré, Messmer et Labbé de l'accompagner à l'Elysée pour affirmer non seulement une solidarité au niveau des idées, mais aussi au niveau des personnes.

ANDRÉ LAURENS.

(*Lire la suite page 8.*)

AU JOUR LE JOUR

Une énigme délicate

Après que M. Giscard d'Estaing eut évoqué, dans l'ordre des idées générales, la psychologie politique des chefs d'Etat agités, M. Chirac, dans l'ordre des rapports particuliers qu'il entretient avec le président, a demandé à être reçu par ce dernier en compagnie de MM. Messmer, Debré et Labbé.

Nul ne sait si, en formulant cette demande, le maire de Paris a voulu prévenir l'agitation de son hôte ou bien se préserver de sa propre agitation. Et quand bien même MM. Messmer, Debré et Labbé se seraient rendus à l'Elysée vêtus de blouses blanches et les poches remplies de calmants, nous n'en aurions pas plus appris sur les règles gouvernant la fragile éclosion de la sérénité dans les hautes sphères.

BERNARD CHAPUIS.

Le P.C.F. estime que le programme commun a entraîné une démobilisation populaire

La plupart des sections du parti communiste tiennent leur conférence en cette fin de semaine. Les délégués des cellules doivent voter sur le projet de résolution et le projet de réforme des statuts, soumis à la discussion du parti par le comité central, et désigner leurs représentants aux conférences fédérales, dernière étape avant le congrès, qui se réunira du 9 au 13 mai, à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis).

Le débat, tel qu'il s'est déroulé jusqu'à présent, fait apparaître la volonté de la direction de « recentrer » le parti sur ses positions sociales et idéologiques traditionnelles, même si celles-ci sont nuancées et formulées d'une façon nouvelle. Cette orientation limite les perspectives d'alliance avec le P.S. et amène à considérer que le programme commun a entraîné un « freinage » du « mouvement des masses » et une démobilisation populaire.

Les résultats de l'enquête *menée* par le P.C.F. sur sa composition sociale seront connus peu avant le congrès, mais M. Jean Colpin, membre du bureau politique, a déjà indiqué, jeudi 19 avril, en présentant à la presse l'ouvrage *Communistes à l'entreprise*, que l'analyse des cinq cent mille réponses reçues fait apparaître une proportion de 80 % d'ouvriers parmi les adhérents du parti. Preuve que le P.C.F. est bien « *le parti de la classe ouvrière* » et que sa voie est toute tracée : « *Tout notre projet politique, qui va être confirmé par notre vingt-troisième congrès, est de permettre à la classe ouvrière de rassembler autour d'elle tous ceux qui souffrent de la crise et ont intérêt à en sortir, c'est-à-dire à avancer vers le socialisme* », a déclaré M. Colpin.

Cette insistance sur le caractère ouvrier du parti communiste et sur le rôle dirigeant qui doit être celui de la classe ouvrière tend à redresser la tendance, apparue surtout *depuis le vingt-deuxième congrès*, et qui consistait à considérer le P.C.F. comme une composante, parmi d'autres, de l'union de la gauche. Certes, les communistes entendaient *être « à la pointe » de l'union*, mais ils n'en revendiquaient pas la direction. Constatant que l'union profitait surtout au parti socialiste et que cette évolution risquait d'entraîner l'effacement *progressif* du parti communiste, les dirigeants du P.C.F. ont accusé ceux du P.S. d'avoir *rompu l'alliance, et ils ont engagé* une politique de renforcement de leur parti à partir de ses bases traditionnelles.

Ces bases sont de deux sortes : l'une sociale, c'est-à-dire les positions que le P.C.F. a acquises en milieu ouvrier depuis près de soixante ans ; *l'autre idéologique*, constituée par l'adhésion aux principes du socialisme, tel qu'il est mis en œuvre dans les pays qui en portent le nom. L'importance de ce *double enracinement apparaît dans* les débats sur l'union de la gauche et sur les pays de l'Est. En tenant bon sur l'analyse selon laquelle le parti socialiste est enclin « *par nature* » à rechercher des compromis avec les partis au pouvoir, les *partisans de la direction établissent* un clivage entre les couches sociales représentées par le P.S. et celles qui soutiennent le P.C.F. Les unes ne sont pas portées, autant que les autres, à lutter pour des « *changements démocratiques* ». C'est dans la zone d'influence des socialistes qu'il faut chercher les « *résistances au changement* », dont la crise est la source, tandis que, à ce changement, les travailleurs n'ont rien à perdre *et ont tout à gagner. Du même* coup, le parti communiste, représentant les travailleurs, est disculpé de toute responsabilité dans l'échec de l'union de la gauche.

S'il réaffirme sans trop de problèmes son identité ouvrière, le P.C.F. a plus de peine à définir ses *liens avec le camp socialiste*. Les critiques qu'il a exprimées devant les violations des droits de l'homme dans les pays de l'Est pouvaient l'amener à remettre en cause le modèle appliqué dans ces pays. Le parti communiste a choisi une *autre voie, en affirmant qu'il n'existe* pas de modèle, mais « des » socialistes *historiquement divers*, qu'il faut juger cas par cas. Il ne pouvait reculer, cependant, devant la nécessité d'émettre une appréciation d'ensemble sur les pays qui *pratiquent le seul socialisme qu'il* reconnaisse, puisque, comme l'a *expliqué M. Georges Marchais*, la social-démocratie n'est qu'une variante du capitalisme. Cette appréciation s'est traduite par la formule du « *bilan globalement positif* », qui *refuse* d'admettre ce que M. Claude Frioux, l'un des auteurs de *l'U.R.S.S. et nous*, a appelé les « *défauts organiques* » du « *socialisme réel* ».

PATRICK JARREAU.

(*Lire la suite page 9.*)

« Les trente-cinq heures »

par PIERRE DROUIN

C'est parti. Et de façon péremptoire, *comme jadis la campagne des* 2 000 F pour le SMIC. Les « trente-cinq heures » sonnent aux *clochers* syndicaux. Ce ne sont pas les Français, pour une fois, qui ont donné le branle, mais les Allemands. Le dur combat des sidérurgistes d'outre-Rhin *n'a pas fait fléchir le patronat sur ce* point précis, mais d'autres formes de réductions du temps de travail ont été obtenues.

La C.F.D.T. s'est mobilisée sérieusement *sur le sujet le mois dernier*. Elle a organisé le 28 mars une table ronde européenne, et les *fédérations* de la métallurgie C.G.T., C.F.D.T., *C.F.T.C. et C.G.C. se sont mises d'ac*cord au début d'avril pour engager une série d'actions. Le C.N.P.F. est décidé à ouvrir prochainement des négociations sur ce thème, pour canaliser le mouvement, et il espère que ces négociations connaîtront le *même succès que les rencontres sur* l'indemnisation du chômage.

Le gouvernement ne veut pas être en reste. M. Boulin prépare pour son compte le conseil des ministres des affaires sociales de la C.E.E. qu'il présidera le 15 mai. Dans une interview à *Intersocial* (1) il s'est prononcé en faveur d'une harmonisation euro*péenne de la durée annuelle du tra*vail par branche. Le conseil européen des 12 et 13 mars avait au reste invité la Commission de Bruxelles à « *présenter une communication sur les implications sociales et économiques d'un aménagement concerté du temps de travail* ».

Enfin, dans le rapport sur les principales *options du VIII° Plan*, trois pages sont consacrées à « l'aménagement des durées du travail », où sont précisées les conditions dans lesquelles la réduction de ce temps de travail serait créatrice d'emplois.

La nature particulièrement riche de l'aspiration *sociale d'aujourd'hui* associe dans la conscience populaire deux revendications qui, à première vue, se renforcent l'une l'autre : celle d'obtenir plus de « temps de vivre » et, *de ce fait, de réduire* l'ampleur du chômage. Peut-on rêver situation plus confortable : celle de *se gratifier en aidant les autres !*

Malheureusement, les choses ne *sont pas si simples. Toutes les car*tes mises sur la table, on se rend compte très vite que le jeu dans lequel on entre avec la réduction de la durée du travail est un des plus *subtils* qui soient.

(*Lire la suite page 33.*)

(1) Numéro de mars 1979.



UN LIVRE DE ROBERT GUILLAIN

Quand le Japon marchait au suicide

Il n'est pas facile de parler du livre d'un ami. Si on le juge mauvais, on est gêné pour le dire. Bon, *on redoute de voir attribuer* à la complaisance l'éloge qu'on en fait. Reste l'hypothèse plus rare où le plaisir éprouvé à la lecture est tel qu'on en oublie l'auteur : c'est le cas avec cette *Guerre au Japon* que nous donne aujourd'hui Robert Guillain.

Guillain, les lecteurs du *Monde* le *savent bien*, est *l'un des meil*leurs connaisseurs français de l'Extrême-Orient. Il a passé toute la guerre à Tokyo, comme correspondant de l'agence Havas, avant d'y faire de nombreux séjours pour notre journal. A l'extrême probité, *à l'intérêt pour les êtres, qui le* caractérisent, il joint deux qualités qui ne vont pas toujours de pair : une précision d'esprit, une minutie véritablement artisanales et, dans un parti pris de clarté et de simplicité, un bonheur d'écriture qui débouche, à l'occasion, *sur la poésie*.

C'est dire que sa *Guerre au Japon*, à la fois histoire, témoignage de première main, essai de psychologie politique, se lit comme un roman. Un roman bien noir. En *premier lieu*, parce que la guerre du Pacifique a été l'aboutissement d'une incroyable série de malentendus, de maladresses, où l'on serait tenté de voir la marque de la fatalité antique. Mais aussi, mais plus encore parce que les hommes qui ont conduit l'empire en guerre, autour du général *Tojo, dictateur de fait dont* la brutalité rappelait les méthodes des shogouns — des maires du palais du Japon d'autrefois — étaient prêts, plutôt que de reconnaître leur échec, à conduire leur peuple, auquel ils mentaient à qui mieux mieux, sur la voie du suicide collectif. Ils n'ont pas d'idée, à proprement parler. « *Leur logique est celle de l'instinct, et non celle de la raison. Instinct de la meute... guidée par des connaissances irraisonnées et des impulsions collectives.* »

ANDRÉ FONTAINE.

(*Lire la suite page 2.*)

Le Monde

idées

HISTOIRE

Quand le Japon marchait au suicide

(Suite de la première page)

A l'ordinaire fort « *gentil* », le peuple japonais, « *par son orgueil et par son obéissance passive de troupeau, se trouve dupe et complice à la fois* ». Il y est aidé par une éducation qui fait fi de tout individualisme, qui encourage la violence pour la mettre au service de l'ambition collective — Guillain parle à juste titre du « *collectivisme* » nippon — au point de « *retrancher à la vie une partie de son prix..., le Japonais qui va mourir n'est pas celui qui part devant, en avant-garde de ceux qui vivent encore, et seul dans des ténèbres terrifiantes... il est celui qui suit, et non celui qui précède, il prend la grand-route de ses milliers d'ancêtres* ».

Les participants de l'attaque de Pearl-Harbor savaient qu'ils avaient peu de chances d'en réchapper. Leur entraînement avait été fantastiquement dur, d'une « *austérité monacale, sans sorties, sans une goutte d'alcool* ». Lorsque, moins d'un an plus tard, le vent commence à tourner, les Japonais, qui font face à un contre dix, dans les Aléoutiennes, à la première contre-attaque américaine, se battent *comme des fauves*. Le 29 mai 1942, « *le colonel Yamasaki lance les quelque cent cinquante survivants qu'il commande encore dans une frénétique charge-suicide sur le point faible de la ligne adverse. Avant la charge, plus de quatre cents blessés et invalides se sont suicidés ou ont été achevés par leurs camarades. Se tuer plutôt que de se rendre : c'est la consigne* ». Il faudra attendre la bataille de Guam, à l'été 1944, pour que les G.I. fassent un nombre significatif de prisonniers : quatre-vingt-six !

Un acte héroïque

Dans le monde occidental, le suicide est désespoir, lâcheté. Au Japon, il s'agit d'un acte héroïque, soumis à un cérémonial étudié. Il est déjà la seule sanction honorable d'un grave échec. Il va devenir une arme. Tout le monde a entendu parler des kamikaze, de ces jeunes pilotes qui se jetaient avec leur avion, « torches humaines », sur les bateaux ennemis. On sait peu qu'il ne s'est pas agi, loin de là, d'un cas exceptionnel. *Les candidats aux missions* de sacrifice n'étant pas, malgré une propagande incessante, en nombre suffisant, les recrues sont bientôt affectées d'autorité aux divers types d'armes-suicide utilisées, la dernière en date étant une réplique simplifiée du V1 allemand, montée par un pilote.

Le 26 octobre 1944, au cours de la bataille de Leyte, la plupart des unités de la flotte encore en service sont mises hors de combat. Tout espoir disparaît d'empêcher un débarquement au Japon, et c'est le peuple tout entier qui se voit invité au suicide. « *Nous devons nous préparer au pire et renouveler notre résolution de vaincre ou de mourir*, dira par exemple un communiqué officiel de mai 1945. *Le suicide en bombes humaines des Cent Millions* (1) *ne doit pas être purement verbal. Les Cent Millions doivent être comme les kamikaze.* »

Certains luttaient contre cette folie collective. Les uns, comme le prince Konoye, ancien premier ministre, avaient tout fait pour empêcher la guerre. D'autres, comme l'ex-ministre des affaires étrangères Togo, avaient fait partie du gouvernement au temps de Pearl-Harbor. Leurs efforts étaient soutenus par l'impératrice mère. Mais leurs possibilités d'action étaient singulièrement restreintes. Surveillés nuit et jour, menacés d'arrestation ou d'assassinat, il leur était interdit par une immuable étiquette de demander audience au seul homme qui pouvait désavouer le gouvernement et redresser la barre : le Fils du Ciel, l'empereur.

Longtemps, Hirohito avait laissé faire, se contentant un peu trop facilement des informations truquées qu'on lui apportait. Mais les bombardements de Tokyo, qui commencent au printemps 1945, l'ébranlent profondément. *Comment croire* la victoire possible lorsqu'on voit les forteresses volantes raser systématiquement une ville de 8 millions d'habitants sans se heurter à la moindre résistance ? Le 10 mars, il visite la capitale, après un raid particulièrement violent, qui a fait de 120 000 à 190 000 morts selon les estimations. Il est saisi par un sentiment tout nouveau : la « *compassion... pour ce peuple qui n'a connu que l'inhumanité de ses chefs fouettant le troupeau toujours plus avant dans la tourmente* ».

Les Américains auraient-ils utilisé la bombe contre des Blancs ?

On a bien lu : 120 000 à 190 000... Tokyo était bâtie en bois, et les forteresses volantes l'arrosaient délibérément de bombes incendiaires. Il n'y avait d'autre abri que des trous creusés à la hâte, qui s'emplissaient d'eau à la moindre pluie. Ce soir-là, un ouragan a porté l'incendie dans l'ensemble du quartier de l'est, le « *côté de la plaine* », où vivent ouvriers, artisans, familles requises par la défense nationale. Du « *côté de la montagne* », où il habitait alors, Robert Guillain a vécu cette nuit, dont il décrit l'enfer. Les Japonais étaient les agresseurs, c'est une affaire entendue. La guerre autorise-t-elle pour autant l'attaqué à recourir à de si atroces *méthodes* ? Ce sont toutes les villes nippones, à l'exception de Kyoto, préservée en raison des trésors artistiques qu'elle contient, qui seront ainsi anéanties, en attendant Hiroshima, dont le bombardement, *montre notre* ami, aurait pu être évité, et Nagasaki, crime gratuit consommé à une heure où la capitulation du Japon ne faisait pratiquement plus de doute. Un certain racisme n'était pas absent. Les Américains, demande pertinemment *Guillain, qui avoue* sa « honte », auraient-ils employé la bombe contre des Blancs ?

Le principal argument qui justifie Hiroshima relève de la *Realpolitik* la plus brutale : la *capitulation* immédiate de l'empire du Soleil-Levant ruinait la prétention de l'U.R.S.S., entrée en guerre *in extremis*, à participer à son occupation. Mais la bombe eut un autre effet, que ceux qui décidèrent de l'employer n'avaient probablement pas prévu : elle fournit aux dirigeants japonais l'excuse dont ils avaient besoin pour cesser le combat et à l'empereur un prétexte pour imposer ses vues. Encore fallut-il déjouer à la dernière seconde le complot de *militaires fanatiques* qui cherchaient à s'emparer du disque sur lequel était enregistré le discours par lequel il annonçait à ses compatriotes qu'il acceptait les conditions alliées.

Des cendres qui ont failli l'engloutir le Japon est ressuscité, vacciné apparemment contre les tentations guerrières, bien plus *habile en fin de compte à profiter* de la paix qu'à conquérir les autres. « *C'est le même peuple, bien sûr, mais profondément marqué par son ratage antérieur et absolument résolu à ne pas recommencer comme autrefois... ces îles pauvres ne peuvent vivre qu'en travaillant intensément, et en paix avec le monde entier. Sa sagesse*, dit encore Guillain, *dépend aussi de la nôtre. Depuis un siècle, le problème posé au monde par le Japon est aussi celui de son insertion dans la communauté des pays développés... Il faut que nous lui ménagions une place et que nous sachions que cette place ne pourra pas être petite.* »

Pour comprendre ce partenaire puissant, omniprésent, à qui tout semble aujourd'hui réussir, on ne saurait en tout cas se contenter *de clichés ou d'idées toutes faites*. Il faut savoir les épreuves qu'en grande partie par sa faute il a subies, comment il les a supportées, ce qu'elles ont modifié en lui. Pour nous y aider, on ne saurait trouver meilleur guide que *Robert Guillain, qui aime le* Japon, certes, mais comme il faudrait toujours aimer : sans complaisance ni aveuglement, avec son sérieux et sa légèreté, avec aussi son sourire, « *le plus déroutant de ses secrets* » que l'auteur, *en une page d'anthologie*, s'emploie à décrypter.

ANDRÉ FONTAINE.

(1) On comptait alors soixante-quinze millions de Japonais, mais la propagande officielle, pour mieux exalter la volonté de puissance, parlait d'eux couramment comme des Cent Millions ».

★ Robert Guillain, *la Guerre au Japon*. Edit. Stock, 388 p., 60 F.

HISTOIRE ET TEMPS PRÉSENT : UN LABORATOIRE DE RECHERCHE

Soucieux d'élargir dans le temps le champ d'activité de l'école historique française (considérée comme un « secteur d'excellence » à l'intérieur des sciences humaines), le C.N.R.S. a décidé il y a quelques mois de créer un nouveau centre de recherche dont la mission consisterait à promouvoir les études d'histoire du monde très contemporain. Il convient par là d'entendre la période s'étendant de 1939 à aujourd'hui, c'est-à-dire cette tranche du devenir historique où se trouvent associés intimement passé et présent.

Baptisé précisément Institut d'histoire du temps présent, ce « laboratoire », dirigé par M. François Bédarida et dont le programme de travail est défini par un comité scientifique que préside M. René Rémond, a commencé de se mettre en place. Il doit intégrer à la fin de 1980 le Comité d'histoire de la seconde guerre mondiale dont l'existence viendra à terme à ce moment-là et dont il recueille ainsi l'héritage (ce qui garantit la poursuite des travaux consacrés à la période 1939-1945).

L'une des tâches primordiales de l'Institut d'histoire du temps présent va consister à animer des enquêtes collectives portant soit sur la France, soit sur les pays étrangers depuis 1945, en faisant une large place aux perspectives interdisciplinaires et en organisant une collaboration étroite avec les spécialistes des universités et des centres de recherche français et étrangers.

★ C.N.R.S., 15, quai Anatole-France, 75007 Paris.

L'OMBRE DE CROCE

par SERGIO ROMANO (*)

BENEDETTO CROCE (1866-1952) joue dans les rapports culturels franco-italiens le rôle shakespearien de l'ombre de Banco. Il n'est de rencontre où il n'apparaisse au bout de la table, présence encombrante et immanente. Mais bien qu'ils s'efforcent de regarder, les Français ne le voient pas ou voient une silhouette indistincte. Malgré *quelques traductions en langue* française, surtout à Genève, les œuvres historiques de Croce sont en France quasiment inconnues, et le dialogue entre des historiens qui lui doivent beaucoup, au positif comme au négatif, et ceux qui ne lui doivent rien est nécessairement difficile. Peut-être, pour saisir les raisons de cette communication imparfaite, historiens *français et italiens devraient-ils* recourir à l'histoire.

Pendant l'été et l'automne de 1870, un des plus grands historiens allemands, Theodor Mommsen, publia dans la presse milanaise trois lettres dans lesquelles il affirmait que l'Alsace était allemande parce qu'elle avait fait partie de l'empire germanique et *qu'elle parlait encore un dialecte* allemand. Le 27 octobre, alors que les troupes prussiennes occupaient Metz et Strasbourg, un grand historien français, Fustel de Coulanges, lui répondit : « *Vous avez quitté vos études historiques pour attaquer la France.*

» *Je quitte les miennes pour vous répondre.* »

Les arguments de Fustel de Coulanges étaient simples. « *Ce qui distingue les nations*, affirmait-il, *ce n'est ni la race ni la langue. (...) Il se peut que l'Alsace soit allemande par la race et par la langue, mais, par la nationalité et le sentiment de la patrie, elle est française. Et savez-vous ce qui l'a rendue française ? Ce n'est pas Louis XIV, c'est notre révolution de 1789. Depuis ce moment, l'Alsace a suivi toutes nos destinées. Elle a vécu de notre vie.* »

Au moment où Fustel de Coulanges écrivait à *Mommsen*, les Italiens étaient à Rome depuis trente-sept jours. L'historicisme allemand, par ses affirmations théoriques et ses applications concrètes, avait donné une capitale à l'Etat italien. Cette « complicité » entre la science italienne et la science allemande pèsera lourd sur la fortune de Croce en France.

Un clerc qui n'a pas trahi

Benedetto Croce fut idéaliste et historiciste, mais il donna à la philosophie (de l'art aussi bien que de l'histoire) un apport de réflexions et d'analyses qui lui permit d'être un point de repère pour bon nombre d'intellectuels occidentaux, en Allemagne, en Espagne, en Roumanie, en Angleterre. Au moment même où un courant de l'historiographie allemande justifiait Hitler au nom de l'histoire et se condamnait à subir le sort du nazisme, Croce résumait, dans un livre fondamental (*la Storia come pensiero e come azione*, Bari, 1938 ; édit. fr. : *l'Histoire comme pensée et comme action*, Genève-Paris, 1968) ses thèses sur l'*Histoire comme histoire de la liberté*. Il reprochait à Hegel d'avoir été servile envers son Etat et son peuple, à *Marx* d'avoir fait sien le culte prussien de la force brute et aux Allemands d'avoir négligé l'élément idéal : la liberté, « *pour ne représenter qu'eux-mêmes (...), peuplade et race brute, comme il est arrivé depuis et comme il arrive aujourd'hui, plus que jamais, sous nos yeux* ».

Croce, certes, n'échappait pas complètement à cette accusation de « *déterminisme* » qui a été fréquemment porté contre l'historicisme. N'avait-il pas cédé à la tentation de considérer la réaction fasciste, à ses débuts, comme réelle, donc rationnelle ?

Mais ses ouvrages historiographiques *les plus importants*, son attitude dans le pays dès le début des années 20, sa revue *(la Critica)*, et les paroles que nous venons de citer, écrites en 1938, à un moment où la « trahison des clercs » allait bon train, ne laissaient *aucun doute sur ses choix* politiques et moraux.

C'est pourquoi, pendant que les *intellectuels libéraux et démocra*tiques, en Allemagne et ailleurs, se détournaient de ces mauvais maîtres à penser qu'étaient les petits-fils de Hegel, les Italiens purent traverser avec Croce les années du fascisme en emportant *avec eux les outils de leur travail*. Et quand ils débarquèrent sur les plages de l'Europe démocratique, ces outils, tels que Croce les avait façonnés, étaient encore en bon état. Le fait qu'ils étaient en partie de fabrication allemande ne *contribue qu'à souligner les différents* itinéraires de la culture française et de la culture italienne.

Je me suis efforcé d'expliquer les raisons pour lesquelles Croce n'eut que peu d'audience en *France au début du siècle*. Il faut maintenant expliquer pourquoi le philosophe de l'« histoire et de la liberté » n'en eut pas plus après la deuxième guerre mondiale, quand son historicisme aurait pu aider les Français à comprendre leur passé récent. Quelques historiens italiens affirmeraient peut-*être*, non sans raison, que les Français, profondément marqués par Descartes et par le Siècle des Lumières, n'aiment pas l'histoire, au sens allemand et italien du mot (avec ce qu'il comporte de relatif, d'irrationnel et de nécessaire) et encore moins sa philosophie. Dans ce cas aussi, je préfère une explication moins conceptuelle et plus historique.

Le retard de l'historiographie française — si toutefois il est permis de parler de retard — provoqua, comme il arrive souvent dans ces cas, une anticipation. Ne devant pas dialoguer avec ce convive de pierre que fut pendant plusieurs générations l'historicisme, la culture française put se concentrer sur un dessin géné*reux du dix-neuvième siècle* : la collaboration des sciences sociales pour une histoire globale, qui fut l'objet d'une connaissance plutôt que d'une philosophie. La *Revue de synthèse historique*, d'Henri Berr, date de 1900 ; *les Annales*, de Marc Bloch et de Lucien Febvre, datent de 1929. Depuis, l'historiographie française commence à découvrir un territoire (*le Territoire de l'historien*, d'après le titre d'un livre d'Emmanuel Le Roy Ladurie), où il n'y a plus de place *pour les idées de Croce... Revenir* en arrière pour refaire ensemble un bout de chemin qu'on a parcouru séparément est impossible. On peut tout au plus reconstruire le passé, fixer sur la carte des rapports culturels franco-italiens le point où les chemins ont bifurqué, repérer des objectifs et des thèmes communs.

Tout cela ne nous empêche pas d'avoir un motif de regret et le sentiment d'une absence. Croce n'eut pas seulement le mérite de piloter à travers le fascisme l'intelligentsia libérale et démocratique italienne, il eut aussi celui de jeter un *pont* entre la culture italienne et la culture européenne. Avec son *sens* de l'histoire et sa grande érudition, il dessina un portulan de la culture occidentale, dont les ports sont Paris, Naples, Milan, Vienne, Londres, les villes allemandes, Madrid.

Il expliqua que la philosophie des Lumières avait des assonances italiennes, et surtout méridionales, que l'historicisme avait en Giambattista Vico un ancêtre de taille. Il dialogua avec Engels par le biais d'Antonio Labriola et établit, grâce à Gramsci, une communication indirecte avec le marxisme italien. Bref, il réussit à transporter avec lui en Europe la culture italienne du dix-huitième et du dix-neuvième siècle en stimulant plus d'attention pour des auteurs (Vico, par exemple, auquel les Américains ont consacré un *récent* colloque) *que la* culture *française méconnaît*. C'est pour cela que la suite du dialogue franco-italien ne peut se passer de lui.

★ Historien italien, auteur notamment d'*Histoire de l'Italie, du Risorgimento à nos jours* (Edit. du Seuil, 1977).

Entre Aramis et Saint-Cyran

par GABRIEL MATZNEFF

IL y a *juste trois siècles*, en avril 1679, mourait Anne-Geneviève de Bourbon-Condé, duchesse de Longueville. Sainte-Beuve écrit qu'elle est une de ces femmes privilégiées au souvenir desquelles s'attache *comme un enchantement immortel*. Nous espérons que, toujours sensibles à un tel enchantement, les cercles féministes du quartier Latin et le clergé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas sauront célébrer dignement cet anniver*saire. Pour nous, il ne se passe* guère de semaine où nous n'allions visiter la belle duchesse, à Saint-Jacques-du-Haut-Pas précisément, où son cœur est scellé dans la pierre, à quelques mètres de la dalle sous laquelle *repose* l'abbé de *Saint-Cyran*, réformateur de Port-Royal.

Lorsque nous avions onze ans, *la duchesse de Longueville nous* captivait déjà, mais non comme protectrice des jansénistes : celle qui alors nous charmait était l'aventurière, la frondeuse, la maîtresse de La Rochefoucauld, celle que dans *Vingt ans après* d'Artagnan surprend dans les bras d'Aramis. « *... d'Artagnan reconnut les grands yeux bleus, les cheveux d'or et la noble tête de la duchesse de Longueville... « Bon ! » dit d'Artagnan en se relevant et en brossant son genou, « maintenant, je » te tiens, tu es frondeur et amant » de madame de Longueville.* » Athos fascine les petits garçons par son pessimisme byronien ; Porthos par sa force ; d'Artagnan par son impétueuse générosité ; *Aramis par ses amours*.

Dans son livre *les Belles Amies de Port-Royal* (1), *Cécile Gazier consacre un chapitre à* ce qu'elle appelle « les deux vies de Mme de Longueville ». *Ces pages sont passionnantes*, mais leur titre ambigu. Nous n'avons jamais qu'une seule vie, et si profonde que puisse être une conversion, elle n'a pas le pouvoir d'abolir le passé. Nos fautes nous suivent, et nos re*mords. Certes, entre la reine de* l'hôtel de Rambouillet et la fille spirituelle de M. Singlin, entre l'animatrice de la guerre civile et celle qui posa la première pierre de la nef de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, il y a un abîme. Pourtant, il s'agit de la même personne, et d'un destin unique.

Quand la duchesse de Longueville meurt en avril 1679, elle a cinquante-neuf ans. « *La paix de l'Eglise fut en partie son ouvrage*, écrit Sainte-Beuve, *et la tranquillité dernière de Port-Royal tint à la durée de sa vie : l'une et l'autre finiront en même temps.* » (2) Sur son lit de mort, celle qui fut la plus belle des frondeuses est assistée par le capitaine de Tréville, lui aussi converti et ami de Port-Royal. Oui, le Tréville des *Trois Mousquetaires* ! Cet amalgame de nos *lectures d'enfance et de l'his*toire est bien propre à nourrir notre rêverie. Sous la pierre sacrée où il repose, le cœur de la duchesse de Longueville n'a jamais cessé de battre. Anne-Geneviève qui, âgée de treize *ans, mettait un cilice sous sa* robe de bal demeure l'image de nos plus secrètes contradictions. En ce jour anniversaire de sa mort, les solitaires et les amoureux qui se promènent au jardin du Luxembourg auront *une pensée tendre pour elle*.

(1) Libraire académique Perrin, 1954.

(2) Sainte-Beuve, *Port-Royal*, tome V, p. 123.

Le Monde

ESPAGNE

DÉNONCÉ PAR LE PART

Le pacte munici

En Andalousie

M. ENRIQUE TIERNO GALVAN nouveau maire de Madrid

Le Monde

étranger

ESPAGNE

DÉNONCÉ PAR LE PARTI CENTRISTE COMME UNE RÉSURGENCE DU « FRONT POPULAIRE »

Le pacte municipal P.S.-P.C. a donné le pouvoir à la gauche

De notre correspondant

Madrid. — Maire de Madrid : un socialiste. Maire de Barcelone : un autre socialiste. Maires de Valence, de Saragosse, de Murcie, de Sagonte, de toutes les capitales catalanes, de six des huit capitales andalouses, des trois capitales du pays valencien, de deux des plus grandes villes galiciennes (El Ferrol et Vigo), de Pampelune, de Salamanque, etc. : des socialistes. Maire de Cordoue : un communiste. Maire de Séville, la quatrième ville d'Espagne : un nationaliste de gauche. Maire de Bilbao : un nationaliste basque. Maire de Las Palmas : un nationaliste canarien. Maire de La Corogne : un nationaliste galicien.

C'est un raz de marée. L'élection des maires, qui s'est faite le jeudi 19 avril dans la plupart des municipalités du pays, a pratiquement donné le pouvoir local aux principaux partis d'opposition du pays. Un tel résultat était prévisible, après le succès de la gauche aux élections municipales du 3 avril. Encore fallait-il que socialistes et communistes, qui s'étaient affrontés durement au moment des législatives, un mois plus tôt, se mettent d'accord pour « transformer l'essai ». C'est ce qui s'est produit. Vingt-quatre heures avant que les conseils municipaux se réunissent, pour choisir leur *alcalde* (maire), M. Santiago Carrillo, secrétaire général du P.C.E., et M. Alfonso Guerra, numéro deux du parti socialiste, signaient un pacte municipal qui prévoyait des désistements réciproques pour la conquête de toutes les mairies où leurs deux partis réunis étaient majoritaires.

Le parti centriste au pouvoir (U.C.D.) a mal réagi. Il a agité le spectre du front populaire. Socialistes et communistes ont repoussé cette accusation. Il ne s'agit que d'un accord conjoncturel, disent-ils, limité aux municipalités, et qui n'annonce aucunement une future union de la gauche pour accéder au gouvernement.

Toutes les communes n'ont pas encore choisi leur premier magistrat. Mais, sur la base des accords conclus, la gauche affirme qu'elle va diriger mille huit cents communes en alliance, dans certaines provinces, avec des partis nationalistes. Comme il s'agit des plus peuplées, une telle suprématie correspond à environ 66 % des habitants du pays. Quatre mille autres communes seront aux mains du centre et de la droite — principalement dans les zones rurales ou dans certaines villes de Castille ou d'Estramadure, refuge traditionnel du conservatisme. Avec près de mille cent mairies, le parti socialiste se taille la part du lion, souvent grâce au désistement communiste. Le P.C., lui, obtient environ deux cents mairies : dans les ceintures industrielles de Madrid et de Barcelone, et surtout Cordoue qui est, avec deux cent quarante mille habitants, la troisième ville d'Andalousie.

En Andalousie et au Pays basque

Tout le monde guettait les deux grands partis de gauche au lendemain du 3 avril. Après la campagne antisocialiste du P.C. lors des législatives, les formations dirigées par MM. Felipe Gonzalez et Santiago Carrillo semblaient plus éloignées que jamais. Leur intérêt leur commandait néanmoins de négocier un accord de désistement réciproque. Mais pareilles tractations n'allaient-elles pas se heurter à des exigences insurmontables chez l'un ou l'autre partenaire ? M. Carrillo affirme, au contraire, que jamais au cours de sa longue carrière, il n'a connu de négociations plus faciles. Les deux formations se sont réparties les principaux postes dans les municipalités suivant leurs forces respectives. Là où le maire est socialiste, le premier adjoint sera souvent un communiste. Tel est le cas, à Madrid, où le candidat communiste, M. Ramon Tamames, devient le premier adjoint de M. Tierno Galvan, président d'honneur du P.S.O.E., qui a été élu jeudi premier magistrat de la capitale du pays.

Les discussions ont été plus difficiles avec le parti socialiste andalou, en raison de la rivalité qui oppose cette formation nationaliste, dirigée par M. Alejandro Rojas Marcos, au parti socialiste ouvrier espagnol. Des mots avaient été échangées entre les deux partis au lendemain des élections législatives du 1er mars, qui avaient vu la percée du P.S.A., présent pour la première fois au Parlement avec cinq députés. Les dirigeants du P.S.O.E. avaient accusé M. Rojas Marcos et ses compagnons d'avoir reçu une aide financière de l'U.C.D.

Pendant la campagne, le P.S.A. semblait avoir donné raison à ses détracteurs en votant à la fin mars en faveur de l'investiture de M. Suarez, attitude inattendue de la part d'une formation qui se réclame du marxisme et du nationalisme andalou. Mais les dirigeants du P.S.O.E. — dont plusieurs sont originaires de Séville, à commencer par M. Felipe Gonzalez — ont eu les mots d'apaisement nécessaires.

Le risque était, en effet, de voir le P.S.A. — en position d'arbitre dans la plupart des capitales andalouses — favoriser une candidature centriste, au lieu de donner les voix de ses conseillers municipaux à un maire de gauche. Les nationalistes andalous se sont bien tiré d'affaire puisqu'ils ont obtenu pour leur numéro deux, M. Luis Urunuela, la mairie de Séville, la grande métropole de la région. En échange, ils ont abandonné leur prétention sur celle de Grenade, qui passe à un socialiste, ainsi que celles de Malaga, Almeria, Jean, Huelva et Cadix.

Autre point de mire : le Pays basque. Le parti nationaliste basque, majoritaire en Biscaye, en Alava et au Guipuzcoa, était assuré de l'emporter dans les principales mairies. C'est ce qui s'est passé. A Pampelune, la capitale de la Navarre, la situation était plus délicate. La coalition séparatiste Herri Batasuna, arrivée en deuxième position, pouvait obtenir la mairie, si elle avait l'appui socialiste — faute de quoi, elle devrait laisser la place à un candidat gouvernemental. Mais le P.S.O.E. favoriserait-il l'élection d'un partisan de l'ETA, alors qu'il ne cesse de condamner le terrorisme basque ? C'est la décision qu'il avait prise, à la surprise générale : M. Alfonso Guerra avait indiqué que c'était la seule façon de répondre au vœu populaire. L'accord finalement ne s'est pas fait. Mais les conseillers municipaux d'Herri Batasuna ont voulu, malgré tout, barrer la route à l'U.C.D. Ils ont voté pour le candidat socialiste, qui a été conspué par les sympathisants séparatistes présents au moment de l'élection.

Bipolarisation ?

L'union de la gauche a jeté le trouble dans les rangs du parti gouvernemental. Elle a même provoqué des déclarations surprenantes de M. Abril Martorell, vice-président du gouvernement. Selon lui, il s'agit là du « *fait politique le plus important qui ce soit produit en Europe ces cinq dernières années* » — autrement dit, un événement d'une exceptionnelle gravité. Les conseillers municipaux madrilènes de l'U.C.D. lui ont emboîté le pas pour commenter l'élection de M. Tierno Galvan. A les en croire, le P.S.O.E. aurait assumé une « *grave responsabilité historique en faisant resurgir le Front populaire au niveau municipal* », car il provoque ainsi la « *bipolarisation de la société espagnole* », ce que le parti centriste, depuis sa création, se serait efforcé d'éviter. En outre, les socialistes auraient « *trahi* » leurs électeurs en scellant un pacte qui donne au P.C. des places imméritées dans la mairie de la capitale.

M. Tierno Galvan a accueilli avec sa sagesse habituelle de telles accusations. Le vieux professeur de marxisme, celui qui avait fait scandale sous le franquisme en affichant ses convictions alors qu'il était professeur à l'université de Salamanque, a trouvé naturel que son prédécesseur à la mairie, M. José Luis Alvarez, se livre à quelques excès de langage. Pour toute réponse, il a prêché l'apaisement. Et pour montrer ses bonnes dispositions, il a prêté serment devant un exemplaire de la Constitution... et devant un crucifix.

Même modération à Barcelone, où M. Narcis Serra, le nouveau maire qui n'a que trente-cinq ans, a parlé en gestionnaire, presque en technocrate, le jour de son entrée en fonctions. En fait, si cette bipolarisation devait se produire en Espagne, l'U.C.D. aurait sa part de responsabilité. Les dirigeants de la gauche n'ont pas manqué de le rappeler. Pendant la campagne des élections législatives, le parti centriste a tenté en effet de disqualifier son concurrent socialiste en le présentant comme un adepte du totalitarisme économique. Lors de sa dernière apparition télévisée, M. Adolfo Suarez a employé le même langage. La formation d'un gouvernement centriste « monocolore », appuyé par la droite, a rejeté automatiquement la gauche dans l'opposition.

Mais, malgré le pacte municipal, celle-ci reste divisée. Les dirigeants socialistes continuent en effet de se considérer comme la seule alternative de gauche pour gouverner le pays et, s'ils y parviennent un jour, ils n'entendent toujours pas s'associer avec les communistes.

CHARLES VANHECKE.

M. ENRIQUE TIERNO GALVAN nouveau maire de Madrid

Agé de soixante ans, M. Enrique Tierno Galvan, qui vient d'être élu maire de Madrid, appartient au camp de ceux qui ont perdu la guerre civile. Professeur de droit à l'université de Salamanque, il est chassé de sa chaire en 1965 pour s'être montré solidaire d'étudiants en grève. Dès 1964, il avait fondé une association pour l'unité fonctionnelle de l'Europe — embryon d'un parti socialiste de l'intérieur, qui entendait marquer son originalité par rapport à l'historique P.S.O.E., dont les dirigeants vivaient en exil à Toulouse.

En 1974, alors que, sous l'impulsion du jeune Felipe Gonzalez, le parti socialiste ouvrier espagnol entreprenait une cure de renouveau, M. Tierno Galvan devenait leader du parti socialiste populaire. Le P.S.P. demeurera une formation de dimension modeste, mais rassemblant des éléments de prestige et des cadres de qualité.

En avril 1978, le P.S.P. décidait de fusionner avec le P.S.O.E. M. Tierno Galvan est alors devenu président d'honneur du parti socialiste ouvrier espagnol.

GRANDE-BRETAGNE

LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

Mme Thatcher dénonce l'« expansion soviétique »

De notre correspondant

Londres. — « *Oui, le pays a besoin d'une femme de fer* », a déclaré jeudi 19 avril Mme Thatcher à Birmingham, dans un discours où elle a mis en garde contre le « *péril militaire grandissant* » que l'Union soviétique représente pour l'Occident. Abordant pour la première fois depuis le début de la campagne les problèmes de politique étrangère, le leader conservateur a dénoncé la « *nonchalance* » du gouvernement travailliste à l'égard du danger de l'« *expansion soviétique* » qui s'est manifestée en Afrique et récemment en Afghanistan.

« *Nous avions raison d'avoir pris le risque en 1976 d'alerter la nation sur cette menace* », a-t-elle ajouté. Soulignant que personne ne voulait dépenser trop d'argent pour les armements, Mme Thatcher s'est prononcée pour la détente, mais a-t-elle ajouté « *il s'agit de savoir si l'Union soviétique et ses alliés sont sincères* ». « *Avant de désarmer, avant d'accepter ce qui a été dit à Helsinki et ailleurs par l'Union soviétique au sujet des droits de l'homme, nous voulons que ce pays prouve par ses actions la réalité de la détente.* »

Mme Thatcher a approuvé la politique des droits de l'homme du président Carter, mais a-t-elle ajouté, « *où ces droits existent-ils en Union soviétique ?* » Elle a annoncé d'autre part qu'un gouvernement conservateur augmenterait les forces armées britanniques pour les amener au niveau minimum requis par la sécurité du pays.

Dans le même discours, Mme Thatcher a indiqué que, contrairement aux travaillistes, trop tolérants à l'égard de ceux qui violent la loi (le leader conservateur se référait notamment aux piquets de grève « secondaires »), un gouvernement conservateur élèverait une « *barrière d'acier* » pour faire respecter la loi et punir les criminels. Mme Thatcher est revenue de nouveau sur la nécessité de réduire sensiblement les impôts directs pour récompenser les mérites et les talents, accroître les responsabilités, bref, pour encourager la production : « *Nous voulons créer des emplois qui ne soient pas artificiels, mais réels.* »

Opposer la sagesse à l'aventure

De son côté, M. Callaghan a fait état des dernières statistiques officielles indiquant une réduction sensible (40 000) du nombre des chômeurs, le plus important depuis six ans. Le leader travailliste n'a pas manqué de dénoncer, une fois de plus, les intentions des conservateurs de couper les programmes d'aide à l'industrie, ce qui aurait pour conséquence d'augmenter le chômage, qui a atteint, à la mi-avril, le chiffre de 1 310 000, soit 5,5 % de la force nationale de travail.

Le thème majeur des interventions de M. Callaghan est d'opposer la sagesse du gouvernement travailliste à l'aventure que représenterait un gouvernement conservateur.

Le dernier sondage confirme l'avance des conservateurs, avec une marge réduite de 10 % à 8 %, suffisante pour assurer à Mme Thatcher la majorité absolue des sièges aux Communes. Néanmoins, le nombre des indécis atteint la forte proportion de 22 %, ce qui prouve que la partie est loin d'être jouée.

HENRI PIERRE.

ALLEMAGNE FÉDÉRALE

La relaxe de quatre accusés du procès de Maïdanek provoque l'indignation de la presse

De notre correspondant

Bonn. — La relaxe de quatre des treize accusés du dernier grand procès de l'univers concentrationnaire *nazi*, celui des gardiens et gardiennes SS du camp de Maïdanek (nos dernières éditions du 20 avril), fait la première page de la plupart des quotidiens de R.F.A. Ceux-ci se seraient sans doute bien passés d'un tel titre, le jour anniversaire de la naissance, il y a quatre-vingt-dix ans, d'Adolf Hitler. La cour d'assises de Düsseldorf a, en effet, relaxé jeudi trois anciennes gardiennes de ce camp où périrent, entre 1942 et 1944 deux cent cinquante mille personnes. Il s'agit de Rosa Suess (soixante et un ans), de Charlotte Meyer (soixante et un ans), de Hermin Boettcher (soixante ans), ainsi que du médecin du camp, Heinrich Schmidt (soixante-six ans).

Les étudiants juifs de R.F.A. ont annoncé une manifestation, samedi, devant le palais de justice où des jeunes communistes et gauchistes avaient déjà protesté, jeudi matin, sans incident notable. Le président de la communauté juive de Berlin-Ouest, M. Heinz Galinski, s'est déclaré, pour sa part, indigné par les relaxes : « *Elles sont une insulte aux survivants du génocide.* » M. Galinski a, par ailleurs, critiqué, comme beaucoup de journaux vendredi matin, le retard apporté à la poursuite des bourreaux du III[e] Reich.

Pour *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, la relaxe des accusés « *est difficilement supportable pour l'opinion publique* », notamment après l'émotion provoquée par la diffusion de *Holocauste*. Le journal conservateur *Die Welt* titre : « *Ce verdict est une honte.* » Le quotidien libéral *Suddeutsche Zeitung* estime, pour sa part, que personne ne pouvait s'attendre, « *dans un Etat de droit démocratique, à un autre verdict : il est logique et sain que des jeunes gens crient au dehors : « Condamnez les bourreaux ! », mais il ne s'agissait pas, à Düsseldorf, de juger l'histoire, mais bien de chercher à établir la preuve de la culpabilité des accusés* ». — *(Intérim.)*

ITALIE

M. Toni Negri est accusé d'avoir appartenu à la direction des Brigades rouges

De notre correspondant

Rome. — Douze jours après son arrestation, M. Toni Negri, professeur de sciences politiques à l'université de Padoue, devait être interrogé ce vendredi 20 avril par le juge d'instruction qui enquête sur l'affaire Moro. Cette confrontation était attendue avec un grand intérêt, car les enquêteurs considèrent le théoricien de l'autonomie ouvrière comme l'un des chefs des Brigades rouges. Parmi les autres personnes arrêtées, seul le ournaliste Giuseppe Nicotri, collaborateur de l'*Espresso* et de la *Repubblica* est également poursuivi pour le rapt du président de la démocratie chrétienne.

On connaît désormais les accusations portées contre M. Negri par le parquet de Padoue, indépendamment de l'affaire Moro. Elles sont de deux sortes :

1) L'universitaire aurait été à la tête du mouvement Pouvoir ouvrier qui, à partir de 1971, prônait un soulèvement violent contre l'Etat et, à ce titre, il aurait envisagé le rapt de plusieurs personnalités, dont certaines devaient être effectivement enlevées par les Brigades rouges;

2) M. Negri aurait appartenu à cette nouvelle organisation à partir de l'été 1973, et même à sa direction stratégique.

Toutes les autres informations citées en long et en large par la presse italienne depuis douze jours ne se fondent que sur des rumeurs incontrôlées.

Le demi-secret qui entoure les instructions de Padoue et de Rome permet toutes sortes d'insinuations. On fait état, par exemple, de billets d'avion et de train achetés par M. Negri pour des déplacements qui coïncidaient avec de graves attentats, notamment l'enlèvement d'Aldo Moro. Ces billets, non utilisés, n'étaient-ils pas destinés à se créer des alibis ? Et si le professeur n'utilisait pas depuis un an son propre téléphone, n'était-ce pas parce qu'il avait des choses à cacher ?

Les avocats de M. Negri ont convoqué une conférence de presse le samedi 21 avril à Rome. Ils entendent dénoncer ce qu'ils appellent une campagne de diffamation. L'épouse de l'inculpé a déclaré pour sa part à l'hebdomadaire *l'Europeo* : « *Toni est anticapitaliste. Le reste est une affaire montée de toutes pièces.* »

Les magistrats se montrent pour leur part très sûrs d'eux, affirmant détenir « *des preuves et des témoignages* ». Mais ils laissent entendre que les deux enquêtes parallèles conduites à Padoue et à Rome prendront du temps.

ROBERT SOLÉ.

LA VISITE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE AU QUAI D'ORSAY

M. Giscard d'Estaing souhaite « une diplomatie moderne ouverte »

Au cours de sa visite du ministère des affaires étrangères, jeudi 19 avril, le président de la République, dans son discours prononcé à l'issue du déjeuner, a indiqué que le décret sur le rôle des ambassadeurs serait prochainement adopté par le gouvernement.

« *Il rappellera*, a-t-il dit, *que l'ambassadeur représente le président de la République et l'ensemble du gouvernement. Vis-à-vis des autorités de son pays de résidence, sa parole, sa signature sont celles de la France. Vis-à-vis des services rattachés à sa mission, il est le dépositaire de l'autorité de l'Etat et assure, à ce titre, leur direction générale.* »

Parlant de la diplomatie qu'il souhaite « *pour la France dans le monde d'aujourd'hui* », M. Giscard d'Estaing a notamment déclaré : « *Je la souhaite moderne, ouverte et dynamique. Moderne, ceci signifie d'abord qu'elle doit avoir des structures adaptées aux réalités du monde contemporain. Tel est l'objet essentiel de la réforme introduite il y a deux ans et dont la mise en place s'achève.*

» *(...) Moderne, ceci signifie également que le Quai d'Orsay doit disposer de moyens qui correspondent aux possibilités techniques de notre temps. Un plan de cinq ans a été décidé par le gouvernement. Il sera conduit à son terme. (...) Les structures et les moyens ne valent cependant que par l'esprit qui les anime. C'est pourquoi le Quai d'Orsay doit être moderne dans ses préoccupations. C'est déjà heureusement le cas.*

» *Je souhaite en second lieu que la diplomatie de la France soit une diplomatie ouverte. La France est attachée à des valeurs fondamentales, celles qui sont issues de sa vigoureuse histoire, mais elle n'est prisonnière d'aucune idéologie ; elle a des intérêts, mais elle n'a pas une conduite mercantile ; elle a des préférences, mais elle refuse de s'enfermer dans des préjugés ou des partis pris. Votre regard sur le monde doit être celui d'un intérêt intelligent et sympathique. (...)*

» *Je souhaite, enfin, que la France ait une diplomatie dynamique. La qualité des moyens, la finesse de l'analyse sont stériles si elles ne sont pas les outils de l'action. Le rôle de spectateur n'est pas celui qui convient à la France. Il n'est pas celui que le monde attend d'elle. Son rôle est d'ouvrir des voies nouvelles comme elle l'a fait en maintes occasions, qu'il s'agisse de l'organisation progressive de l'Europe, de l'instauration de la détente ou de l'ouverture du dialogue Nord-Sud. (...)*

» *Une bonne diplomatie n'est pas celle qui se confine dans la gestion ou s'en remet au confort de la routine. C'est celle qui est capable de réagir avec rapidité, de saisir les occasions propices aux initiatives, de concevoir avant les autres les solutions dont chacun ensuite reconnaîtra la justesse. C'est pour une part affaire d'organisation. Je me félicite à cet égard des dispositions qui ont été prises, soit pour faire face aux situations de crise, soit pour veiller au suivi régulier et indispensable des visites présidentielles. Mais c'est avant tout affaire d'état d'esprit à tous les échelons de la hiérarchie. La vivacité et la profondeur de la pensée, l'imagination, la fermeté du caractère sont aussi nécessaires que la loyauté du comportement ou la solidité du jugement.* » *(...)*

Le « suivi » des visites présidentielles

Commentant ensuite devant la presse les réformes entreprises dans son ministère (*le Monde* du 18 avril), M. François-Poncet, ministre des affaires étrangères, a précisé que le nouveau service du désarmement et des affaires stratégiques comprendra quatre sections : désarmement, affaires stratégiques, ventes d'armes et coopération militaire, affaires nucléaires. La direction du service sera confiée à Mme Isabelle Renouard, conseiller des affaires étrangères, qui fut notamment membre de la délégation permanente de la France à l'OTAN (1975-1978).

Le ministre créera aussi des « *cellules* » temporaires qui s'occuperont du « *suivi* » des visites présidentielles à l'étranger. Ces cellules veilleront pendant un an environ à ce que « *l'impulsion* » donnée par de telles visites « *soit exploitée* ». M. François-Poncet compte avoir une politique du personnel élargissant le recrutement de façon à doter le Quai d'Orsay d'un nombre important de spécialistes.

Le prochain train de réformes portera sur les relations culturelles, scientifiques et techniques (qui absorbent près de la moitié du budget du Quai d'Orsay). M. Jacques Rigaud, chargé de mission au cabinet du ministre, prépare un rapport traitant de la structure, des priorités et des moyens de cette direction générale. — M. D.

● *M. Olivier Stirn*, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, est arrivé le jeudi 19 avril à Sofia pour une visite de quarante-huit heures. Il devait être reçu ce vendredi par M. Todor Jivkov, chef de l'Etat et du parti communiste bulgares. — *(A.F.P.)*

ATTENTAT CONTRE LE CAPITOLE

(De notre correspondant.)

Rome. — Les monuments historiques semblent figurer désormais parmi les cibles des terroristes. Le vendredi 20 avril, vers 1 heure du matin, un explosif de forte puissance a causé des dégâts importants, quoique circonscrits, au Capitole. Survenu deux heures après la fin de la réunion du conseil municipal, l'attentat n'a fait aucune victime.

Un fantomatique « mouvement populaire italien » était le seul à l'avoir revendiqué dans la nuit par un coup de téléphone au quotidien « Il Tempo ». C'est le bâtiment central, le palais du Sénateur, au perron dessiné par Michel-Ange, qui était visé. Le portail a été soufflé par l'explosion, tandis que la salle Jules-César, où se réunit le conseil municipal, a subi de gros dégâts. La façade elle-même semble avoir souffert, mais un bilan exact des dégâts n'était pas encore connu ce vendredi en début de matinée.

PROCHE-ORIENT

Les négociations avec Le Caire sur l'autonomie en Cisjordanie

M. Begin nomme un tenant de l'intransigeance à la tête de la délégation israélienne

De notre correspondant

Jérusalem. — Les préparatifs des prochaines négociations sur l'autonomie des Palestiniens et l'attitude de M. Moshe Dayan posent de plus en plus de problèmes à M. Begin. Le gouvernement israélien n'a toujours pas défini sa position sur les modalités de la mise en place du régime d'autonomie en Cisjordanie et dans le territoire de Gaza. La discussion de ce projet — dont l'idée a été lancée par M. Begin lui-même il y a déjà seize mois — a été sans cesse retardée depuis le sommet de Camp David, en septembre dernier.

L'autonomie fait peur à tout le monde en Israël, car chacun y voit le spectre de la création d'un Etat palestinien indépendant, et rares sont ceux qui font confiance à M. Begin quand il prétend pouvoir limiter ce régime à son sens le plus restrictif. Les plus réticents, au sein de la majorité gouvernementale, ont exigé à plusieurs reprises un débat au gouvernement et au Parlement : le premier ministre s'y est opposé pour éviter un affrontement, dans la coalition au pouvoir, entre les éléments les plus intransigeants et les partisans d'une attitude relativement ouverte.

Afin de ne pas mettre en péril l'application du traité de paix avec l'Egypte, M. Begin souhaitait la discrétion pour que n'apparaisse pas trop vite le fossé qui sépare Jérusalem et Le Caire à propos de l'avenir de la Cisjordanie et de Gaza. Mais il n'est pas possible de retarder l'échéance indéfiniment, car les premiers pourparlers entre Israéliens et Egyptiens doivent s'ouvrir le mois prochain.

M. Begin a dû prendre cette semaine une décision significative : il a désigné M. Burg, ministre de l'intérieur, comme chef de la délégation israélienne pour ces négociations. M. Burg est le principal dirigeant du Parti national religieux (P.N.R.), qui, à la veille de l'approbation du traité israélo-égyptien, a menacé de provoquer une crise gouvernementale si des assurances ne lui étaient pas données sur les « limites » du projet d'autonomie. Il vient de préciser qu'il a accepté cette mission à condition que la position qu'il serait chargé de défendre au nom du gouvernement ne soit pas en contradiction avec les exigences de son parti.

Cette nomination semble confirmer le durcissement de la position israélienne, et cette interprétation a été accréditée par M. Dayan, qui n'a pas caché son mécontentement. Parlant, mercredi soir, devant les membres d'un kibboutz, le ministre des affaires étrangères a tenu des propos qui ont soulevé, dès le lendemain, de vives critiques au sein de la majorité. Il a affirmé que, s'il avait été chargé de mener les prochaines négociations, il aurait été en mesure de les faire aboutir en moins d'un an (délai prévu dans les accords conclus au moment de la signature du traité israélo-égyptien).

Pour le chef de la diplomatie israélienne, c'était là une manière d'indiquer que la présidence de la délégation lui revenait de droit et qu'il en a été écarté.

Défiance envers M. Dayan

Il est vrai que cette nouvelle marque de défiance n'a rien de surprenant : depuis le sommet de Camp David, M. Dayan et le ministre de la défense, M. Ezer Weizman, chargés de négocier le traité avec l'Egypte, ont été souvent critiqués par leurs collègues pour avoir adopté une attitude jugée trop souple. Le conseil des ministres, en novembre, avait même désavoué l'une de leurs initiatives.

Même si, sur le fond, ses conceptions ne s'éloignent guère de celles de la plupart des membres du gouvernement, M. Dayan conserve un franc-parler qui choque souvent.

Tout récemment, le 15 avril, il s'est de nouveau attiré les foudres de ses partenaires de la coalition en déclarant incidemment que la situation des colonies de la vallée du Jourdain n'était en rien comparable à celles du Sinaï et des hauteurs du Golan. Par déduction, certains ont conclu que M. Dayan promettait, à l'avance, l'évacuation des implantations israéliennes situées sur le Golan, comme cela a été le cas pour le Sinaï. Le gouvernement a aussitôt fait savoir que ces paroles avaient été mal interprétées, et, jeudi, le ministre de l'agriculture, M. Ariel Sharon, s'est rendu auprès des colons du Golan pour les rassurer et leur annoncer la prochaine création de quatre nouvelles implantations. « *Israël ne redescendra pas au pied du Golan. Tout le gouvernement est d'accord sur ce point, y compris M. Dayan* », a-t-il précisé.

Un raidissement

La réputation de M. Dayan n'a jamais été, il est vrai, celle d'une « colombe ». Au début de la semaine il a participé aux premiers travaux du comité des onze ministres chargé de préparer les négociations sur l'autonomie et il a paru approuver pleinement une proposition qui, selon la plupart des observateurs, marque un raidissement. Ce comité, comme l'avait fait une précédente commission d'experts, suggère que l'administration militaire reste en place en Cisjordanie et à Gaza sous le régime d'autonomie, afin de garder le contrôle des implantations juives dans ces régions. (Ce maintien de l'administration militaire paraît être en contradiction avec les accords de Camp David.) D'autre part, les pouvoirs dont disposeront les institutions autonomes devraient être juridiquement délégués par les autorités israéliennes actuelles, le gouvernement affirmant de cette manière sa revendication de souveraineté sur ces territoires.

FRANCIS CORNU.

Iran

TOUT EN FAISANT ALLÉGEANCE A L'AYATOLLAH KHOMEINY

L'ayatollah Taleghani semble avoir obtenu que les « comités islamiques » soient soumis à un contrôle

Une fois de plus, l'ayatollah Taleghani s'est rallié aux vues de l'ayatollah Khomeiny en réaffirmant le rôle prédominant de ce dernier dans la révolution. Le chef religieux de Téhéran a certes obtenu que les comités Khomeiny soient mieux contrôlés, mais leur existence n'est pas remise en cause. Libéraux et progressistes craignent fort, à la suite de cette unité restaurée, de voir à l'avenir leur place se réduire comme une peau de chagrin au sein de la République islamique.

Ce vendredi 20 avril, trois personnes ont été passées par les armes, ce qui porte à cent quarante-huit le nombre des exécutions depuis le 11 février. Le général Feyzollah Jafari, ancien chef adjoint de la police, et Mohamed Taghi Javan, chef de la SAVAK dans la province de Fars, déclarés coupables de meurtres, de tortures et de corruption, ont été fusillés à Téhéran. A Kermanchah, c'est un soldat qui est passé devant le peloton d'exécution.

De notre envoyé spécial

Téhéran. — Alors que dans nombre de boutiques de la capitale ont été accrochés ces jours derniers des portraits de l'ayatollah Taleghani, celui-ci est apparu désabusé, après son entretien à Qom avec l'ayatollah Khomeiny, lors du journal télévisé du jeudi 19 avril. Il brisait ainsi un mutisme d'une semaine provoqué par l'arrestation, jeudi dernier, et la détention pendant vingt-deux heures, de ses deux fils et de sa bru.

Longue barbe blanche autour d'un visage moins dur que celui de l'imam, il a d'abord rappelé le rôle prédominant de l'ayatollah Khomeiny dans la révolution islamique. « *Il ne saurait y avoir de dissensions entre religieux*, a-t-il précisé, *puisque nos principes sont gouvernés par le Coran* ». L'ayatollah de Téhéran a ensuite justifié son long silence par sa volonté de ne pas interférer dans l'enquête ordonnée après l'arrestation de ses fils. Puis, après avoir fait l'éloge des comités Khomeiny « *qui ont la lourde tâche de faire respecter l'ordre après la révolution* », il a cependant ajouté que des éléments peu recommandables s'étaient glissés parmi eux et a annoncé leur épuration et un contrôle plus efficace de leurs actes.

Beaucoup d'Iraniens se disaient déçus, dans la soirée, du mutisme de l'ayatollah sur l'enquête elle-même. La veille, en effet, le Conseil de la révolution — organe exécutif suprême du pays — avait affirmé que ni le Comité central, ni les quatorze comités de quartiers n'avaient été impliqués dans cette affaire. Il semble bien que les arrestations arbitraires aient été le fait de « *gardiens de la révolution islamique* » qui reprochaient à un des fils de l'ayatollah son appartenance à l'un des groupes de guérilla. Les « gardiens de la révolution » ont été créés pour canaliser les comités nés, plus ou moins spontanément, dans les quartiers, les usines et les campagnes lors du renversement de l'ancien régime. Ils ne comptent actuellement qu'environ deux cents membres rémunérés à en croire leurs dirigeants, ils espèrent atteindre dix mille permanents. Rattachés au Conseil de la révolution, ils dépendent en fait du vice-premier ministre chargé des affaires révolutionnaires, M. Ibrahim Yazdi. Ce dernier est la cible la plus fréquente de l'opposition progressiste qui dénonce en lui l'« *homme des Américains* ».

La police réhabilitée

Même si l'enquête a pu faire la lumière sur l'« affaire Taleghani », il ne semble pas que ses résultats seront rendus publics. Cet épisode de la lutte que se livrent de nombreuses factions pour la prise du pouvoir en Iran n'a, pour le moment, fait trébucher personne et pourrait même renforcer le pouvoir de M. Bazargan. Les comités Khomeiny devraient cependant voir leurs activités plus étroitement contrôlées. Mercredi déjà, à l'occasion d'une Journée de l'armée où les anciennes troupes du chah, élaguées de quelques généraux, ont défilé en lançant des œillets au milieu d'un foule nombreuse, les comités ont dû quitter les casernes (*le Monde* du 19 avril). Le 19 avril, le procureur général a, dans un communiqué, rappelé que les comités ne pourraient plus procéder à des arrestations. Après l'armée, la police a été réintroduite dans ses droits et fonctions. Le procureur rappelle que seuls les procès-verbaux de la police sont valables en justice et prévient les comités qu'ils devront rendre compte de leurs tâches de maintien de l'ordre au commissariat le plus proche. D'autre part, le Comité central de la révolution a envoyé à tous les comités un questionnaire qui doit faire apparaître le passé des dirigeants, préciser le nombre de membres et l'armement de chacun d'eux. « *C'est un devoir religieux et révolutionnaire de remplir ce questionnaire aussi vite que possible et de le retourner au Comité central* », est-il précisé. Les comités qui ne répondraient pas pourraient être dissous.

Réclamées par le Front national démocratique et le Front national lors des manifestations de ces derniers jours, ces mesures devraient donc satisfaire les libéraux et progressistes de ces partis favorables à la démocratie. Mais, à en croire une déclaration de l'ayatollah Khomeiny, les comités, pour être mieux contrôlés, n'en vont pas moins conserver leur rôle. Après avoir affirmé qu'ils demeureraient en place « *jusqu'à ce que l'autorité du gouvernement ait été établie* », le chef religieux a ajouté que ceux qui essayaient de « *causer des troubles dans le pays* » et même de « *diviser le « clergé* » étaient des agents de l'étranger « *Il est probable*, a-t-il dit, *que les Américains ne veulent pas que la paix revienne dans ce pays.* » Et, par allusion aux manifestations de la gauche en faveur de l'ayatollah Taleghani, le chef spirituel de la révolution islamique s'est interrogé : « *Comment ceux qui n'acceptent pas Dieu pourraient-ils avoir le moindre sentiment pour un croyant et manifester en sa faveur ?* »

Les libéraux et progressistes qui préconisent un retour à la démocratie sont d'ailleurs la cible d'attaques de plus en plus nombreuses. Les combattants de la Révolution islamique, organisation fréquemment qualifiée d'extrême droite, ont, lors d'une manifestation, dénoncé « *ceux qui restent au milieu et tentent de profiter des deux côtés* » (visant ainsi le premier ministre M. Bazargan). Le président du parti républicain islamique, traitant ces « *centristes* » de « *communistes* », a affirmé qu'il n'y avait pas de place pour eux en Iran. « *Dans un pays où la démocratie n'a pratiquement jamais existé*, explique un dirigeants du Front national démocratique, *les gens n'ont pas appris à respecter l'opinion des autres.* »

Alors que la censure se fait de plus en plus pesante dans la presse écrite et que les mollahs surveillent scrupuleusement les programmes de la radio et de la télévision, l'intelligentsia démocratique, qui a joué un rôle important dans la lutte pour le respect des droits de l'homme sous l'ancien régime, craint d'avoir peu d'avenir aux côtés des révolutionnaires intégristes de l'islam.

BRUNO DETHOMAS.

● *La section française d'Amnesty International* « *condamne* », dans un communiqué, « *les procédures d'exception, les arrestations arbitraires et les exécutions sommaires qui ont eu lieu ces dernières semaines* » en Iran. Amnesty International exprime également « *sa profonde inquiétude devant la situation alarmante* » dans ce pays.

L'association internationale rappelle qu'elle a « *accueilli avec satisfaciton les récentes déclarations des autorités iraniennes, selon lesquelles les procédures d'exception seraient actuellement suspendues* ».

Elle rappelle également son « *action permanente, depuis sa création, pour la libération des prisonniers d'opinion en Iran, l'abolition des tortures perpétrées par la SAVAK* » ainsi que « *ses protestations contre les nombreuses exécutions qui ont eu lieu dans le passé* ».

★ 18, rue de Varennes, Paris (7e).

Egypte

La journée du référendum sur la paix a été marquée par un attentat à la bombe

De notre correspondant

Le Caire. — Pour la troisième fois, depuis le début de l'année, les terroristes ont frappé dans la capitale égyptienne. Après la bombe de l'Hôtel Sheraton, qui blessa plusieurs personnes, et l'incendie d'une église copte millénaire du vieux Caire, une bombe à retardement contenue dans un colis déposé à la poste centrale, place Attaba-El-Khadra, a explosé à la fin de la matinée du jeudi 19 avril, jour du référendum sur les accords avec Israël et sur la dissolution de la Chambre, provoquant le décès d'une préposée et blessant trois autres personnes.

Les enquêtes ouvertes après les deux premiers attentats n'auraient pas encore conduit à l'arrestation de suspects. Cependant, la rumeur publique et certaines allusions officielles récentes renforcent la conviction de ceux qui pensent que ces actes de terrorisme sont dus à des groupuscules islamiques clandestins (1).

A l'exception de cet incident la journée du scrutin paraît s'être déroulée normalement, et les résultats officiels du référendum devraient être connus ce vendredi.

Si les bureaux de vote des arrondissements bourgeois de Zamalek ou de Garden-City n'ont connu, comme à chaque consultation électorale, qu'une affluence réduite, le « *référendum de la paix* » a incité plus d'électeurs que d'habitude à se rendre aux urnes dans les secteurs populaires du Caire.

Autour de la mosquée dédiée à la mémoire d'une parente du prophète Mahomet, Sayeda Zineb, c'est le grouillement et le vacarme habituels d'un quartier d'artisans, de petits commerçants et d'ouvriers, qui passe pour être l'une des zones d'influence des Frères musulmans et d'autres organisations intégristes tolérées ou secrètes, qui ont toutes en commun d'être hostiles à la paix avec « *l'Etat sioniste* ».

Lors du plébiscite du printemps 1978 visant à renforcer le contrôle du pouvoir sur les activités des partis politiques, la série d'isoloirs installés dans la vaste école qui porte toujours le nom de « Khediviale » étaient restés à peu près déserts : en Egypte ou bien on vote et on dit « *oui* », ou bien on s'abstient.

Jeudi, sans qu'il y ait presse comme dans les autobus ou devant les magasins d'alimentation d'Etat, il y a eu un défilé continu de votants à l'école de Sayeda-Zineb et dans maints autres bureaux de vote des quartiers populaires du Grand-Caire.

Jetant à peine un regard sur les affiches montrant le drapeau égyptien planté dans le Sinaï ou énumérant en détail les « neuf principes » qui, à la manière chinoise, vont désormais régir la vie du pays, les électeurs escaladent rapidement le perron de l'école Khediviale.

Dans l'entrée, deux livreurs de l'abattoir voisin qui ont laissé en double file leur camionnette découverte pleine de chameaux fraîchement dépecés, demandent comment voter à un gros négociant qui reprend son souffle en contemplant les slogans bilingues enluminés dus aux élèves du cours d'anglais : « *Sadate a brisé le mur du doute* », « *Le Front du refus sera perdant* ».

Deux jeunes gens demandent une chaise pour un vieux muezzin aveugle qui a « *tenu à venir voter pour la paix et la démocratie* ». Pressé d'aller retrouver ses clients car le jeudi est l'un des trois jours par semaine où la vente de la viande est autorisée (il y a plus d'un ans, on avait annoncé la fin de cette restriction, mais, dans les faits rien n'a encore changé), un énorme boucher à la galabieh tachée de sang, vote sans s'isoler : il coche sans hésiter les deux cercles rouges des deux « *oui* » au traité et aux « neuf principes ». A Sayeda-Zineb, peu de femmes se sont dérangées pour voter, à l'exception d'institutrices, de secrétaires et d'employées de ministères, vêtues à l'européenne.

J.-P. PERONCEL-HUGOZ.

(1) A Beyrouth, selon l'agence Reuter, une organisation peu connue, « les Aigles de la révolution palestinienne », a revendiqué l'attentat. « *Nos groupes continueront à agir, à l'intérieur et en dehors de l'Egypte, contre toute personne collaborant avec le régime de Sadate* », indique son communiqué. Cette même organisation avait revendiqué les attentats commis, le 5 avril dernier, à Chypre contre la mission diplomatique israélienne et contre un bureau des lignes aériennes égyptiennes.

Liban

APRÈS LA PROCLAMATION DE L'« INDÉPENDANCE » AU SUD

Le commandant Haddad est inculpé pour haute trahison à Beyrouth

De notre correspondant

Beyrouth. — Désavoués de tous côtés après la proclamation de son « *Liban libre* », le commandant Saad Haddad et ses miliciens ont poursuivi jeudi 19 avril, au lendemain de l'entrée de l'armée libanaise au sud, leur pression sur les positions de la FINUL, s'acharnant sur le Q.G. de Nagoura. Les bombardements ont diminué d'intensité mais, à la suite, semble-t-il, d'un ultimatum du commandant Haddad, le P.C. du détachement libanais, pourtant situé à plusieurs kilomètres des limites de l'enclave chrétienne, a dû être replié vers l'arrière.

Le cantonnement de l'unité logistique française de la FINUL, situé à un kilomètre au sud du Q.G., n'a pas été jusqu'ici affecté par les bombardements : la relève de deux cents hommes a pu y être assurée le 18 avril *via* Israël.

L'impression prévaut à Beyrouth que le commandant Haddad, et derrière lui les Israéliens qui, pourtant, s'en défendent, cherchent à annuler par les bombardements et la proclamation d'une sécession ainsi que le harcèlement de la FINUL, les quelques avantages positifs de l'entrée de l'armée libanaise au sud, en mettant les forces internationales dans une situation précaire.

La condamnation de l'officier rebelle a été générale de la part de toutes les factions libanaises. En s'y associant, la droite chrétienne s'est cependant placée sur le plan du refus de principe du « *fractionnement* » du pays, mais M. Chamoun, notamment, a tenu à affirmer que les forces « *non libanaises* », bafouant la souveraineté nationale au sud, sont palestiniennes. Le commandant Haddad a été radié de l'armée et inculpé de haute trahison. Il est passible de la peine de mort.

L'unanimité de la réprobation internationale a réconforté le gouvernement de Beyrouth. Après les Etats-Unis, la France et la Grande-Bretagne, l'Union soviétique s'est jointe, par le biais de l'agence Tass, à la condamnation du mouvement séparatiste au Liban-Sud, accusant l'Egypte d'être complice d'Israël dans cette affaire.

Dans le monde arabe, les condamnations sont venues notamment de Syrie et de nombreux autres Etats. L'Etat libanais souhaiterait, sans trop se faire d'illusion, que cette vague de réprobation se transforme en actes au niveau de l'ONU, en vue de redéfinir la mission de la FINUL dans un sens plus efficace.

LUCIEN GEORGE.

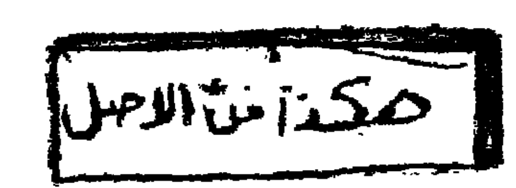
L'HOMME DE CONFIANCE DES ISRAÉLIENS

De confession grecque-orthodoxe, âgé d'une cinquantaine d'années, le commandant Haddad était l'officier de plus haut grade de la caserne de Marjayoun, importante localité à majorité chrétienne, située dans un environnement musulman-chiite. Il se trouvait dans un secteur à domination palestino-progressiste lorsque l'armée libanaise « éclata » en mars 1976. Officier d'artillerie, il avait résisté aux tentatives de la fraction dissidente, baptisée Armée du Liban arabe, qui avait rallié les Palestino-progressistes et voulait occuper la caserne de Marjayoun.

S'appuyant d'abord discrètement, puis sans réserve, sur Israël, le commandant Haddad a longtemps partagé avec un autre officier chrétien libanais de la région, le commandant Sami Chidiac, le contrôle des enclaves frontalières. Lorsqu'en se retirant, en juin 1978, Israël a remis une bande de territoire, large de 10 kilomètres en moyenne, aux chrétiens, au lieu de la confier à la FINUL, son favori parut être le commandant Chidiac. Mais les Israéliens se sont ravisés et ont finalement choisi le commandant Haddad comme leur principal collaborateur. — L. G.







AFRIQUE

Ouganda

Les soldats en déroute du régime déchu poursuivent leurs massacres

On estime généralement à Kampala qu'une colonne motorisée ougando-tanzanienne pourrait occuper, *ce vendredi 20 avril*, Jinja, position stratégique pour les communications avec le Kenya, et principal centre industriel *de l'est de* l'Ouganda. Les soldats en déroute de l'ex-président Idi Amin poursuivent *leurs* massacres dans la *moitié du* pays qui échappe encore au contrôle du nouveau gouvernement de M. Yusouf Lule.

Les forces du nouveau régime, séparés en deux groupes, le premier se dirigeant vers l'est en direction *de la frontière kényane, le second* vers le nord, devraient faire leur jonction à Lira, point de départ probable de l'assaut final contre le nord-ouest du pays, d'où sont originaires la *plupart* des partisans d'Amin.

Cet effort devrait cependant *prendre plusieurs mois*, *confient* des officiers ougandais. En effet, les soldats de l'ancienne armée ougandaise n'offrent pas véritablement de résistance organisée — leurs chefs *se sont enfuis dans la plupart des* cas, — mais sont éparpillés dans la brousse et dans les forêts, où il *sera difficile de les localiser et de* les éliminer.

De nombreux témoignages continuent de parvenir au quartier général de Kampala sur les crimes commis *par les partisans en déroute du* maréchal Amin. Des témoins ont ainsi raconté qu'au sud de Bombo, deux autocars qui transportaient des civils vers la capitale ont été arrêtés par des soldats de l'ex-président Amin, qui ont abattu tous leurs occupants.

Des civils nubiens (du nord du pays et du Sud-Soudan, partisans du maréchal Amin) participent, aux côtés des soldats, à ces meurtres et à ces pillages.

Selon une *dépêche* de l'agence *soudanaise d'informations* datée de Nairobi, l'ancien président serait encore en Ouganda avec le restant *de ses troupes. D'autre part*, le gouvernement de Kampala aurait demandé au Kenya l'extradition de M. Bob Astles, conseiller privé d'origine britannique (*le Monde* du *18 avril) du maréchal Amin.*

● *A LONDRES, le Dr Kanyeihamba*, nouveau ministre de la justice ougandais, et M. David Barlow, qui vient *d'être nommé inspecteur général de* la police, ont pris possession des locaux de la haute commission d'Ouganda, fermée depuis la rupture des relations diplomatiques entre Londres *et Kampala en* juillet 1976. Le Dr Kanyeihamba a indiqué que, dès que les combats auront pris fin, *« nous nous efforcerons d'élargir le Front national de libération de l'Ouganda afin que soit représentée une plus large partie de la population ». « Tous les Ougandais, y compris l'ancien président Milton Obote, renversé en 1971, auront un rôle à jouer dans la reconstruction du pays ravagé par Idi Amin »*, a-t-il ajouté.

● A KHARTOUM, le gouvernement soudanais a lancé un appel aux organisations internationales pour qu'elles viennent en aide aux milliers de réfugiés ougandais qui ont traversé la frontière du Soudan. — *(A.F.P., Reuter, A.P., UPI.)*

République Sud-Africaine

Le premier ministre annonce que Pretoria ne tiendra plus compte des « intérêts » des superpuissances

De notre correspondante

Johannesburg. — *« A l'avenir, les agissements de l'Afrique du Sud seront uniquement dictés par l'intérêt de la région »*, a déclaré, jeudi 19 avril, le premier ministre, M. P. W. Botha, devant le Parlement. Il a annoncé la *« restructuration complète »* de son administration, la révision de toutes les lois en vigueur et, surtout, indiqué les grandes lignes de sa future politique étrangère : détachement des super-puissances *« qui ne voient que leurs propres intérêts nationaux »* et mise en œuvre d'une politique régionale en Afrique australe avec la Rhodésie et la Namibie, accompagnée d'un renouveau de la *« politique de détente »* vis-à-vis d'autres pays d'Afrique noire.

« L'Afrique du Sud n'est le laquais d'aucune super-puissance... Elle ne peut pas rivaliser avec elles, mais elle a la même fierté que celles-ci. Nous nous maintiendrons dans nos droits et ne nous en laisserons pas dépouiller », a déclaré le premier ministre.

Soutien à M. Smith

« Il n'y a pas de raison de ne pas créer une constellation d'Etats qui travailleraient ensemble pour un avenir meilleur... Je sais, de façon certaine, qu'il y a des dirigeants raisonnables et équilibrés en Afrique, avec lesquels la République pourrait parler. »

Cette décision de M. Botha n'est pas une réelle surprise. Beaucoup de signes pouvaient la laisser prévoir, comme la façon spectaculaire dont fut *dénoncée* l'*« activité d'espionnage »* du diplomate américain à Pretoria (*le Monde* du 14 avril).

Pour ce qui est de la Rhodésie, le fort pourcentage de votants désormais prévisible finira de convaincre Pretoria qu'il faut reconnaître le nouveau gouvernement et, quelle que sera l'attitude de l'Occident, lui donner un soutien sans réserves.

En ce qui concerne la Namibie, le premier ministre a affirmé qu'il *« ne ferme pas la porte »* aux discussions menées par le Canada, les Etats-Unis, la France, l'Allemagne fédérale et la Grande-Bretagne, mais qu'*« il s'en tient à l'accord conclu en avril dernier »*, refuse la création de bases du mouvement nationaliste SWAPO en Namibie et demande que les camps installés à l'étranger (en Angola principalement) soient contrôlés par des troupes de l'ONU.

M. Botha a affirmé qu'il désire un règlement *« pacifique et démocratique »*, ainsi que des élections. A moins d'un miracle, on voit cependant difficilement comment celles-ci pourront être organisées selon les souhaits des Nations unies. La SWAPO et l'Afrique du Sud restent, en effet, sur leurs positions et le temps passe. Or, Pretoria a toujours été très ferme sur le calendrier et exige que les élections soient organisées d'ici à la fin de spetmebre.

M. Botha a expliqué qu'il attendait de connaître le vœu des représentants de l'ancienne colonie allemande pour prendre une décision. Ceux-ci viennent de faire savoir ce qu'ils désiraient.

L'alliance démocratique de la Turnhalle (D.T.A.), mouvement soutenu par Pretoria, a, en effet, demandé que soit installé un gouvernement intérimaire le 15 mai prochain. Le gouvernement sud-africain accédera sans nul doute à ce désir d'un parti qui est le grand vainqueur des élections de décembre dernier, et continuera de mettre en place un processus de règlement interne.

CHRISTIANE CHOMBEAU.

Sahara occidental

● M. SALEM OULD SALEK, ministre sahraoui de l'information, a présenté à la presse, mercredi 18 avril, à Tindouf, trente-sept militaires marocains, dont un capitaine et un lieutenant, faits prisonniers, selon lui, en avril, dans le sud du Maroc, et une grande quantité de matériel militaire saisi, notamment des canons, sept camions et vingt-cinq Land-Rover. — *(A.F.P.)*

ASIE

Chine

M. DENG XIAOPING SE DIT « IRRITÉ » PAR LA POLITIQUE DE WASHINGTON A L'ÉGARD DE TAIWAN.

Pékin *(A.F.P., U.P.I.)*. — *M. Deng Xiaoping* a fait part de son « irritation » devant la politique de Washington à l'égard de Taiwan, au cours d'une longue entrevue avec des sénateurs américains jeudi 19 avril. Les Etats-Unis, a-t-il dit, doivent faire preuve de prudence en ce qui concerne la vente d'armes à Taiwan et des manœuvres militaires américano-taiwanaises seraient *inacceptables pour la Chine*. Selon le vice-premier ministre chinois, la législation *américaine* sur les nouvelles relations avec le régime nationaliste est trop favorabe à Taipeh et contredit l'accord sino-américain selon lequel il n'y a qu'un seul gouvernement chinois. M. Deng a, d'autre part, affirmé que son pays ne serait pas prêt militairement dans les *cinq prochaines années* à s'emparer de Taiwan, par la force, à *supposer qu'il le souhaite.*

M. Deng a déclaré aux sénateurs américains, selon les termes du sénateur démocrate Church, que *« si l'Amérique osait offrir des chasseurs F-15 ou F-16, la Chine oserait les acheter »*.

M. Woodcock, ambassadeur des Etats-Unis en Chine a, pour sa part, déclaré, jeudi, que Pékin se livrait actuellement à une « *saine réévaluation* » de ses possibilités financières pour importer du matériel industriel : *« J'ai dit depuis un certain temps que les Chinois étaient pris d'une frénésie d'achats dans le monde entier, et qu'il leur faudrait décider ce qu'ils voulaient acheter et ce qu'ils pouvaient se permettre d'importer. De mon point de vue, c'est une chose saine. »*

Enfin, alors que la première délégation de météorologistes français se trouve en visite en Chine, on apprend de source japonaise à Pékin que la Chine et le Japon vont construire ensemble au Tibet la plus grande station du monde pour l'étude des rayons cosmiques.

Cambodge

Les Khmers rouges massacreraient les réfugiés refoulés par la Thaïlande

Alors que le gouvernement japonais a menacé le Vietnam, pour la seconde fois en une semaine, de suspendre son aide si Hanoï accordait des bases militaires permanentes aux Soviétiques, le Vietnam a accusé jeudi 19 avril, *par la voix de son ambassadeur à Paris*, les troupes chinoises d'occuper encore plusieurs points du territoire vietnamien.

D'autre part, le *prince Sihanouk*, qui a fait connaître son intention de prendre une *« retraite politique » de deux mois et demi*, a affirmé à une revue de Hongkong qu'un contingent de deux mille soldats commandés par le *général In Tam, ancien premier ministre du* régime Lon Nol, se trouvait actuellement à la frontière khméro-thaïlandaise et qu'il « allait s'unir aux troupes de M. Pol Pot pour combattre contre Heng Samrin » (le chef du régime *pro-vietnamien*). Ce *dernier vient d'adresser* à Bangkok une nouvelle mise en garde, affirmant jeudi que « le peuple cambodgien possède assez de preuves que les autorités thaïlandaises prêtent main forte à la Chine pour lui per*mettre d'approvisionner et d'entretenir les* troupes en débandade de Pol Pot-Ieng Sary ». — (A.F.P., Reuter.)

De notre envoyé spécial

Aranya-Prathet. — Fuyant la recrudescence des combats entre Vietnamiens et Khmers rouges, *plus d'un millier* de civils cambodgiens ont franchi la frontière *thaïlandaise, jeudi 19 avril, dans* le secteur de Ta-Phraya et d'Aranya-Prathet, à *300* kilomètres à l'est de Bangkok. Les autorités locales s'efforcent de les renvoyer dans leur pays. De leur côté, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (H.C.R.) et le Comité international de la Croix-Rouge (C.I.C.R.) tentent de convaincre *le gouvernement de Bangkok* de donner asile aux fugitifs. Cette *arrivée massive* pourrait être le prélude à la fuite en Thaïlande de plusieurs dizaines de milliers de paysans cambodgiens.

Pris entre deux feux, menacés par la famine, les civils tentent, au péril de leur vie, de fuir les combats. Certains, après avoir été refoulés, ont d'ailleurs été *sommairement exécutés par* les Khmers rouges pour *« trahison »*, nous ont déclaré des rescapés autorisés à demeurer en Thaïlande ces derniers jours.

Il n'est guère possible de se faire une idée de l'ampleur de ces exécutions *ni* de savoir si elles sont systématiques. Là où *ils se trouvaient avant leur fuite*, ces témoins ont affirmé avoir vu mettre à mort une cinquantaine de personnes. L'un d'entre eux a cité le cas de quinze hommes, cinq femmes et huit enfants assassinés à coups de bâton sur la nuque.

Pour les *civils, toute tentative* de fuite en Thaïlande ou dans *les régions sous contrôle des* Vietnamiens et de l'équipe de M. Heng Samrin equivaudra à un arrêt de mort. Les cadres et les soldats du régime déchu de M. Pol Pot, acculés dans l'Ouest, ont fait part de cette décision aux populations maintenues de force sous leur contrôle.

« Nous avons assez de problèmes »

Ces derniers temps, à l'exception de quelque deux cents personnes, la grande majorité des fugitifs khmers ont été refoulés malgré leurs supplications, au cours de scènes dramatiques dont *ont été témoins des journalistes* et des représentants d'organisations internationales humanitaires. L'accès des zones frontalières leur est désormais strictement interdit.

Une partie de ces réfugiés, en *majorité des femmes et des* enfants, auraient été, en revanche, *remis aux autorités* pro-vietnamiennes du Cambodge. Aucune confirmation officielle n'a pu être obtenue sur ce point.

La politique déclarée de la Thaïlande est celle d'une stricte neutralité. Elle est aussi de donner asile aux civils qui cherchent refuge sur son sol, *a fortiori* s'ils sont menacés par les hostilités. Le premier ministre, le général Kriangsak Chamanano, vient encore de réaffirmer ce principe à l'intention de M. Dick Clark, coordonnateur du programme américain pour les réfugiés de l'Indochine. *« Aucun fugitif ne sera refoulé contre sa volonté »*, a-t-il dit. Cette attitude humanitaire n'a pas toujours été respectée au niveau local par les militaires et policiers chargés de la *défense des frontières et* alarmés par la tournure récente des événements : *les divisions de Hanoï* sont, en effet, à un jet de pierre de leur territoire. Ils redoutent des actions de poursuite « à chaud » sur le sol thaïlandais et un afflux de civils et de soldats communistes.

Le général Prem, commandant en chef de l'armée et vice-ministre de l'intérieur, déclarait jeudi : *« Le H.C.R. pense que nous devons accueillir ces personnes. Nous estimons que nous avons assez de problèmes sans encore augmenter notre fardeau. Les malades et les affamés seront assistés avant d'être renvoyés. »* La Thaïlande, qui, jusqu'à présent, *a fait preuve d'une politique d'ac*cueil remarquable — elle héberge cent cinquante mille réfugiés, — donne des signes de durcissement.

ROLAND-PIERRE PARINGAUX.

AMÉRIQUES

Selon des sources américaines

Tous les grands problèmes de SALT 2 seraient réglés

« *Ils continuent à travailler avec acharnement* », a déclaré, jeudi 19 avril, M. T. Reston, porte-parole du département d'Etat, après un entretien sur la limitation des armements stratégiques (SALT 2) — le quatrième en deux semaines — entre le secrétaire d'Etat américain, M. Vance, et l'ambassadeur soviétique à Washington, M. Dobrinine. Un nouvel entretien était prévu pour ce vendredi, selon de hauts fonctionnaires américains qui veulent garder l'anonymat. Le dernier grand problème, celui des limites de la modernisation des missiles, a été réglé. Les questions encore en suspens seront résolues, selon les mêmes sources, soit au cours de discussions techniques, soit entre MM. Brejnev et Carter, lorsqu'ils se réuniront pour la signature du traité SALT 2. La santé de M. Brejnev ne lui permettant pas de se rendre à Washington, ce sommet pourrait se tenir en terrain neutre, à Genève, Helsinki ou Vienne. Les dirigeants suédois ont aussi suggéré Stockholm au vice-président américain, M. Mondale, actuellement en visite en Suède.

Le président Carter a publié jeudi sa réponse à une lettre de trois sénateurs libéraux, MM. McGovern, Hatfield et Proxmire, qui doutaient de l'efficacité de SALT 2. Si l'accord avait pour effet de transformer « *la compétition des armes stratégiques en une compétition technologique plus vigoureuse, ce serait un échec, mais j'ai la conviction que ce ne sera pas le cas* », écrit M. Carter, qui précise que SALT 2 imposera des restrictions nouvelles aux armements stratégiques.

A Pékin, M. Deng Xiaoping, vice-premier ministre, a déclaré jeudi à une délégation de parlementaires américains que, si les Etats-Unis *voulaient livrer du* matériel de contrôle à la Chine, celle-ci était disposée à communiquer aux Américains les renseignements recueillis sur l'U.R.S.S. Mais il a rejeté toute idée de stations américaines implantées en Chine et qui ne prendraient pas en considération la souveraineté chinoise. — *(A.F.P., U.P.I.)*

A travers le monde

Finlande

● M. VEIKKO HELLE, vice-président du Parlement finlandais, social-démocrate, a été chargé par le président Kekkonen *de tenter de former* un gouvernement majoritaire, après l'échec du chef du parti conservateur, M. Holkeri. (*le Monde* du 20 avril). M. Helle entend « *ne pas se presser* », d'autant qu'aucune limite de temps n'a été fixée à sa mission. — *(Corresp.)*

Nicaragua

● LE SYNDICAT DES JOURNALISTES NICARAGUAYENS a dénoncé le jeudi 19 avril à Managua l'« *escalade répressive du gouvernement d'Anastasio Somoza* » contre les milieux de la presse. Faisant appel à la solidarité de leurs collègues du monde entier, les dirigeants du syndicat, MM. Manuel Eugarrios et Liny Soto, ont déclaré que les amendes, les emprisonnements, suspensions et attentats dont sont victimes constamment les journalistes « *sont en train d'asphyxier complètement la presse indépendante du Nicaragua avant de la détruire* ». — *(A.F.P.)*

Rhodésie

● LE PREMIER MINISTRE DE RHODÉSIE, M. IAN SMITH, qui a voté, jeudi 19 avril, pour l'un des partis africains qui se disputent les soixante-douze sièges noirs du Parlement biracial de cent membres, a prédit une participation finale supérieure au chiffre de 50 %. Il a souligné qu'un tel résultat supprimerait « *tout motif de refuser la reconnaissance internationale* » au futur gouvernement à majorité noire du pays.

Dans une interview au *Guardian*, M. Daniel Owen, secrétaire au Foreign Office, a cependant déclaré que, si un un gouvernement *travailliste* demeurait au pouvoir à Londres, il ne reconnaîtrait pas le régime rhodésien issu des élections. — *(A.F.P.)*

Union soviétique

● M. VLADIMIR KHATOUNTSEV, directeur général de l'agence Tass depuis juillet 1978, est mort le jeudi 19 avril dans sa *soixante-troisième* année. Il a fait toute sa carrière dans l'agence officielle soviétique qu'il ne quitta que de 1953 à 1960 pour être le rédacteur *en chef adjoint de Troud*, l'organe des syndicats. Il avait remplacé M. Zamiatine, dont il était l'adjoint, il y a neuf mois, lorsque celui-ci fut nommé à un poste à responsabilités dans l'appareil du comité central du P.C. soviétique. — *(A.F.P.)*

Uruguay

● L'ARRESTATION DE QUARANTE-HUIT MEMBRES DU P.C. ces sept derniers mois a été annoncée le jeudi 19 avril par les forces de l'ordre uruguayennes. Parmi les détenus figurent M. Leon Lev Poniachik, *premier secrétaire du* P.C. uruguayen, ainsi que les responsables des finances, des organisations syndicales et régionales. Les partis communiste et socialiste, et plusieurs petits groupes politiques, ont été déclarés « hors la loi » le 1er décembre 1973. — *(A.F.P.)*

Etats-Unis

Un arrêt de la Cour suprême décide qu'un journaliste accusé de diffamation devra s'expliquer sur son « état d'esprit »

De notre correspondant

Washington. — La Cour suprême, qui a déjà irrité les moyens d'information à plusieurs *reprises* ces derniers mois par ses décisions limitant les droits des journalistes, vient de déclencher une nouvelle tempête dans les salles de rédaction. Dans un arrêt *controversé*, rendu mercredi 18 avril par six voix contre trois, la plus haute instance judiciaire a décidé qu'une personnalité publique diffamée par un organe *d'information a le droit* d'exiger du journaliste toutes explications non seulement sur les faits incriminés, mais aussi sur ses propres « *pensées, opinions et conclusions* » ainsi que sur celles de sa rédaction. L'enquête judiciaire pourra porter notamment sur ce que l'on appelle ici le « *processus rédactionnel* », à savoir les échanges de vues entre les journalistes et leurs chefs, les motivations des uns et des autres dans le tri de *l'information, etc... Commentant* cette décision, le rédacteur en chef du *Chicago Sun Times* n'a pas hésité à évoquer Orwell et « *l'invasion de l'esprit* », ajoutant : « *1984 est arrivé avec cinq ans d'avance...* »

La Cour avait à se prononcer sur une requête du lieutenant-colonel Herbert, chassé de l'armée pendant la guerre du Vietnam après avoir accusé ses supérieurs, en 1971, de couvrir les crimes de guerre commis en Indochine. Le 4 février 1973, la chaîne de télévision C.B.S. lui consacrait un reportage dans une de ses principales émissions d'information. M. Barry Lando, *le producteur*, concluait son enquête en accusant l'*ancien officier* de mentir pour se venger de son expulsion de l'armée. Le colonel Herbert contre-attaqua en déposant une plainte en diffamation, assortie d'une *demande de dommages et intérêts* s'élevant à plus de 44 millions de dollars (190 millions de francs).

Le procès n'a pas encore eu lieu, car M. Lando, tout en acceptant de répondre à de très nombreuses questions des avocats du plaignant (ses réponses, étalées sur un an, couvrent près de trois mille pages), s'abrita derrière les droits constitutionnels sur *la liberté de* la presse pour refuser celles qui relevaient du « *processus rédactionnel* ». M. Hebert voulait savoir, par exemple, pourquoi les auteurs de l'émission avaient interrogé telle personne et non pas telle autre, comment ils étaient parvenus à leurs conclusions, si ces dernières avaient été discutées avec d'autres responsables de C.B.S., etc. Une cour d'appel fédérale avait donné raison à M. Lando, arguant notamment : « *Si nous en venions à permettre une révélation sélective de la façon dont un journaliste forme ses jugements sur ce qui doit être publié ou non, nous contribuerions à encourager un examen judiciaire du processus de pensée du rédacteur. Une telle demande met en danger un domaine protégé par la Constitution et entrave incontestablement le libre échange d'idées dans les salles de rédaction.* »

Ce jugement vient d'être renversé par la Cour suprême. Celle-ci s'abrite, paradoxalement, derrière une décision « libérale » prise par elle en 1964 dans un *conflit* impliquant le *New York Times*. La jurisprudence fixée par cet arrêt en matière de diffamation est, en effet, beaucoup plus favorable aux journalistes que ne le sont les lois en vigueur dans d'autres pays, en France en particulier. Il ne suffit pas ici, pour établir le délit, que l'assertion publiée soit fausse et dommageable pour le plaignant. Il faut aussi que l'auteur « *ait su qu'elle était fausse, ou qu'il l'ait publiée avec un mépris sans scrupule de sa véracité ou de son caractère mensonger* ». Autrement dit, il faut prouver une « *intention maligne* » du rédacteur, tant à l'égard des faits que de la personne diffamée.

Les bandes magnétiques de M. Nixon

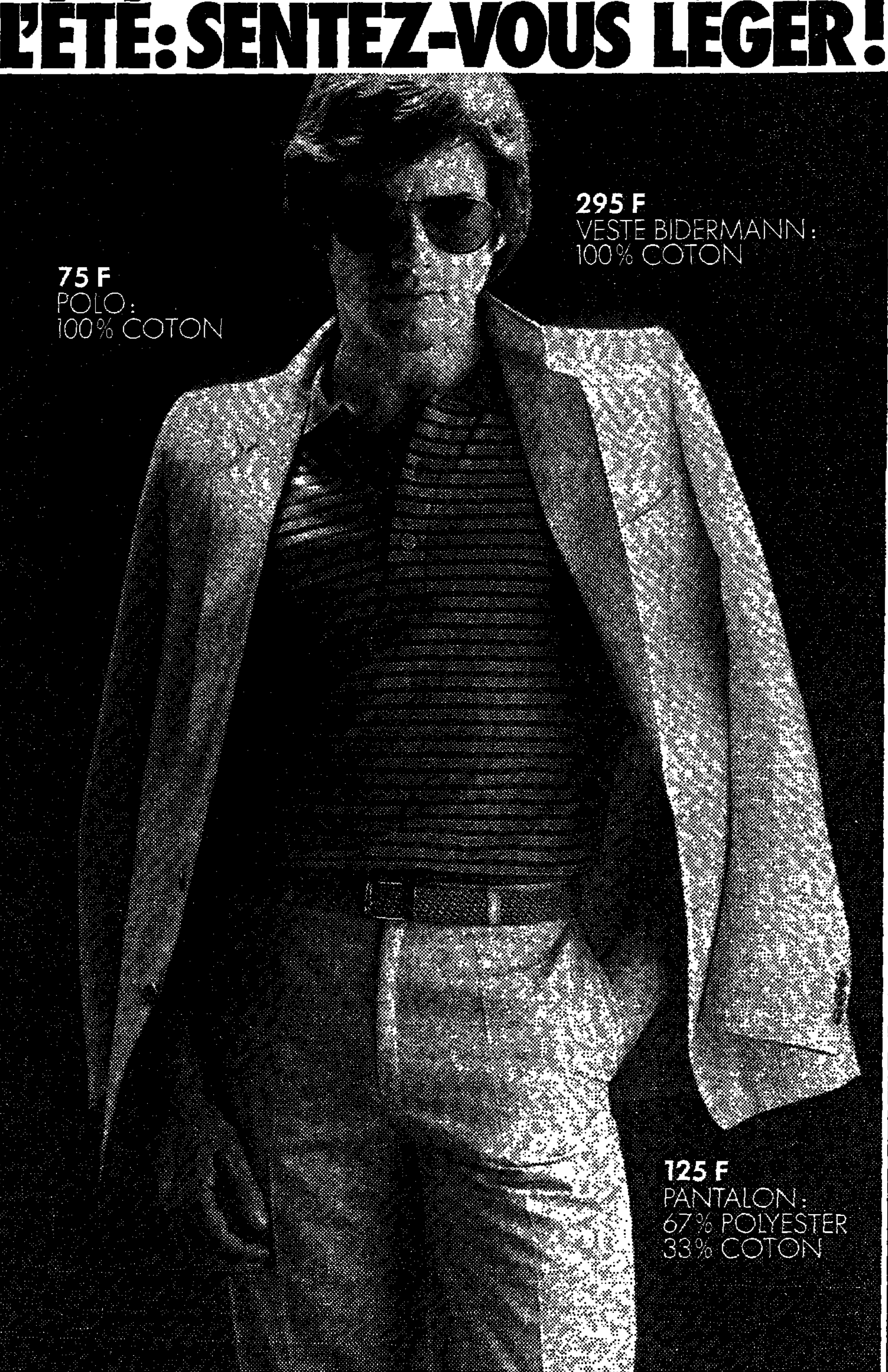
Or, pour l'ancien colonel Herbert, cette recherche exige que le plaignant puisse enquêter sur ce qu'il a appelé l'« *état d'esprit* » du *rédacteur incriminé* et sur les autres ingrédients de la « cuisine » journalistique. C'est bien aussi l'avis de la Cour suprême, pour qui la protection de la *liberté de la presse n'entraîne* aucun « *privilège rédactionnel* », de la même manière que les fonctions de gouvernement n'autorisent pas à invoquer — en tout cas *pas toujours — un « privilège de l'exécutif »*. La Cour se réfère explicitement à cet égard à son célèbre arrêt de 1974 enjoignant à M. Nixon de produire ses bandes *magnétiques du Watergate. Puis*qu'un président a dû exposer ses conversations les plus intimes avec ses conseillers, explique-t-elle en substance, pourquoi n'en irait-il pas de même avec un rédacteur en chef ?

Si les juges réputés conservateurs, y compris le *chief justice* (président) Burger, figurent *tous* dans la majorité qui a formulé cette opinion, trois autres ont exprimé leur désaccord total ou partiel, selon l'usage, dans des *points de vue publiés séparément*. C'est le cas du juge Marshall, seul membre noir de la Cour suprême, et de M. Stewart, qui déclare regretter maintenant *l'usage qui est fait de l'arrêt de* 1964 auquel il avait concouru. Pour lui, la diffamation et les litiges la concernant ne doivent porter que sur ce qui a été *publié : « Ce qui ne l'a pas été n'a rien à voir avec l'affaire. »* Il fait encore observer que le jugement rendu par ses six collègues porte les litiges futurs sur le terrain *miné* du « pourquoi ? » de chaque diffamation, alors que la jurisprudence passée ne cherchait qu'à établir la matérialité des faits et la connaissance, par l'auteur, du caractère erroné de l'assertion.

Le juge Brennan, pour sa part, dit son désaccord partiel et se prononce pour un « *privilège rédactionnel* » révocable seulement dans les cas graves. Il fait valoir que la presse est « *le représentant obligatoire des intérêts du grand public* » : il faut donc protéger ses droits en conséquence, même si cela peut conduire, admet-il, à renoncer à obtenir quelques preuves matérielles. « *C'est à travers le « processus rédactionnel »*, écrit-il, *que l'expression prend sa forme. Réglementer ce processus équivaut par conséquent à réglementer l'expression.* »

Cet arrêt de la Cour, déjà sans précédent sur le fond, a donné lieu à une « première » dans un autre domaine. La chaîne de télévision A.B.C. en avait eu vent quarante-huit heures à l'avance et donné à son sujet, dès lundi, quelques précisions embarrassantes pour le prestige de l'institution : les juges se seraient bruyamment querellés sur ce cas, au point que des éclats de voix auraient été entendus aux alentours de la salle de délibérations, alarmant le personnel. Ainsi, l'une des rares institutions américaines qui réussissaient à conserver leurs secrets a été prise en défaut cette fois-ci. Mais la presse lui devait bien cette petite revanche.

MICHEL TATU.



AMÉRIQUES

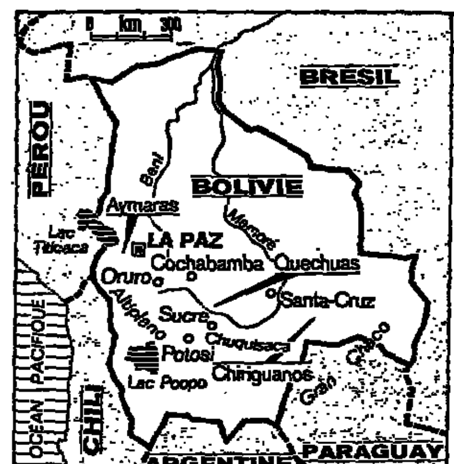
Bolivie

Les Indiens ne veulent plus être les spectateurs de leur histoire

De notre envoyé spécial

La Paz. — « En Bolivie, il n'y a guère plus de cinq mille personnes qui comptent vraiment. » Déjà haut fonctionnaire du temps du général Barrientos, puis conseiller politique du général Banzer, l'actuel vice-ministre de l'intérieur, M. Walter Rios Gamboa, sait de quoi il parle. Ses propos ont au moins le mérite de la franchise et sont significatifs d'une mentalité encore largement répandue dans la classe dirigeante bolivienne. M. Rios Gamboa admet d'ailleurs que « pareille situation ne saurait durer éternellement » et que des évolutions sont nécessaires.

En fait, la population ne cache plus son impatience. La combativité des mineurs n'est plus à démontrer. Du temps du général Banzer, ils avaient été la principale cible de la répression et aujourd'hui encore le maintien de l'armée dans les districts miniers reste, pour le gouvernement, le seul moyen de contenir un mécontentement profond.



Des tribus sylvicoles

Un phénomène nouveau a également fait son apparition : le réveil de la conscience indienne. Dans un des rares pays américains où les autochtones demeurent nettement majoritaires, une telle évolution, si elle se confirme, ne peut être négligée. Sur un peu moins de cinq millions d'habitants, les Indiens représentent, selon les estimations, de 60 % à 80 % de la population. Depuis la conquête espagnole, ils ont toujours formé une masse taillable et corvéable à merci, tenue en marge de l'évolution sociale et reléguée à l'arrière-plan des changements historiques.

Pour l'essentiel, Aymaras et Quechuas vivent sur les hauts plateaux et dans les vallées andines, les premiers dans les environs de La Paz et du lac Titicaca, les seconds — un peu plus nombreux — disséminés dans les régions de Cochabamba, Chuquisaca, Oruro et Potosi. Ces deux peuples furent à l'origine des deux civilisations précolombiennes les plus prestigieuses du sous-continent sud-américain : celle de Tihuanaco et celle de l'empire inca.

Enclavés en petites communautés distinctes en territoire aymara, les Urus-Chipayas, d'autre part, sont les ultimes descendants d'un peuple probablement antérieur à la floraison des grandes cultures méso-américaines. Les vastes régions tropicales du pays, encore mal explorées, servent d'habitat à de nombreuses tribus sylvicoles ; d'importants groupes de Chiriguanos subsistent dans la région de Santa-Cruz et du Chaco, tandis que de petits clans de nomades s'efforcent de préserver leur mode de vie dans des zones désertiques des basses terres, fuyant le contact avec les colons.

Formant plus de la moitié de la population actuelle de la Bolivie, Aymaras et Quechuas ont été, depuis la conquête, soumis à une exploitation dont seules les modalités avaient changé avec l'indépendance de 1825. Il aura fallu attendre la révolution de 1952 pour que le servage soit officiellement aboli et que le droit de vote soit étendu aux Indiens. Pourtant, en 1781 déjà, l'un des leurs, Julian Apaza, plus connu dans l'histoire sous le nom de Tupac Katari, s'était soulevé contre la domination blanche et avec une armée de quelque dix mille hommes avait assiégé La Paz pendant plusieurs mois. Avant d'être écartelé, l'Indien rebelle avait lancé à ses bourreaux : « *C'est moi seul que vous tuerez. Demain, je reviendrai et je serai des millions.* »

Reprenant le flambeau de Tupac Katari, plusieurs organisations se réclament aujourd'hui de son exemple. Premier embryon d'un mouvement indépendant et fondamentalement autochtone créé en 1969, la Mink'a a joué un rôle moteur dans ce renouveau. Centre de coordination et de promotion paysanne, cette association doit son nom typiquement aymara à une forme de travail en commun dans les *ayllus* (communautés villageoises) préhispaniques, encore pratiquée de nos jours dans les zones indigènes de l'Altiplano.

Partie de la base, la Mink'a représente une tentative originale de la part de certains Indiens de prendre en main leur propre destin. Avec des moyens modestes et pratiquement sans publicité, elle travaille surtout sur le terrain, apportant aide et conseils aux paysans dans des domaines aussi variés que l'agriculture, l'artisanat, la culture, la santé et l'assistance juridique. Une section de la Mink'a est plus particulièrement chargée des questions féminines.

Eduquer le peuple

« *Notre principal objectif*, expliquent ses dirigeants, *est d'éduquer et de « conscientiser » le peuple indien du Collasuyo* (1). *Nous en avons assez d'être les éternels laissés-pour-compte et les spectateurs de notre propre histoire. Nous voulons en redevenir les principaux acteurs. Il est temps de réapprendre notre véritable histoire, sans se limiter à des versions tronquées. Pour nous, le Collasuyo n'est pas un mythe, et nous sommes les descendants des Collas. Bolivar et Sucre ne sont pas nos héros. La création de la Bolivie, en 1825, représente une nouvelle étape dans la ségrégation raciale la discrimination sociale, l'exploitation économique, l'aliénation culturelle et l'oppression politique. C'est en récupérant nos valeurs ancestrales que nous pourrons affirmer notre indianité.* » Ce langage prend une résonance particulière dans un pays où, aujourd'hui encore, le terme « Indiens » a une connotation péjorative.

La prise de conscience de la spécificité autochtone s'est également traduite sur le plan politique. Déjà la Mink'a s'était élevée avec vigueur contre le projet du gouvernement du général Banzer de faire venir des colons blancs d'Afrique australe pour mettre en valeur les terres vierges du pays au lieu de favoriser une politique de migration interne. Elle dénonce aussi les pratiques déguisées de contrôle des naissances dans les communautés indigènes et toute tentative destinée à modifier la composition ethnique de la Bolivie. De plus, elle réclame la reconnaissance officielle des deux langues vernaculaires les plus parlées, l'aymara et le quechua.

L'année dernière, pour la première fois dans l'histoire de la Bolivie, deux organisations autochtones, le Mouvement révolutionnaire Tupac Katari (M.R.T.K.) et le Mouvement indien Tupac Katari (M.I.T.K.), ont participé en tant que telles aux élections. Ils sont d'accord sur l'essentiel, mais des divergences tactiques les séparent. « *Nous en avons assez que d'autres parlent en notre nom*, déclare M. Macabeo Chila Prieto, dirigeant du M.R.T.K. *Depuis l'indépendance, on nous a toujours traités comme des sujets de troisième catégorie. En 1952, nous avons obtenu le suffrage universel, mais jamais nous n'avons réellement pu l'utiliser en notre faveur. D'autres s'en sont servis qui, une fois élus, oubliaient leurs promesses et faisaient intervenir l'armée quand nous réclamions nos droits. Sur les dizaines de partis politiques que compte la Bolivie, aucun n'a pris en compte les aspirations paysannes. D'expérience, nous savons que nous ne pouvons avoir confiance qu'en nous-mêmes et que ce n'est qu'en accédant au pouvoir que nous pourrons réaliser nos objectifs.* »

Deux tactiques

Le M.R.T.K. se veut l'expression de la classe paysanne indienne. Ses dirigeants estiment qu'il est prématuré de songer à une alliance avec la classe ouvrière, aussi longtemps que les paysans n'auront pas affermi leur propre conscience de classe. Mais ils ont aussi jugé qu'ils ne pouvaient encore aller seuls à la bataille électorale. Aussi le M.R.T.K. a-t-il décidé de participer, tout en conservant son originalité, à l'Union démocratique et populaire, la coalition de gauche de M. Siles Zuazo.

Plus radical dans ses prises de position, le M.I.T.K. se refuse à toute collaboration avec les partis traditionnels. Il préfère se battre seul pour garder sa liberté d'action. Son chef de file est M. Constantino Lima, un paysan aymara de l'Altiplano. Son franc-parler lui avait valu, du temps du général Banzer, deux ans de prison, des tortures, puis l'exil dans un village indien du Canada. « *Nous vivons*, dit-il, *un problème racial créé par les Blancs. Or les autres partis ne veulent pas reconnaître que nous sommes victimes d'une discrimination raciale. Majoritaires dans ce pays, nous sommes en droit de revendiquer le pouvoir politique. Nous voulons nos propres lois, qui tiennent compte de nos coutumes et de notre personnalité, pour renouer avec le socialisme communautaire de nos ancêtres. La Bolivie de la minorité blanche et métisse qui nous opprime n'est pas la nôtre. Notre pays, c'est le Collasuyo.* »

Longtemps étouffée, cette revendication nouvelle de l'indianité ne peut plus être totalement ignorée par la classe politique. Rappelant à ce propos que, dans les années 50, le M.N.R. avait accepté l'usage de l'aymara et du quechua au Parlement, M. Siles Zuazo nous a assuré que 30 % au moins des candidats de l'U.D.P. aux prochaines élections seraient d'authentiques représentants aymaras et quechuas. Mais, même dans les milieux les mieux intentionnés, les préjugés demeurent tenaces. Avec l'évolution des mentalités qu'elle suppose, l'incorporation des Indiens à la vie nationale est une œuvre de longue haleine. L'ouverture démocratique promise par le gouvernement du général Padilla se mesurera aussi à la place qu'elle accordera à tous ceux qui n'ont jamais eu voix au chapitre.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

(1) Une des quatre parties de l'ancien empire inca, correspondant, pour l'essentiel, au haut plateau bolivien. Le Collasuyo était peuplé de Collas.

Argentine

CORRESPONDANCE

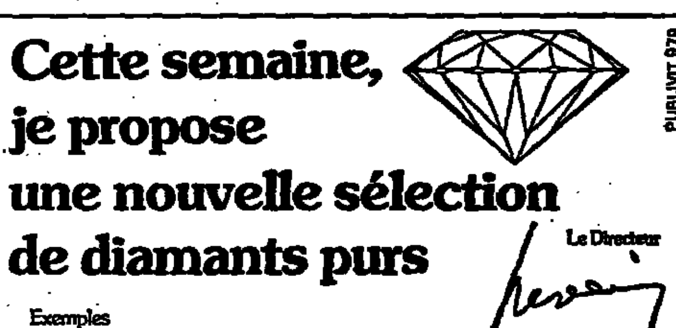
INFORMATION ET RÉPRESSION

Nous recevons de M. Ricardo Pablo Garay, chargé de recherches au C.N.R.S., la lettre suivante :

« A la suite d'une découverte scientifique concernant l'hypertension artérielle, dont votre journal s'était fait l'écho (*le Monde* du 14 mars), j'ai reçu un appel téléphonique en provenance de mon pays, l'Argentine. Une radio locale m'a proposé de faire une émission concernant mes travaux. Etant donné le contrôle total de tous les moyens d'information argentins par la junte militaire, une acceptation de ma part aurait pu constituer un argument supplémentaire à ceux tristement employés par certains Argentins qui se distinguent dans la boxe, l'automobilisme, etc., et qui ont été récupérés par la junte. J'ai donc proposé au journaliste avant d'en venir au fait scientifique d'expliquer pourquoi je ne pouvais pas travailler dans mon pays. Nous nous sommes engagés dans une longue discussion où je soutenais que le sort réservé par la junte à tous ceux qui, comme moi, n'acceptent pas la force des bottes, c'était les camps de concentration, l'exil, la mort...

Le directeur du programme radiophonique a finalement décidé de ne pas donner suite à son projet d'émission, ce qui, une fois encore, montre la responsabilité des moyens d'information argentins dans le système répressif. Comme votre journal arrive en Argentine, j'ai pensé que c'était le meilleur moyen pour moi de me faire entendre dans mon propre pays. »





Le Monde

politique

LES RAPPORTS ENTRE LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ET LES FORMATIONS DE LA MAJORITÉ

La délégation du R.P.R. à l'Élysée

(Suite de la première page)

Le renfort de deux anciens premiers ministres, l'un avec le général de Gaulle, l'autre avec Georges Pompidou, et du représentant des députés, répond aux références gaullistes dont se prévaut le président de la République et réplique aussi à la tentative d'isolement du maire de Paris que celui-ci croit discerner dans la stratégie du chef de l'Etat. Notamment lorsque M. Giscard d'Estaing met en avant, dans le domaine controversé de la lutte contre le chômage, le nom de M. Boulin et lorsqu'il souligne à l'intention des parlementaires R.P.R. les risques du vote d'une motion de censure.

La délégation des chefs de file de la liste de « Défense des intérêts de la France en Europe » a exposé au président de la République en quoi ses conceptions sur la construction de l'Europe se différenciaient de celles de l'U.D.F. A ces divergences connues s'ajoute le fait que les gaullistes constatent la présence sur la liste de Mme Veil de personnalités qui ont combattu la politique européenne du général de Gaulle. C'est le cas, par exemple, de M. Jean Lecanuet. Enfin, nouvelle pièce du contentieux, M. Chirac dénonce les pressions qui ont été faites auprès de certaines personnalités pour qu'elles ne soient pas candidates sur la liste du R.P.R. (allusion au cas de M. Pierre Baudis, maire de Toulouse, qui figurait initialement sur la liste « Défense des intérêts de la France en Europe »).

Dès lors que le R.P.R. venait en délégation à l'Elysée, M. Lecanuet, président de l'U.D.F., ne pouvait venir seul sans souligner cette différence de traitement : Mme Simone Veil, tête de la liste giscardienne, et M. Edgar Faure, qui y figure, devaient l'accompagner. Enfin, pour compléter cette mise en scène, M. Giscard d'Estaing s'est fait assister pour ces deux entretiens de deux collaborateurs : MM. Jacques Wahl, secrétaire général de la présidence de la République, et Gabriel Robin, conseiller diplomatique. Ainsi des entretiens initialement prévus pour être en tête à tête se sont transformés en échanges de vues de type diplomatique. Ce qui devait être une tentative de rapprochement a été organisé comme une froide confrontation.

On est loin, très loin, de la structure de concertation au sein de la majorité tant recherchée par M. Giscard d'Estaing. La bonne formule reste à trouver, à supposer qu'une formule puisse remplacer les bonnes volontés réciproques de dialogue. Dans l'état actuel des choses, deux observations peuvent être faites.

L'une porte sur les deux listes de la majorité. M. Chirac a réussi à rassembler la plupart des gaullistes autour de lui-même et de M. Debré (même ceux qui sont membres du gouvernement). Son « opposition », au sein du gaullisme, se limite aux réserves des uns, aux regrets ou au silence des autres.

La liste élargie de l'U.D.F. va au-delà des formations qui composent cette famille, ne serait-ce que par le choix de Mme Veil pour la conduire, mais ne concacre pas vraiment le vieux projet politique de M. Giscard d'Estaing d'étendre la majorité sur sa gauche. A cet égard, l'éviction de M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, le fait que l'aile gauche s'incarne dans la personnalité de M. Edgar Faure, limite le champ politique couvert par cette liste et laisse la porte ouverte à une liste de centre gauche.

La seconde observation porte sur les lendemains de l'élection européenne. Tout peut rentrer dans l'ordre, une fois que le rapport des forces sera établi. Il n'empêche que la majorité aura été atteinte dans le meilleur argument qu'elle a opposé aux déboires de l'union de la gauche : sa capacité à gouverner. Les divergences qui la minent ont changé de nature : elles ne sont plus de simple rivalité électorale — ce qui était relativement admis par l'opinion, — elles portent sur les orientations de la politique, c'est-à-dire sur l'action de l'exécutif, le président de la République compris. Qu'il s'agisse de poursuivre la construction européenne, après les élections du 10 juin, ou de conduire la politique économique, gaullistes et giscardiens auront du mal à faire croire, même si c'est fondamentalement vrai, qu'ils sont d'accord sur l'essentiel.

ANDRÉ LAURENS.

A l'Assemblée nationale

LA COMMISSION DES LOIS EXAMINERA LE PROJET DE LOI SUR LES ÉTRANGERS LE 26 AVRIL

La commission des lois de l'Assemblée nationale a décidé, jeudi 19 avril, de repousser au 26 avril l'examen du projet de loi relatif aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers (*le Monde* du 19 avril). La commission a discuté, jeudi, du projet de loi sur l'obligation de faire connaître les motifs des actes administratifs, texte qu'elle a adopté avec plusieurs amendements au terme d'une discussion qui a duré plus longtemps que prévu.

A MONTPELLIER

Le président du R.P.R. souligne les dangers de l'élargissement de la C.E.E.

De notre correspondant

Montpellier. — Avant de tenir dans la soirée au Parc des Expositions une réunion publique sur les problèmes européens, M. Chirac a fait écho, en fin d'après-midi, au cours d'une conférence de presse, aux déclarations du président de la République la veille à Antenne 2.

Il a déclaré : « *J'ai exprimé depuis un certain temps des critiques à l'égard de la politique du gouvernement, de sa politique économique et sociale, ou de sa politique européenne, mais je n'ai jamais — je dis bien jamais — proféré une attaque personnelle, quelle qu'elle soit, à l'égard du premier ministre ou à l'égard du chef de l'Etat. Et je trouve que, en quinze jours, être traité « d'enflure » par le prosonnalisé et à avoir lie uen tête chef de l'Etat est une curieuse conception du dialogue démocratique auquel, par ailleurs, on se réfère et qui ne m'a jamais paru intéresser beaucoup les autorités de notre pays puisque je n'ai jamais reçu d'autres réponses que ces deux-là aux propositions et aux suggestions ou aux mises en garde que nous sommes amenés à faire à l'égard de la politique du gouvernement.*

» *Compte tenu de ces attaques personnelles dont j'ai été l'objet, j'ai pensé que l'entretien n'avait plus le même intérêt à être personnalisé et à avoir lieu en tête-à-tête. C'est la raison pour laquelle j'ai fait savoir au président de la République que je souhaitais venir, puisqu'il s'agissait de parler de l'Europe, avec trois des principaux membres de la liste que je conduirai, à savoir Michel Debré, Pierre Messmer et Claude Labbé, et le chef de l'Etat a bien voulu accepter. Cela change un peu, naturellement, la nature de cet entretien, mais après les attaques personnelles dont j'ai été l'objet, j'ai pensé qu'un tête-à-tête ne s'imposait pas.* »

Interrogé sur la motion de censure, M. Chirac a jugé « *surprenantes* » les paroles du président de la République. « *Comment peut-on dire*, a-t-il observé, *que la majorité ne peut censurer le gouvernement ? Dans ce cas, il n'y a plus de censure possible. L'opposition étant minoritaire ne peut la voter. La censure ne peut être votée que par un parti de la majorité.* »

Parlant de l'Europe, M. Jacques Chirac a déclaré : « *Je dirai au chef de l'Etat que nos conceptions sont très différentes de celles de l'U.D.F. dans la liste de laquelle nous relevons le nom de ceux qui ont combattu l'Europe du général de Gaulle. Aujourd'hui, tout le monde se veut gaulliste, mais il y a des limites à l'outrecuidance... Je suis choqué par les pressions inacceptables qui ont été faites sur des personnalités pour les dissuader de figurer sur notre liste... La solution de l'élargissement n'est pas acceptable dans l'intérêt de la France et de l'Europe qui a été freinée à neuf. A douze, il n'y aura plus d'Europe. On ne peut être à la fois partisan de l'Europe et de l'élargissement de l'Europe.* »

Au cours du meeting de la soirée, avec notamment à ses côtés M. Vincent Badie, ancien ministre radical-socialiste (l'un des quatre-vingts députés qui, le 10 juillet 1940, avaient refusé de voter les pleins pouvoirs au gouvernement du maréchal Pétain), M. Jacques Chirac a développé les thèmes de sa campagne, après avoir rapidement évoqué la lutte contre le chômage, qui est « *une priorité absolue* ». Il a insisté sur les menaces que l'élargissement de l'Europe ferait peser sur les productions méditerranéennes.

R. B.

Après l'entretien télévisé de M. Giscard d'Estaing

M. BLANC (P.R.) : trois motifs de satisfaction.

Après la réunion du bureau politique du Parti républicain, jeudi 19 avril 1979, M. Jacques Blanc, secrétaire général du mouvement, s'est déclaré satisfait des propos du chef de l'Etat et ce pour trois raisons. Il a déclaré que provisoirement « *sur l'emploi, la démographie et l'énergie nucléaire, c'est-à-dire sur trois questions qui dominent notre avenir collectif, M. Valéry Giscard d'Estaing a non seulement tracé le chemin du futur, mais annoncé des initiatives gouvernementales précises qui répondent sans aucun doute à l'attente de l'opinion publique* ». Il a ajouté, deuxièmement, « *le débat ouvert par l'élection à l'Assemblée européenne est posé en termes clairs et concrets. Il sera de plus en plus difficile désormais aux faiseurs d'embrouilles de se laisser emporter par leur passion politicienne ou par leur obstruction à courte vue. Il faudra bien que chaque Français apporte sa réponse personnelle aux trois questions que le président de la République a posées. Enfin, dans l'étrange conjoncture politique que nous connaissons, le président, après avoir dénoncé sans ambages les menaces verbales, l'excessive personnalisation de certaines attitudes politiques et l'agitation où certains se complaisent, a appelé de ses vœux une attitude de cohésion au sein de la majorité.* »

M. Blanc demande qu'entre les différentes composantes de celle-ci « *s'organise une structure permanente de dialogue qui, tout en respectant la personnalité de chacun, permettrait de tenir devant nos électeurs l'engagement majoritaire que nous avons pris pour cinq ans en mars 78* ».

« LA LETTRE DE L'UNITÉ » : l'agitation.

On lit dans *la Lettre de l'Unité* (P.S.) :

« *M. d'Estaing, crispé sur son image régalienne, avait opté pendant trois longs quarts d'heure pour les explications lénifiantes — type Barre — avec l'élégance en plus. Une élégance détachée, avec ce soupçon d'ennui que distillent les sujets triviaux lorsqu'on les évoque dans les clubs victoriens. (...)*

» *Puis, enfin, une lueur. Les querelles politiques de la majorité surgissaient, enfin, bien que dédaigneusement écartées en début de séance. Là, le premier giscardien se réveillait. Chirac, « cet agité », agita d'Estaing. Le « tohu-bohu » ne l'intéresse pas, mais il en a plein les oreilles.*

» *Il paraît qu'il remet ça dans deux mois. Pourtant, pour continuer à ne rien dire, il faut changer souvent d'enveloppe.* »

M. DEBRÉ : on entre dans la politique politicienne.

M. Michel Debré a commenté en ces termes, jeudi 19 avril, à Antenne 2, les déclarations de M. Giscard d'Estaing.

« *S'il était tout à fait normal d'évoquer les grands problèmes et même pour l'Europe, de donner son opinion personnelle, il me semble qu'à partir du moment où il s'en prend presque clairement à un homme, il y a une brusque chute et on entre dans la politique politicienne. Je ne crois pas qu'il était onrmal de faire ainsi une sorte de présentation fallacieuse de ce qu'aurait été l'action d'un autre homme s'il avait été à sa place.* »

● M. BERNARD ST.SI, porte-parole du C.D.S. : « *Depuis longtemps, le C.D.S. réclame une politique plus volontariste sur l'emploi. Nous avons donc appris avec satisfaction que le président de la République avait demandé au gouvernement de mettre en œuvre un plan visant à assurer le travail des jeunes qui arriveront sur le marché du travail dans les deux années à venir.*

» *Nous souhaitons, comme le président, que le débat, utile et même nécessaire, entre les différents courants qui composent la majorité, ne remette pas en cause le pacte passé devant le pays et ratifié par celui-ci en mars 1978. Les Français ne le comprendraient pas et la majorité ne s'en relèverait pas.* »

● M. DIDIER BARIANI, secrétaire général du parti radical, député de Paris, a déclaré : « *Le président de la République a parlé le langage de la sérénité. Il a su dessiner la hiérarchie des véritables priorités en mettant au premier plan de ses préoccupations le problème crucial de l'emploi. Exacte, parce que nuancée, son analyse rencontre nos vues, en particulier avec la perspective d'un nouveau plan s'attaquant directement aux difficultés spécifiques de l'emploi des jeunes.* »

● M. LAURENT FABIUS, porte-parole du P.S., a déclaré le 19 avril à Europe 1 :

« *M. Giscard d'Estaing explique avec pas mal de brio et beaucoup de superficialité ses propres echecs, afin qu'on retienne le brio de l'explication et qu'on oublie l'échec. (...) La vraie question que se posent les Français à la fin d'une mise en scène d'une heure comme celle-là c'est : à quoi bon tout cela ? Si l'on veut vraiment débattre des problèmes des Français, ce n'est certainement pas la bonne méthode.* »

● M. ROLAND LEROY, membre du bureau politique du P.C., directeur de *l'Humanité* : « *Sur l'ensemble de la politique française, le pouvoir a fait son choix : c'est celui du déclin de la France. Une telle politique ne peut pas s'avouer. Il faut une certaine audace à celui qui régente tout, pour dire en conclusion :* « Je souhaite que se dépersonnalise la politique française. » *(...) Le président a beau jeu de prêcher le calme et la sérénité. Les chômeurs, les travailleurs qui subissent les conséquences de sa politique savent qu'il n'y a pas d'autre voie que celle de la lutte.* »

● SELON LE PARTI DES FORCES NOUVELLES (extrême droite), « *tous les aspects négatifs de la politique giscardienne ont été confirmés par cette exhibition d'un président plus autosatisfait que jamais. Sur le chômage, des courbes, des chiffres, des statistiques, mais aucune considération pour l'aspect humain du problème. La détente avec l'U.R.S.S. n'est en aucune façon remise en cause alors que la France vient de céder piteusement dans le domaine du sort aux menaces des dictateurs du Kremlin. Quant à l'idée de confier à Simone Veil, responsable de la loi sur l'avortement, l'organisation d'un colloque sur la démographie, on ne sait trop s'il faut y voir de l'inconscience ou une provocation délibérée* ».

LE SCRUTIN DU 10 JUIN

LA POLÉMIQUE A L'EXTRÊME DROITE

MM. Alain Robert et Pascal Gauchon, membres du bureau politique du Parti des forces nouvelles (P.F.N., extrême droite), ont présidé jeudi soir, 19 avril, à Dijon, une réunion publique organisée par l'Eurodroite. Evoquant la polémique qui oppose le P.F.N. au Front national (*le Monde* du 12 avril), M. Robert a notamment déclaré : « *Oui, l'unité à droite est souhaitable et possible pour les élections européennes, si certaines composantes de notre famille politique ne posent pas a priori de conditions inacceptables pour la réalisation de cette unité. Nous sommes ouverts à toutes les propositions sérieuses.*

M. Gauchon a souligné que « *l'essentiel du combat de l'Eurodroite* » pendant la campagne électorale se fera « *contre la majorité* ».

A l'appel de la LICA, de la C.F.D.T., des partis de gauche et d'extrême gauche, près de trois cents personnes avaient auparavant défilé dans les rues de la ville pour protester contre l'organisation de ce meeting.

Pour sa part, le Front national (extrême droite) a présenté mercredi 18 avril à Paris le comité national de soutien à la liste d'« *Union française pour l'Europe des patries* », dont il préconise la formation pour les élections européennes. Celui-ci sera coprésidé par MM. Jean-François Chiappe, vice-président du Front national, historien, et le chanteur Pierre Dudan. Parmi ses membres figurent aussi MM. Michel Slavinsky, écrivain, Jean Constantin, compositeur, Marc Dantzer, comédien, le général Lucien Cariou, la chanteuse Jeanne Aubert et le caricaturiste Pinatel.

● RECTIFICATIF. — M. Gérard Israël, dont le nom figure sur la liste des candidats à l'élection européenne, sous l'étiquette de la « Défense et intérêts de la France en Europe », nous précise qu'il n'appartient pas au C.N.I.P., contrairement à ce que nous avons indiqué. (*Le Monde* du 14 avril 1979.)

LE C.N.I.P. VEUT PRÉSENTER SA PROPRE LISTE

Le comité directeur du C.N.I.P., réuni le 18 avril sous la présidence de M. Bertrand Motte, a chargé son bureau « *de prendre immédiatement toutes initiatives tendant à la constitution d'une liste indépendante, inscrite dans l'ensemble de l'effort majoritaire* ». Cette liste se proposera aux « *suffrages des Françaises et des Français partisans d'une Europe confédérée et libérale et qui refusent de prendre parti dans les querelles qui opposent certaines formations de la majorité* ».

M. Bertrand Motte, a demandé à M. Philippe Malaud, vice-président du C.N.I.P., ancien ministre, de prendre la tête de cette liste.

M. MARCHAIS COMMENCERA LA CAMPAGNE A TOULOUSE LE 26 MAI

Le parti communiste organise, le 22 mai, à Paris, à l'occasion de sa campagne pour les élections européennes, des rencontres entre des paysans, venus dans la capitale pour la circonstance, et des travailleurs de la région parisienne.

Le 26 mai, M. Georges Marchais se rendra à Toulouse, où il prononcera son premier grand discours de la campagne, au cours de la fête régionale de *l'Humanité*. Cette fête durera quatre jours, et les recettes qu'elle permettra de recueillir seront destinées au financement de la campagne européenne du P.C.F.

Le cumul des mandats syndicaux et politiques

Deux dirigeants syndicalistes figurent, en position d'être élus, sur les listes de candidats aux élections européennes. L'un est M. Jacques Moreau, qui s'est démis de ses responsabilités à la commission exécutive de la C.F.D.T., dès qu'il s'est porté candidat aux élections européennes, sur la liste socialiste, au titre du « courant Rocard ».

La direction de la C.F.D.T. indique dans un communiqué publié le 17 avril, en accord avec l'intéressé, que son nom « *ne peut plus être* [désormais] *associé à des responsabilités dont il s'est volontairement démis. Pour la C.F.D.T., l'incompatibilité des mandats politiques et syndicaux interdit* [en effet] *l'utilisation du sigle C.F.D.T. à des fins politiques* ».

Il n'en est pas de même à la C.G.T., où M. Georges Frischman, inscrit sur la liste communiste pour le scrutin du 10 juin, ne manque pas de mentionner ses états de services syndicaux en même temps que ses activités politiques. Pendant vingt-huit ans, M. Frischman a été secrétaire général de la fédération des P.T.T. cégétiste, tout en appartenant au comité central du P.C.F., dont vingt-quatre années au bureau politique.

Trois cégétistes au secrétariat national du P.S.

Le cumul des responsabilités politiques et syndicales qui est admis à la C.G.T. ne pose pas davantage de problèmes à ceux de ses militants qui viennent d'accéder, après le congrès de Metz, au nouveau secrétariat national du P.S. C'est-à-dire :

— M. CLAUDE GERMON, membre de la commission exécutive de la C.G.T., ancien rédacteur en chef de l'organe confédéral *le Peuple* (et, d'autre part, maire de Massy, Essonne) ;

— M. ALAIN BUSNEL, ingénieur à l'établissement Renault de Billancourt, membre du bureau de la section syndicale des ingénieurs et cadres C.G.T. de Renault-Billancourt et membre du comité exécutif de la Fédération nationale de la métallurgie C.G.T. ;

— Mme VERONIQUE NEIERTZ, documentaliste et journaliste à *l'Unité*, a adhéré au syndicat C.G.T. du personnel du P.S., mais elle n'exerce pas de responsabilités syndicales.

Quant à M. PAUL QUILES, député de Paris (13e arrondissement) depuis 1978, il a été, en 1968, adhérent au Syndicat national du pétrole U.C.T. puis membre de la direction nationale de cet organisme. Ingénieur à la Shell, il a été délégué du personnel en 1974, et avec la quasi-totalité de sa section U.C.T., est passé à la fédération de la chimie C.F.D.T. Mais il n'y a pas exercé de responsabilités. Ce n'est donc pas en raison de ses activités syndicales, mais à titre de « personne qualifiée » que, de 1974 à 1975, il a été nommé membre de section (plan et conjoncture) au Conseil économique et social.

Le P.C.F. et la « démobilisation populaire »

(Suite de la première page)

Le débat préparatoire au XXIIIe congrès s'est très vite polarisé autour de ces deux points, sur lesquels les partisans de la direction n'entendent rien céder La question des pays socialistes a surtout mobilisé les intellectuels, qui sont nombreux à ne pas se satisfaire de la thèse selon laquelle les critiques portées contre ces pays sont principalement l'effet d'une « *guerre idéologique* » menée par les défenseurs du capitalisme. C'est ainsi que M. Maurice Moissonnier, membre du comité fédéral du Rhône, constate, dans la tribune de discussion de *France nouvelle*, l'existence d'une « *crise politique du monde socialiste* », qui « *offre à l'impérialisme les moyens de surmonter ses difficultés* ». Il estime nécessaire « *un autre développement du socialisme, qualitativement différent* », qui passe par « *le développement de la démocratie* ».

M. Claude Prévost insistait lui aussi, dans la tribune de discussion de *l'Humanité*, le 18 avril, sur le caractère concret de « *l'exigence démocratique* » qui se manifeste dans les pays de l'Est Tout en soulignant que les documents préparatoires au XXIIIe congrès marquent un progrès important par rapport aux textes antérieurs. M Prévost mettait en garde les militants contre une interprétation du « *bilan globalement positif* », qui bloquerait la réflexion, alors que cette formule fixe, selon lui, le seuil à partir duquel cette réflexion doit « *se poursuivre* » et « *s'approfondir* » Cette position est intéressante, car M Prévost, collaborateur de *l'Humanité*, fait partie, au même titre que M Maurice Goldring, par exemple, de ces intellectuels situés à la limite extrême de la critique tolérée par la direction, et que celle-ci souhaite conserver dans son orbite.

Le débat sur l'union de la gauche touche une corde plus sensible chez de nombreux militants, dont certains se sont éloignés du P.C.F., tandis que d'autres, comme en témoignent *les tribunes de discussion*, demandent que soient rétablies les perspectives d'une alliance avec le parti socialiste. Un cas intéressant est *celui de M. Jacques Arnault, ancien* rédacteur en chef de la *Nouvelle critique, qui était en désaccord avec le* vingt-deuxième congrès sur la ques*tion des pays de l'Est, et qui écrit* dans *France nouvelle* : « *Un compromis positif était possible en septembre 1977. Il eût conduit à un gouvernement de gauche à participation communiste pour la mise en œuvre d'un programme au contenu plus avancé que tous les autres produits du suffrage universel jusqu'à ce jour, y compris internationalement* » Et M. Arnault ajoute : « *Nous n'avons fait que différer cette expérience. Est-on assuré qu'elle se fera demain dans de meilleures conditions ?* »

Refus de toute autocritique

M. André Lajoinie, membre du bureau politique, a exposé, jeudi 19 avril dans *l'Humanité*, la position de la direction sur cette question Critiquant, à son tour, le programme commun comme ayant fait naître des illusions sur le P.S et sur les possibilités de « *changements démocratiques* », M. Lajoinie va jusqu'à dire que cet accord signé au sommet a été « *un facteur de démobilisation populaire* », cela malgré les « efforts » du P.C.F. Idée surprenante, qui a de quoi faire sourire l'extrême gauche, laquelle n'avait cessé de dénoncer, de 1972 à 1978, le freinage que les partis de gauche et les syndicats imposaient aux luttes sociales, au nom des perspectives politiques ouvertes, selon eux, par le programme commun.

La direction du P.C.F., qui en est presque à dénoncer la signature du programme commun comme une erreur, se refuse pourtant à toute autocritique sur la politique qu'elle a menée jusqu'en 1977, ce qui ne l'empêche pas de s'opposer vigoureusement à toute forme de poursuite de cette politique. L'idée d'une relance de l'union de parti à parti, telle qu'elle est demandée par la plupart des militants critiques, est condamnée au profit d'une « *union à la base* », qui indique M. Lajoinie, devra s'accompagner d'un « *débat public* » sur les positions des différents partis.

L'échec des militants non conformistes

Cette orientation étant imposée sans concession aucune dans les *débats au sein du parti, certains* militants qui ne la partagent pas *tentent de se rapprocher pour* pouvoir exposer leur point de vue à *l'ensemble du parti, hors des structures* dont ils sont écartés. Une *réunion* aura lieu dimanche à Paris pour discuter des initiatives qui pourraient être prises. Mais il apparaît d'ores et déjà que les efforts de ces militants, pour ne pas être cantonnés dans une expression extérieure au parti, ont échoué. Comme l'a déclaré M. Paul Laurent, membre du secrétariat, lors de la réunion des secrétaires fédéraux à l'organisation, le 4 avril, la discussion dans le parti « *révèle un accord large et profond avec la politique proposée par le comité central* ».

PATRICK JARREAU.

M. Lajoinie précise les conditions d'une « union nouvelle »

M. André Lajoinie, membre du bureau *politique* P.C.F., *vice-président* du groupe communiste de l'Assemblée nationale, a consacré un long article, dans la tribune de discussion de *l'Humanité*, jeudi 19 avril, à la question de l'union de la gauche.

Faisant le bilan de « *la période qui s'est terminée lorsque le parti socialiste a considéré comme « forclos » le programme commun* », M. Lajoinie note que l'action du parti communiste a abouti à des résultats positifs, tant pour la gauche en général que pour le P.C.F. « *Mais*, souligne-t-il, *à côté de ces acquis positifs, le programme commun n'a pas entraîné le développement d'un mouvement populaire suffisamment conscient et fort, capable d'empêcher le parti socialiste d'abandonner ses engagements après qu'il se fut renforcé. La foi en la chose écrite et signée au sommet a été, malgré nos efforts, un facteur de démobilisation populaire* ».

Bien que le parti communiste n'ait jamais perdu de vue que la « *nature* » du P.S. « *le porte à la collaboration de classes* », et bien qu'il ait tenu à ce que « *les travailleurs et les masses populaires* » soient « *juges des comportements du parti socialiste, contraires à la lutte pour le changement démocratique* », ses efforts, écrit M. Lajoinie, « *se sont heurtés aux illusions nées sur une prétendue nouvelle nature du parti socialiste et à l'idée euphorique suivant laquelle l'accord au sommet garantissait l'engagement de ce parti et, du même coup, la victoire électorale* ».

M. Lajoinie ajoute : « *On peut donc s'interroger pour savoir si les progrès de l'audience du programme commun, vu surtout comme le symbole de l'union, n'ont pas caché les réserves réelles, voire même les désaccords, du parti socialiste et les incompréhensions dans les masses sur la nécessité des réformes démocratiques profondes sans lesquelles on ne peut sortir de la crise.*

» *L'illusion que la majorité des Français était en passe d'être gagnée à ces transformations démocratiques profondes n'a pas facilité la bataille politique sans précédent, nécessaire pour conduire véritablement la majorité de notre peuple à la lutte pour ces transformations.*

» *Au bout du compte, ces incompréhensions, qui n'auraient pu être levées qu'au travers de l'action et d'une âpre lutte d'idées, ont favorisé le vote pour le parti socialiste, qui, bénéficiant du label de gauche du programme commun, n'a pas manqué de spéculer et d'encourager les incompréhensions sur les conditions du changement.* »

M. Lajoinie explique que ces données *ont* eu pour *conséquence* que, « *pour la première fois de l'histoire, l'union sur un programme n'a pas permis au parti communiste de se renforcer, et c'est, au contraire, le parti socialiste qui a seul profité de cette expérience* ». Le P.S. a pu ainsi « *rompre l'union de la gauche* » et se placer « *en position de relais ou de renfort de la droite* ».

Pour créer une « *union nouvelle* » sans « *refaire ce qui a échoué* », M. Lajoinie souligne que « *la priorité doit être accordée en permanence à l'union dans l'action, dans les luttes des travailleurs et de la population, c'est-à-dire à la base* ». Mais, en outre, « *il faut que le débat public, la lutte des idées, menés par le parti, fassent la liaison entre les revendications de chaque couche sociale et les objectifs transformateurs d'ensemble* », et « *il faut faire la clarté sans concession sur les positions de chaque parti* ».

M. Lajoinie poursuit : « *Les accords entre formations politiques amenées à se prononcer pour les changements démocratiques, et en particulier l'union entre le parti communiste et le parti socialiste, l'union de la gauche, demeurent indispensables. Nous ne manquerons pas de prendre à ce sujet, à chaque étape et en fonction de la situation, les initiatives nécessaires. Nous sommes disposés à favoriser tout pas en avant réel* »

LE BUREAU POLITIQUE : le « totalitarisme giscardien ».

Le bureau politique du P.C.F. a publié, jeudi 19 avril, un communiqué dans lequel il affirme que « *le pouvoir giscardien poursuit une entreprise systématique contre la démocratie* » Protestant contre le fait que le gouvernement et les partis qui le soutiennent « *entendent empêcher que la lumière soit faite* » sur les incidents du 23 mars à Paris, le P.C.F dénonce « *la relation directe entre l'autoritarisme et le pouvoir, sa volonté de réprimer les travailleurs en lutte pour leur emploi et leurs conditions de vie, et l'action violente des groupes provocateurs* ».

Le P.C.F. « *appelle les travailleurs manuels et intellectuels, les démocrates, à se rassembler contre le totalitarisme giscardien* », pour exiger « *le respect des droits démocratiques de manifestation et de grève* », la démission du ministre de l'intérieur et la constitution d'une commission d'enquête parlementaire sur les incidents du 23 mars, et pour « *assurer le succès des manifestations du 1er mai* ».

L'Assemblée vote le projet de loi sur l'affichage

L'opposition rejette un texte qui « porte atteinte à la liberté d'expression »

Jeudi 19 avril, l'Assemblée nationale poursuit l'examen des articles du projet de loi réglementant la publicité extérieure et les enseignes.

Elle adopte d'abord l'article qui impose aux maires l'obligation de réserver gratuitement, dans des *conditions fixées par décret en* Conseil d'Etat, en fonction du nombre d'habitants et de la superficie de la commune, des emplacements destinés à l'affichage d'opinion ainsi qu'à l'annonce des manifestations organisées par des associations sans but lucratif. A l'initiative de la commission spéciale, elle décide que si, dans un délai de six mois, le maire n'a pas pris d'arrêté, le préfet, après une mise en demeure sans effet, détermine le ou les emplacements nécessaires. Elle accorde cependant au maire un droit de repentir en lui permettant de déterminer d'autres emplacements.

Sont ensuite examinées les *dispositions concernant* les zones à réglementation spéciale.

M. COLOMBIER (U.D.F.) *défend* une procédure qui laisse aux élus locaux de larges pouvoirs, prévoit une intervention administrative destinée à assurer la prééminence de l'intérêt public et accorde le dernier mot au préfet. *M. D'ORNANO, ministre* de l'environnement, rappelle des termes du problème : « *Un règlement national s'appliquera à toutes les communes Il sera établi par les pouvoirs publics, mais il pourra être modifié pour s'adapter aux circonstances locales Quelle autorité doit décider des dérogations ? La commission spéciale souhaite accorder le maximum de pouvoir aux conseils municipaux ; encore faut-il ne pas exclure totalement les pouvoirs publics. L'amendement de M. Colombier, résultat d'une large concertation, constitue un excellent compromis auquel le gouvernement se rallie.* »

M. RICHARD (P.S.), dénonce ce qui lui apparaît comme « *une remise sous tutelle des collectivités locales* ». « *L'initiative viendra de ces dernières* », répond le ministre Au terme d'une longue discussion, l'amendement de la commission spéciale, auquel s'était ralliée l'opposition, est rejeté, l'amendement de M. Colombier adopté.

Pour ce qui est du régime applicable aux enseignes, le ministre renouvelle, à la demande de M Hamel (U.D.F.), son intention d'être très libéral en ce qui concerne le décret d'application. « *Le secteur concerné*, affirme-t-il, *ne sera aucunement touché par la loi, bien au contraire.* »

Les sanctions

Les *députés* examinent ensuite le système des sanctions dont la commission propose une refonte complète. Ils décident d'abord que, dès la constatation d'une publicité irrégulière, le maire ou le préfet prend un arrêté destiné à *faire cesser* l'irrégularité constatée et à imposer, le cas échéant, la remise en état des lieux. M. RICHARD (P.S.), exprime la crainte que l'appartenance politique du maire n'influe sur sa décision.

L'Assemblée oblige ensuite le maire et le préfet à utiliser les pouvoirs qui leur sont conférés, lorsqu'ils en sont requis par le propriétaire victime d'affichages sauvages ou par des associations de défense du cadre de vie. Elle décide que celui qui a apposé ou fait apposer illégalement une publicité, une enseigne ou une préenseigne, sera puni d'une amende de 50 F à 10 000 F, doublée en cas de récidive.

Pour réprimer l'affichage sauvage, l'Assemblée *accepte* que soit poursuivi comme complice, et puni des mêmes peines que l'auteur de l'infraction, celui pour le compte duquel la publicité est réalisée, lorsque celle-ci est anonyme. Dans le cas d'une publicité *de caractère électoral, celui qui* en bénéficie sera mis en demeure de la supprimer dans un délai de deux jours. *L'Assemblée* précise que l'amende sera appliquée autant de fois qu'il y a de publicités en infraction et autant de fois qu'il y a de jours pendant lesquels elles sont maintenues après constatation de l'infraction.

Alors que M. EDGAR FAURE (R.P.R.) souhaite que pour la prescription de l'action publique on s'en tienne au droit commun, le gouvernement et la commis*sion estiment* au contraire que le délai de prescription ne doit courir que du jour de la suppression ou de la mise en conformité des publicités en infraction. L'Assemblée en décide ainsi.

Contre l'avis du gouvernement, le Sénat avait institué une majoration de 50 % des amendes au profit de la commune dans laquelle avait été commise l'infraction. M. d'Ornano se rallie à cette disposition, mais fait adopter une rédaction qui évite un dispositif financier « *lourd et complexe* ».

L'Assemblée traite ensuite des contrats de louage d'emplacements et exclut notamment la *possibilité d'un renouvellement* tacite.

En ce qui concerne les dispositions transitoires, elle précise qu'elles s'appliqueront aux publicités et dispositifs en place dans la seule mesure où ils ne contreviennent pas à la réglementation actuelle. Afin que des dispositifs en infraction ne puissent être maintenus indéfiniment en cas d'inaction de l'administration, elle permet à cette dernière d'intervenir sans limitation de durée. Quant aux contrats de louage d'emplacement conclus entre le 1er janvier 1977 et la promulgation de la nouvelle loi, ils seront résiliés de plein droit six ans après leur signature.

A l'initiative de la commission, l'Assemblée harmonise la législation sur la publicité avec celle de l'urbanisme (le permis de construire ne sera pas exigé pour l'installation des dispositifs publicitaires) et avec les dispositions des plans de sauvegarde et de mise en valeur.

Pour terminer l'Assemblée abroge la loi actuelle et permet une entrée en vigueur différée de la nouvelle loi, au plus tard six mois après sa publication.

Dans les explications de vote, M. COLOMBIER (U.D.F.) approuve un projet de loi « *nécessaire et libéral* ». M. RICHAD (P.S.) constate que son groupe n'a pas obtenu les garanties minimales qui auraient préservé la liberté d'expression. Aussi son groupe émettra-t-il un vote négatif. Le groupe communiste fera de même, « *en raison de l'amalgame réalisé entre l'affichage commercial et l'affichage d'opinion* ». Enfin M. VALLEIX (R.P.R.) se félicite que, tout en *protégeant* le cadre de vie « *on n'ait pas cassé le ressort de l'activité économique que constitue la publicité* ».

L'ensemble du projet de loi ainsi modifié est adopté, l'opposition votant contre. « *Ce texte*, affirme le ministre, *ne touche en rien à la liberté d'opinion.* »

PATRICK FRANCÈS.

LE CALENDRIER DES TRAVAUX

La conférence des présidents a établi comme suit l'odre du jour des prochaines séances de l'Assemblée :

- **MARDI 24 AVRIL : projet relatif au contrôle des matières fertilisantes.**
- **MERCREDI 25 : questions au gouvernement ; projet relatif aux *actes administratifs*.**
- **JEUDI 26 : projet relatif aux *matières nucléaires*.**
- **VENDREDI MATIN 27 : *questions orales*.**

M. SÉGUIN (R.P.R.) EST NOMMÉ RAPPORTEUR DES PROPOSITIONS DE LOI SUR LA PEINE DE MORT

M. Philippe Séguin, député (R.P.R.) des Vosges, a été désigné *par la commission des lois*, jeudi 19 avril, comme rapporteur des propositions de loi de M. Pierre Bas (R.P.R.), de Mme Hélène Constans (P.C.) et de M. François Mitterrand (P.S.), tendant à l'abolition de la peine de mort. M. Séguin, qui est signataire de la proposition de M. Bas, a été élu par 15 voix contre 9 à M. Raymond Forni (P.S.).

M. Séguin avait écrit à M. Claude Labbé, président du groupe R.P.R., le 2 avril dernier, pour lui demander de se prononcer, comme les présidents des deux groupes de l'opposition, pour l'inscription de ces propositions de loi à l'ordre du jour complémentaire des travaux de l'Assemblée. M. Labbé s'était déclaré, après *le déjeuner* qui avait réuni les présidents des groupes parlementaires de la majorité et le premier ministre à l'Elysée, prêt à demander l'organisation d'un débat sans vote, qui serait suivi ultérieurement du dépôt d'un texte par le gouvernement (*le Monde* du 5 avril). Le président du groupe R.P.R. estime souhaitable un délai de réflexion entre un débat sur la peine de mort et le vote d'un texte.

Le Monde

société

L'avortement n'est pas toujours une faute grave

déclarent une cinquantaine de chrétiens

S'exprimant « à titre personnel mais en fidélité aux solidarités avec leurs organisations », cinquante-cinq chrétiens (dont onze prêtres et un pasteur) viennent de prendre position dans le débat sur l'avortement avant que la loi sur l'interruption de la grossesse ne revienne devant le Parlement et que, d'autre part, l'épiscopat français ne publie un Livre blanc sur la question.

Voici l'essentiel de ce texte :

« 1) L'avortement est un acte grave, une intervention contre ce qui peut devenir une vie humaine. Nous refusons une banalisation de l'avortement qui en ferait un moyen de contraception.

» Mais nous ne pouvons accepter qu'on dise que, en tout état de cause, tous ceux et toutes celles qui pratiquent ou subissent un avortement commettent une faute grave. Des raisons sérieuses peuvent motiver chez des chrétiens et des chrétiennes, pour des « raisons de vie », la décision de l'avortement. Il ne s'agit pas alors d'un geste de désespoir, mais de la décision réfléchie d'une conscience droite.

» 2) Le problème de l'avortement ne saurait être séparé d'une réflexion générale sur la vie. Défendre la vie, c'est d'abord lutter contre la misère, l'exploitation, le chômage, les accidents du travail le racisme et la guerre. On ne saurait donc séparer l'avortement de ses causes sociales : conditions de vie inhumaines, logements déficients ; péché collectif d'une société incapable d'accueillir les enfants et de donner aux jeunes des raisons de vivre ; échec de la contraception (par rapport auquel les Eglises portent une lourde responsabilité).

» De même la réflexion sur l'avortement ne saurait-elle être séparée du thème de la responsabilité, de la promotion et de la dignité de la femme dans notre société, et d'une vision positive de la sexualité, qui ne se réduit pas à la procréation. Les femmes refusent de plus en plus d'être enfermées dans le rôle de mère, de gardienne du foyer ou d'objets sexuels, et le combat pour la libéralisation de l'avortement, malgré ses ambiguïtés, a été l'un des aspects de la lutte des femmes pour leur libération.

» 3) L'avortement pose la difficile question : « Qu'est-ce donc » que la vie ? » Chrétiens, nous ne croyons pas avoir la vérité sur cette question et nous partageons la recherche des femmes et des hommes de ce temps. Disons simplement que, à nos yeux, l'embryon représente indéniablement une potentialité, une promesse de vie humaine et un appel à la relation. Ce sont les parents, l'entourage et la société qui feront accéder ce germe de vie à une vie pleinement humaine.

» Pour nous, chrétien, cette promesse de vie humaine est don de Dieu, signe de son amour, appel à une nouvelle relation : nous nous devons d'accueillir librement ce don non comme une fatalité, mais comme une bénédiction. »

Le texte se termine par un appel aux Eglises de tenir compte du point de vue des croyants, et notamment des femmes, premières concernées ; et aux autorités civiles de veiller à ce que la loi soit appliquée en évitant deux situations jugées inacceptables : soit que des femmes dans la détresse se voient refuser l'intervention, soit que l'avortement se banalise, sans qu'on propose aux conjoints une véritable éducation à la parenté responsable.

La déclaration est signée par : les Pères François Biot, Hugues Cousin, Hervé Chaigne, Robert Davezies, François Fournier, Bernard Marliangeas, André Laudouze, Joseph Robert, Jacques Rollet, Bernard Audras, René Simon et le pasteur André Dumas.

Mme Jeannette Laot ; MM. Marcel Gonin, Joannès Galland ; M. et Mme Louis et Henriette Caulfuty ; MM. Jean-Pierre Ferrand, Hugues Portelli, Bernard Schreiner, Robert Lucente, Baudoin Rochebrune ; Mmes Colette Many, Françoise de Boissieu ; M. Claude du Grandrut ; Mme Suzanne Vienot ; MM. Alain Charbonnier, Jo Hettier, André Jeanson.

M. et Mme Paul et Marie-Thérèse Abela ; M. Claude Bour ; Mme Marcelle Boudon ; M. Noël Bompois ; MM. et Mmes Max et Jeannine Dravert, Michel et Betty Fournier, Maurice et Geneviève Ferry ; Mmes Monique Hébrard, Edith Pumet, Michèle Maniel ; M. et Mme Paul et Liliane Schneider ; M. Michel Lemière ; M. et Mme Philippe et Michèle Warnier ; Mme Licette Zimmerman ; MM. et Mmes Georges et Marie Lecharny, Jacques et Thérèse Poupon, Paul et Annick Robert ; Mme Marie-Thérèse Lumen van Chenu.

Les signataires représentent les organisations suivantes : C.G.T., C.F.D.T., Confédération syndicale du cadre de vie, Planning familial, P.S., P.C., P.S.U., Fédération Cornec, Action catholique ouvrière et Action catholique indépendante, Vie nouvelle, Mouvement des cadres chrétiens (M.C.C.), JEC, Franciscains et socialisme, Cimade, revues *Notre Combat* et *Cultures et Foi*, Fédération des groupes T.C., Association des théologiens moralistes (ATEM), Liaisons, Communautés de base.

DES VOIX AUTORISÉES

Le conseil permanent de l'épiscopat français rendra publique une déclaration sur l'avortement le lundi 23 avril. Ce texte, considéré comme un Livre blanc pour nourrir la réflexion des catholiques avant le réexamen de la loi sur l'interruption volontaire de grossesse, prévu pour la fin de cette année, a eu une gestation difficile. Préparé par la commission épiscopale de la famille, sous la présidence de Mgr Gilbert Duchêne, il aurait eu jusqu'à six ou sept versions après avoir fait la navette plusieurs fois entre Paris et Rome...

En publiant une déclaration quelques jours avant la parution du texte épiscopal, le groupe de chrétiens engagés dans divers mouvements de gauche cherche manifestement à faire comprendre qu'ils refusent de se voir museler et que leur voix de croyants responsables doit compter dans l'Eglise. Et, de fait, les quatre catégories de signataires — responsables de mouvements catholiques de gauche, théologiens et moralistes, personnalités politiques et syndicales, responsables locaux de l'Action catholique — représentent des voix autorisées.

Que disent ces chrétiens engagés ? En un mot, que l'avortement, acte grave, n'est pas toujours une faute grave et peut résulter de « la décision réfléchie d'une conscience droite ». *Sur le plan pratique, la question appelle une réflexion approfondie sur tout le contexte social ; du point de vue théorique, restent posées les interrogations sur le sens de la vie et la nature exacte de l'embryon : personne humaine ou simple chair vivante structurée ?*

Sans entrer dans ces détails, qui dépassent leur compétence, les signataires veulent surtout affirmer leur droit, en tant que membres de l'Eglise, de prendre part à un débat, complexe, certes, mais qui les concerne au premier chef.

ALAIN WOODROW.

Un projet de loi suédois contre le « baby porno »

De notre correspondant

Stockholm. — Un projet de loi, qui sera soumis au début du mois de mai au Parlement suédois, propose l'interdiction de la production et de la diffusion de publications et films pornographiques mettant en scène « des enfants qui n'ont pas atteint l'âge de la puberté ». Les infractions à la nouvelle législation, qui devrait entrer en vigueur le 1er janvier 1980, pourront entraîner une peine de six mois d'emprisonnement.

Par cette nouvelle loi, les Suédois entendent « protéger l'intégrité de l'enfant, à un âge où il n'est pas capable d'évaluer les conséquences d'un acte sur sa propre sexualité et sur la sexualité d'autres enfants ».

L'interdiction proposée par le gouvernement englobe également les films, photographies et dessins où des enfants participent à des scènes sexuelles en compagnie d'adultes. Le ministre de la justice admet cependant qu'il est parfois difficile de définir les frontières de la pornographie et que la nouvelle loi ne doit pas constituer une entrave à la liberté de la presse. C'est la raison pour laquelle sa proposition est rédigée en termes relativement vagues, qui pourraient, à l'avenir, poser quelques problèmes d'appréciation.

Le projet gouvernemental est le résultat d'un débat mené, depuis quelques années déjà, sur la pornographie. Si la Finlande et la Norvège sont demeurées très restrictives en la matière, la Suède avait, au début des années 70, emboîté le pas du Danemark et supprimé la censure sur ce genre de publications. Mais il semble qu'aujourd'hui on remette discrètement en question les « avantages » de cette libéralisation et que l'engouement initial du public pour cette littérature se soit émoussé.

Ventes en Suisse

Les actions spectaculaires des mouvements féministes, en 1975 et 1976, notamment contre les sex-shops, dont les propriétaires devaient faire surveiller leurs boutiques par des hommes « musclés » pour éviter que les vitrines ne soient couvertes de peinture trois fois par semaine par des « commandos » de femmes, et contre les établissements de strip-tease, dont les spectacles étaient souvent interrompus par des raids inopinés, ne sont probablement pas étrangères à ce phénomène. Elles ont influencé une opinion et des partis politiques, au fond très libéraux, mais qui froncent le sourcil dès qu'il est question « d'exploitation de l'individu ».

Plusieurs enquêtes démontrant le lien entre la pornographie, la prostitution et la criminalité n'ont fait que renforcer ce courant. Dans le même temps, les ventes de publications pornographiques ont sensiblement baissé : un million six cent mille exemplaires en 1977 contre cinq millions deux cent mille exemplaires en 1968. Et les cinémas spécialisés, qui refusent de divulguer leur chiffre d'affaires, semblent avoir du mal à remplir des salles qui tentent actuellement de renouveler un répertoire, traditionnellement américain, avec des films érotiques français.

Les publications pornographiques mettant en cause des enfants ne représentent qu'une part infime du marché. Une dizaine de revues de ce genre seraient actuellement régulièrement diffusées en Suède, entre autres par voie postale. Il est difficile d'en définir la provenance, car aucune ne mentionne le responsable de la publication ou le lieu de la fabrication, mais la plupart, semble-t-il, sont imprimées en Allemagne fédérale et aux Pays-Bas.

ALAIN DEBOVE.

UN SONDAGE SUR L'HOMOSEXUALITÉ

Un délit pour 1 % des Français seulement

Arcadie (1), le mouvement des homophiles de France, vient de publier un sondage de l'IFOP sur « *l'homosexualité et les Français* ». L'enquête, qui porte sur mille dix-huit personnes, confirme l'évolution des esprits qui a lieu, depuis une dizaine d'années, dans le domaine de la sexualité et des mœurs. « *Le droit d'être homosexuel est reconnu* », puisque 55 % des personnes interrogées estiment que l'homosexualité fait partie « *des droits fondamentaux de la personne humaine* ». Il n'y a plus que 1 % des Français pour penser que l'homosexualité est un délit. Les « arcadiens », qui protestent contre les articles du code pénal discriminatoires à l'égard des homosexuels, font remarquer que, avec un si faible pourcentage, « *le législateur ne pourra plus se fonder sur la crainte de heurter l'opinion publique pour retarder l'abolition de textes dépassés* ».

Sur les questions qui touchent directement la vie des « questionnés », on dénote moins de tolérance, 39 % considèrent toujours que l'homosexualité est une maladie, 22 % un vice. Ce qui est beaucoup. Alors que 45 % des Français « *tolèrent* » ou « *considèrent comme normale* » l'homosexualité, 17 % d'entre eux, à peine, accepteraient d'avoir un fils ou une fille homosexuels sans intervenir. Les uns apporteraient de bons conseils (39 %), les autres feraient appel au médecin (34 %). Enfin, si 81 % reconnaissent que les homosexuels sont souvent « *méprisés par les gens* », 60 % soutiennent que les homosexuels sont le plus souvent reconnaissables à des signes extérieurs. N'y a-t-il pas une forme de mépris à les vouloir *différents* ? Enfin, un nombre important (14 %) pense qu'on doit refuser certains emplois aux homosexuels, et notamment l'enseignement.

Les réponses paraissent davantage reproduire un discours libéral sur la sexualité que manifester réellement plus de tolérance vis-à-vis des homosexuels, toujours considérés comme appartenant à un groupe à part. Cette ambiguïté apparaît notamment dans les questions posées aux partis politiques. Parmi les partisans de la majorité présidentielle, 21,8 % conçoivent que l'homosexualité est « *un comportement comme un autre* », mais 4,7 % seulement la considèrent comme « *normale* ».

C'est avec la question « *une personne peut-elle être attirée par les deux sexes ?* » (oui : 53 %, non : 26 %) que le changement paraît le plus notable. A travers le cas des homosexuels les questionnés répondent ici sur leur propre comportement sexuel dont ils ont, semble-t-il, une meilleure connaissance que par le passé.

Les homosexuels ont eux-mêmes participé à l'élaboration du questionnaire : ils l'ont nécessairement orienté, en projetant leur espoir, leurs craintes, en voulant peut-être aussi se confirmer dans leur rôle, chercher des réponses-miroirs. De leur côté, les Français interrogés ont pu redouter qu'en répondant trop favorablement, ils ne passent eux-mêmes pour homosexuels. Ces « subjectivités » imprègnent le sondage. L'homosexualité, on en parle, mais à cœur et à mots couverts.

C. C.

(1) 61, rue du Château-d'Eau, 75010 Paris.

ÉDUCATION

Le projet de réforme de l'enseignement des langues vivantes

Les syndicats craignent une diminution des postes d'enseignants

Le projet de réforme de l'enseignement des langues vivantes annoncé le 17 avril à Strasbourg par M. Jacques Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation (« le Monde » du 19 avril), a suscité des réactions mitigées de la part des organisations syndicales.

● LE SYNDICAT NATIONAL DES INSTITUTEURS ET PROFESSEURS DE COLLEGE (SNI-P.E.G.C.) « *estime que l'un des objectifs importants de l'enseignement des langues vivantes est de permettre à tous les enfants dans la scolarité de l'école fondamentale, d'acquérir la maîtrise d'un moyen indispensable de communication. Aussi, le SNI-P.E.G.C. considère toute tentative d'amélioration de cet enseignement comme positive, dès lors que l'aspect « utilitaire » n'est pas dissocié de ses implications culturelles. Prévoir un enseignement quotidien de la première langue vivante au collège est, à coup sûr, un fait appréciable. Pour autant, le SNI-P.E.G.C. ne pense pas qu'il soit souhaitable de supprimer ou de limiter la possibilité d'un choix optionnel d'une seconde langue vivante à l'issue de la classe de cinquième. Enfin, le SNI-P.E.G.C. considère comme très positif qu'une responsabilité effective soit assurée par les Groupements d'établissements (Greta) dans l'enseignement des langues vivantes aux adultes.* »

● LE SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRE (SNES), affilié comme le SNI à la Fédération de l'éducation nationale, réagit tout différemment : « *Une fois de plus, les enseignants et les usagers sont mis devant le fait accompli. En s'attaquant à l'enseignement des langues vivantes, le ministère poursuit sa politique de « redéploiement » des moyens et d'appauvrissement des formations dans le premier et le second cycle. De tels projets, s'ils sont mis en application, aboutiraient à la suppression de toute une gamme de langues dans les collèges, réduisant ainsi la liberté de choix des familles et des élèves ; ils interdiraient l'apprentissage d'une deuxième langue vivante à des milliers de jeunes qui n'entreraient pas dans les lycées, le réservant à une partie seulement des élèves du second cycle long, dans le cadre d'une pseudo-formation continue à finalité étroitement professionnelle.*

» *Par ailleurs, le prétendu renforcement annoncé pour la première langue ne serait que poudre aux yeux dans la mesure où il ne s'agirait en réalité que d'une redistribution des horaires dans la semaine ou dans l'année. Ces mesures se traduiraient, de toute manière, par l'alourdissement des conditions de travail et la suppression de milliers de postes d'enseignants dans le premier et le second cycle et pour toutes les langues, l'anglais et l'allemand compris. Le SNES s'opposera à la mise en place de ces mesures, qui vont à l'encontre d'un enseignement de qualité pour tous les élèves.* »

● LE SYNDICAT GENERAL DE L'EDUCATION NATIONALE (S.G.E.N.-C.F.D.T.), ironise sur les finalités du projet de réforme : « *M. Pelletier a décidé de supprimer l'enseignement d'une troisième langue vivante, de différer celui de la deuxième langue à l'entrée en seconde et de restreindre à deux ou trois les possibilités du choix de la seule langue étudiée dans les collèges. Il en résultera, selon le secrétaire d'Etat, qu'ainsi tous les Français sauront bien parler l'anglais ou l'allemand commercial ; point n'est besoin pour cela de mettre en place les équipements utiles ni la formation continue des enseignants. Seuls de mauvais esprits, comme ceux du S.G.E.N.-C.F.D.T., rappelleront que le président de la République a recommandé le « SMIC culturel » pour tous les jeunes et oseront même s'interroger sur le maintien de l'emploi de nombreux enseignants.* »

● LE SYNDICAT NATIONAL DES LYCEES ET COLLEGES (SNALC, AUTONOME), critique à la fois la forme et le fond du projet. Il « *s'étonne des déclarations faites par M. Pelletier sur le report pur et simple de l'étude des secondes langues après la classe de troisième, et ce dès l'an prochain. En effet, les instances consultatives officielles (C.E.G.T. et Conseil supérieur de l'éducation nationale) n'ont été saisies d'aucun texte à ce sujet. Une telle décision, prise dans ces conditions, impliquerait de la part du gouvernement un mépris total de l'esprit de concertation.*

» *Très contestable sur le plan pédagogique, cette mesure inspirée, comme tant d'autres, du plan Langevin-Wallon, serait particulièrement malencontreuse, alors même que, pour des raisons démographiques, l'éducation nationale se trouve actuellement confrontée au dramatique problème des suppressions de postes. Le SNALC espère que le bon sens l'emportera et que le ministère reconnaîtra enfin l'absurdité d'appliquer aujourd'hui avec obstination un plan conçu il y a trente ans, dans un contexte démographique très différent.* ».

● LA FÉDÉRATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC (P.E.E.P.), que préside M. Antoine Lagarde, se déclare « *satisfaite de voir qu'un problème qu'elle dénonce depuis longtemps, à savoir les insuffisances de l'enseignement des langues étrangères en France, est enfin sérieusement abordé.*

» *Il est en effet inadmissible que les adolescents, après sept ans d'étude d'une langue vivante, soient, dans leur grande majorité, incapables de la maîtriser.* »

La P.E.E.P. ajoute que « *les propositions hardies de M. Pelletier demandent une étude plus approfondie : en effet, une augmentation de l'horaire hebdomadaire des cours de langue vivante ne doit pas accentuer le déséquilibre du rythme scolaire. D'autre part, l'avenir des enseignants de langues vivantes dites secondaires doit être examiné avec soin. Enfin, une question reste posée : les enfants entrant en sixième auront-ils vraiment la possibilité de choisir leur langue vivante ? La P.E.E.P. demande donc qu'aucune décision ne soit prise sans concertation préalable avec les parents.* »

L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE VEUT DEVENIR « une composante officiellement reconnue de l'œuvre nationale d'éducation »

(De notre correspondant.)

Colmar. — La Fédération nationale des syndicats professionnels de l'enseignement libre catholique (F.N.S.P.E.L.C.), qui est la plus ancienne des organisations syndicales de l'enseignement privé (fondée en 1905) et aussi la plus importante par les sièges obtenus aux élections professionnelles, a tenu les 17 et 18 avril à Colmar son 57e Congrès national.

Trois cents délégués, représentant les quinze mille adhérents que déclare la fédération ont notamment réfléchi à la place de l'enseignement libre dans la nation, à la mise en pratique des principes d'égalité définis par la loi entre les différents systèmes d'enseignement, à la formation religieuse, et à la coopération entre les différents partenaires de l'éducation privée.

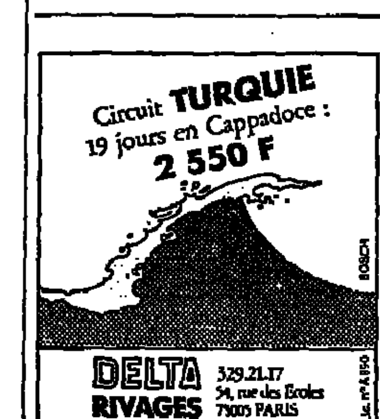
Après avoir connu une situation pendant trop longtemps marginale, l'enseignement privé veut devenir « *une composante officielle reconnue de l'œuvre nationale d'éducation* ». Or, un an et demi après le vote de la loi Guermeur, les enseignants du secteur privé attendent toujours les décrets d'application (*le Monde* du 3 avril).

Dans une motion, les délégués « *réclament avec vigueur que la reconnaissance par la loi de l'apport de l'enseignement privé à la nation, passe pratiquement dans les faits* ». Les congressistes expriment, d'autre part, le souci de voir s'améliorer les relations sociales dans l'enseignement privé et déplorent la détérioration des rapports employeurs-employés au sein des commissions paritaires et de conciliation.

LA C.G.T. APPELLE SES ORGANISATIONS A RENFORCER LEUR ACTION CONTRE LA POLITIQUE DE M. BEULLAC

« *Il convient de multiplier et de renforcer les actions et les interventions avant la fin de l'année scolaire pour s'opposer efficacement aux mesures de redéploiement et à leurs conséquences désastreuses pour la rentrée prochaine* », a déclaré, mercredi 18 avril, M. André Allamy, secrétaire confédéral de la C.G.T., chargé des problèmes de l'enseignement, en annonçant les dernières décisions du bureau confédéral de la C.G.T.

« *Dans l'ensemble du pays, nous assistons à un développement considérable des luttes des enseignants contre les fameuses mesures du ministre de l'éducation* », a expliqué M. Allamy en précisant que les organisations de la C.G.T. avaient déjà réagi à ces dispositions dans une quarantaine de départements. Le bureau confédéral de ce syndicat demande à ses organisations et à ses militants d'intervenir auprès des rectorats et des inspections académiques pour connaître précisément les « *conséquences des mesures de M. Beullac* », et ainsi informer les travailleurs dans les entreprises.



OMNISPORTS

Un plan de détection des futurs champions sera appliqué à partir de 1980

« Nous avons bâti ce qui permettra à la France de posséder une véritable politique du sport de haut niveau », a déclaré M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, en rendant compte des travaux de la commission du sport de haut niveau, réunie à l'Institut d'éducation populaire de Marly-le-Roi les 16 et 17 avril. Composée de représentants du mouvement sportif et de l'administration, chargée de définir une politique permettant de dégager une élite sportive permanente de niveau international, cette commission a approuvé les grandes lignes d'un plan à trois volets : détection et orientation des jeunes sportifs ; développement de programmes pour le sport de haut niveau par les fédérations ; insertion socio-professionnelle des sportifs de haut niveau.

Le premier volet de ce plan, la détection et l'orientation des jeunes sportifs, est le plus important. « *En raison du niveau élevé des performances, l'élite sportive internationale doit avoir des aptitudes exceptionnelles, tant physiques que morales. On risque d'engager vers le sport de haut niveau des athlètes qui n'en ont pas les moyens. Il s'agit donc d'étalonner les capacités du plus grand nombre pour détecter les meilleurs* », a expliqué en substance M. Robert Bobin, qui doit prendre dans quelques jours la direction de l'Institut national du sport et de l'éducation physique (INSEP).

Concrètement, il s'agit de faire passer aux jeunes de huit à treize ans des tests qui, sous forme de jeux, permettront de déterminer leur détente en hauteur et en longueur, leur force des bras et leur résistance à l'effort sans faire appel à des techniques proprement sportives. Parmi les quelque cinq cent mille jeunes qui devraient être ainsi passés au crible dès l'année prochaine dans le cadre départemental, puis régional et national, les cinq cents meilleurs — talents à l'état brut — se verront attribuer des bourses pour participer à des « stages-vacances » qui serviront à déterminer plus précisément leurs qualités afin de les orienter vers telle ou telle discipline.

C'est alors qu'il appartiendra aux fédérations sportives de « faire lever la pâte » en recherchant le plus précisément possible les données techniques, biologiques et psychologiques qui leur ouvriront les voies de la haute compétition. L'ensemble de ces investigations servira notamment à organiser et à améliorer le recrutement des sections sport-étude.

« Une programmation réaliste »

Pour ce qui concerne le deuxième volet du plan élaboré par la commission du sport de haut niveau, c'est-à-dire les programmes des fédérations, M. Georges Boudry, vice-président du Comité national olympique (C.N.O.S.F.), a indiqué que chacune de celles-ci demeurait libre de conduire la politique qui lui plaisait. Toutefois, aucune ne devra s'attendre à une aide financière supplémentaire provenant des nouvelles ressources extra-budgétaires (prélèvements sur le Loto et les courses hippiques) si sa politique de l'élite n'est pas agréée par la commission du sport de haut niveau. Pour cela, les fédérations devront dresser des programmes de développement comprenant notamment une adaptation des structures fédérales aux objectifs internationaux, un programme pluriannuel de formation de l'élite et surtout un plan de recrutement et de perfectionnement des cadres techniques. « *Le sport de haut niveau est un monde où la concurrence est féroce, et il est utopique d'espérer y jouer un rôle sans une programmation réaliste s'appuyant dans tous les domaines sur les moyens modernes* », a souligné la commission.

Pour l'insertion socio-professionnelle des sportifs de haut niveau, M. Gérard Garoff, président des directeurs techniques nationaux, a précisé que le plan de carrière de ces athlètes serait composé de deux parties distinctes : l'une, sportive, qui comprendra la préparation et la progression des performances, et l'autre, professionnelle, en fonction des aspirations et des aptitude extra-sportives du champion. « *L'idée d'un plan de carrière tend à faire en sorte que jamais l'homme ne soit oublié derrière l'athlète* », a précisé M. Garoff.

La pyramide remise sur sa base

Quand, à l'automne dernier, M. Jean-Pierre Soisson avait lancé : « L'important n'est plus de participer mais de gagner », *pour justifier la création des* « contrats olympiques » *passés entre une poignée d'athlètes* « médaillables » *et les pouvoirs publics, dans l'espoir que le sport français ne sombre pas aux Jeux de 1980* (le Monde *des 11 et 12 octobre 1978), ce sursaut d'orgueil national, qui tombait à point après une saison particulièrement médiocre, avait été fortement apprécié, en dépit de quelques rares critiques. Une sourdine fut néanmoins rapidement mise à ce concert de louanges car les difficultés avec les mouvements sportifs ne tardèrent pas à se faire jour.*

La direction des sports allait-elle imposer ses choix aux fédérations réputées indépendantes ? L'effort financier important consenti en faveur de quelques-uns, même s'ils étaient les meilleurs, allait-il rendre impossible toute autre action ? Tels étaient les principaux problèmes qui, en dépit des relations amorties qu'entretiennent les fédérations avec le ministère des sports, s'étaient cristallisés lorsque la Fédération d'athlétisme (F.F.A.) avait refusé de voter son budget. La F.F.A. estimait notamment que la part faite aux « contrats olympiques » *stérilisait toutes les autres actions à plus long terme.*

Depuis lors, M. Soisson s'est employé à redresser la situation. Non sans succès. Grâce au doublement des crédits mis à la disposition du sport, décidé lors du débat budgétaire, avec notamment le prélèvement sur les enjeux du loto et du tiercé, les difficultés de financement ont été rapidement résolues. C'est ainsi qu'en « appel » *la Fédération d'athlétisme a finalement adopté sans difficulté un budget de quelque 10 millions de francs.*

Les rapports entre certaines fédérations et la direction du sport sont également redevenus plus normaux. Toutefois, il restait un point qui préoccupait le mouvement sportif : l'effort consenti à la veille des Jeux de 1980 ne serait-il que feu de paille ? Dans un premier temps, le ministre avait, en effet, accordé à cet objectif une priorité absolue. Il s'agissait donc de le convaincre de mettre en place une action à plus long terme, autrement dit de détecter parmi les plus jeunes enfants ceux qui ont les qualités physiques et morales des champions de demain, comme cela s'est fait déjà dans quelques pays, où l'on ne compte plus les « dieux du stade », *et l'on pense aussi bien aux États-Unis qu'à la République fédérale d'Allemagne. C'est maintenant chose faite. Au terme de la réunion de la commission du sport de haut niveau, à Marly-le-Roi, M. Soisson a annoncé que la détection des qualités athlétiques brutes chez les enfants se ferait désormais systématiquement, dès l'année prochaine, entre huit et treize ans. Et ainsi la pyramide est remise sur sa base.*

Le vivier

Après s'être essentiellement préoccupé de son sommet, c'est-à-dire de l'élite, on va en effet sélectionner les sujets les plus doués dans la masse, le vivier des jeunes, et avant même qu'ils n'aient été déformés par les techniques. Avec des moyens appropriés, les fédérations sportives auront alors la responsabilité de former une élite capable de briller sur tous les stades du monde, étape ultime, sommet de la pyramide. La construction paraît ainsi idéale.

« Il nous faudra vaincre les forces d'inertie et l'opposition des tenants de l'anti-élitisme, de tous ceux qui nient la valeur de la compétition », *a néanmoins fait remarquer M. Georges Boudry, vice-président du Comité national olympique (C.N.O.S.F.), en présentant les résultats des travaux de la commission. Tant il est vrai que la pratique sportive de haut niveau est de plus en plus contestée par certains courants de pensée qui dénoncent ses aspects aliénants.*

On peut en effet s'interroger sur « l'impérieuse nécessité » qui pousse à faire passer des tests à des gamins dans l'unique perspective de sélectionner un futur champion. Qui a besoin de ce champion ? La jeunesse pour l'exemple qu'il suscite ? Ou bien les fédérations pour les bénéfices qu'elles peuvent en retirer ? Ou bien encore l'État pour les valeurs d'effort et de courage comme pour le dérivatif qu'il constitue aux yeux de la foule ? Reste que l'ensemble du mouvement sportif réclamait ces mesures depuis longtemps. Pour en juger, il faudra voir comment elles seront mises en œuvre. Et il faudra que deux olympiades s'écoulent pour mesurer leur efficacité réelle. Mais y aura-t-il encore, alors, des Jeux olympiques ?

ALAIN GIRAUDO.

VOILE

De l'exploit au récit

La grande course au large passionne de plus en plus d'amateurs, mais souffre d'un handicap : le récit. Ils ne sont pas faciles à suivre au jour le jour, ces fous perdus *pendant des mois sur leurs voiliers* à des milliers de kilomètres des côtes, dans des régions où les vents les plus doux décorneraient sans forcer quelques bœufs bretons, où les liaisons radio ne passent que si le ciel, l'eau et l'électricité *du bord le veulent bien* ; où, enfin, on n'a pas trop le temps de prendre des notes pour des littératures à venir, si tant est que l'on soit porté à la littérature.

Mais il faut bien raconter : la clientèle est là. Les contrats aussi. Deux méthodes, en toute logique, s'imposent : l'une « externe », l'autre « interne ». Dans le premier cas, on raconte tout à un ami, de préférence homme de plume, et on lui laisse le soin de rédiger. Dans le second, on raconte soi-même.

La dernière course autour du monde fournit des illustrations de chacune des options, la dernière « transat » en solitaire aussi (1).

Dans le cas de la première méthode, l'intérêt et la réussite du livre paraissent exclusifs de l'ami*tié entre le rédacteur et ses...* informateurs. Ainsi Paul Guimard, auteur de « *l'Empire des mers* » (2), est-il sans doute resté ami avec les équipiers de *Neptune*, dont il raconte la course autour du globe. Mais le récit laisse un peu le lecteur sur sa faim. Quelle que soit la qualité de l'écrivain, on devine *que tout n'est pas dit, et en par*ticulier ce qui aurait fait du livre une véritable aventure.

Ainsi Christophe Yvert, auteur de *Gauloise II autour du monde* (3), *est-il sûrement resté copain avec* Eric Loizeau, le skipper de l'ex-*Pen Duick III* qu'il se borne à interviewer, mais l'ouvrage manque d'épaisseur et de passion.

A *l'inverse, Robert Nataf, auteur* de *Tempêtes à bord* (4), est certainement fâché à vie avec une bonne partie de l'équipage de *33 Export* et, en particulier, avec Alain Gabbay, le skipper du bateau au cours de l'édition 1977-78 de *l'épreuve. (On a même parlé de* procès.) Il faut dire qu'en l'occurrence, pour ce qui est de passion, de colère, d'affrontements humains, on est servi ! A bord de *33 Export*, c'était *parfois l'enfer, si l'on en* juge par ce livre : il semble même *qu'on ait frôlé* plusieurs fois l'irréparable. Non seulement à l'occasion d'accidents, somme toute inévitables dans ce genre de compétitions, mais aussi pour cause de désordre, de *manque d'hygiène, de... jeunesse.* Enfin, et surtout, en raison de violents chocs d'individus, provoqués par des tensions, des rancœurs accumulées au fil des mois dans cette « caisse à *voile* » *isolée du* monde. On a failli en venir aux *mains* et on *a même fini* par s'envoyer le poste de radio à la figure, en fin de course.

Au fil des pages, on voit monter des périls qui ne sont plus seulement ceux de la mer. Et on imagine quel ressentiment doivent entretenir aujourd'hui les marins de « *33* » à l'égard d'un chroniqueur aussi peu complaisant. On peut formuler des *réserves : était-ce à ce point la* haine ? L'auteur n'a-t-il pas, par *nécessité*, choisi un camp ? Ne s'est-il pas laissé emporter par une plume volontiers tragique ? Sans doute, mais le livre, écrit de bonne main, y gagne en intérêt et en suspense. On est *aussi* curieux de l'issue de tel ou tel conflit personnel aigu que de celle de *l'étape*. Les psychologues et les amateurs de tragi-comédie de mœurs sont aussi captivés que les mordus de voile !

Avec la publication de *Froid devant* (5), d'Eric Loizeau, skipper de *Gauloises II*, la seconde mé*thode (celle du récit écrit par un* des acteurs) vient de recevoir une *illustration de qualité*. Eric Loizeau n'est pas un écrivain. Il a autre chose à faire : notamment s'imposer comme un des premiers marins de course français de la génération d'après Tabarly, ce en quoi il paraît réussir. Là, point trop de psychologie ou de descente dans les abysses des caractères : la course, et elle *seulement. Mais quelle* course ! deux victoires d'étape et une victoire générale manquée sans doute de peu. Les affres d'un Breton de vingt-huit ans qui a su choisir son bateau (l'« épave » du *Pen-Duick III* d'Eric Tabarly) et ses com*pagnons, qui sait mener son monde* mais qui, parfois, sent le poids de *l'entreprise : huit hommes* et un voilier de 17,50 mètres dans une mer et des vents furieux où il faut absolument gagner si l'on veut faire son trou dans la profession. Le handicap de l'incognito à *remonter*, celui de la malchance aussi, avec, *pour atouts, le sérieux, l'esprit* de responsabilité, l'autorité et le goût du risque calculé (calculé un peu large, d'ailleurs, si l'on en juge par les grandes trouilles que se sont données les gens de *Gauloises* en voulant aller un peu trop vite malgré *le gros temps). Un récit sans fiori*tures, pudique et lisible.

A lire ces livres, on peut s'interroger sur ce qui fait courir ces gens-là : quatre mois cloîtrés dans des coques où l'on ne peut parfois même pas se tenir debout, dans *l'humidité permanente, le confort* inexistant ; quatre mois à prendre des douches glacées où à se morfondre dans d'interminables calmes tropicaux, à guetter la vague traîtresse *où à se demander, la peur au* ventre, si la mâture va tenir ou si *le voilier va avoir le bon goût de se* redresser après un chavirage (il y en a eu plusieurs !). La réponse ? Ils la donnent eux-mêmes : à l'heure actuelle, ils sont tous, soit en train *de se faire construire d'autres ba*teaux pour d'autres courses, soit à la recherche *désespérée de mécènes* qui veuillent bien financer leur prochaine folie, soit en quête d'un embarquement. A se demander s'ils n'y ont pas pris goût et s'ils auront jamais *le temps de raconter* tout cela !

NOËL-JEAN BERGEROUX.

(1) *La Route du rhum*, par Gérald Basseporte. Ed. PAL, 210 p., 45 F.
La Route du Rhum, par Jean-François Bugiet, Michel Malinovsky et Michael Birch. Ed. Solar, 112 p., 45 F.
(2) *L'Empire des mers*, par Paul Guimard. Ed. Hachette, 200 p., 35 F.
(3) *Gauloise II autour du monde*, par Christophe Yvert et Eric Loizeau. Ed. Solar, 112 p., 45 F.
(4) *Tempêtes à bord*, par Robert Nataf. Presses de la cité, 245 p., 42 F.
(5) *Froid devant*, par Eric Loizeau. Ed. du Pen Duick, 224 p., 49 F.

JUSTICE

L'affaire Lee Marvin

L'ÉPILOGUE D'UN PROCÈS SORDIDE A LOS ANGELES

Correspondance

Los Angeles. — Jeudi 19 avril, après onze semaines d'un procès sordide, où M. Lee *Marvin, acteur célèbre notam*ment pour l'Oscar que lui valut le film *Cat Ballou*, compara entre autres choses son amour pour Mme Michelle Triola « *à un réservoir d'essence à demi-plein* », le juge de la cour supé*rieure du comté de Los Angeles* a accordé à sa compagne de six ans une indemnité de 104 000 dollars pour « *assurer sa réinsertion* ».

Il s'agit là d'un butin bien inférieur à celui qu'avait réclamé *la partie plaignante : 1,8 mil*lion de dollars — soit la moitié des biens acquis par l'acteur pendant les six années où il partagea sa vie avec Mme Triola. Les deux parties crient victoire avec la délicatesse qui avait *ponctué le récit complet de leur* vie commune. M. Mitchelson, avocat défenseur de Mme Triola, qui fait fortune sur le dos des amants désunis, a commenté : « *Une somme à six chiffres, c'est une victoire substantielle.* » M. Marvin a déclaré, lui, que le procès avait plus fait pour sa *réputation que* n'importe lequel de ses films.

La satisfaction affichée par chacune des parties adverses, quelques heures après la décision, peut induire en erreur, car le sens du verdict n'est pas aussi net. Le 26 décembre 1976, la Cour suprême de l'État de Cali*fornie autorisait des gens non* mariés qui se séparaient après une période d'union libre à réclamer en justice le droit à une partie des biens acquis pendant la vie commune. C'est conformément à cet arrêt qu'était *jugée l'affaire Marvin*. Le juge Marshall n'a pas reconnu l'existence d'un lien contractuel écrit entre M. Marvin et Mme Triola, qui eût permis à cette dernière de faire valoir un droit à la fortune amassée par son « *époux* » *durant le temps où* cette dernière se faisait appeler « madame Marvin ». L'indemnité qu'il accorde à la compagne de l'acteur est tout autre chose : ce n'est qu'une « bourse de reconversion » destinée à per*mettre à l'ancienne chanteuse* de se recycler et de financer la transition entre sa vie sous les feux de l'actualité cinématographique et celle plus prosaïque, d'un simple particulier. Mme Triola poura cependant, en *plus de la compensation* qui lui est attribuée, pourvoir à ses *besoins : elle prévoit déjà un* livre et un film qui prolongeront dans les mémoires ce procès bien trop long pour être honnête.

SYLVIE CROSSMAN.

CORRESPONDANCE

Le conflit entre le docteur Ruhlmann et la société Thalassa International

Usant de son droit de réponse, le docteur Louis Ruhlmann nous écrit, à propos d'un article consacré au conflit qui l'oppose à la société Thalassa International (le Monde du 24 mars) :

A propos de l'arrêt de la cour d'appel de Rennes du 21 mars 1979, concernant le conflit qui m'oppose à la S.A. Thalassa International, je vous prie de signaler que, contrairement à ce qui a été annoncé, la cour d'appel de Rennes n'a pas ordonné mon licenciement ; en effet, je n'étais pas salarié de l'institut, mais seulement locataire d'un cabinet. La cour d'appel a simplement ordonné, en référé, donc par une décision qui n'a pas l'autorité de la chose jugée, que je quitte ce cabinet, s'appuyant sur une clause du contrat permettant à la société de le rompre sans préavis et sans aucun motif.

En réalité, c'est moi-même qui ai assigné la société pour impossibilité d'exercer la médecine dans des conditions correctes et j'ai demandé, le 2 octobre 1978, la rupture du contrat. L'affaire, au fond, doit être plaidée dans les semaines à venir devant le tribunal de grande instance de Lorient.

● ERRATUM. — Le cargo *Olaug*, à bord duquel furent saisies 20 tonnes de marijuana le mois dernier à New York (*le Monde* du 20 mars), n'a jamais, nous précise M. Phedon Phedonos-Vadet, consul général de Chypre à Paris, été immatriculé sous le pavillon chypriote, contrairement à ce que prétendaient les informations reçues à l'époque.

GRÈVE DE LA FAIM D'UN DÉTENU A LA CENTRALE DE MURET

Depuis le 10 avril, Albert Lefrançois, détenu à la centrale de Muret, fait la grève de la faim. Condamné le 14 mars 1975 par les assises de l'Hérault à quinze ans de réclusion criminelle pour le meurtre d'une prostituée, Albert Lefrançois, ancien boxeur, qui, au moment des faits, était le maire de Saint-Martin-Lys, petit village de la haute vallée de l'Aude, n'a jamais cessé d'affirmer son innocence. Le 26 décembre 1977, une requête a été déposée par Mes Cals et Roux, avocats de Lefrançois. Le 5 avril dernier, le procureur de la République de Montpellier faisait connaître son refus de revenir sur la condamnation de 1975.

Quelques jours après, dans une lettre au garde des sceaux, Albert Lefrançois écrivait : « *Je suis innocent de la mort de cette prostituée que j'ai connue tout juste cinq minutes et dont on connaît le coupable avec presque certitude. Je possède d'ailleurs une lettre de mon juge d'instruction qui, trois mois après mon procès, reconnaît mon innocence. Cette lettre est photocopiée dans le manuscrit qui relate ma vie honnête, mon affaire et qui, j'espère, sera édité au profit de l'UNICEF.* — (Corresp.)

L'ambassade d'Afrique du Sud en France répond au Comité contre l'apartheid

A la suite des déclarations du porte-parole du Comité contre l'apartheid (C.A.O.) affirmant que « les équipes multiraciales ne sont, en fait, formées que sur des bases raciales » en Afrique du Sud (*le Monde* du 8-9 avril), le conseiller chargé des affaires culturelles de l'ambassade d'Afrique du Sud à Paris nous a adressé la mise au point suivante :

« *Depuis l'adoption de la nouvelle politique sportive sud-africaine, telle qu'elle fut énoncée en septembre 1976, le sport est rentré dans une nouvelle phase en Afrique du Sud.*

» *Il est devenu possible aux équipes intégrées de participer à des événements sportifs internationaux et aux équipes provinciales et de club de jouer dans des compétitions mixtes. D'octobre 1976 à mars 1977, 1 433 événements sportifs multiraciaux ont eu lieu — tous niveaux confondus (club, provincial et national).*

» *Si l'on considère uniquement l'année 1977, cent soixante et onze compétitions multiraciales ont eu lieu au niveau du club. La législation sud-africaine n'interdit pas aux clubs sportifs d'être des organes racialement mixtes. Le gouvernement n'exerce pas de contrôle sur les organes sportifs et n'intervient en aucune manière dans l'organisation de matches ou de compétitions prévus par le comité du rugby sud-africain. Grâce à cette nouvelle politique, le sport sud-africain a été totalement normalisé, et l'Afrique du Sud se situe désormais sur un pied d'égalité totale avec les autres pays du monde en ce qui concerne la sélection.*

» *Le gouvernement sud-africain a énoncé catégoriquement que, aux termes de cette nouvelle politique sportive, les équipes représentant l'Afrique du Sud à l'étranger dans quelque discipline sportive que ce soit, seraient désormais sélectionnées exclusivement selon des critères de qualité à la suite d'épreuves multiraciales devant des jurys de sélection multiraciaux — principe qui est depuis lors passé dans la pratique sportive en Afrique du Sud.* »

● *M. Jean-Paul Bataille, maire (P.R.) de Steenvoorde* et conseiller général du Nord, a écrit à Lord Killanin, président du Comité international olympique, pour déplorer les menaces d'exclusion des Jeux olympiques qui pèsent sur la France. « *Ayant toujours condamné l'apartheid*, écrit-il notamment, *la France exige que les Springboks déplacent une équipe multiraciale et contribue ainsi efficacement au combat qu'elle a toujours mené en faveur de l'égalité raciale. Son attitude devrait donc à vos yeux être exemplaire et la placer en tête des nations dignes de participer aux olympiades. Par contre, et je vous le rappelais plus haut, si vous souhaitez admettre aux manifestations sportives internationales les seules nations respectueuses des droits de l'homme, ce n'est pas 149 nations qui participeront aux olympiades de 1980 mais 29, et ce n'est pas à Moscou que vous devez organiser vos jeux (...)* »

MÉDECINE

Les nouveaux médecins de campagne

II. — Cabinets de groupe et formation continue

par NICOLAS BEAU

Contrairement aux idées reçues, les ruraux sont généralement en moins bonne santé que les citadins.

Le dévouement des traditionnels médecins de campagne n'est pas en cause. Ils ont, *bien souvent*, tout sacrifié à leurs malades. Mais, aujourd'hui, *ils commencent* à entrer dans la légende — c'est la fin d'un sacerdoce — non sans avoir laissé un héritage riche de solutions originales («le Monde» du ? ? ? ? ? ? ?). La relève semble *assurée... sous d'autres formes.*

Pour les responsables de la médecine de groupe et de la formation continue, c'est à la campagne ces dernières années, que les cabinets de groupe et les associations locales de formation permanente ont connu le plus grand essor. *Le médecin de campagne* d'aujourd'hui serait-il *moins* isolé que son collègue des villes ? On peut le penser si l'on prend en considération les initiatives de l'Association de médecine rurale. Des stages de formation en psychiatrie existent désormais à Auxerre pour ces praticiens souvent affrontés, en l'absence de psychiatres, à une petite pathologie mentale. Des certificats d'oxyologie (apprentissage de la réanimation) ont été institués à Montpellier pour ces médecins qui doivent intervenir en cas d'accident le la circulation.

« *Ici*, déclare le docteur Gallois, un des responsables de l'enseignement post-universitaire de Mâcon, *les médecins qui viennent le plus souvent sont les praticiens qui habitent à 40 ou 50 km de la ville.* » La formation continue serait donc un excellent *antidote contre* l'isolement et représente pour le médecin de campagne une occasion privilégiée de retrouver d'autres confrères. « *Les dîners avec les épouses deux fois par an*, précise le docteur Gallois, *sont très appréciés.* »

70 % des gains en commun

La moitié des cabinets de groupe se sont constitués à la campagne : ainsi à Eymet, chef-lieu de canton de 2 900 habitants, au sud de la Dordogne, ce sont les épouses des praticiens qui ont voulu la création d'un « groupe médical » pour retrouver leur indépendance. Aujourd'hui, dans cette commune, trois médecins, âgés respectivement de trente-cinq, cinquante-quatre et soixante-cinq ans, ont mis 70 % de leurs gains en commun, partagent les gardes une fois sur trois alors que l'astreinte avant 1960 était quotidienne. Ils se complètent dans leur exercice puisque l'un est ancien externe en radiologie, le second spécialiste de gynécologie et le troisième intéressé par la cardiologie.

Leur solidarité est réelle : l'un d'entre eux, immobilisé, en 1978, pendant trois mois, a bénéficié de l'intégralité de ses revenus habituels. Pourtant, ils ne se ressemblent pas : le médecin le plus âgé prescrit un peu plus de médicaments « *pour ne pas faire revenir les gens* », le second ne tutoie pas sa clientèle contrairement aux deux autres, et le benjamin, qui fait partie du conseil municipal d'Union de la gauche, est tenté par la fonctionnarisation. Un choix qui n'est pas exactement celui de ses confrères.

Les projets de création d'un centre de planning familial par l'épouse du plus jeune n'enthousiasment certes pas tout le monde ; le désir que les gens « *se prennent en charge* » ne peut être aussi aigu chez les praticiens formés avant-guerre que chez ceux qui ont vécu mai 1968.

En tout cas, les trois hommes sont fiers de leur « *coopérative* » puisque c'est ainsi que l'on a appelé le groupe dans le pays. Ils en perfectionnent constamment le fonctionnement : un cardiologue de Bergerac *se rend maintenant* une fois par semaine à Eymet, facilitant ainsi le recours des malades ruraux aux spécialistes et *ouvrant la voie à une* véritable médecine d'équipe.

Les groupes n'ont pourtant pas fait école partout ; certaines femmes entendent être associées à la vie professionnelle de leurs maris qui, tel le docteur Hyppolite, président du Syndicat national des médecins ruraux (1), voit dans l'exercice individuel « *un moyen privilégié de conserver une vie de famille* ». Surtout, les différences de génération, de *sensibilité sont quelquefois trop* grandes entre l' « ancien » et le « nouveau », qui ne *peuvent se résoudre* au mariage de raison que *serait l'association en groupe.* Quoi de commun, en effet, à Genholac, dans le *Gard, entre* le jeune docteur Pignatel, qui roule en voiture de sport et reçoit sur rendez-vous à 150 m de son domicile, un chalet spacieux *et* moderne, et le docteur Pelet, précédé de sa réputation lorsqu'il sillonne, au volant de sa vieille 4 L, les routes des Cévennes, et *dont on* sait que, chaque année, il se retire, durant trois mois, *sur le mont* Lozère pour y faire de la géologie ?

280 000 accidents de travail

Cette structuration du système de santé autour des cabinets de groupe apparaît cependant essentielle pour relever le défi des urgences. Le risque est clair : si les cabinets *de groupe ruraux* ne constituent pas un relais efficace pour assurer une permanence des soins, les SAMU (Services d'aide *médicale urgente*) des villes seront tentés d'étendre leurs activités à la campagne avec les pompiers, mais sans les praticiens locaux. Ce serait regrettable : les médecins de campagne peuvent éviter dans ce domaine la démarche quelquefois un peu névrotique qui est celle des citadins : « *Pour un infarctus*, explique ce praticien, *le risque résultant d'un déplacement est souvent plus aigu pour le malade que le risque lié à l'absence d'un service de réanimation* », — une intuition qui rejoint les études les plus récentes menées sur ce sujet.

Selon une enquête récente dans trois cents communes de la région Rhône-Alpes, c'est dans les villages de moins de mille habitants que l'organisation des gardes fait, le plus souvent, défaut. Or, une fois sur trois, ces agglomérations sont dépourvues de cabines téléphoniques, qui seules permettent les appels de nuit, et elles ne disposent pas, six fois sur dix, d'un centre *hospitalier* à moins de 30 kilomètres.

Ailleurs, dans une localité du Sud-Ouest, les bouteilles d'oxygène des pompiers sont vides ; plus loin, dans le Massif central, une personne âgée, atteinte d'un infarctus, a attendu une demi-heure l'arrivée du médecin et une heure pour son transfert à l'hôpital d'Alès.

Les carences dans l'organisation des urgences sont graves dans les campagnes. Il s'y produit, chaque année, deux cent quatre-vingt mille accidents du travail et les personnes âgées y sont plus isolées qu'on ne le croit : une enquête effectuée en 1978 par *la Mutualité* sociale agricole dans six départements a montré que 74 % des personnes âgées de plus de 65 ans n'avaient pas le *téléphone* et que 14 % d'entre elles ne pouvaient alerter personne *en cas d'accident* aigu.

L'hôpital rural serait, d'après les représentants des *médecins* de campagne, un deuxième moyen privilégié, avec l'association en groupe, de créer de véritables « centres sanitaires ruraux ».

« La lanterne rouge de l'humanisation »

Il existe bien en France trois cent *soixante-sept hôpitaux locaux* où près de cinq cent mille malades, dont l'âge moyen est de soixante-quatorze ans, sont soignés exclusivement par leur médecin traitant, dans des services de médecine, de réadaptation et de long séjour. Mais s'agit-il vraiment d'hôpitaux ? Rien, dans les textes, ne l'indique clairement : la loi hospitalière de 1970 en avait tout simplement oublié l'existence ; le décret qui doit préciser le fonctionnement de ces unités d'hospitalisation, enfin mentionnées dans une loi de 1971, se fait toujours attendre.

Etrange, cet hôpital où aucune permanence médicale et même quelquefois aucun tour de garde à domicile ne sont prévus, où les consultations externes sont interdites et où, enfin, la présence des infirmières est scandaleusement insuffisante. Dans les trois cent soixante-sept hôpitaux locaux, on compte un millier d'infirmières, soit trois par hôpital : il en faudrait cinq pour que, compte tenu des congés et des maladies, une présence soit assurée jour et nuit. Cependant, ces infirmières sont souvent, il faut le préciser, des religieuses. A l'hôpital de Houdan, elles sont quatre sur huit et perçoivent 400 francs par mois. Mais les vocations se font plus rares... *16 % des deux mille cinq cents* médecins libéraux payés à l'acte, *qui exercent à l'hôpital* rural, gagnent plus de 4 000 francs par *mois pour une seule* visite à l'hôpital tous les jours.

Trois médecins ruraux sur quatre n'ont pas d'accès aux hôpitaux locaux qui, *même sur* le plan numérique, restent insuffisants.

« *Si le prix de journée moyen de l'hôpital local est de 73 F et de 113 F dans les services de médecine, c'est que cet établissement est sous-médicalisé, qu'il garde les malades en moyenne quarante-six jours dans les services dits actifs et qu'il est la lanterne rouge de l'humanisation* », déclarait en 1978 M. Del Nista, directeur de l'hôpital de Houdan. Il a dû faire doubler le prix de journée en médecine pour « humaniser » son hôpital.

Quant aux maternités rurales dont l'activité a diminué de moitié depuis dix ans, elles semblent délaissées et par le public qui exige plus de sécurité, et par les jeunes praticiens qui, en sortant de la faculté, n'ont pas toujours examiné de femmes enceintes.

Au *ministère de la santé*, le principe semble désormais acquis de conserver ces établissements locaux et d'y maintenir un secteur d'hébergement définitif pour les personnes âgées. On songe à autoriser les consultations externes et à renforcer la médicalisation du long et moyen séjour en substituant aux médecins actuels payés 1 500 F par an des médecins rémunérés effectivement pour deux ou trois après-midi par semaine.

Les dirigeants de la Mutualité sociale agricole (M.S.A.) ont jusqu'à présent favorisé d'autres types d'actions que le financement de l'humanisation des hôpitaux locaux. « *S'il est essentiel de soigner la maladie, il est plus important de la prévenir* », lit-on dans un rapport, « Prospective santé », adopté à la fin de 1977 par les dirigeants de la M.S.A., et pour moitié consacré à ces actions de prévention et d'éducation sanitaire.

Des campagnes sont menées effectivement, dans le Vaucluse, sur l'autodépistage du cancer du sein ; en Ille-et-Vilaine, sur *l'hypertension artérielle* ; en Dordogne, sur les accidents forestiers.

Dans les *clubs ruraux* de personnes âgées, dont les trois quarts *ont été créés* à la *campagne*, la santé fait l'objet de discussions sérieuses, avec la participation de l'assistante sociale, du médecin et du pharmacien. « *Ils en redemandent* », dit-on à la Mutualité agricole. En revanche, la médecine du travail reste peu développée chez les exploitants agricoles, soumis une fois tous les cinq ans, seulement, à une visite préventive.

« *Le problème de la rémunération à la fonction des médecins se trouve posé* », peut-on lire dans ce même rapport de la M.S.A. Or, d'après un sondage publié par le Syndicat national des médecins ruraux, 70 % des praticiens de campagne « *se résigneraient à devenir salariés pour 10 000 F par mois* ».

Cette enquête est, selon les dirigeants de la Confédération des syndicats médicaux français (C.S.M.F.), le syndicat le plus représentatif des médecins ruraux, un reflet partiel, mais significatif, de « *l'important malaise qui se développe chez les médecins ruraux* ». Les indemnités kilométriques ont progressé de 82 % de 1967 à 1977, alors que les frais de voiture, par exemple, ont augmenté, d'après les calculs de la C.S.M.F., de 126 %. « *On rémunère à peine l'amortissement de la voiture et en tout cas pas le temps du médecin passé en déplacements* », disent les praticiens. « *Nombreux sont les médecins qui trichent, inscrivant jusqu'à 500 km par jour sur leurs ordonnances* », répond-on à la M.S.A.

Pour le docteur Pilorgey, président de l'Association de médecine rurale, « *quel que soit le mode de rémunération que les pouvoirs publics sont susceptibles d'imposer au corps médical, trois choses sont essentielles : une formation médicale continue obligatoire ; un contrôle de l'activité des praticiens, y compris de leur nombre d'actes, à travers les profils médicaux de la Sécurité sociale, et même, comme dans certains Etats américains, à travers les dossiers des malades ; et pour finir, une indépendance absolue à l'égard de tout pouvoir, y compris les municipalités* ». On retrouve ces thèmes au Syndicat de médecine générale, qui regroupe cinq cents jeunes généralistes, *exerçant* en groupe et souvent dans les banlieues des grandes villes.

Est-ce un hasard si c'est dans les banlieues *déshéritées et* les campagnes désertées que se dessinent les contours originaux de la médecine de demain ?

FIN

(1) Le Syndicat national des médecins ruraux, créé il y a quatre ans, *affirme représenter mille médecins* de campagne.

LES DEUX VERTUS DE LA MUTUALITÉ AGRICOLE

La Mutualité sociale agricole joue un rôle important dans le système médical du monde rural : par ses initiatives et *grâce, aussi, au bon sens...* paysan des délégués cantonaux.

Le directeur-adjoint de la Mutualité sociale agricole (M.S.A.) de Dordogne, M. Blanc, est fier de présider cinquante fois dans l'année les assemblées générales des délégués des cantons de son département ; mais il *regrette quelquefois d'avoir* à présider également... cinquante *banquets par an.*

Les agriculteurs cotisants à la M.S.A. élisent, dans chaque commune, huit délégués chargés de faire circuler l'information, même si *parfois « ils conservent l'information par devers eux »* ; ils *doivent aussi « moraliser »* l'attribution des aides d'action *sociale qui s'élèvent* chaque année à 600 millions de centimes — à la campagne on parle encore en centimes.

L'institution est bien vivante : dans certaines communes, en 1977, les élections, avec un taux de *participation* de 51 %, *ont* représenté un véritable troisième tour après les législatives. En ce jour de l'été 1978, les deux tiers des délégués du canton de Saint-Aulay *sont venus discuter « avec leur directeur »* dans la salle des fêtes d'une petite commune. On compte quarante hommes exploitants ou salariés, et une femme « *entrée dans la vie active à la mort de son mari* ». Tous sont contents de se retrouver. Le maire est là ; le conseiller *général est « en vacances »* ; le vice-président du conseil d'administration est « *excusé* » ; le journaliste de Paris est « *salué* » ; et le directeur est satisfait de se retrouver « *à la base* ». La séance commence par la projection de deux courts métrages dont l'image peu nette et le *commentaire appuyé vantent les* mérites de la Mutualité, « *la compétence de ses cadres* » et « *la vigilance du conseil d'administration* », tout en essayant de faire passer un message : que surtout les cotisants n'oublient pas d'inscrire sur leur feuille de soins leur numéro d'immatriculation.

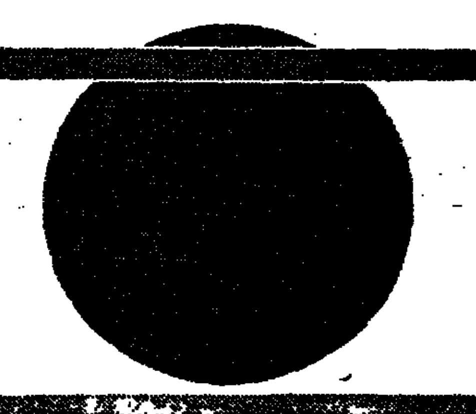
L'intérêt général et les autres

Après viennent *les questions* nombreuses ; l'intérêt général, représenté par les délégués, passe ici par une somme d'intérêts particuliers : le fonds national de solidarité du père, pour l'un, le revenu cadastral, pour l'autre, l'aide familiale réclamée pour la fille d'un *troisième ; un quatrième craint* la récupération éventuelle des retraites sur *l'héritage* de son beau-père. Et le directeur de répondre à chaque question, d'imputer une erreur à « *une stagiaire en vacances* », de rappeler au passage qu'en Dordogne « *la caisse est gérée comme une affaire de famille, les frais de gestion s'élevant à 3,90 % seulement contre 8,85 % pour le régime général* ».

Cet esprit d'économie plaît à l'agriculteur qui proteste en vrac contre l'agrandissement de l'hôpital local, les arrêts maladie, les hospitalisations abusives, et, en général, contre l'augmentation des cotisations, jugée *excessive. Ce paysan de* trente-cinq ans (6 000 francs de *cotisations*, 150 000 francs de chiffre d'affaires) résume bien *l'état d'esprit général : « Il faut*, dit-il, *supprimer le remboursement du petit risque et diminuer parallèlement le montant des cotisations.* » Ces réunions constituent-elles un habile *moyen de* gouvernement ou une forme achevée de démocratie locale ? Sans doute un peu les deux.

N. E.

Le Monde ...DEMAIN



Le pilotage automatique... à manier avec doigté

Des dispositifs de sécurité renforcés.
L'expérience malheureuse du métro de San-Francisco.
Un procédé révolutionnaire ou une fantaisie ?

Sauf imprévu, le premier moyen de transport collectif intégralement automatique entrera en service commercial à Lille dans le courant de l'année 1982. Conçu par la société Matra, le véhicule automatique léger (VAL) reliera la cité universitaire au centre hospitalier via la gare. Aux heures de pointe, des rames de quatre cents voyageurs circuleront sur cette ligne de 12,5 kilomètres, à la vitesse de croisière de 60 kilomètres à l'heure, et à des intervalles de 60 secondes. L'innovation tient à ceci qu'il n'y aura à bord de ce « mini-métro », aucun agent de conduite.

L'absence de conducteur permettra, aux heures creuses, de faire circuler des rames à cadence rapprochée — toutes les deux minutes — sans frais d'exploitation excessifs. En revanche, le passage à l'automatisme intégral obligera à renforcer les dispositifs de sécurité pour accroître la disponibilité du matériel : liaison phonique entre le poste de commandement central et les voyageurs, procédure de poussage des véhicules en panne, intervention d'une équipe de maintenance volante, etc. En définitive, la rentabilité de ce mini-métro est moins évidente qu'il n'y paraît de prime abord.

Au demeurant, les inventeurs du VAL — et son exploitant — font un pari sur le comportement des usagers. Ceux-ci sauront-ils être, en toute hypothèse, des robots sages et disciplinés ? Pour les experts de l'institut de recherche des transports (IRT), s'il est techniquement possible de faire l'économie du conducteur, au regard de la sécurité des voyageurs, le manque de fiabilité absolue du pilotage automatique peut légitimement donner à réfléchir.

La malheureuse expérience du métro de San-Francisco témoigne des limites de tout automatisme intégral. Conçu par la firme Boeing sur des schémas aéronautiques trop sophistiqués, qui prenaient insuffisamment en compte les contraintes d'un trafic « lourd » et avaient en conséquence minimisé l'endurance du matériel roulant, le « Bart » a longtemps pâti de maladies de jeunesse. Ces « dérapages » ont provoqué des accidents de personnes. Son exploitant a dû revenir à des méthodes d'exploitation plus classiques : le « surveillant », qui allait et venait dans la rame, est maintenant « consigné » dans la cabine de conduite.

Pour sa part, la R.A.T.P. n'entend pas aller aussi loin dans le pilotage automatique. Son système ne prend pas en charge les aléas du stationnement. C'est au conducteur de veiller au respect des temps d'arrêt — de dix à quarante-cinq secondes — compte tenu des contraintes qu'imposent les voyageurs. Voudrait-on supprimer cet agent unique, qu'il faudrait, pour d'évidentes raisons de sécurité, revoir de fond en comble la conception des installations fixes et les conditions d'accès à bord des métros.

Les seuls exemples de transports collectifs véritablement automatiques sont encore de portée limitée. Ces systèmes, exploités aux Etats-Unis, le sont sur des circuits courts : entre l'aérogare et le parc de stationnement à Dallas-Fort-Worth et à Seattle-Tacoma, entre le centre universitaire et le cœur de la ville, à Morgantown. Ils servent un peu à épater la galerie, à Disneyland, près de Los Angeles...

Raison garder

Ce que hier on disait volontiers « révolutionnaire », aujourd'hui, on le qualifierait parfois de « fantaisiste ». En matière de pilotage automatique, les techniciens veulent, maintenant, raison garder. Sous des conditions minimales de visibilité, certains avions dûment équipés pourraient, sans l'aide de l'équipage, trouver la piste, s'y poser, y rouler et gagner leur parc de stationnement. Encore faudrait-il aménager — et à quel prix ! — l'accueil au sol de ces appareils-fantômes.

Introduire l'automatisme au décollage comme cela se pratique à l'atterrissage ? Peut-être pourrait-on, à la longue, y réussir. Mais, conviennent les experts aéronautiques, le coût de ces investissements serait économiquement prohibitif par rapport aux résultats attendus.

Au demeurant, les automatismes manquent de flexibilité ; ils demandent à évoluer dans l'environnement pour lequel ils ont été conçus. Ainsi, le décollage d'un avion met en jeu trop de paramètres variables — conditions météo, équipements aéroportuaires, etc. — pour que l'on puisse faire fi de toute intervention humaine. De même, ces automatismes sont incapables de détecter les obstacles qui obstruent une voie : si donc il prenait envie à la S.N.C.F. de se passer du service de ses conducteurs, elle devrait auparavant clôturer son réseau comme l'ont fait les Japonais tout le long de la ligne du « Tokaido ».

Parfois technique et toujours financier, l'obstacle au pilotage automatique est surtout humain : « Il faut simplifier le système, mieux le présenter pour mieux l'utiliser, l'intégrer davantage dans la chaîne de travail sans le pousser à bout », indiquent des navigants d'Air Inter. Même si le dispositif d'« atterrissage tous temps » (A.T.T.) élimine, en principe, toute intervention humaine, le souci des pilotes est de « se maintenir dans la boucle », c'est-à-dire de se donner les moyens de surveiller l'exécution d'un ordre passé à un mécanisme quelconque, fût-il électronique et, le cas échéant, de reprendre le contrôle de leur appareil, d'achever la manœuvre « à la main ».

Lorsque la R.A.T.P. aura équipé l'ensemble de son réseau du pilotage automatique, l'agent qu'elle maintient en tête de rame, saura-t-il encore reprendre en main sa machine en cas de défaillance du système, de travaux ou d'obstacles sur la voie, par exemple ? Aussi, à toutes fins utiles, aux heures creuses, la Régie entraîne-t-elle ses jeunes chefs de train à la conduite manuelle sur des machines justement munies d'un « système de conduite manuelle contrôlée » qui surveille le bon déroulement de la marche. De son côté, pour laisser à ses mécaniciens une certaine marge de manœuvre, la S.N.C.F. a renoncé à installer le freinage automatique sur les trains à grande vitesse (T.G.V.) qui, dès l'automne 1983, circuleront entre Paris et Lyon.

Paradoxalement, tout progrès dans le pilotage automatique impose que soit facilitée la reprise en main du véhicule, et qu'ainsi soient réunies les conditions propres à créer une certaine « connivence » entre l'homme et la machine. Inversement, la manipulation des risques oblige à doubler, voire à tripler, les automatismes qui, en cas de panne, permettent au système de retrouver une parade à l'intérieur de lui-même.

Au pas cadencé

La R.A.T.P., qui a commencé en 1970 d'automatiser systématiquement ses lignes — onze sur treize le sont actuellement, la douzième (Nation-Dauphine) le sera cet été, — ne cherche pas en la matière à innover à tout prix. L'intérêt du pilotage automatique et de faciliter la régulation du trafic, notamment en resserrant la marche des trains. « C'est la justification première de l'introduction de ce système sur notre réseau », insistent les techniciens de la Régie. Aussi le R.E.R. n'en sera-t-il équipé qu'à plus lointaine échéance, puisque, pour le moment, le trafic aux heures de pointe ne justifie pas une accélération des cadences. Peut-être conviendra-t-il, vers 1985, de réduire de trois à deux minutes l'intervalle entre deux rames ?

La S.N.C.F. ne subit pas de contraintes aussi dures qu'elle doive recourir au pilotage automatique ; au contraire, la longueur de son réseau l'oblige à y renoncer. La société nationale se suffit des systèmes d'assistance au conducteur — respect de la vitesse-limite — et de contrôle de sa conduite : respect de la signalisation. Le T.G.V. n'échappe pas à cette règle : si le fonctionnement de ses appareillages a été très automatisé — on compte autant de composants électroniques sur un train à grande vitesse que dans un central téléphonique, — en revanche, sa marche ne sera pas mieux programmée que ne l'est celle d'un convoi ordinaire.

Toutefois, pour améliorer le débit de son réseau banlieue parisienne, qui interfère sur celui de son réseau grandes lignes, la S.N.C.F. étudie un système de « conduite programmée », qui sera mis à l'essai avant la fin de l'année sur la banlieue sud-ouest. Il s'agit d'intégrer dans ce dispositif, piloté par un microprocesseur, le démarrage automatique de la rame, les différents créneaux de vitesse de la ligne, une stratégie de calcul qui prenne en compte les éventuels retards du train, les arrêts en gare suffisamment précis — les décalages seront inférieurs au mètre — pour accélérer la descente et la montée des voyageurs. La société nationale escompte ainsi une précision dans la marche de ses convois de l'ordre de plus ou moins dix secondes.

L'engouement qu'il y a une dizaine d'années tout un chacun manifestait à l'égard des transports nouveaux et des systèmes qui permettraient de les faire évoluer sans intervention humaine s'est bel et bien dissipé. Chacun mesure mieux, aujourd'hui, les contraintes techniques, financières, et surtout sociales qu'imposerait une telle « révolution ». Des conducteurs, à la limite, on saurait se passer de leurs services, quitte à les maintenir en poste pour la bonne forme. Des voyageurs, il y en a toujours, et davantage encore. Impossible de les faire marcher au pas cadencé.

JACQUES DE BARRIN.

TÉLÉPHONE ET EMPLOI A L'HORIZON 1990

LES licenciements dans l'industrie du téléphone seraient « un scandale », déclarait M. Valéry Giscard d'Estaing le 18 avril au cours de son entretien télévisé. Telle n'est pas l'opinion des syndicalistes et de nombreux industriels du secteur, qui ont tiré depuis plusieurs mois la sonnette d'alarme. Pour eux, l'introduction de l'électronique dans l'industrie du téléphone va entraîner au cours de la prochaine décade de profonds bouleversements en matière d'emploi.

Jusqu'à présent, hormis une étude réalisée par la DATAR à partir de sondages auprès des industriels, on ne disposait pas d'une vue prospective d'ensemble et à long terme. Or cette lacune vient d'être comblée par le Centre national d'étude des télécommunications (CNET). Cet organisme a élaboré un rapport — encore confidentiel — baptisé « Télécommunications objectif 2000 » et qui traite entre autres de l'évolution de l'emploi dans les télécommunications à l'horizon 1990. Selon les auteurs de ce document, les emplois industriels (directs et induits) vont considérablement diminuer dans ce secteur. De 150 000 en 1977, ils tomberaient à 100 000 en 1985 et 80 000 en 1990. La ventilation par secteurs d'activité serait la suivante (le premier chiffre représente le nombre d'emplois en 1977 ; le second les perspectives pour 1990) : industrie (centraux, transmissions) : 60 000, 28 000 ; industries complémentaires (composants) : 13 000, 12 000 ; industries de produits nouveaux : 2 000, 6 000 ; installations, péritéléphonie, téléphonie privée : 25 000, 24 000 ; bâtiment : 15 000, 10 000 ; sous-traitance : 35 000, 0. Ces perspectives, peu encourageantes, pourraient être légèrement améliorées en menant une politique très volontariste en matière de produits nouveaux. Toutefois, cela ne créerait au mieux que quelques milliers d'emplois supplémentaires par rapport aux prévisions du rapport.

Quant à l'exportation, pour qu'elle compense les trente-deux mille emplois perdus dans les industries de fabrication de centraux et de transmissions, « il faudrait qu'elle atteigne environ 50 % de la production d'alors »... contre 17 % en 1977. Objectif bien difficile à atteindre... impossible même, ajoutent bien des spécialistes, compte tenu de la structure du marché mondial et des places qui sont déjà prises.

Ces pertes d'emplois dans l'industrie devraient cependant être compensées, et au-delà, par les créations de postes dans l'administration des P.T.T. En 1990, le réseau français comptera 30 millions de lignes (contre 12 millions aujourd'hui) dont il faudra assurer l'exploitation et la maintenance. Même avec une forte augmentation de la productivité, les auteurs du rapport estiment que les P.T.T. auront besoin de 115 000 emplois nouveaux. En 1990, 252 000 personnes y seraient donc employées, contre 137 000 en 1977.

Certes, ces chiffres ne sont que des estimations, des prévisions. Il reste que cette étude apporte un double enseignement. Aucun secteur industriel n'échappera à la rationalisation introduite par l'informatique et, plus généralement, l'électronique. Les produits et services nouveaux ne compenseront pas les pertes d'emplois, et, dans le cas des télécommunications, le salut ne peut venir que de l'administration. On imagine les problèmes de formation professionnelle et d'aménagement du territoire qui ne vont pas manquer de se poser.

JEAN-MICHEL QUATREPOINT.

Olivetti commercialise en Europe les premières machines à écrire électroniques

Une étape entre frappe « classique » et « traitement de textes »

Entre les machines à écrire traditionnelles, mécaniques ou électriques et les machines à traitement de textes, qui permettent un travail très sophistiqué (mises en pages, corrections nombreuses, édition automatique de textes...), il y a sans doute place pour des modèles intermédiaires : tel est du moins le pari que lance, en Europe, Olivetti, qui vient d'annoncer la mise sur le marché de deux modèles de machines à écrire « électroniques », proches de machines similaires commercialisées, depuis l'année dernière aux Etats-Unis, par I.B.M. et par une filiale du groupe pétrolier Exxon.

Les machines électroniques ET 201 et ET 221 qu'Olivetti vient de présenter à Venise représentent l'ultime perfectionnement de la machine à écrire, et constituent de ce fait la troisième génération de ce type de matériel. Bien que dotées d'un microprocesseur et d'un écran de visualisation (2 caractères pour ET 201 et 20 caractères pour ET 221), elles n'effectuent pas — volontairement — de traitement de textes. Mais leur conception électronique permet de confier à la logique de la machine toutes les tâches répétitives et routinières : mise en page, corrections, tabulation, justification... L'écran et une mémoire de deux lignes permettent les corrections. Les machines ont, en outre, une petite mémoire de 1 024 caractères pouvant mémoriser un programme de tabulation, ou de petites phrases qui reviennent périodiquement (formules de politesse, etc.). D'un maniement facile, elles ne nécessitent pas la formation des opératrices, contrairement aux systèmes de traitement de textes.

La nécessité de ce type de matériel se faisait sentir, car, si les constructeurs rivalisent dans l'annonce de machines nouvelles, dont certaines sont d'un très haut niveau technologique, le marché européen évolue lentement. Il est beaucoup plus réceptif aux Etats-Unis qu'en France, où l'on répugne à acquérir des matériels que l'on trouve encore trop chers — malgré le grain de productivité qu'ils entraînent, — et qui modifient aussi beaucoup l'organisation du travail.

Il se vend dans notre pays, bon an mal an, environ 2 500 à 3 000 systèmes de traitement de textes (pour un parc total de 10 500 à 15 500 machines en 1977 — les chiffres varient suivant les constructeurs). Quant au parc des 2 millions de machines à écrire traditionnelles — électriques et mécaniques, — il n'est en majorité électrique que depuis 1978. Il subsiste donc actuellement en France encore près d'un million de machines mécaniques (46,3 % du parc), contrairement aux Etats-Unis, où on les considère comme une espèce en voie de disparition !

On peut donc penser que les deux nouveaux modèles d'Olivetti — proposés à un prix de 10 à 12 000 francs — (le premier prix d'un système de traitement de textes est de 30 000 francs) permettront à un certain nombre d'entreprises, intimidées par le traitement de textes, de passer directement de l'âge mécanique à l'âge électronique, sans passer par l'étape électrique. Or, l'étape électrique, en France... c'est souvent I.B.M. qui détient 39 % du marché des machines à écrire électriques.

Dans les cartons de plusieurs constructeurs

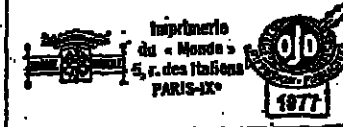
L'idée d'une machine à écrire électronique mûrissait apparemment dans les cartons de plusieurs constructeurs, puisqu'une filiale du groupe Exxon, Qyz, ouvrait le feu en février 1978 en annonçant ce qui paraissait être une bombe technologique et surtout commerciale : une machine électronique « intelligente », dotée d'un microprocesseur permettant d'automatiser plusieurs fonctions, et proposée sur le marché américain au prix, record, de 1 399 dollars (environ 6 300 F). Ce matériel concurrençait directement, et ouvertement, I.B.M., qui détient 80 % du marché américain des machines électriques lourdes (et environ la même proportion du marché du traitement de textes). Ce dernier ripostait trois mois plus tard avec deux modèles électroniques : IBM 50 et 60, commercialisés pour un prix de 1 675 dollars (environ 7 600 F). Les machines 50 et 60 d'IBM se situent à mi-chemin de la 82 C électrique de la firme (6 400 F) et de la mémosphère (bas de gamme des systèmes de traitement de texte du géant américain, dont le prix de vente varie de 30 à 33 600 F suivant les prestations offertes.

Cependant, ni I.B.M. ni Qyz ne commercialisent leurs machines à écrire électroniques en Europe. Aussi, Olivetti est-il le premier à présenter ce type de matériel sur le Vieux Continent et attaque-t-il en force le marché de l'écriture européen, et notamment français, en proposant à sa clientèle potentielle toute une gamme de matériels : machines à écrire mécaniques, portatives, électriques, électroniques et traitement de textes. Le groupe italien a d'ambitieux projets : il se propose de lancer fin 79 - début 80 un système de traitement de textes haut de gamme muni d'un écran pleine page et communiquant avec un ordinateur ; en 1980 également, il devrait présenter une machine électronique portable.

Il songe enfin à commercialiser en 1981 un « copieur intelligent » du type de ceux que viennent d'annoncer I.B.M., Wang Laboratories et des constructeurs japonais (le Monde du 24 mars).

CHRISTIANE GALUS.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.





LE MONDE DEMAIN

••• Energies ••• Communication ••• Informatique ••• Satellites ••• Electronique ••• Télé

Dernier gadget pour pays industrialisé

LE SATELLITE DE TÉLÉVISION DIRECTE

Des débouchés industriels intéressants.

Un profit hypothétique pour l'utilisateur.

Lors du récent colloque de Nice sur les satellites de télévision directe (1), un « *empêcheur de tourner en rond* » prit un malin plaisir à interpeller plusieurs fois les orateurs sur le thème : « Et à quoi ça va servir, finalement ? » Réflexion incongrue et *volontairement simpliste, sans aucun* doute, mais qui ramenait le débat à sa vraie finalité, la « plus-value » que devrait apporter à l'homme et à la société tout progrès scientifique et technologique.

Les Japonais de l'an 2000 par *exemple, comme le leur prédit* M. Kazuhiko Gotoh, ingénieur en chef de la télévision nippone, auront-ils l'utilisation des quelque trois cent soixante-huit programmes qui leur seront *potentiellement* offerts ? En raison du chevauchement des zones *de diffusion des satellites européens*, la France pourra sans doute capter, pour sa part, quelque cinquante programmes de télévision.

Et doit-on considérer comme un *signe de civilisation avancée* le fait que, grâce au télétext et autre système Antiope, l' « *utilisation du papier comme support deviendra une hérésie dans dix ans* », comme le prévoit M. Jacques Battistella, de la firme Matra ?

Les *artistes* et *comédiens, par* la voix de Mme France Delahalle, présidente de la Fédération internationale des acteurs, ont exprimé les espoirs mais aussi les craintes que leur inspirait cette débauche de programmes, non seulement en *considération de leurs droits mais* parce qu'ils se demandent dans quelle mesure la logique technologique coïncide avec une certaine logique culturelle.

Ne jouons pas à notre tour les rabat-joie : le lancement d'un satel*lite de télévision* directe constitue pour la France un objet de luxe (2) qui ne comporterait pas que des inconvénients. On aimerait croire que le temps de réflexion supplé*mentaire que s'est accordé le prési*dent de la République après la lecture du rapport *Cannac (le Monde* du 7 mars) est mis précisément à profit pour situer le projet dans le cadre *plus* général de développement de la communication, de la *liberté d'expression et du rayonne*ment de la culture française.

Sur le plan industriel et commercial, le projet offre des perspectives incontestables. La présence simultanée, au colloque de Nice, de M. Sylvain Floirat, vice-président de *la firme Matra, et du général Mitter*rand, P.-D. G. de la SNIAS, prouvait, *s'il* en était besoin, que *les* constructeurs français n'attendent qu'un signe pour se lancer dans la compétition. Ils ont notamment une revanche à prendre sur leurs collègues *allemands de l'Ouest qui leur ont* « soufflé » le projet de satellite chinois...

En cette période de chômage endémique, la construction puis le lancement *d'un* satellite de télévision directe, avec ses prolongements *(construction d'antennes paraboliques*, fabrication de nouveaux composants électroniques, etc.), représenterait incontestablement un développement industriel créateur *d'emplois. D'autre part,* l'Europe continentale possède une certaine avance dans ce secteur technologique sur les Etats-Unis. Elle doit la garder sous peine d'être débordée *par* l' « invasion japonaise ».

Le Japon expérimente déjà, en *effet, un satellite de télévision* directe qui est pour lui le moyen le plus rationnel et le plus économique de « couvrir » les milliers d'îles qui composent son archipel et qui sont *pour la télévision nippone*, actuellement, presque autant de « zones d'ombre ».

Sauter le pas

Les « zones d'ombre » constituent, *dans le dossier de T.D.F., un des* éléments qui plaident en faveur du lancement d'un satellite de télévision directe. Il n'est pas le seul, ni même le plus important.

*Dans le contexte politique qui pré*cède les élections *européennes*, il *s'agit de savoir si nous relevons* le défi lancé *par* l'Allemagne fédérale qui, d'ores et déjà, *est* décidée à lancer un satellite de ce type en 1983. Le chancelier Helmut Schmidt *serait assez favorable, semble-t-il*, à un satellite de télévision directe franco-allemand. Mais, considérant que la fusée Ariane, nécessaire à son lancement, est française, sans *doute sera-t-il tenté d'exiger la* meilleure part sur le satellite au *bénéfice de l'industrie allemande.*

Reste la solution francophone : T.D.F., plus la Compagnie luxem*bourgeoise de télédiffusion (le Monde* du 4-5 mars). Elle consacrerait la *fin du monopole,* au demeurant condamné à moyen terme. Faut-il mener ce combat d'arrière-garde *ou, plus positivement, codifier et* garantir un *certain « service public »* de la *radiotélévision à travers* un cahier des charges imposé à *ceux* qui participeront à ce satellite ?

Il n'est que temps de renoncer à la politique à *courte vue* du monopole. Aussi confortable qu'elle ait été *pendant* trente ans elle est désormais irrémédiablement condamnée. *Reste à savoir comment* et *pourquoi* exactement « sauter le pas ». Dans le secteur de l'information par exem*ple*, allons-nous, comme l'a demandé M. Jean-Claude Courdy, de F.R.3, « *abandonner la politique de l'autruche* et aborder, enfin, positivement, les règles de la liberté d'expression ? »

Mais avant même son lancement, « *on a monopolisé le satellite* », estime M. Jean-Claude Quiniou, ingé*nieur en informatique et militant* de l'association « de gauche » Télé-Liberté : « *On nous suggère aujourd'hui un programme tout satellite comme on a voulu nous faire avaler le tout nucléaire* », précise-t-il, affirmant que « *cela obère des tas d'applications dont on n'envisage pas la mise en œuvre* ». M. Quiniou fait allusion, à n'en pas douter, aux expériences abandonnées ou délais*sées de télévision communautaire* (télédistribution) ou d'animation culturelle de groupe grâce aux moyens vidéo.

Le satellite de télévision directe, *géostationnaire, s'annonce en effet* comme le dernier gadget que toute *société industrielle, digne de ce* rang, est tentée de s'offrir. « *Et à quoi ça va servir, finalement ?* », comme disait notre Candide du colloque de Nice. Peut-être conviendrait-il d'abord de s'interroger là-dessus avant d'en décider.

CLAUDE DURIEUX.

(1) En prologue au FIREP (Festival international des régies de production), qui devrait être organisé à Nice en avril ou septembre *1980*.

(2) Coût total : 1,2 milliard de francs environ.

DES IMAGES SUR DISQUE A BAS PRIX

Un premier lancement à Atlanta

Un fantastique moyen de stockage d'images.

Existe-t-il un marché ?

Mettre des images sur un disque n'est pas une idée neuve. Dès 1833, le « Phénakistiscope » du physicien belge Plateau, composé d'un disque de carton percé de fentes, permettait l'animation de dessins face à un miroir. *De nombreuses améliorations* seront ensuite apportées à ce système, mais le cinéma, en optant pour l'enregistrement sur bande, allait enterrer pour un temps le vidéodisque (*le Monde* du 13 octobre 1976). Les progrès de l'électronique et le développement de la télévision relancent l'idée dans les années 60. Les laboratoires de recherche des grands constructeurs tentent alors de marier le pick-up et le téléviseur.

Au cours des dix dernières années, les échecs seront nombreux. Plusieurs compagnies engloutiront dans ces projets des centaines de millions de francs. Sans résultat. Ce fut le cas notamment de C.B.S., une des trois grandes chaînes de télévision américaine, et de Cartridge Television Inc. En 1975, Telefunken (Allemagne), allié avec l'anglais Decca, *propose sur* le marché allemand le « TeD », au prix de 1 500 deutschemarks. Le disque, de 21 centimètres, a une capacité de dix minutes. Le catalogue ne comporte que dix enregistrements. L'échec commercial est complet : *2 000 à 3 000* TeD seront vendus pour 15 000 fabriqués. Sans doute en raison de la faible durée du disque.

Le géant américain R.C.A., après avoir abandonné la technologie dite « laser-holographie », s'est rabattu sur une solution *utilisant la variation de capacité* électrique entre une aiguille de saphir métallisé et le disque de surface métallique gravée. Baptisé « Selectavision », ce système est *paraît-il moins coûteux* et plus simple que ceux développés par Philips, Thomson et la société américaine M.C.A., premier producteur de programmes audiovisuels, qui ont opté, eux, pour la lecture optique par laser. *Mais celle-ci permet, à la diffé*rence du « Selectavision », le ralenti, la recherche rapide de telle ou telle image et l'arrêt sur image. Ainsi, le vidéodisque est devenu un fantastique moyen de stockage d'images ou de pages d'informations.

Philips et M.C.A. s'associent en 1974. Thomson fait de même avec Zenith, *premier* constructeur de télévision américain, mais des problèmes techniques amènent ce dernier à abandonner son département vidéodisques en *octobre 1977*. La société française perdait ainsi un atout précieux dans la bataille pour la conquête du marché américain. Du coup, elle hésite à *se* lancer seule à l'eau et regarde plutôt vers le marché intérieur et institutionnel français.

A moins d'un coup de théâtre, la *véritable* bataille se déroulera donc entre les grands : R.C.A. contre l'association Philips-M.C.A., avec un éventuel trouble-fête en la personne de Sony, *qui* élaborerait un *procédé* magnétique. Chaque firme a préparé de longue *date* ses programmes, car il ne suffit pas que la technique des lecteurs soit au point, il faut offrir simultanément sur le marché un catalogue attractif. M.C.A. contrôle 23 % des enregistrements TV aux Etats-Unis. Sa filiale Universal possède par ailleurs 11 000 titres remontant jusqu'à 1930. Des accords — non *exclusifs* — ont été passés avec la Warner Bros, Paramount et la 20th Century Fox.

Enregistrer des programmes spécifiques

Chez R.C.A., tout en ayant « *quelques milliers de titres en réserve* », on affirme qu' « *il n'y a pas que le film* ». Pour ses dirigeants, ce sont de nouveaux programmes spécifiques qui représentent le meilleur marché du vidéodisque. *Ces nouvelles* créations envisagées sont l'Opéra, les émissions pour enfants, les sports, la culture, les conseils (bricolage, cuisine...) ou les in*formations diverses (droit, mé*decine) et, bien entendu... les film pornographiques. Le marché de l'éducation représente une cible privilégiée, et les marchés institutionnels *attirent* de plus en plus les constructeurs.

Le coût de production des vidéodisques est tel qu'une édition devient rentable à partir de 10 000 exemplaires vendus ; il est donc clair que, *comme* pour le livre et pour le même prix — 40 à 50 francs, — des marchés spécifiques sont envisageables. La vente pourra se faire, pensent les experts de R.C.A., chez les fleuristes pour les vidéodisques du type « Comment faire pousser vos rosiers », par les journaux pour certains numéros spéciaux, etc. En fait, selon Thomson, à partir d'un tirage de *5 000* exemplaires, ce nouveau médium coûte seize fois *moins cher* que la duplication d'une vidéo-cassette (estimée à plus de 100 francs). C'est donc le seul système qui permette une édition vidéo destinée au grand public. Même la télédistribution ne pourra concurrencer valablement le *vidéodisque*.

Après une valse-hésitation, l'association Philips-M.C.A. a décidé de se jeter à l'eau. Depuis *cette* année des lecteurs de vidéodisques sont vendus au prix de *3 000 francs environ dans la ville* d'Atlanta, aux Etats-Unis. Les disques valent entre 26 francs et 70 francs. A entendre les dirigeants de Philips, l'expérience est *un succès*. Elle va être *étendue* à une seconde ville aux Etats-Unis. L'attaque du marché britannique est prévue pour 1981. Les programmes étant pour la plupart en langue anglaise, les autres pays viendront après...

Le succès rencontré par le vidéodisque à Atlanta va-t-il stimuler les appétits des autres fabricants, anciens ou nouveaux (on parle d'un vidéodisque numérique chez I.B.M.) ? Ou bien ceux-ci préféreront-ils attendre encore un peu pour se convaincre que le vidéodisque a bien un marché ?

ERIC LE BOUCHER.

Repères

I.B.M. OUVRE SA PREMIÈRE « BOUTIQUE D'INFORMATIQUE »

La société I.B.M. France (vingt et un mille salariés, 11 milliards de chiffre d'affaires et 745 millions de bénéfices après impôts en 1978) vient d'ouvrir une boutique d'informatique (1) *à côté du centre technico*-commercial qu'elle possédait déjà à Charbonnières dans la banlieue ouest de Lyon. Le mot « boutique » ne signifie pas que l'on pourra s'y *procurer un mini-ordinateur comme* on achète une baguette de pain. Le terme a été retenu parce qu'il sous-entend « *entrée libre* », avec la possibilité d'obtenir des renseignements *et... de se familiariser avec* certains produits du constructeur.

Les ordinateurs à usage domestique ne seront pas commercialisés avant quelques années. Aussi par *cette opération promotionnelle* I.B.M. ne vise-t-elle pas en fait les simples particuliers, mais le marché encore vierge, selon elle, et gros de deux à trois millions de clients, des peti*tes et moyennes entreprises, voire* des professions libérales (notaires, avocats, médecins, etc.) : celles-ci sont de plus en plus organisées en cabinets de groupes et donc susceptibles *d'être intéressées* par la mini-informatique comme instrument de gestion et de *mémorisation*.

(1) Quarante-huit boutiques sont déjà opérationnelles aux Etats-Unis et si les prévisions de la société sont réalisées, I.B.M. en comptera *cent soixante à la fin de l'année* dans ce pays. D'autres boutiques *vont ouvrir incessamment en Europe* et en France — à Lille et à Paris — sans doute avant la fin de l'année.

UN AN DE « MACROSCOPE »

« Macroscope » (1) *a un an.* Cette association de la loi de 1901 (2) rassemble des hommes et des femmes de disciplines très diverses (biologie, anthropologie, sociologie, *économie...*).

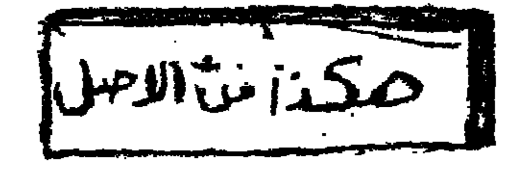
Son objectif est de favoriser — en dehors de toute contrainte et pers*pective professionnelle — une* réflexion libre, décloisonnée, « systémique », sur les problèmes de notre temps et sur les perspectives d'évolution de nos sociétés. Elle *s'efforce également de mettre* à la disposition d'un large public les résultats de ses échanges *pour* l'aider à prendre le recul nécessaire par rapport aux contingences du court *terme* et aux idées reçues. Citons parmi ses premières réali*sations, l'exploration des perspec*tives de l' « électronisation » dans les domaines de la santé et de l'habitat. Les matériaux réunis peuvent être mis à la disposition des *organismes publics ou privés* intéressés ou faire l'objet de publications : dossiers ou numéros spéciaux de *Macroscope*.

Enfin, l'association publie une sélection bimensuelle d'informations diffusées, d'idées et de faits qui devraient avoir un impact sur l'ave*nir sous le titre Crible.*

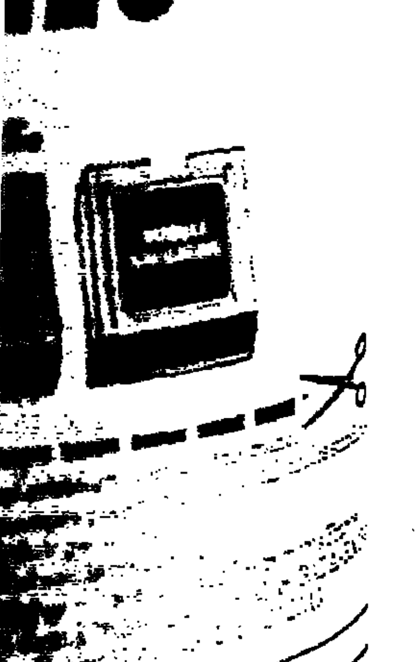
(1) *Le titre, Macroscope,* est emprunté avec l'autorisation de l'auteur et de *l'éditeur, au livre de* Joël de Rosnay, *le Macroscope*, paru *aux éditions du Seuil, en 1975.*

(2) Bureau : Serge Lier, président : *Danièle Granet, Maurice* Guernier, Michel Lequesne, Jacques Robin ; *secrétaire général* : Annie Battle, 55, rue de Varenne, 75007 Paris.

● *Les Etats-Unis* (523 000 t.), l'Afrique du Sud (306 000 t.) et l'Australie (289 000 t.) détiennent, à eux trois, plus des deux tiers des réserves mondiales d'uranium exploitables à *un prix inférieur à 80 dollars le* kilo, évaluées à 1,65 million de tonnes. Les réserves de la France s'élèvent à 37 000 tonnes.



CARNET



Naissances

— M. Nicolas NORMAND et Mme, née Dominique Fauroux,
ont le bonheur de faire part de la naissance de leur fils
Gabriel.
Moulins, le 14 avril.

— M. Yves PRADE, Mme, née Catherine Reynaud, et Antonin,
ont la joie d'annoncer la naissance de
Emilie.
Paris, le 13 avril 1979.

Mariages

Annik FRIDERICH
et Michel BENEZECH
ont le plaisir de faire part de leur mariage célébré dans l'intimité, en l'église luthérienne de Nice, le 7 avril 1979.

Décès

— Mme Marcel Bonsergent,
M. et Mme Denis Girard,
Me et Mme Pierre Bonsergent,
M. et Mme Jacques Bonsergent,
Christian, Isabelle, Pierre-Marie, Jean-Philippe Girard,
Catherine, Jean-Yves, Sylvie, Xavier Bonsergent,
Sophie, Agnès, Eric Bonsergent,
M. et Mme Raymond Bonsergent,
Mme André Lebouc,
ont la douleur de faire part du décès de
Me Marcel BONSERGENT,
notaire honoraire,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
leur époux, père, grand-père, frère et beau-frère,
endormi dans la paix du Seigneur le 18 avril 1979.
La cérémonie religieuse aura lieu, le lundi 23 avril, à 10 h. 30, en l'église Saint-Médard, sa paroisse, 141, rue Mouffetard, Paris (5e).
Ni fleurs ni couronnes.
39, boulevard de Port-Royal,
75013 Paris.

— Les familles Civange, Creange et Cohen ont la douleur d'annoncer le décès du
docteur Didier CIVANGE,
interne des hôpitaux de Paris
survenu, subitement dans sa trente-deuxième année.
L'inhumation a eu lieu, le *20 avril, dans l'intimité.*
La famille s'excuse de ne pas recevoir.

— M. et Mme Fernand Grévisse, Christine et Françoise Grévisse, ont la douleur de faire part du décès de leur mère et grand-mère
Mme veuve René GRÉVISSE,
née *Gabrielle Puech,*
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité à Boulogne-Billancourt.

— La famille annonce le décès du
docteur Pierre BECHTER
(Sceaux, Seine),
survenu le *19 avril 1979.*
L'inhumation aura lieu lundi 23 avril, au cimetière parisien de Bagneux (porte principale).
La famille ne reçoit pas.

— La FICEMEA,
(Fédération internationale des *centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active*),
a la douleur de faire part du décès de son *président*
Marcel HICTER,
chevalier de la Légion d'honneur,
directeur général
de la jeunesse et des loisirs
au ministère de la culture française
à Bruxelles,
survenu le 17 avril 1979.
Les obsèques auront lieu, vendredi 20 avril, à 17 heures, à son domicile, 56, rue des Béguines, 4360 Momalle (Belgique).
FICEMEA, secrétariat général,
55, rue Saint-Placide,
75279 Paris Cedex 06.
(Voir *le Monde* du 19 avril.)

— M. Yves Canal,
Mme Yves Canal, née Inken Müller,
Antoinette et Frédéric Canal,
Ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Luise MULLER,
dans sa soixante-douzième année.
L'inhumation religieuse a eu lieu, *à Berlin, le 12 avril 1979.*
67, avenue Victor-Hugo,
Paris (16e).

— On nous prie de faire part du *décès* du
comte de NALÈCHE,
survenu à Vouzeron, muni des *sacrements de* l'Eglise, le 18 avril 1979.
La cérémonie religieuse aura lieu, *le samedi 21 avril 1979, à 14 heures,* en l'église de Vouzeron (Cher).
De la part :
De la comtesse de Nalèche, née Louise Rémion, son épouse,
Des familles Mun et Origny,
De M. et Mme Henri Mulsant,
De M. et Mme Arthur Terry,
Et de leurs enfants.
Le Ressuy, Vouzeron.
18330 Neuvy-sur-Barangeon.

— On nous prie d'annoncer le décès de
Mlle Marie PÉLOT,
professeur honoraire,
survenu dans sa quatre-vingt-cinquième année.
Selon sa volonté, son corps a été remis à la faculté de médecine.
Une messe sera dite, le mardi 24 avril, à 12 h 15, en l'église Saint-François-Xavier, Paris (7e).

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

— Mme Roger Testut,
Mme Cyrille Testut,
M. et Mme René Testut et leurs enfants,
Mlle Marie-France Testut,
M. et Mme Charles-Rodolphe Testut,
Mme la générale Monhoven,
Mme Léonce Monjou,
M. André Runser,
M. et Mme Jean Monhoven et leurs enfants,
M. et Mme Jean Monjou et leurs enfants,
M. et Mme Guy Monjou et leurs enfants,
M. et Mme Raymond Beaud et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Roger TESTUT,
ancien élève de l'Ecole polytechnique,
président honoraire
de Minemet Recherche
ancien président
des anciens combattants
et ancien conseiller municipal
de Chapet (Yvelines),
conseiller municipal
de Lauris-sur-Durance (Vaucluse),
leur époux, fils, frère, beau-frère, oncle, parrain, neveu, cousin, parent et allié,
survenu le 18 avril 1979, dans sa soixante-septième année.
Selon la volonté du défunt, les obsèques religieuses et l'inhumation dans la sépulture familiale ont eu lieu, le 20 avril, dans la plus stricte intimité.
Une messe du souvenir sera célébrée, le jeudi *26 avril, à 18 h. 30,* en l'église Saint-Louis-en-l'Ile, 19 bis, rue Saint-Louis-en-l'Ile, *Paris (4e).*
Cet avis tient lieu de faire-part.
26, avenue Bosquet,
75007 Paris.

Remerciements

— Profondément touchée par les témoignages de sympathie reçus lors du décès de
M. Max YOYOTTE,
la famille prie de trouver ici l'expression de sa sincère reconnaissance.

Anniversaires

— En ce 21 avril 1979, neuvième anniversaire du rappel à Dieu d'
Olivier CHAMPION,
une pensée, une prière sont demandées à ceux qui restent fidèles à son souvenir.

Messes anniversaires

— *Pour le dixième anniversaire* de la mort de
Mr Jules NININE,
ancien député
ainsi que pour celui de son épouse
Mme Lucie NININE,
des prières et une affectueuse pensée sont demandées à ceux qui les ont connus et restent fidèles à leur souvenir.

Mme Jean-Baptiste ACHE,
née Thérèse Aubin,
a été rappelée à Dieu il y a trois ans,
Mme Lucien ACHE,
née Suzanne Dostal,
a été rappelée à Dieu il y a trente ans,
Une messe de requiem sera dite, le lundi 23 avril 1979, à 17 h. 30, *à Saint-François-Xavier (boulevard des Invalides).*

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ETAT
— Université *de Paris-IX, jeudi* 26 avril, à 9 heures, salle D. 520, M. André Lapidus : « Contribution à *une théorie* de la *marchandise* de l'évaluation ».

Visites et conférences

SAMEDI 21 AVRIL

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 15 h., 5, quai du Quatre-Septembre, à Boulogne, Mme Bachelier : « Les jardins Kahn ».
15 h., 27, avenue de Friedland, Mme Oswald : « La Chambre de commerce à *l'hôtel* des comtes Potocki ».
15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Puchal : « *L'hôtel de Sully* ».
15 h. 30, entrée hall gauche, côté parc, Mme Meyniel : « Le château de *Maisons-Laffitte* ».
16 h. 30, 62, rue Saint-Antoine, Mme Puchal : « Narbonne, vingt et un siècles d'histoire » (*Caisse* nationale des monuments historiques).
14 h. 30, Grand Palais : « Exposition Chardin » (Approche de l'art).
14 h. 45, Grand Palais : « Exposition *Chardin* ».
15 h., métro Saint-Paul : « Restaurations du Marais » (Arcus).
15 h. 15, 50, rue des Tournelles : « Le Marais » (Mme Barbier).
16 h., 3, rue Royale : « Chez Maxim's » (*Marc de La Roche*).
16 h. 30, 9, place des Vosges : « L'hôtel de Chaulnes » (Anne Ferrand).
15 h., 19, rue du Louvre : « L'hôtel Troynard et le quartier du Palais-Royal » (*Histoire et Archéologie*).
15 h., métro Saint-Paul : « Hôtels célèbres du Marais ».
18 h., métro Saint-Paul : « Hôtels secrets du Marais » (*Lutèce-Visites*).
15 h., 2, rue de Sévigné : « Ruelles inconnues, caves du Marais » (M. Teurnier).
15 h., 4, place Vendôme : « Le Second Empire chez la Castiglione » (Tourisme culturel).
CONFERENCES. — 14 h. 45, 64, rue du Rocher, M. Jacques Choffel : « Ces merveilleux comtes d'Anjou » ; M. Thierry Saussez : « A la veille des élections du 10 juin, quelle Europe pour les Français ? » ; « Les citoyens du troisième âge sont-ils des électeurs de seconde zone ? » (Club du Faubourg).
15 h., Palais de la découverte, Mme Dominique Brossard : « Multiplier les plantes par leurs feuilles ».
15 h., 25, rue des Grands-Augustins : « La survie existe-t-elle ? ».

DIMANCHE 22 AVRIL

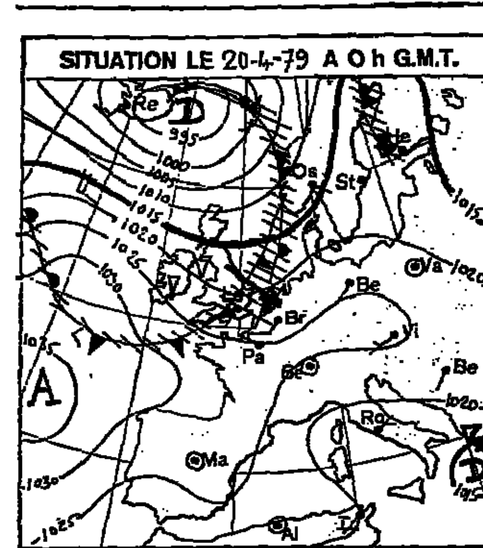
VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 10 h. 30, 2, rue Royale, *Mme Lagregeois* : « Salons du ministère de la marine ».
10 h. 30, place Colette, Mme Lemarchand : « *Les coulisses de la* Comédie-Française ».
15 h., Devant la Comédie-Française, Mme Garnier-Ahlberg : « Rue de Richelieu, souvenirs de Molière Diderot, du duc de Berry... ».
15 h., grille du Palais-Royal, Mme Lagregeois : « Les salons du Palais-Royal ».
15 h., métro Pont-Marie, Mme Oswald : « Promenade dans l'île Saint-Louis ».
15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Zujovic : « Hôtel de Sully ».
15 h. 30, entrée hall gauche, côté parc, Mme Bouquet des Chaux : « Château de Maisons-Laffitte » (Caisse nationale des monuments historiques).
15 h. 15, 24, rue des Archives : « Hôtels Le Rebours, de Montmor, de Braque et Aigle-d'Or » (Mme Barbier).
15 h., 30, boulevard de Ménilmontant : « Tombes célèbres du Père-Lachaise » (Mme Camus).
15 h., Cour carrée du Louvre : « La Cour carrée et la saint Barthélemy, l'église Saint-Germain-l'Auxerrois » (*Marc de La Roche*).
15 h., 127, rue de Grenelle : « L'hôtel du Châtelet » (Mme Anne Ferrand).
15 h., 93, rue de Rivoli : « Les salons du ministère des finances » (Histoire et Archéologie).
15 h. et 18 h., métro Saint-Paul : « *Hôtels célèbres du Marais* » (*Lutèce-Visites*).
15 h., métro Odéon : « Le quartier Saint-André-des-Arts » (Paris inconnu).
16 h., 3, rue Mahler : « Synagogues du vieux quartier israélite et couvent des Blancs-Manteaux » (M. Teurnier).
15 h. 15, boulevard de Ménilmontant, entrée principale : « Le cimetière du Père-Lachaise ».
15 h. 30, 35, rue de Picpus : « Le *cimetière révolutionnaire de Picpus* » (Tourisme culturel).
11 h., Grand Palais : « Exposition *Chardin* » (*Visages de Paris*).
CONFERENCES. — 15 h. et 17 h. 30, musée Guimet, place d'Iéna, Mme Bramard-Blagny : « Singulier Pérou » (Visages et Réalités du monde).
15 h. 30, 13, rue de La Tour-des-Dames : « Réalisation du soi et méditation transcendantale » (entrée libre).
15 h. 30, 15, rue de la Bûcherie, M. Jean Weber : « Improvisations poétiques sur des thèmes astrologiques » (Artisans de l'esprit).

VENTE A VERSAILLES

Mes P. et J. MARTIN, c.-pr. ass.
3, imp. Chevau-Légers - 950-58-08
HOTEL DES CHEVAU-LEGERS
DIMANCHE 22 AVRIL A 14 h.
GRAVURES, DESSINS ANCIENS
SIEGES ET MEUBLES 18e et 19e
Exposition : vendredi et samedi.

AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE



Evolution probable du temps en France entre le vendredi 20 avril à 0 heure et le samedi 21 avril à 24 heures :

Un courant perturbé s'organise de l'océan Atlantique à l'Europe sur la face septentrionale des hautes pressions centrées dans la région des Açores. La perturbation peu active qui abordait vendredi matin les régions septentrionales de la France achèvera de s'affaiblir samedi sur le nord des Alpes. Une nouvelle perturbation progressera dans la journée sur la moitié nord-ouest du pays.

Samedi matin, quelques faibles pluies résiduelles persisteront encore sur le nord des Alpes. Sur le reste du pays, le temps sera nuageux avec des éclaircies, et parfois brumeux. Des brouillards seront observés du Bassin aquitain au Nord-Est. Dans la journée, ces pluies cesseront sur les régions de l'Est, tandis qu'une nouvelle zone de pluies, ayant abordé l'extrême Ouest dans la matinée, progressera vers l'est. Elle affectera le soir les régions s'étendant de la Manche à l'ouest du Bassin aquitain.

Les vents, orientés entre sud-ouest et nord-ouest, seront faibles à modérés en général, mais ils deviendront assez forts sur les côtes à l'arrivée de la nouvelle zone pluvieuse.

Les températures minimales seront en hausse sur les régions du Centre, du Nord-Est et de l'Est ; les températures maximales varieront peu.

Vendredi 20 avril, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de *1 022,7 millibars, soit 767,1 millimètres de mercure.*

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 19 avril ; le second le minimum de la nuit du 19 au 20) : Ajaccio, 15 et 5 degrés ; Biarritz, 13 et 6 ; Bordeaux, 14 et 6 ; Brest, 12 et 7 ; Caen, 13 et 8 ; Cherbourg, 11 et 7 ; *Clermont-Ferrand*, 8 et —1 ; Dijon, 14 et 2 ; Grenoble, 10 et —1 ; Lille, 14 et 7 ; Lyon, 12 et 0 ; Marseille, 16 et 5 ; Nancy, 13 et —1 ; Nantes, 14 et 9 ; Nice, 17 et 9 ; Paris-Le Bourget, 14 et 8 ; Pau, 13 et 5 ; Perpignan, 15 et 9 ; Rennes, 14 et 6 ; Strasbourg, 12 et 0 ; Tours, 14 et 8 ; Toulouse, 12 et 6 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 25.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 18 et 3 degrés ; Amsterdam, 12 et 8 ; Athènes, 20 et 11 ; Berlin, 8 et 2 ; Bonn, 12 et —1 ; Bruxelles, 13 *et 7 ; Iles Canaries*, 21 et 17 ; Copenhague, 6 et 3 ; Genève, 10 et — 1 ; Lisbonne, 22 et 11 ; Londres, 15 et 8 ; Madrid, 18 et 4 ; Moscou, 1 et —6 ; New-York, 14 et —4 ; Palma-de-Majorque, 16 et 2 ; Rome, 13 et 7 ; Stockholm, 11 et 3.

Conférence

● *L'Institut de recherche appliquée sur l'enfant et le couple* (IRAEC) organise des cycles de conférences-débats sur « L'approche psychologique du jeune enfant et la compréhension de son développement ». Les prochains cycles auront lieu de 10 h. 30 à 12 heures : les 15, 22, 29 mai ; les 3, 10, 17 juillet, et les 11, 18, 25 septembre. Conditions financières : 100 F par cycle.

★ IRAEC, centre de consultations psychologiques, familiales et conjugales, 41, rue Joseph-de-Maistre, 75018 Paris, tél. 228-42-85.

Journal officiel

Sont publiés au Journal officiel *du 20 avril 1979 :*

DES DECRETS

● Relatifs au financement de l'assurance-maladie, invalidité et maternité des exploitants agricoles et des membres non salariés de leur famille ainsi qu'au calcul des cotisations des régimes agricoles de prestations familiales et d'assurance-vieillesse des personnes non salariées pour 1979.

● Modifiant certaines dispositions du code de la route.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 364

HORIZONTALEMENT

I. Evite d'avoir des coupures ; Se lancer dans les grandes réalisations. — II. Fait une belle paire de manches ; Qui a donc circulé. — III. Que l'on a soufflé ; Qui ne se sont donc pas arrangées. — IV. *Se font* très entreprenants ; Article étranger ; *Nom* qu'on peut donner à des sortes de bottes. — V. Bien attrapée ; *On* peut y voir un beau cloître ; Beaucoup trop gras. — VI. Qui ont donc été emballées. — VII. Font des appréciations ; Pratique du plus haut intérêt. — VIII. Rendit très gai ; Très utile pour réaliser un projet ; Nom qu'on peut donner à une véritable ordure. — IX. Bon à détacher ; Marque l'égalité ; Peut marquer une intention. — X. Ne semble jamais pressé ; Passe à Rennes ; Fait passer sous le nez. — XI. Mettre de côté ce qui est piqué ; Attribuée. — XII. Sont plus riches que des veuves ; Ne doit pas se trouver sur le chemin des dames ; Point. — XIII. Souvent avec les autres ; Exprime des compléments circonstanciels. — XIV. Auras une attitude frappante ; Pas lourd. — XV. Prit son père pour un ballot ; Le premier supprimé ; Nom qu'on peut donner à une pièce très importante.

VERTICALEMENT

1. Sont cuites quand on se met à table ; Devait être complétée par une bonne salade. — 2. Roi de Juda ; Notre semblable ; Déçoit quand on recherche un agrément. — 3. Sa tour est renommée ; Passa à l'exécution ; Boite aux lettres. — 4. Souvent dérangé pour des clous ; Pronom. — 5. Doivent être respectés ; Peut bouleverser les règlements. — 6. Mot qui indique que le service est terminé ; Longue période ; Fera du tort. — 7. Deux lacs et un fleuve ; Qui peut donc servir d'étalon ; Supplément dans l'armée. — 8. Se mettent souvent dans des pots ; Pas évaporé. — 9. Symbole ; Largeur de bureau ; Peut grimper sur les murs quand il est vulgaire. — 10. Crache beaucoup quand il est grand ; Agit comme un acide. — 11. Son port est renommé ; Chants autour du feu. — 12. Peut être classé avec les bêtes de somme ; *Se servait ;* Dans le *nom d'un* chef de brigands. — 13. Qui n'a *donc pas été plaquée ; Pronom.* — 14. Crochets ; Les adjoints par *exemple ; Le bout du ciel.* — 15. N'est parfois qu'un filet ; Pas aimable ; Est réservée pour les grands événements ; Sorte de pièce.

Solution du problème n° 2 363

Horizontalement

I. Faussaire. — II. Ruraux ; OT. — III. Ob ; Iode. — IV. Matelotes. — V. Adynamie. — VI. Gèra ; AT. — VII. Ay ; Tend. — VIII. Fi ; Io. — IX. Ions ; Quai. — X. Eli ; Butin. — XI. Têtue ; Se.

Verticalement

1. Fromagerie. — 2. Aubade ; Olt. — 3. Ur ; Tyrannie. — 4. Savenay. — 5. Su ; La ; Bu. — 6. Axiomatique. — 7. Otite ; Ut. — 8. Rodée ; Niais. — 9. Etes ; Idoine.

GUY BROUTY.

PUBLICATION JUDICIAIRE

DÉFENSE

Les manœuvres nationales dans l'ouest de la France seront les plus importantes de l'après-guerre

L'armée française organise, du samedi 21 au vendredi 27 avril, ses plus grandes manœuvres nationales depuis la fin de la dernière guerre mondiale. Baptisée Exentia (pour exercice d'entraînement interarmées), cette manœuvre, la première de cette importance en terrain libre, réunira 17 300 hommes, environ 2 600 engins blindés et véhicules divers, 200 avions et 70 hélicoptères, ainsi que 19 navires de guerre dont le porte-avions *Clemenceau* transformé en porte-hélicoptères.

Exentia doit avoir lieu dans l'ouest de la France, plus particulièrement dans les départements de la Vendée et de la Loire-Atlantique. Les unités évolueront en terrain libre, c'est-à-dire qu'une cellule spéciale de l'état-major de la manœuvre sera responsable, moyennant une indemnisation des dégâts éventuels, de la prévention des accidents de la circulation, de la propreté des bivouacs, des stationnements de blindés et de la sauvegarde des biens publics et privés.

Par délégation du général Guy Méry, chef d'état-major des armées, l'exercice national sera dirigé, depuis le P.C. enterré du Centre opérationnel des armées à Paris, par le général de Boisfleury, inspecteur de la défense opérationnelle du territoire (DOT). Il doit associer, sous l'autorité du préfet de la zone de défense Ouest les différents services publics (équipement, P.T.T., santé, E.D.F., douanes, S.N.C.F....) qui coopèrent, en temps de crise, à la défense du territoire dans les départements de la région des Pays de la Loire.

Un débarquement sur la côte atlantique

Le thème de la manœuvre prévoit un débarquement de l'adversaire sur la côte atlantique et une contre-offensive pour rétablir l'intégrité du sol national.

Représenté par des éléments de la 11e division parachutiste et par les commandos de la marine nationale, l'adversaire sera aérotransporté, parachuté ou débarqué par sous-marins pour désorganiser les arrières, perturber la mobilisation et les réactions des forces territoriales de défense. L'adversaire est censé, ainsi, contrôler rapidement la Vendée. La riposte sera représentée par un groupement de forces constitué de la 9e division d'infanterie de marine et de la 15e division d'infanterie appuyées par des escadrons de l'armée de l'air.

Exentia ne fait pas appel à la riposte nucléaire et reste dans un contexte strictement classique. Cette manœuvre a été organisée pour étudier, plus particulièrement, les problèmes d'une coopération civilo-militaire lors de la mise en œuvre des zones de défense ainsi que les problèmes d'une coordination de la défense *maritime* avec la défense aérienne et la DOT.

En *1979, cependant,* l'armée française a prévu d'organiser ses deux plus grandes manœuvres depuis l'après-guerre. Avec Exentia, il s'agit de l'exercice national le plus important par les effectifs engagés. A l'automne prochain, un autre exercice, avec deux divisions blindées commandées par un état-major de corps d'armée, devrait réunir environ 800 blindés lourds et moyens, dans l'est de la France, soit le parc d'en-d'engins blindés AMX le plus important jamais réuni depuis la fin de la guerre à l'occasion d'une vre nationale.

LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE FÉDÉRALE ENVISAGENT LA FABRICATION D'UN HÉLICOPTÈRE ANTICHARS

Bonn (*A.F.P.*). — La République fédérale d'Allemagne et la France sont décidées à renforcer leur coopération en matière d'armement. M. Yvon Bourges, ministre français de la *défense*, a annoncé jeudi 19 avril, à Bonn, que la construction en *commun* d'un hélicoptère antichars pourra être décidée avant la fin de l'année, les études préliminaires étant pratiquement achevées.

M. Bourges, qui a été reçu, mercredi et jeudi, par son homologue ouest-allemand, M. Hans Apel, dans le cadre des rencontres semestrielles entre les ministres de la défense des deux pays, a précisé que les entretiens avaient aussi porté sur la réalisation commune d'un avion de combat (*le Monde* du 27 février). Il s'agit cependant d'un projet à plus longue échéance auquel pourraient être intéressés d'autres pays européens, en particulier la Grande-Bretagne.

[Quatre pays européens : la Grande-Bretagne, l'Italie, l'Allemagne fédérale et la France tentent, actuellement, de se concerter sur la fabrication en commun de trois nouveaux modèles d'hélicoptères : un hélicoptère embarqué sur des navire de guerre dont la conception serait confiée au Royaume-Uni, un hélicoptère de manœuvre tactique sous la maîtrise d'œuvre de la France et un hélicoptère antichar sous la direction de l'Allemagne fédérale.]

PRESSE

Les suites de l'affaire Marchais - Lecœur

« LE MONDE » RELAXÉ

La 17e chambre correctionnelle, que présidait M. Jean Schewin, a condamné, jeudi 19 avril, M. André Laloue, directeur de la publication de *l'Humanité-Dimanche*, à 800 F d'amende, 3 000 francs de dommages et intérêts, au profit de M. Auguste Lecœur. Ce dernier s'estimait diffamé par le passage : « *Calomnier, calomnier, il en restera toujours quelque chose* », d'un article consacré au jugement rendu le 27 octobre 1977 par le tribunal de Paris entre *Minute* et M. Lecœur, directeur de *la Nation socialiste*, d'une part, et M. Georges Marchais, d'autre part, à propos du départ de celui-ci en Allemagne durant la dernière guerre. M. Marchais avait perdu le procès intenté à *Minute* et à M. Lecœur.

L'Humanité-Dimanche a, en revanche, été relaxée pour le passage disant : « *Les avocats des prévenus avaient reconnu que les documents utilisés contre le secrétaire général de notre parti sont bien des faux.* » Le jugement devra être inséré dans deux journaux, au choix du plaignant.

Egalement poursuivis par M. Lecœur, M. Jacques Fauvet, directeur du *Monde*, et notre collaborateur, Philippe Boucher, pour un article du 29 octobre 1977, intitulé « Pilate 77 », ont été *relaxés*.

Le tribunal considère d'abord que la phrase incriminée « *MM. ... et Lecœur ne sont, au regard de la morale du moins, blanchis qu'à demi* » est diffamatoire, dans la mesure où elle revient à dire que M. Lecœur est à demi-coupable du délit d'usage de faux qui lui était reproché lors du procès l'opposant à M. Marchais, alors qu'il a été relaxé !

En revanche, le tribunal a retenu l'argument de la bonne foi développé par Me Yves Baudelot, avocat du *Monde*, lors de l'audience du 22 mars.

Le tribunal écrit : « *Les prévenus affirment avoir donné un avis sincère et objectif du jugement du 27 octobre 1977. Il est exact qu'ils ont écrit et publié l'article incriminé dès qu'ils ont eu connaissance du jugement. Il est également vrai que ce jugement contient des passages qui ont pu permettre aux prévenus d'exprimer et de publier une opinion dans le but légitime d'informer le public.* »

Puis le tribunal observe qu'« *on ne peut reprocher aux prévenus d'avoir manqué de prudence* », non plus que de « *démesure* », ou d'avoir « *dénaturé les faits* ». Le tribunal estime enfin que si l'article incriminé ne constitue pas le « *compte rendu d'un jugement au sens juridique du terme* », il « *n'en est pas moins le commentaire d'une décision qui a attiré l'attention de l'opinion publique. En livrant aux lecteurs du* Monde *de telles impressions, dès le prononcé du jugement du 27 octobre 1977, M. Philippe Boucher n'est pas sorti de son activité de journaliste spécialement attaché au commentaire des décisions judiciaires, ni M. Jacques Fauvet de son rôle normal de directeur de la publication* ».

● *La revue « Trimedia »*, éditée par l'Ecole supérieure de journalisme de Lille (67, boulevard Vauban), publie dans son n° 6 un dossier important : « La nouvelle radio, radios libres, radios locales ».

Trimedia publie également un « Voyage à l'intérieur du *Monde* » à partir des récents ouvrages consacrés à notre journal (le numéro : 25 francs).

● *Un débat sur la presse et les immigrés* aura lieu le samedi 21 avril à 20 h. 30 au 35, rue Stephenson, Paris-18e (métro La Chapelle), sur l'initiative du nouvel hebdomadaire de l'immigration, *Sans frontière*. Des journalistes, des avocats, des responsables sociaux et des représentants d'associations d'immigrés doivent y participer.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	128 F	235 F	343 F	450 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	228 F	435 F	643 F	850 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	155 F	290 F	425 F	560 F
II. — SUISSE - TUNISIE	203 F	385 F	568 F	750 F

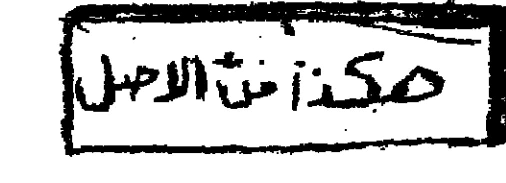
Par voie aérienne — Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.



Le Monde des loisirs et du tourisme

UNE ILE ET SES CONTRADICTIONS

Il faut revenir à Haïti...

« *CRAYON Bon Dié pas gain gomme.* » Non, en Haïti, le crayon du Bon Dieu n'a pas de gomme. Est-ce parce qu'il n'en a pas besoin ? Ou parce qu'il dessine des traits indélébiles ? La sagesse haïtienne ne le dit pas et l'ambiguïté commence, dans laquelle le voyageur se trouvera vite empêtré.

L'histoire s'ouvre pourtant comme un livre d'images d'autrefois. Après avoir fait escale à Cuba toute proche, Christophe Colomb débarque, le 6 décembre 1492, à Môle-Saint-Nicolas à l'extrémité de l'une des deux presqu'îles qui composent la partie ocidentale de l'île Hispaniola. En un peu plus d'un siècle de travaux forcés, les Espagnols parviennent à faire disparaître les premiers occupants de l'île, les indiens Arawaks.

Vient le temps de la flibuste qui, depuis l'île de la Tortue, au large de la côte nord, pille les convois espagnols de retour de l'Eldorado. Les colons français prennent la relève et s'enrichissent grâce à la traite et à l'esclavage dans ce qui est alors dénommé Saint-Domingue. Fastes de Cap-Haïtien, sous les eucalyptus et les palmiers. Douceur des « isles » embaumées par les bougainvillées et les ibiscus.

1803 : « Coupé têtes, boulé cayes ! », Coupez les têtes, brûlez les maisons ! Jean-Jacques Dessalines réussit ce que Toussaint Louverture n'a pu mener à bien et inflige, aux troupes françaises commandées par Leclerc, beau-frère de Bonaparte, un Dien-Bien-Phu en bonne et due forme. Haïti qui reprend son nom arawak, « terre montagneuse », peut s'affirmer comme le deuxième état indépendant d'Amérique et chasse ses colons.

Coups d'Etat, occupation américaine de 1915 à 1934, dictature du docteur François Duvalier, succession de son fils Jean-Claude, « libéralisation ». Le kaléidoscope s'emballe à partir de l'Indépendance, de telle sorte que le visiteur débarque à Port-au-Prince avec un méli-mélo de clichés où se superposent les « tontons macoutes », hommes de main du chef de l'Etat défunt, le vaudou et la mer des Caraïbes.

Le premier étonnement tient à la découverte d'une île nègre. Haïti, c'est l'Afrique. On croise bien sûr des « marabouts », noirs aux traits fins et aux cheveux lisses, ou des « griffones » au teint clair et aux yeux verts, mais l'immense majorité des visages viennent tout droit du Ghana et du Libéria. Ibos, Ashantis et Toucouleurs hantent les rues de Jacmel ou des Gonaïves.

C'est aussi l'Afrique qui descend de Kenscoff vers les marchés de la capitale. Ignames, tabac, sucre artisanal, pois ou fleurs empilés dans les bassines que les femmes portent sur la tête : c'est le même roulis de hanches qu'à Bobo-Dioulasso et sur les bords du lac Tanganyika. Il donne aux marchandes un port de reines d'ébène.

Les tambours vaudous peuvent encore prétendre, sans conteste, arriver tout droit de Guinée, mais insensiblement les différences apparaissent. Les marchés s'ordonnent autour des piles de noix de coco, des tas de charbon de bois et des poissonnières. Les « tap-tap », taxis collectifs bigarrés, représentent de vraies bandes dessinées grâce auxquelles les propriétaires clament — en mots et en images — leur foi *(« Vive l'Eternel »)*, leur dépit amoureux *(« la déception »)* ou leur sagesse *(« la vie cékonça »)*.

Tous comptes faits, ça ne peut pas être la Vieille Afrique. Ici, on paie en gourdes et en dollars, indifféremment. La savoureuse langue créole, dont on saisit des bouffées, enchante. Le français officiel prend des aspects inattendus. Ainsi rencontre-t-on à tous les coins de rue de Port-au-Prince des « *centres de formation intellectuelle de la 12e à la philo* » ou des « *écoles mixtes du Christ, ci-devant de l'Immaculée* ». Les journaux abondent d'avis matrimoniaux, où, par exemple, une dame « *avise le public en général et le commerce en particulier* » qu'elle n'est plus responsable des actes de son époux « *ce, pour mauvais agissements systématiques, en attendant qu'une action en divorce lui soit intentée* ».

Rires et larmes

Comment ne pas demeurer, en Haïti, entre le rire et les larmes ? Figurant parmi les plus pauvres pays du monde avec un revenu annuel qui ne doit pas excéder de beaucoup 500 francs par tête, cette nation de cinq millions d'habitants est une des plus hospitalières qui soit. Nulle trace d'hostilité à l'égard du riche visiteur, comme dans les Antilles françaises, mais une gentillesse et une serviabilité qui ébahissent.

La fabrication du charbon de bois a dénudé les « mornes » (les collines), provoquant la dispersion de la terre arable. La sécheresse de 1977 a d'ailleurs fait plusieurs milliers de morts dans le Nord-Ouest, notamment, entre Port-de-Paix et Anse-Rouge (*le Monde* des 18, 19 et 20 août 1977). Il n'empêche : le paysan repart à l'assaut des pentes et des pires champs de cailloux où il sème pois, maïs, manioc et, lorsque la terre et l'eau sont propices, riz, blé ou canne à sucre. Fabuleux paysan qui cultive même les à-pics avec d'une main la houe et de l'autre la machette !

Les larmes et le rire. Cité Simone, au bout de l'aérodrome de la capitale. La matinée est avancée et le soleil écrase les cayes — les maisons — qui cuisent sous leur tôle ondulée. Pas de chêne, de figuier maudit, d'arbre à pain ou de mapou (le baobab) pour adoucir la lumière. Pas de toit de chaume pour ventiler la petite caye rectangulaire. Pas d'eau, mais des citernes devant lesquelles se forment des files d'attente.

Tout au bout de la cité, le wharf où abordent les lourdes barques ventrues. *Dieu-Protège* et *Sainte-Thérèse-de-l'Enfant* qui apportent de Jérémie et de l'île de la Gonave sacs de noix de coco, de café et de charbon. Les corps noirs ruissellent sous le fardeau. Un enfant dort sous une voile aurique rapiécée avec des sacs de farine. Les femmes caquettent en suçant des sucreries américaines. Qu'importe, « *cékonça !* ». Les enfants jouent. On gagnera peut-être à *la boriette, la loterie trihebdomadaire*, ou à la gaguère, le combat de coq.

ALAIN FAUJAS.

(Lire la suite page 21.)

Crise, quelle crise ?

DES milliers, des dizaines de milliers d'étrangers — on parle de quatre cent cinquante mille, — ont arpenté, en ce week-end de Pâques, le pavé de la capitale déserté par ses habitants qui s'étaient rués, comme jamais, sur la Côte d'Azur — comble — et sur les pistes de ski — bondées — mais aussi dans le Gard et en Normandie. La Corse enregistre une hausse de 30 % de sa fréquentation. Chamonix joue à guichets fermés. Lourdes n'a plus une chambre libre pour l'anniversaire du centenaire de la mort de Bernadette Soubirous. Si les pâtissiers de Longwy n'avaient pas pris la peine de confectionner pour Pâques des convertisseurs — pièces nécessaires à la fabrication de l'acier — en chocolat, cette ruée sur le loisir et sur le tourisme laisserait à penser qu'il n'y a plus, qu'il n'y a jamais eu de crise.

1,2, 1,3, 1,4 million de chômeurs... : les « cadrans » de l'économie prouvent pourtant que les dégâts sociaux s'étendent de mois en mois. Pourquoi, dans ces conditions, les Français cherchent-ils autant à se détendre ?

Une première explication donnerait à penser que la crise touche une minorité. Les constatations des hôteliers et des organismes de tourisme social contredisent cette thèse puisque, depuis trois ou quatre ans, les Français réduisent, en vacances, leur consommation et limitent la durée de leur séjour. Tous sont touchés ou sensibilisés.

Une autre explication se fonde sur la diffusion d'un modèle social dont les vacances représentent un trait marquant. Effectivement, l'allongement des congés payés figure parmi les revendications des salariés à côté de celles portant sur l'augmentation des revenus. La télévision, la radio, la presse, le cinéma, ont rendu normal le rythme onze mois de travail — un mois de plage. Ils commencent à rendre non moins réglementaire le séjour d'une semaine à la neige.

Ce désir réel de conformité avec le milieu social ne peut faire oublier le besoin de divertissement qu'éprouve le citadin. La société rurale se suffit à elle-même. La ville sécrète pêle-mêle le mouvement et la fuite, la Côte d'Azur, Chamonix, les parcs naturels, les Disneylands, les agents de voyages, les clubs de randonneurs, la planche à voile, etc.

On remarquera aussi que les vacances sont le seul luxe que peuvent s'offrir nombre de salariés. Les vieilles générations économisaient sou par sou pour prendre quinze jours de repos dans une pension de famille bretonne. Les jeunes préfèrent souvent acheter, avant leur résidence principale, un studio près de la côte languedocienne. Non parce qu'ils suivent l'exemple de la cigale de la fable, mais parce que ce logement de vacances leur coûtera deux, trois ou quatre fois moins cher qu'un appartement dans la ville où ils travaillent.

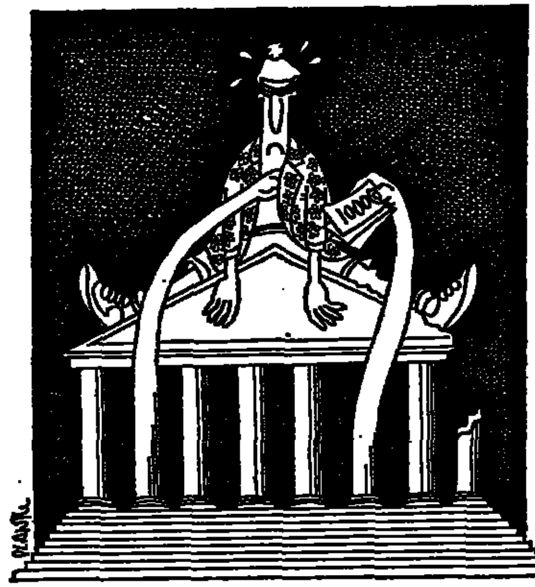
Modes, écologie, économie, se sont liguées pour transformer le besoin de repos en valeur essentielle. Perplexes, les pouvoirs ne savent pas comment aborder un phénomène ambigu et inéluctable. Mais ont-ils jamais voulu s'y intéresser vraiment ?

AL. F.

L'HOSPITALITÉ N'EST PLUS CE QU'ELLE ÉTAIT

Trop de succès pour la Grèce

La Grèce, qui compte quelque neuf millions d'habitants, a reçu durant la dernière saison six millions de touristes. C'est beaucoup. Trop, sans doute, et l'on peut se demander si le point de saturation n'est pas désormais atteint. Les estivants de 1978 sont nombreux à pouvoir en témoigner : les conditions d'accueil se sont dégradées, les expériences désagréables se multiplient, et il faut en maintes occasions beaucoup de sang-froid pour contenir une juste colère. Mais, surtout, qu'on ne se méprenne pas : le propos n'est pas ici de propager une mauvaise rumeur xénophobe, mais bien de constater qu'un peuple, si vigoureuses que soient par ailleurs ses traditions de gentillesse et d'hospitalité, supporte difficilement le tourisme lorsque celui-ci devient invasion.



(Dessin de PLANTU.)

UN petit restaurant plus typique que nature, dont les tables empiètent jusqu'au milieu d'une de ces petites rues escarpées et étroites qui mènent à l'Acropole. Plaka, le quartier « touristique » d'Athènes, où les boutiques de souvenirs côtoient des restaurants de « spécialités grecques » — on s'en serait douté ? — ou une boîte de nuit vantant elle aussi sa « véritable musique grecque ». Dans le restaurant où nous entrons, il faut renoncer d'emblée à passer inaperçu : à *toutes* les tables, on parle français, anglais et surtout allemand. Il n'y a là de grecs que le patron et le serveur. Mauvais présage ? Nous mangerons très mal, mais cela n'est rien. Mais il nous faudra aussi, au moment de l'addition, protester auprès du garçon — qui malgré nos efforts pour parler sa langue s'entête à nous répondre... en allemand — que nous n'entendons pas payer 18 drachmes (2,20 francs) l'eau « minérale » que nous l'avons, par hasard, vu tirer au robinet, ni 40 autres drachmes une *moussaka* que *nous n'avons pas consommée*. Cela se passe à la mi-octobre alors que la saison touristique est sur le point de s'achever.

Un tel incident, bien sûr, n'est pas en soi très traumatisant. Mais, s'il se répète quotidiennement et comme systématiquement, les touristes finissent naturellement par se lasser.

A Etolikon, petite ville pittoresque de la province d'Etolie, l'hôtelier nous réclame 250 drachmes pour une chambre sur la porte de laquelle le tarif officiel de 240 drachmes est pourtant très visiblement affiché. Echaudés, nous allons devenir méfiants : à Grammatikon, un village peu fréquenté des environs d'Athènes, nous avons déjà pris l'habitude de nous faire préciser tous les prix avant de consommer. *Las ! L'aubergiste réussira* quand même à nous servir à la place de la viande de porc initialement convenue d'infâmes restes de ragoût refrit en catimini dans l'arrière-cuisine. A quoi bon protester ?

Dans la petite île d'Egine — havre de paix il y a dix ans encore, — les touristes en surnombre, assis à la terrasse de l'une des quinze tavernes qui bordent le port, vont refuser les uns après les autres de payer 80 drachmes les quelques morceaux de poulpe mal grillés qu'ils avaient pris pour de simples amuse-gueule ! Mais le patron s'en moque : si ceux-là ne sont pas satisfaits, d'autres prendront la relève. De l'autre côté de l'île, à Haghia-Marina, le serveur ne comprend pas que nous lui fassions rectifier de 10 à 8 drachmes le prix de la limonade : quoi de *plus normal, puisque notre voisin* allemand vient pour la même consommation de laisser 10 drachmes de pourboire ?

FRANÇOIS ROLLIN.

(Lire la suite page 20.)

Faites vos comptes

EN ÉGYPTE

Après New-York, Londres, les Baléares, Rome, les grandes villes d'Allemagne, Copenhague, Jersey et Israël (« le Monde » des 25 novembre, 2 et 9 décembre 1978, 3 et 17 février, 3, 10, 24 et 31 mars et 14 avril), nous avons choisi, cette semaine, des circuits en Egypte. Il est recommandé de ne pas y voyager en individuel à moins de disposer de beaucoup de temps et de patience...

Air Tour-Euro 7

De 3 770 F à 4 025 F : huit jours. Le Caire et la haute Égypte.

De 5 495 F à 6 565 F : treize jours. Circuit et croisière sur l'Isis et l'Osiris.

★ 35, avenue de l'Opéra, 75001 Paris. Tél. : 266-09-29.

Cosmovel

De 3 050 F à 3 800 F : sept jours au Caire.

De 6 305 F à 6 950 F : *quinze jours en haute Egypte* dont une semaine de croisières.

★ 12, rue de la Paix, 75002 Paris. Tél. : 261-57-33.

Rivages

2 950 F : quinze jours. Le Caire et la haute Egypte. *Transports intérieurs par* train et autocar.

4 630 F : quinze jours. Le Caire et la haute Egypte. Transports intérieurs par avions et autocar.

★ 330, rue Saint-Jacques, 75005 Paris. Tél. (1) 325-43-99.

Egyptours

A partir de 2 900 F : dix jours. Formule « spécial jeunes » Caire et haute Egypte.

A partir de 5 280 F : douze jours, dont sept jours de croisière à bord du *Kint-Tut 1*

★ *19*, avenue Victor-Hugo, 75016 Paris. Tél. : 727-71-39.

Explorator

4 700 F. Onze jours en felouque.

★ 16, place de la Madeleine, 75008 Paris. Tél. : 266-66-24.

Jet Tours

De 4 500 F à 4 900 F : neuf jours. Circuit en haute Egypte.

De 6 150 F à 6 550 F : treize jours. Circuit et croisière en haute Egypte.

★ 209, colline de Saint-Cloud, 92213 Saint-Cloud. Tél. : 602-70-22.

Tourorient

De 2 230 à 2 700 F : neuf jours. Le Caire et la haute Egypte.

A partir de 2 480 F : sept jours au Caire « en liberté ».

De 2 980 à 3 550 F : quatorze jours. Circuit et croisière en felouque.

De 3 240 à 4 040 F : quatorze jours. Le Caire, la moyenne et la haute Egypte.

Le 8 640 à 8 990 F : quinze jours. Circuit des oasis, randonnée transsaharienne.

De 5 290 à 8 840 F : quinze jours. Circuit et croisière à bord du *Cléopâtre* et du *Néfertiti*.

★ 205, rue Saint-Honoré, 75001 Paris. Tél. : 260-30-85.

Kuoni

A partir de 4 680 F : dix jours. La haute Egypte.

A partir de 6 060 F : treize jours. Circuit en croisière sur le *Nefertari*.

★ 95, rue d'Amsterdam, 75008 Paris. Tél. : 285-71-22.

Rêv'Vacances

A partir de 3 990 F : neuf jours. Circuit en haute Egypte comportant une mini-croisière en Nil yacht.

A partir de 4 780 F : douze jours de croisière à bord d'un Nil yacht.

A partir de 4 970 F : quatorze jours de circuit archéologique.

A partir de 5 400 F : douze jours. Croisière « Les temples du Nil », à bord de l'*Isis* ou de l'*Osiris*.

A partir de 6 080 F : quinze jours. La basse, la moyenne et la haute Egypte à bord du *Rev-Vacances* ou du *Sphynx*.

★ 9, rue Kepler, 75116 Paris. Tél. : 720-24-95.

ÉCHOS

Pouce en l'air

Ils sont plusieurs milliers, chaque année — surtout aux beaux jours — à lever le pouce au bord des routes... Mais nombreux sont ceux qui redoutent les aléas de l'auto-stop sauvage. Ils ont alors recours à des organismes spécialisés qui se chargent de les mettre en relation avec des automobilistes se rendant au même endroit qu'eux : près de vingt *mille jeunes font ainsi appel*, tous les ans, à de telles organisations, et quelque dix mille automobilistes leur proposent leurs services, précise le Centre de documentation et d'information de l'assurance (C.D.I.A.).

La formule ne manque évidemment pas d'intérêt : participation modique aux frais de route, certitude de partir le jour J à l'*heure H, etc. La pratique de* l'auto-stop, libre ou organisé, exige le respect de certaines règles de sécurité et de prudence, ne serait-ce que pour ne pas causer d'ennuis à son hôte « motorisé ».

Les auto-stoppeurs doivent, bien sûr, boucler leur ceinture de sécurité et ne pas gêner le conducteur s'ils montent à l'avant. Ils doivent même refuser de monter dans la voiture si celle-ci est en mauvais état ou *surchargée de voyageurs, ou encore* si le conducteur donne des signes évidents d'ébriété. Le non-respect de cette dernière recommandation est d'ailleurs considéré comme une imprudence et, en cas d'accident, l'auto-stoppeur risque de ne pas être indemnisé totalement de ses blessures éventuelles.

Un « stoppeur » doit, en outre, s'abstenir de prendre le volant. Ni *lui ni l'automobiliste complaisant* — devenu passager — ne seraient indemnisés par l'assurance aux *tiers de ce dernier* s'ils étaient victimes d'un accident, à moins que la garantie « prêt de volant » ne figure dans le contrat.

★ C.D.I.A., 2, rue de la Chaussée-d'Antin, 75009 Paris, tél. 824-96-12 et 770-89-39.

Sur les bancs de l'Assemblée

Les députés semblent s'intéresser au tourisme. Un communiqué de l'Assemblée nationale annonce que, « *compte tenu de l'importance économique et sociale que revêt aujourd'hui le développement du tourisme dans notre pays* », un intergroupe sur ce sujet a été constitué. Il compte cent *cinquante adhérents* et s'est réuni pour la première fois le 11 avril.

Son bureau a été ainsi formé :
Président : M. Roger Fenech (U.D.F.) ; vices-présidents : MM. Pierre Lataillade (R.P.R.), André Saint-Paul (P.S.), Mme Louise Moreau (U.D.F.), M. Georges Hage (P.C.) ; secrétaire général : M. Jean Begault (U.D.F.) ; secrétaires *adjoints* : MM. Joseph Franceschi (P.S.), Paul Balmigère (P.C.), Michel Barnier (R.P.R.), René Benoît (U.D.F.).

Un évêque et le tourisme

Les loisirs ne laissent pas indifférentes les autorités religieuses, qui commencent à en apprécier l'importance économique et les pièges. Ainsi Mgr Jean Mouisset, évêque de Nice, redoute-t-il, dans une lettre adressée aux fidèles à l'occasion de la fête de Pâques, que l'euphorie enregistrée sur la Côte d'Azur en raison de l'affluence touristique ne « *conduise à l'insouciance, voire à l'indifférence au malheur des autres* ».

« *Paradoxalement, le flot des touristes, soutien principal de l'activité économique de notre région, ne paraît pas diminuer*, constate l'évêque, *et cela laisse croire que la crise n'atteint pas tout le monde, à moins que ceux qui en souffrent fassent passer leurs loisirs avant le pain quotidien.*

» *Malgré le marasme de certaines branches*, ajoute-t-il, *nous imaginons mal ce que peuvent présenter pour toute une région (Nord et Lorraine), les licenciements annoncés dans la sidérurgie, et nous ne pensons guère à ce qu'entraînerait pour notre population active une tension internationale, par exemple, qui arrêterait le tourisme. Nous avons certainement à réagir ici plus qu'ailleurs contre la tentation de la quiétude acquise et d'un farniente contagieux.* »

PROMENADES-CONFÉRENCES

Le Rouergue studieux

DANS le cadre des « vacances insolites » en Rouergue, organisées par le Comité d'action, de liaison économique et de productivité de l'Aveyron (CALEP, 10, place de Cité-Rodez), Madame Nicole Andrieu, une historienne de l'art, dirige chaque année des séjours « Connaissance du Rouergue méridional », qui se répartissent en six journées, menant, comme elle l'a écrit elle-même, « à la découverte de la vallée du Tarn et de ses alentours sur le thème : Art et civilisation au Moyen Age ».

Ce sont, en fait, des promenades-conférences, et chaque journée permet d'abord de découvrir *les sites et les paysages les plus* caractéristiques du pays : la vallée du Tarn avec Millau et *son musée de la ganterie*, la vallée de la Dourbie, celle de la Sorgues, celle du Rance et le causse du *Larzac. Car ce pays* du Rouergue, assez peu connu dans l'ensemble, renferme des trésors qui devraient attirer le touriste.

Par sa *configuration* géographique, d'abord ; essentiellement les Causses, ces plateaux calcaires *profondément* entaillés à la fin de l'ère tertiaire par les eaux descendues du Massif Central, *et qui ont formé ces gorges et ces* cañons aux parois abruptes.

Par son histoire ensuite, et les monuments que le Moyen Age y a édifiés : le pays fut, de très *bonne* heure, *occupé* par les hommes et, avec l'implantation des grands ordres monastiques, *connut une véritable prospérité* qui ne cesse de s'amplifier jusqu'aux XVe et XVIe siècles et qui *se manifeste dans les innombrables* églises romanes qui parsèment la campagne.

Mais les guerres de religion dévastèrent la contrée, les villes *en particulier, et les vignobles*, qui s'étageaient sur les pentes des vallées disparurent aux trois quarts *à la fin du XIXe siècle.* Chacun des circuits, mêlant l'histoire et l'archéologie, correspond à un thème que *la* conférencière développe au fur et à mesure des visites. Rien n'est laissé au *hasard*, et, si, après des kilomètres sur des routes étroites et tortueuses, et une courte marche à pied dans la campagne, on découvre une simple petite église de village à demi abandonnée, c'est que sa construction ou ses motifs décoratifs sont représentatifs d'une certaine influence, souvent même extérieure à la région.

C'est ainsi que les églises de *Castelnau-Pégayroles, qui furent* construites par les bénédictins de Saint-Victor-de-Marseille, semblables à la plupart des églises du Languedoc, ne comportent qu'une nef et une abside, celle de *Montjaux*, à quelques kilomètres de là, ancien prieuré de l'abbaye auvergnate de La Chaise-Dieu, avec son plan cruciforme, ressemble aux églises romanes de l'Auvergne.

Celles aussi, dans la vallée du Rance, à l'ouest de Saint-Affrique, les églises de Couplac et de Plaisance, possèdent chacune un tympan reproduisant le même thème, emprunté, semble-t-il, à des religions du Moyen-Orient, peut-être chaldéennes, et introduit, à l'époque des croisades, par des objets ciselés ou des étoffes brodées.

Trois journées sont ainsi consacrées aux églises du Rouergue, parmi lesquelles on ne saurait oublier l'église abbatiale de Saint-Pierre-de-Nant, à l'entrée des gorges de la Dourbie ; elle est remarquable à la fois par ses chapiteaux très divers ornés de motifs géométriques ou de masques d'animaux, et par ses piliers massifs surmontés de colonnes jumelées. Non plus que l'abbaye de Silvanes, avec sa nef sans collatéraux, voûtée d'un berceau brisé, témoin d'un art cistercien influencé par les traditions languedociennes.

Les seigneurs du Larzac

Mais l'histoire du Rouergue, au Moyen Age, ne se borne pas à celle de ses églises. Dès le douzième siècle, les templiers, à la fois moines et militaires, s'étaient, après de longues discussions avec les seigneurs de la région, installés sur le Larzac, et ce sera l'objet d'un autre circuit centré sur les ordres de chevalerie.

La citadelle de Luzençon, dont il ne reste que des ruines, dominait la vallée du Cernon, et une commanderie de l'ordre du Temple se trouvait à Sainte-Eulalie-de-Cernon. Sur le Larzac même ils construisirent un château à La Couvertoirade et y installèrent un prieuré qui dépendait de la commanderie ; comme à Sainte-Eulalie, un village s'édifia autour de ce château. Le village de La Cavalerie, lui aussi, eut la même origine.

Quand Philippe le Bel eut fait disparaître l'ordre des Templiers, les biens de celui-ci furent transférés aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, plus tard ordre de Malte. Ceux-ci, à la demande des habitants, dit-on, entourèrent ces villages, comme Sainte-Eulalie, d'une enceinte puissamment fortifiée qui tout au moins à La Couvertoirade et à Sainte-Eulalie subsiste presque intacte.

Enfin, il aurait manqué quelque chose à cette image du *Moyen Age si un dernier circuit* ne nous avait fait connaître des bourgs médiévaux, où se dressent encore des témoins nombreux et bien conservés de l'architecture civile. Saint-Sernin-sur-Rance et Combret en donnent *de nombreux* exemples avec les riches maisons des consuls et des *notables commerçants. Les rez-de-*chaussée, souvent en forme d'arcades, renfermaient les magasins *et les boutiques, alors que* les logis, auxquels on accédait par une entrée particulière, se *trouvaient aux étages supérieurs*, ornés de belles fenêtres à meneaux, type de construction qu'on *retrouve dans les villes du Lan*guedoc qui ont conservé de vieux quartiers. Certaines de ces habitations ont *une terrasse*, et *là* on trouve une influence toulousaine : c'était là qu'on mettait à sécher le pastel récolté dans la région de Toulouse.

Ajoutons que, comme dans nombre de villes du Midi, on remarque des tours accolées aux maisons, il ne faut pas y voir un système défensif, mais simplement l'emplacement de l'escalier qui menait aux étages. Au total, une semaine de vacances peut-être « insolites », mais certainement d'un grand intérêt historique et artistique, et on pourrait ajouter humain.

GEORGES MICHEL

★ Maison du Rouergue : 30, rue de la Chaussée-d'Antin, 75009 Paris. Tél. : 246-94-03.

THERMALISME

Les suites de l'« affaire » de Gréoux-les-Bains

Depuis le 20 décembre dernier, l'agrément, sans lequel aucune station thermale ne peut ouvrir ses portes, avait été retiré à Gréoux-les-Bains, en outre, la Sécurité sociale y avait provisoirement suspendu la conven*tion permettant* la prise en charge des 90 % de curistes qui la fréquentent (vingt mille en *1978). Cette convention a été* renouvelée le 15 février dernier, tandis que, de son côté, la com*mission régionale chargée* de délivrer l'agrément autorisait, à l'issue d'une réunion tenue à *Marseille le 1er février*, l'établissement thermal à fonctionner normalement du 21 février au *30 novembre 1979*. Cela au grand soulagement de la municipalité de Gréoux dont le budget annuel de 10 000 000 de francs dépend presque entièrement de la patente versée par la société thermale, sans parler des quelque sept cents employés d'hôtels et commerçants qui se trouvaient menacés de chômage dans cette commune de mille trois cents habitants, qui en compte plus de six mille en saison, c'est-à-dire dix mois par an.

« En réduisant légèrement la durée de la saison »

« *En réduisant légèrement la durée de la saison thermale*, précise M. Alain Vidal, maire de Gréoux, *la commission régionale d'agrément a sans doute voulu permettre à l'action en justice, toujours en cours à l'encontre des dirigeants de la société privée, de disposer davantage de temps pour affiner les contrôles effectués au niveau des gisements, des captages et de la protection des sources. Ce que l'on a appelé l'« affaire de Gréoux » n'aura probablement pour conséquence en 1979 qu'une diminution de fréquentation de l'ordre de 12 %. Cette industrie thermale représente la deuxième richesse économique des Alpes-de-Haute-Provence, après l'usine Rhône-Poulenc - Pétrochimie de Saint-Auban. Si notre municipalité s'est trouvée rassurée comme devrait l'être la clientèle thermale de notre commune, après la décision prise à Marseille par la commission régionale d'agrément se fondant sur trois critères indispensables (qualité du gisement thermal, qualité des soins dispensés et fonctionnement satisfaisant de l'ensemble thermal), il n'en demeure pas moins une prise de conscience très nette de la part de tous les élus locaux, ainsi qu'une volonté manifeste de pouvoir exercer enfin un droit de regard sur le fonctionnement des thermes gryséliens.*

» *Bien qu'elle soit privée, la société exploitante devrait avoir des comptes à nous rendre, ne serait-ce que sur le plan moral. Je me bats également pour que la municipalité de Gréoux obtienne une voix consultative au sein de la commission d'agrément. Des contacts sont pris également avec les responsables de la Sécurité sociale. Il est grand temps, à notre sens, que s'instaurent, en faveur des municipalités de villes thermales n'étant pas parties prenantes dans des exploitations en régie ou en fermage, des sortes de « contrats thermaux » qui pourraient être passés entre la commune, le département, la région et l'Etat, un peu comme cela se fait en matière de « contrats de pays ». Nous ne voulons plus être à la merci d'une société privée. Parallèlement, nous cherchons à doter Gréoux de ressources nouvelles complémentaires comme le climatisme, qui serait susceptible de doter notre station d'un classement approprié.* »

JOEL FONTAINE.

PAS D'ACCORD

Définition de l' « over booking »

« Ayant réservé, le 9 mars dernier, pour le 6 avril, deux billets sur le vol Air France 2701 Orly-Tunis, et après une heure et demie d'attente aux guichets dans une pagaille indescriptible, je me suis entendu dire par la personne responsable de l'enregistrement que le vol était complet.

» J'ai mis plus d'une heure ensuite pour obtenir de la « division passage » une attestation — qui d'ailleurs, *dans un premier temps* et avec une mauvaise volonté évidente, m'a été donnée sans signature.

» J'ai pris le temps de rechercher quelques explications et obtenu des employés que c'était « la période des vacances ». Je *crois savoir qu'Air France* pratique l'over-booking ; évidemment en période de vacances cela tombe mal ! »

M. LAGUILHAUMIE, *(Paris).*

Sandwiches napoléoniens

« Permettez à un *touriste* anglais, venu pour la énième fois en France, de vous faire part de son *étonnement — et de son indignation* — devant l'abus des tarifs *pratiqués vis-à-vis des étrangers* en visite à Paris ; le fait s'est produit, le 1er avril, aux Invalides.

» A la cafétéria du tombeau des Invalides (Napoléon), *j'ai payé* pour cinq mauvais sandwiches au jambon (sans beurre) — et quel jambon ! — deux Coca-Cola et une demi-bouteille de vin rouge, la somme étonnante de *170 francs !*

» Il n'y a pas eu erreur de note puisque nous avons consommé au comptoir et le serveur a tapé sur la machine *le prix à payer, mais* ne nous a remis aucun ticket. Est-ce normal ? »

M. JOHN MURASKO DRAPER, *Pinner (Grande-Bretagne).*

Halte au tourisme dans le Pacifique

« J'ai lu avec beaucoup d'étonnement votre article : « Les TOM » en panne dans le Pacifique », paru dans *le Monde* du 17 mars. J'avoue être davantage en sympathie avec le dessin de Plantu, *qui illustre mieux* ma pensée. Pourquoi diable permet-on aux autorités de régions, restées heureusement en dehors des grands courants touristiques, de rêver de concurrencer des entreprises qui détruisent toute culture, *toute* nature et... le *tourisme* lui-même ?

» Il ne faut pas aller au centre du Pacifique pour constater ce phénomène : à la poursuite du soleil, les *Nordiques que nous sommes — Français*, Belges et autres, — nouveaux barbares saisonniers, envahissent l'Espagne et l'Italie, la Yougoslavie et la Grèce. *Quel en est le résultat* aujourd'hui ? Tout ce qui est disponible, entre mer et montagne, est bâti, bétonné ... détruit. Année après *année, le rouleau compresseur* descend. Après la Costa Brava, la Dorada, on en est à la Costa Blanca, avec ce *chef*-d'œuvre *qu*'est Benidorm. Sans parler des côtes liguriennes, longeons l'Adriatique, c'est la même chose : S. Benedetto del Tronto, c'est *Rome*, avec *les* mêmes embarras de voitures, les mêmes blocs surpeuplés.

» Comment peut-on imaginer *qu'une île plus ou moins* « paradisiaque » résiste à dix ans de ce tourisme industriel, voulu par le *président de la commission de* tourisme de Nouméa, ce tourisme qui est capable de détruire à tout jamais *« la beauté des lagons et des sites »* tout autant que *« l'hospitalité tant vantée »* (je vous cite) ? Sait-on quel *nombre de touristes un pays peut* supporter sans en subir le traumatisme ? Le seuil de tolérance est déjà dépassé à Hawaï. (...)

» A-t-on déjà *fait* une étude sérieuse sur les retombées économiques du tourisme pour une région *qu'il faut bien* appeler « sous-développée » ?

» Les hôtels sont des éléments de chaînes internationales ou françaises dont les bénéfices, *s'il y en a, retournent* bien vite là où fut rassemblé le capital. Bien sûr, il faudra recruter quelques ouvriers, le temps de la construction, *mais après ? Quelques* jeunes gens — garçons et filles — serviront de « larbins » à une clientèle qui leur paraîtra bien riche. *Quel beau procédé* de promotion de la culture canaque, mélanésienne ou polynésienne !

» Colonisé d'un nouveau genre, l'« indigène » sera chassé de ses plages, *de ses villages, de ses terrains* de culture et de chasse. Qu'il aille se prolétariser à la ville *ou s'enfoncer* dans la forêt, *s'il y en a encore ! Conscients* de ce problème, certains promoteurs touristiques s'installent loin des endroits habités, en milieu aseptisé. Le contact avec la culture locale se réduit alors au style du campement, à la cuisine et aux *spectacles folkloriques* en prime (...).

» Quand on a beaucoup voyagé, en Europe et en Afrique, on se met à détester le système qui rend impossible de vraies vacances de détente, le système qui a balayé la nature, le *système qui a écrasé les* cultures. Il est peut-être temps encore de sauver l'ensemble des *TOM du Pacifique*, mais alors il faut promouvoir un autre tourisme ! »

JULIEN CHRISTIAENS, *Dilbeek (Belgique).*

Trop de succès pour la Grèce

(Suite le la page 17.)

Ces expériences agaçantes, constamment renouvelées, n'apprennent évidemment rien sur « les Grecs en général » ; elles ne font qu'attester de l'exaspération d'une population qui a vu déferler depuis la mi-juin un flot incessant de touristes d'un niveau de vie souvent trois ou quatre fois supérieur. *« Avec un mois de mon salaire*, explique un cadre originaire de Munich, *je peux vivre quatre mois ici...* » Cela, les Grecs le savent. Et ils n'ont pas, à leur grand dam, les *moyens de faire la fine bouche* : tout a donc été préparé dès le début de l'été de manière à pouvoir tirer le meilleur parti de cette ressource essentielle. Dans le moindre petit *site* touristique, *les pancartes parlent toutes la* langue des touristes : hôtels, restaurants, chambres chez l'habitant, artisanat local et jusqu'à certains magasins d'alimentation.

Mais trop c'est trop : le touriste est partout. Pas une plage, pas un village n'est épargné. Le visiteur n'est plus comme autrefois l'étranger amusant avec *lequel on entame une conversation* par gestes autour d'un *verre* d'ouzo, mais « un touriste de plus », exigeant, prétentieux, bruyant, et qui croit pouvoir tout acheter... *« En début de saison, on se sent plein d'enthousiasme et de disponibilité,* racontent les propriétaires d'un camping de la côte nord du Péloponnèse. *Mais il y a des gens qui arrivent si bien à vous pousser à bout que la courtoisie et même l'honnêteté deviennent un véritable exploit.* »

Or donc, en cette fin de saison, *les bilans* sont *faits*, et largement positifs. On attend *désormais* avec impatience le retour de la paix de l'hiver, et point n'est besoin de retenir les derniers touristes. L'accueil dans les campings en est un exemple douloureux : *ici*, le gardien *nous interdit l'accès* de son terrain avant que nous soyons bien décidés à y passer la nuit ; là, l'eau chaude annon*cée à grand renfort de pancartes* n'existe plus, les papiers gras jonchent le sol, les sanitaires sont déjà fermés. Si vous n'êtes pas contents, cherchez donc plus loin ! A Corfou, oh surprise ! le *propriétaire du camping fait* assaut d'amabilité : ce n'est que pour nous demander bientôt de lui revendre nos bons d'essence (depuis deux ans, les touristes peuvent *obtenir* l'essence à *11 drachmes le litre, alors que* le tarif à la pompe est de 23 drachmes : le trafic va bon train).

La goutte qui fait déborder l'amphore

Parfois, les petites indélicatesses *se transforment en* manœuvres franchement illégales. Les touristes bien informés n'ignorent pas qu'en Grèce la visite des sites et des monuments est très officiellement gratuite le dimanche. *Mais tant pis pour ceux* qui ne le savent pas ou qui n'en sont pas tout à fait certains... A Nauplie, la citadelle, qui surplombe la ville et constitue pour *la population* locale un agréable lieu de *promenade dominicale* ouvre ses portes à 10 heures. A cette heure précise, une centaine d'autochtones sont là qui s'y engouffrent sous l'œil paisible du préposé. *Quelques* instants plus *tard*, c'est au *tour des touristes* d'affluer ; alors — et alors seulement — le préposé sort de son tiroir un carnet de tickets qu'il agite avec une suggestive ostentation. A partir de ce moment, *tandis qu'une infime minorité* de visiteurs avertis *continueront* de pénétrer dans la citadelle sans bourse délier, tous les autres en seront de leurs 30 drachmes... Scénario identique au célèbre *théâtre d'Epidaure*, dans les ruines et au musée de Delphes, et jusqu'aux prestigieux couvents des moines météorites de Kalambaka qui ont su garder, semble-t-il, les pieds sur terre...

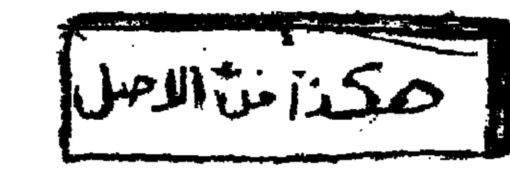
Cela dit, tous *les* touristes ne *sont pas tout à fait logés à même enseigne* et les Français paraissent encore les moins « mal vus ». Il est primordial de savoir signaler clairement au commerçant qui vous vante sa marchan*dise dans un allemand* trivial qu'on est Français. L'effet *sur* les prix est en général saisissant. Egine encore : à peine vient-il d'annoncer une addition de 50 drachmes que le marchand *de fruits et légumes* surprend *notre conversation en français*. Le déclic est immédiat : son prix descend comme par miracle à 20 drachmes ! Par la suite, quatre jours durant, ce commerçant qui ne dissimule pas son *aversion pour* les touristes envahissants nous offrira gratuitement les fruits et légumes qu'il fait payer jusqu'à quatre fois leur prix aux touristes allemands...

De telles anecdotes sont, si l'on ose dire, monnaie courante. D'après les nombreux témoignages concordants que nous avons pu recueillir, il s'agit pourtant d'un phénomène tout récent. La goutte d'eau qui a fait déborder l'amphore n'aurait qu'une ou deux années d'âge, mais de *nombreux fanatiques* de la Grèce déclarent *vouloir* désormais changer leurs habitudes tant ils ont été « déçus » par la version 1978. *« La Grèce n'est plus ce qu'elle était*, soupire cette Fran*çaise de 28 ans qui depuis* six ans parcourt chaque année la Grèce en solitaire. *On ne peut plus faire un pas sans tomber sur un touriste. L'aventure, maintenant, il faut aller la chercher plus loin.* » Dans la Grèce d'aujourd'hui, traumatisée par la horde sauvage des vacanciers, les images traditionnelles de paradis vierges et tranquilles n'ont plus cours, et le flux providentiel des estivants a largement entamé la bonne humeur de ceux qui le subissent.

Voici quinze ans, on pouvait encore pique-niquer au pied des colonnes du petit temple de Poséidon au cap Sounion, d'où l'on admire l'un des plus célèbres couchers de soleil du monde. Le 12 octobre dernier, à 17 heures, plus de *cinquante voitures* et vingt-cinq cars de touristes déversaient là une foule cosmopolite et agitée, qui payait 50 drachmes par tête le droit de franchir le grillage pour se serrer *dans ce* temple que l'on ne voit plus désert que sur les cartes postales. Pauvre Grèce...

FRANÇOIS ROLLIN.





Il faut revenir à Haïti

(Suite de la page 17.)

Comment le Bon Dieu pourrait-il avoir une gomme ? Peut-on effacer la citadelle Laferrière qui, du haut du Bonnet-à-l'Evêque (970 mètres), domine la plaine du Cap-Haïtien ? Vingt mille hommes ont mis seize ans à hisser les rochers, les briques et le mortier pétri de sang de bœuf. Le roi Christophe fit dresser entre ciel et mornes cette forteresse pour s'opposer à un retour éventuel des Français. Deux cents canons de calibres 24 et 36, une poudrerie, un hôpital, un système de réservoirs qui servaient de glacière aux provisions, devaient transformer cet ouvrage en refuge inviolable pour cinq mille soldats. On dit que Christophe faisait exécuter ceux qui n'apportaient pas assez de diligence à la construction de la citadelle. On dit qu'un souterrain relie celle-ci au palais Sans-Souci, le Versailles de Christophe, situé à quelques kilomètres plus bas. On dit que le roi s'est suicidé, en 1820, d'une balle d'argent pour échapper à la paraplégie et à la révolte de son armée. La citadelle Laferrière n'a jamais subi la moindre attaque.

A quelques dizaines de kilomètres de ce monument d'opiniâtreté, c'est le plaisir de vivre des criques de Labadie, où l'eau est si calme que les rochers ont été rongés en douceur par en dessous, parallèlement à la surface de la mer. Ce petit village de pêcheurs pratique un accueil « chez l'habitant » encouragé par le commandant Al Major, un peu maire, un peu shérif et peut-être un peu « tonton macoute » jadis. Celui-ci n'appréhende pas trop de l'éventuelle installation d'un village de vacances. Havas sur le site tout proche d'un ancien lazaret : « *Mon village, j'y tiens et je ferai tout pour que cette arrivée ne le bouleverse pas.* » Pour l'instant, seules les barques permettent d'accoster à Labadie.

Quelle déception, ces cultes vaudous pour touristes. Certes les loas — dieux — « Petro » parviennent à chevaucher, à posséder, les assistants du prêtre, le houngan. *Ils* mangent du verre et de la braise sous la pulsation des tambours. Malheureusement on n'y croit pas. Parce que l'assistance est composée de marins américains et que le choix du célébrant s'est porté sur la déesse Congo, dite de l'amour, plutôt que sur Dambala, dieu de la sagesse, dont c'est pourtant le jour. Parce que, « *vous comprenez, les loas mettent parfois des heures pour se manifester ; l'assistance ne supporterait pas d'attendre ; de même, il lui plaît plus de voir les manifestations spectaculaires du rite Petro que d'assister à l'incarnation d'un loa qui oblige le chevauché à se transformer en bébé ou en serpent* »...

Si le vaudou se pasteurise lentement à l'approche des devises étrangères, il n'en est pas de même de la peinture « naïve ». Née en 1944, de la rencontre d'un Américain, Dewitt Peters avec Préfète Duffaut, Philomée Obin, et Philippe Auguste, la peinture haïtienne s'est épanouie en d'innombrables styles. Jungles mythiques d'Afrique, marchés, scènes de la vie quotidienne, villes surréalistes, cueillette du coton, portraits de baron Samedi, chef des génies de l'au-delà, ou de roi Carnaval : chaque peintre a choisi le registre et les sujets où il excelle. Il n'y a plus une peinture haïtienne mais plusieurs, qui vont des fresques de l'église de la Sainte-Trinité, où le baptême du Christ a lieu au milieu de lavandières en soutien-gorge, jusqu'aux animaux mi-lapins, mi-porcs dont Malraux goûta l'ésotérisme. Le plaisir de fouiner dans les galeries n'est pas hors de prix puisque l'amateur trouve des toiles séduisantes à partir de 100 ou 200 F.

M. Pierre Monosiet, conservateur du Musée d'art haïtien du collège Saint-Pierre, emploie son temps à ramasser, de mornes en villages, tout ce qui est de l'art. D'ailleurs, pour lui, tout est de l'art ; les drapeaux vaudous, les bouteilles décorées où le clairin, rhum brut, est versé pour les célébrations, les têtes de carnaval, les autos confectionnées par les gamins dans de vieux bidons, les sculptures sur bois et sur fer, les peintures bien sûr. « *J'essaie de ne pas laisser mourir les talents*, dit-il. *Ce musée donne aux artistes, qui sont tous contemporains, l'occasion de voir ce qu'ils ont réalisé et de mesurer le chemin parcouru. Je n'en finis pas de m'émerveiller de ce génie créateur qui prend sa source en Afrique et dans le vaudou. Pour le sentir, il faut avoir vu la fête des morts célébrée en novembre dans un village de l'Artibonite. Au signal, chaque participant saute sur une tombe parle au mort et lui donne à manger. Ou bien ces possessions également mortuaires, au cours desquelles des femmes en transe se lavent le sexe avec du clairin pimenté. Moi-même, je suis trop « civilisé » pour participer pleinement à ces fêtes et je dis parfois au Mapou, notre arbre sacré, « ah, si tu pouvais m'emporter moi aussi ! ». Une vie n'est pas suffisante pour connaître ce pays.* »

ALAIN FAUJAS.

★ Haïti ne coûte pas très cher. Le trajet Port-au-Prince - Cap-Haïtien revient à 25 F en « tap-tap ». La location d'une voiture (kilométrage illimité) s'élève à environ 150 F par jour. La nuit d'hôtel au Cap-Haïtien coûte entre 100 F et 200 F. Chez l'habitant à Labadie, le budget quotidien peut ne pas excéder 50 F.

Voici quelques prix et quelques forfaits proposés par les agents de voyage :

● Air Alliance (4, rue de la Michodière, 75002 Paris, téléph. 073-65-50) : huit jours, de 4 010 F à 4 805 F.

● Comitour (161, rue Saint-Honoré, 75001 Paris, téléphone : 260-38-55) : onze jours, de 4 070 F à 7 300 F.

● Hotelplan (1-3, rue Caumartin, 75009 Paris, tél. 233-44-75) : neuf jours, de 3 200 F à 4 570 F.

● Tour West (205, rue Saint-Honoré, 75001 Paris, téléphone : 206-30-85) : sept jours, à partir de 2 580 F.

● Vat (27, rue de Choiseul, 75002 Paris, tél. 742-85-07) : huit jours, de 2 230 F à 4 540 F.

● Nouvelles Frontières (63, avenue Denfert-Rochereau, 75014 Paris, tél. 329-12-14) : sept jours, à partir de 2 950 F.

● Plein Soleil (34, r. Vivienne, 75002 Paris, tél. 261-51-59) : onze jours, de 4 355 F à 5 225 F.

BIBLIOGRAPHIE

Du Niger à l'océan Indien

Avec Madagascar aujourd'hui, *de Sennen Andriamirado,* l'Ile Maurice, *de Jean-Pierre et Joyce Durand,* et Niger, *de Michel Renaudeau, le lecteur pose un regard neuf sur le monde enchanteur, et encore en partie préservé, du tourisme exotique.*

Malgache, Sennen Andriamirado, journaliste à Jeune Afrique, *a redécouvert son pays natal, en compagnie de Guy Philippart de Foy, photographe de grand talent. Leur voyage à travers la Grande Ile est conforme à un plan désormais bien établi par Jean Hureau, directeur d'une collection qui compte déjà près d'une quarantaine de volumes : panorama général, description des villes site par site, renseignements pratiques.*

La beauté des illustrations de l'ouvrage de Sennen Andriamirado donne un excellent aperçu de la splendeur et de la diversité d'un pays, qui doit à son éloignement de l'Europe et à son absence d'équipement hôtelier de ne pas être en tête du box office *des paradis touristiques. Quant au texte, il est de la même qualité que celui des ouvrages précédents, dont la publication a plus fait pour l'expansion du tourisme en Afrique que l'action publicitaire pourtant agressive des* tours operators *d'Europe occidentale et des Amériques...*

Jean-Pierre et Joyce Durand ont rédigé une monographie très complète sur Maurice, qui dépasse largement le cadre d'un simple ouvrage touristique. Mais ce livre constitue une intelligente initiation au voyage dans cette île francophone du Commonwealth britannique, devenue une véritable république indienne. En effet, très majoritaire, la communauté indo-mauricienne a progressivement pris la place qui lui revient, poursuivant au cours des dernières années une irrésistible ascension qui pourrait avoir atteint son zénith. Confisquant le pouvoir politique à l'oligarchie sucrière franco-mauricienne, à l'ectoplasmique communauté anglo-mauricienne ainsi qu'aux industrieux commerçants chinois, les Indiens de l'île Maurice gèrent aujourd'hui une île au passé très riche. Mais le poids de l'héritage britannique et la position stratégique de Maurice dans la partie méridionale de l'océan Indien font du pays un enjeu convoité par l'ensemble des grandes puissances. Le fait que la population soit passée de six habitants en 1722 à plus de neuf cents mille actuellement contribue encore à aggraver les risques de tensions dans une île qui reste peut-être le plus beau paradis touristique de l'océan Indien.

Avec Niger, il faut se laisser prendre au seul charme de l'image. En effet, Michel Renaudeau, qui assure depuis treize ans des reportages à travers tout le continent africain, a su parfaitement saisir l'âme d'un peuple à la fois sobre, digne et serein. L'austérité des paysages appelle le parallèle avec celle des hommes et des femmes d'un pays qui reste inexplicablement à l'écart des circuits touristiques classiques. En effet, en 1977 encore, moins de douze mille curieux avaient eu le privilège de visiter un pays dont nul ne saurait pourtant rester indifférent à la splendeur.

Ph. D.

★ MADAGASCAR AUJOURD'HUI, Editions Jeune Afrique (51, avenue des Ternes, *75017 Paris*), 238 p. dont 180 de photographies en couleurs, 69 F.

★ L'ILE MAURICE ET SES POPULATIONS, Editions Complexe (86, rue du Châtelain, Bruxelles, Belgique), diffusé par les Presses universitaires de France), 188 p., 0 100 F.

★ REGARD SUR LE NIGER, Société africaine d'édition (B.P. 1877, Dakar, Sénégal), 130 p. dont 110 de photographies en couleurs, 104 F.

RÉSIDENCES | secondaires ou principales
Campagne • Mer • Montagne

40 km Béziers. Maison sur 6.000 m2. Garage - 8 p.p., 2 bains, terrasses.
Prix : 570 000 F.

28 km Béziers. Maison XVIIᵉ sur 2.000 m2. Plafonds à la française, cuisine chêne massif, 5 ch., 2 bains.
Prix : 800.000 F

NOVAGENCE. 45, allées Paul-Riquet, 34500 Béziers, tél. 67-76-45-48.

BANDOL
VARIMMO - Ag. immob.
16, quai de Gaulle
83150 Bandol - Tél. : (94) 29-56-81 vous propose tous les programmes neufs en construction, du studio au 3-4 P., aux prix constructeurs, ainsi que des villas et des terrains.
Document sur simple demande.

TOURISME
HOTELS RECOMMANDES

Campagne

07520 LA LOUVESC (Ardèche)

HOTEL BEAU SITE** NN. Site except. 1.050 m. qualité, pens. 90 à 120 F net. Dépliant tél. (75) 33-47-02.

HOTEL LE MONARQUE **. Ouvre le 1er juin. Découvrir l'Ardèche verte. Forfait 7 jours, promenades et veillée compris de 755 F à 1.000 F avec bain, w.-c., net.

19320 (Corrèze) ST-PARDOUX-LA-CROISILLE

HOTEL BEAUSITE** Piscine chauffée. Etang - Tennis privés.

Côte d'Azur

CANNES

RUC HOTEL ***NN. Tél. (93) 38-32-10 Face club tennis et piscine. Terrasse panoram. Prox. centre et Croisette.

06500 MENTON

HOTEL MODERNE ** N.N.
Près mer Sans pension. Tél. 35-71-87.

HOTEL VICTORIA *** N N. 33, bd. V.-Hugo, tél. (93) 88-39-80 40 chamb., bains, tout conf. - Jardin - Centre.

Mer

ILE DE JERSEY

HOTEL L'HORIZON
Une situation exceptionnelle : 140 mètres de façade plein sud, le long de l'une des plus belles baies d'Europe. Le sable fin et les vagues en direct. Un confort maximum (télé couleurs) dans les quelque 100 chambres. Trois salons-bars dont l'un donnant sur la séduisante piscine intérieure chauffée (8 × 16) ; Star-grill et restaurant réputés. Dîner dansant habillé. Une ambiance de classe et de charme. Les gens raffinés apprécient et se souviennent des quelques jours passés dans cet hôtel incomparable classé « Quatre Soleils ».
M. John Wileman, le jeune manager, sera heureux de vous adresser personnellement documentation en couleurs et tarifs.
Ecrivez-lui directement en vous recommandant du journal. Tél. automatique 19 (44) 543-43-101. Télex 41281.
Hôtel l'Horizon, baie de St-Brelade, Jersey (Iles Anglo-Normandes).

Montagne

05490 SAINT-VERAN (Htes-Alpes)

Les chalets du Villard (92) 45-82-08 Ch. grand confort avec cuisinettes. Piscine, tennis. Px spéc. juin et sept.

Paris

INVALIDES

HOTEL DE LONDRES ** N.N., 1, rue Augereau (Champ-de-Mars, près Terminal Invalides). Compl. refait neuf. Toutes ch av. bains ou douche et w.-c., calme et tranquillité. 705-35-40.

Suisse

ASCONA, MONTE VERITA

Maison renommée Situation magnifique et tranquille Piscine chauffée. Tennis. Tél. 1941/93/35/12 81.



Yvelines

78270 ROLLEBOISE
CHATEAU de la CORNICHE****
Tél. : (1) 093-21-24

Val-de-Loire

45140 ORLEANS OUEST (Loiret)
AUBERGE de la MONTESPAN***
Tél. : (38) 88-12-07

45190 BEAUGENCY Tavers (Loiret)
HOSTELLERIE « LA TONNELLERIE » ****
Tél. : (38) 44-68-15

37400 AMBOISE (Indre-et-Loire)
HOSTELLERIE « LE CHOISEUL » ****
Tél. : (47) 57-23-83
CHATEAU DE PRAY ***
Tél. : (47) 57-23-67

37190 AZAY-le-RIDEAU (Indre-et-Loire)
SACHE « MUSEE BALZAC »
Restaurant-Auberge du XIIᵉ siècle
Tél : (47) 26-86-58

Vendômois

41160 FRETEVAL-MOREE (Loir-et-Cher)
HOSTELLERIE DU CHATEAU DE ROCHEUX **
Tél. : (54) 23-26-80

Berry

18600 SANCOINS (Cher)
LE DONJON DE JOUY ***
Tél. : (36) 74-56-88

Picardie

Entre Soisson et Noyon
02300 CHAUNY (Aisne)
HOSTELLERIE « LE GRIFFON »
Château de BLERANCOURT***
Tél. : (23) 52-60-11

Normandie

61230 GACE (Orne)
HOSTELLERIE « LES CHAMPS » ***
Tél. : (33) 35-51-45

Seine-Maritime

76490 VILLEQUIER-LE-HAUT
Château de VILLEQUIER ****
Tél. : (35) 96-10-12

Périgord

Entre Brantôme et Périgueux
24460 CHATEAU-L'EVEQUE (Dordogne)
CHATEAU SAINT-VINCENT***
Tél. : (53) 54-30-50

Entre Limoges et Périgueux, N. 21
24800 THIVIERS (Dordogne)
CHATEAU DE MAVALEIX ***
Tél. : (53) 52-82-01

Franche-Comté

70100 RIGNY-GRAY (Hte-Saône)
CHATEAU DE RIGNY ***
Tél. : (84) 65-25-01

Hippisme

LE SANG DE « LYPHARD »

ALORS que les cloches de Pâques réintégraient les églises, c'étaient les chevaux qui s'envolaient. Le dernier week-end a, en effet, été marqué, sur les pistes, par trois victoires sensationnelles.

La plus riche en promesses a probablement été celle de *Three Troikas dans le prix Vanteaux. Il* s'agit d'une fille de *Lyphard*. Pas de doute : cet étalon transmet à *ses fils et filles — surtout, semble-t-il*, à ses filles — quelque chose qui n'est plus seulement de la qualité, mais qui atteint à une sorte de génie du muscle. Il représente le cas *rarissime (un ou deux par* décennie dans le monde entier), mystérieux au plan génétique, de *ce que, faute de mieux, on appelle* un « étalon améliorateur » : celui qui fait progresser sa race, en trans*mettant davantage* de qualités qu'il ne paraissait en posséder lui-même.

L'histoire du pur-sang depuis un siècle évoque une courbe en dents de scie, avec *de soudaines et verticales* ascensions, suivies de lents déclins d'où rejaillissent, à la fin, de triomphants ressauts. Tous les huit ou dix ans, quelque part dans le monde, un *étalon* (un sur quatre cent mille pur-sang, le nombre de ceux qui naissent en huit ou dix ans...) se *révèle être le dépositaire* mystérieux et souvent insoupçonné d'une sorte de trésor versatile de sa *race*. Ses fils et filles *sont meilleurs* que les autres. Alors, tous les grands élevages du monde viennent, *à prix d'or, se retremper à cette* merveilleuse jouvence. Mais le miracle est fugitif, insaisissable.

Qu'on les choie, qu'on les rassemble, *par la consanguinité, qu'on* les enferme par l'inceste (ce que fit, souvent, l'écurie Boussac) ou, au *contraire, qu'on leur offre* les catalyseurs d'autres courants de sang eux-mêmes hérités de semblables prodiges, les *dons* superbes, peu à peu, s'étiolent. Au bout de trois ou quatre générations — une trentaine d'années, chez les chevaux — il n'en reste généralement rien. Mais *ailleurs dans le monde, après* quatre cent ou cinq cent mille autres naissances, un sujet prédestiné a recueilli la flamme déclinante *et en* a fait un nouveau et fulgurant bouquet d'étincelles vers quoi monte, du bord de *toutes les pistes*, une nouvelle idolâtrie.

Lyphard est le jaillissement d'étincelles de cette fin de la décennie 70. Si l'on oublie volontairement les *Dollar*, *Saint-Simon* et autres grands ancêtres, pour ne *considérer que* le demi-siècle, on ne trouve peut-être que sept noms qui se situent au même *niveau de gloire où le* sien est en train de s'installer. Ce sont ceux de *Phalaris* et *Hyperion* (Angleterre), *Néarco* (Italie), *Nasrullah* et *Bold Ruler* (U.S.A.), *Northern Dancer* — qui est d'ailleurs le père de *Lyphard* — (Canada), et *Tourbillon* (France).

Venons-en à la dernière en date de ses championnes de filles. *Three Troikas*, qui n'avait jusqu'ici couru *qu'une fois* — et d'ailleurs gagné — avait à battre de valeureuses pouliches, comme *Champagne Cocktail*, *Bubinka*, *Félix Culpa*, *Saloon*, dans le prix Vanteaux. Ce n'est pas assez de dire qu'elle a rempli *son contrat* : elle a réalisé six sans atout quand trois lui suffisaient. Quand elle s'est envolée, au *premier* tiers de la ligne droite, *Dunette* a essayé de s'accrocher à ses basques. *En 100 mètres, elle* s'en est débarrassée à son tour. Ces 100 mètres d'accélération ont suffi pour que les autres — qui étaient toutes des gagnantes, répé*tons-le — soient reléguées dans* les lointains : trois longueurs entre *Three Troikas* et *Dunette* ; quatre entre *celle-ci* et *Félix Culpa* ; les autres, encore à trois, quatre et plus. A coup sûr, une pouliche de prix de Diane — *comme Dancing Maid*, une autre fille de *Lyphard*, qui avait gagné la même course l'an passé — et, peut-être, une pouliche d'Arc-de-Triomphe.

High Sierra, l'autre grand gagnant de la journée, ne se prévaut pas, lui, d'un père *illustre. Il est fils de Chaparral* dont aucun produit n'avait jusqu'ici atteint à la notoriété. Mais *du côté de sa famille maternelle*, il illustre d'une certaine manière le phénomène des capricieuses ré*surgences génétiques*. Il *est petit-fils* de *Right Away*, qui gagna une poule d'essai voilà une quinzaine d'années. Depuis, les femelles de cette souche ont été unies à de prestigieux étalons. Elles n'ont donné, avec eux, aucun sujet notable. Les propriétaires se sont lassés de ces coûteux apports. *Ils* ont considéré que la *famille* devait, comme on dit, être « éteinte ». Ils *ont uni sa dernière représentante* à un étalon aux « services » bon marché. Et voilà que de ce croise*ment modeste, quasi incongru*, jaillit un cheval de Jockey-Club.

Car les cinq longueurs que *High Sierra* a mises entre lui et *Son of Love*, et les *sept longueurs et plus* qui l'on séparé des autres le destinent, comme *Three Troikas*, aux *plus hautes destinées* cantiliennes.

On s'en réjouit pour son jeune entraîneur, Emmanuel Chevalier du Fau, qui s'affirme de saison en saison. Ce prix Noailles a d'ailleurs été, chez les hommes, la course des jeunes. Le jockey du gagnant, *Jérôme*, sort tout juste d'apprentissage et l'entraîneur du second n'est autre que *Robert Collet* qui, avec son air décontracté de ne jamais se prendre au sérieux, commence à l'être, en réalité, par de grands propriétaires, comme les Mullion, et tient la corde pour une carrière sensationnelle.

A Auteuil, grand chelem de *Carmont* qui, aidé il est vrai par la chute collective de plusieurs concur*rents en vue dès le saut du troisième* obstacle, a mis dix longueurs entre lui et *Pavino*, à l'arrivée de la Grande Course de haies des quatre ans. L'autre grand vainqueur de la journée a été *Lapo d'Or*, gagnant *du prix Jean-Stern. C'est un fils de Appo*. Le cas de celle-ci ouvre une heureuse parenthèse individuelle *dans la règle des courbes en dents* de scie. Presque tous ses fils sont des champions de steeple (unique*ment de steeple : ils ne pourraient* pas gagner même une petite épreuve en plat), et elle en a eu une dizaine. *Une riche nature.*

LOUIS DÉNIEL.

Philatélie

N° 1582

FRANCE : à propos de Niaux.

Voici quelques lignes, extraites du communiqué n° 20 des P.T.T., à *propos du timbre de Niaux* :

« A la suite d'une erreur regrettable, un certain *nombre de timbres* (plus de cent mille) ont été mis en service à la date *initialement* prévue. Il ne sera pas étonnant de *trouver des correspondances* portant des dates antérieures à celle de la *mise en vente officielle.* »

Voir nos chroniques du 10 et du 24 mars.

ANDORRE : la série « Europa 1979 »

La moitié du programme de l'année sera achevée pour l'émission des deux timbres de la série « Europa *1979* », voir notre chronique du 3 mars dernier. Vente générale le 30 avril (3ᵉ et 4ᵉ/1779).

1,20 F, brun, noir et vert ; facteur des postes françaises vers 1900 ;



1,70 F, bistre rouge, vert et violet ; *premier bureau de poste français en* Andorre.

Formats 22×36 millimètres. Dessins et gravures d'Eugène Lacaque. Tirages respectivement 500.000 et 300.000 exemplaires. Impressions taille-douce ; Atelier du timbre de Périgueux.

Mise en vente anticipée :
— *Le 28 avril, au bureau de poste* d'Andorre-la-Vieille. — Oblitération « *P. J.* », comme d'habitude, grand format illustrée.

Nouvelles brèves

• SAINT-MARIN : *centenaire de la naissance d'Albert Einstein (14 mars 1879 à Ulm), 120 lires. Tirage : 700 000 timbres. Hélio Courvoisier S.A., Suisse.*

• *SUEDE : Année internationale de l'enfant, 1979, 1,70 kr. Taille-douce. Gravé par Martin Mörck, d'après une maquette de Petter Pettersson.*

Au musée postal

Une exposition aérophilatélique avec spectacle en multivision, « De l'Aéropostale à Concorde », sera organisée, au musée postal, à l'occasion de la vente anticipée des timbres « Europa 79 ». Entrée libre tous les jours, de 10 heures à 17 heures, du 28 avril au 6 mai (fermé le 1er mai), au 34, boulevard de Vaugirard, 75015 Paris.

Bureaux temporaires

⊙ 30000 Nîmes (Palais des congrès), le 24 avril. — IXᵉ assemblée de la Fédération des restaurants P.T.T.

⊙ 08100 Charleville - Mézières (Théâtre municipal), du 27 au 29 avril. — Douzième congrès national de l'Union nationale des donneurs de sang des P.T.T.

ADALBERT VITALYOS.



Plaisirs de la table

COCHONS D'OR

ON dit la Villette et l'on pense *Cochon d'Or*. En haut de l'avenue Jean-Jaurès, la table se résume à quatre ou cinq maisons. On peut discuter le *Bœuf Couronné* (qui vient de perdre son étoile au Michelin) oublier *Dagorno* (qui fut célèbre au temps de « papa Brassous ») et la *Ferme de la Villette*, apprécier comme il convient les *Deux Taureaux* et la jolie Roberte (au 206 et que Michelin dédaigne), mais les deux étoiles du *Cochon d'Or* restent le couronnement gourmand du coin.

J'y ai connu le père Ayral au méchant caractère. L'an dernier au classement du Challenge Kléber « tel père, tel fils », son fils arrivait en bonne position. Il a non seulement maintenu mais élevé la vieille maison, et le *Cochon d'Or* (192, av. Jean-Jaurès — tél. : 607-23-13) est quelque *chose comme une institution*, la Tour d'Argent de la bonne viande, en épaisses et savoureuses portions. *Ces grillades* font oublier l'originalité de la carte, du ramequin de moules à l'américaine aux filets de lotte à l'anis, des rognons d'agneau sauce au roquefort à la mousse de lotte au safran, avant la belle collection des desserts, dominée par les *feuilletés aux fruits frais*.

Heureux *Cochon d'Or !*

Mais voici qu'aux Halles existait un petit *Cochon d'Or* (quelques tables et une cuisine minuscule où Mme Saunière servait quasiment un plat unique, sa sole au four). L'âge venant, la bonne Mme Saunière songeait à la retraite. Ce deuxième *Cochon d'Or à la recherche d'un patron* ne trouva pas saint Antoine mais Béatrice Ayral, petite fille du « père Ayral », fille de René Ayral et, si j'ose écrire, du premier Cochon.

Le *Cochon d'Or* bis (31, rue du Jour — tél. : 236-38-31) au décor réanimé dans le juste ton qui convient, à peine agrandi, devrait être le soir un rendez-vous pour tous les amateurs de bonne cuisine simple. Béatrice (du latin « *beata* » — *bienheureuse*) est bien heureuse d'être ici chez elle, et, comme le Dante chantait la sienne, je voudrais dire combien il est plaisant de voir une jeune personne se passionner pour sa maison (bien secondée par son directeur) *et sa carte* parfaitement au point. Il y a toujours la sole de Mme Saunière (mais un cuisinier pour *la faire, même si des* confrères ont cru y voir encore la brave femme !), mais, des présentations froides — très bons poireaux en salade (9 F), maquereaux au vin blanc (9 F), foie gras frais de canard (45 F) — et chaudes — escargots (16 F) et moules marinières (18 F) — aux entrées — pied de porc grillé (20 F), rognon moutarde (45 F) et andouillette digne de l'A.A.A.A.A. (23 F) — on en arrive aux viandes. Et là bien sûr le style « Villette » reparaît avec les grillades imposantes, la « marchand de vin » (42 F), la « spéciale Cochon d'Or » (hampe, araignée ou bavette d'aloyau selon les jours (35 F). Mais je m'y suis enthousiasmé pour la simple grillade de porc à l'ail (34 F), accompagnée de pommes sautées. Gentils desserts. Carte des vins encore hésitante, mais les amateurs choisissent le chenas 77 (43 F), *en attendant quelques* crus bourgeois *du* bordelais qui devraient bien venir eux aussi *découvrir la maison*.

Si le trou reste (et d'ailleurs je ne crois absolument pas au succès des restaurants qui s'y abriteront sauf sur le plan grégaire de la pizza et du graillon) l'entour au contraire s'aménage. Les Halles restent les Halles d'hier grâce à *Pharamond*, à *Clovis (dont je reparlerai* car il s'agrandit lui aussi), au jeune *Baumann - Baltard* et à ce *Cochon d'Or retrouvé. Merci Béatrice !*

LA REYNIÈRE.

Opération Bordeaux

Durant trois mois (avril, mai et juin), douze restaurants parisiens mettront en valeur, sur leur carte, un grand cru classé du Bordelais.

Cette promotion serait intéressante si les prix en étaient abordables, mais les bordeaux reprennent la grimpette d'avant le scandale. Les restaurateurs sont quasi obligés de multiplier par trois le prix d'achat. Les bouteilles deviennent inaccessibles ! Dommage !

*On aurait bien aimé goûter le figeac à l'*Archestrale*, le camensac au* Dodin-Bouffant*, le lynch bages au* Véfour*, le vieux certan chez* Lasserre*, le grand puy ducasse chez* Laurent*, le domaine de chevalier, au* Prunier Madeleine*, ou au* Taillevent*, et rayne vigneau à la* Tour d'Argent*, le petit village au* Vivarois*, voire le batailley à la* Marée.

Et si je vais au Fouquet's *ou au* George V *(restaurant les* Princes*), ce ne sera pas pour découvrir le lafon-rochet (quatrième cru classé) ou le pontet canet de ferroviaire mémoire. Si promotion on veut faire, du moins qu'elle soit à prix tentateurs !*

Les cartes de vins de ces grands restaurants contiennent tant de richesses que l'embarras du choix ne peut se fixer sur des inconnus que par curiosité. Ce n'est pas le fait du client, et l'intérêt le domine, plus souvent. Bah ! on ne revient pas toujours vainqueur d'une croisade. Songez à celle de 1148 que les croisés firent... pour des prunes ! Il est vrai qu'elles devaient donner les fameux pruneaux de Tours... — L. R.

Jeux

échecs N° 810

MATÉRIEL RÉDUIT

(Tournoi international de Munich, 1979.)
Blancs : O. ANDERSSON (Suède)
Noirs : K. PLEGER (Allemagne fédérale)
Gambit de la D

1. ç4	é6	25. T×d6	Cé4
2. Cf3	d5	26. Td2 (h)	Rf8
3. d4	Cf6	27. f3	Ré7
4. Cç3	Fé7	28. Rf2	Cç5
5. Fg5	0-0	29. é4	Cd7 (i)
6. é3	h6	30. f4 !	g5
7. Fh4	Cé4 (a)	31. g3	g×f4
8. F×é7	D×é7	32. g×f4	Cf6
9. Dç2 (b)	C×ç3	33. Rf3	Tç4
10. D×ç3	ç6 (ç)	34. Cç3	b5 (j)
11. Fd3 (d)	Cd7	35. é5 ! (k)	Ch5 (l)
12. 0-0	d×ç4	36. Cé2 !	b4
13. F×ç4 (é)	b6	37. Ré3 ! (m)	Cg7
14. Ta-ç1	Fb7	38. Rd3	Tç8
15. Tf-d1	ç5 (f)	39. Cd4 ! (n)	Ch5 (o)
16. Fé2	Ta-ç8		
17. Da3	a5	40. f5 !! (p)	é×f5
18. Cd2	Df6	41. C×f5+	Ré6 (q)
19. Ff3	F×f3	42. Ré4	Tç4+
20. C×f3	ç×d4	43. Td4 !	Tç6 (r)
21. T×ç8	T×ç8	44. Td5 ! (s)	Ta6 (t)
22. Dd6	Dd8		
23. C×d4 (g)	Cç5	45. Td3 ! (u)	
24. Cé2	D×d6		Abandon.

NOTES

a) La méthode de Lasker, qui vise à une simplification de la défense des Noirs grâce à l'échange des F, aboutit à une position solide dont l'inconvénient, cependant, est essentiellement d'être privé de perspectives sérieuses de contre-jeu actif.

b) D'autres plans sont jouables, comme prendre sur é4 ou échanger sur d5 ou occuper la colonne ç. Après 9. C×é4, d×é4 ; 10. Cd2, f5 ; 11. Tç1, Cd7 ; 12. Dç2, ç6 ; 13. ç5, é5, les Noirs ont déjà égalisé (Bogoljubov-Eliskases, 1939). Plus intéressant semble la suite 9. ç×d5, C×ç3 ; 10. b×ç3, é×d5 ; 11. Db3, Dd6 ; 12. ç4, d×ç4 ; F×ç4, Cç6 ; 14. Fé2, Fé6 ; 15. Dç3, Db4 ; 16. Rd2!. Au lieu de 11..., Dd6 (une idée de Bernstein), les Noirs peuvent jouer de manière plus aiguë en sacrifiant un pion et une T par 11..., Td8 ; 12. ç4, Fé6 : 13. D×b7, d×ç4 ; 14. D×a8, Da3 ; 15. Tb1, Fd5 (si 15..., Da5+ ; 16. Cd2, ç3 ; 17. Fd3!, ç×d2+ ; 18. Ré2!) ; 16. D×d5, T×d5 ; 17. Tb8+, Rh7 ; 18. Tb1, Tf5 (ou 18..., D×a2 ; 19. Cd2, ç3 ; 20. Fd3+, g6 ; 21. Cç4, ç2 ; 22. Tç1, ç5 ; 23. Ré2!) ; 19. Cd2, ç3 ; 20. Fd3, ç×d2+ ; 21. Ré2, g6 ; 22. F×f5, g×f5 ; 23. Th—d1 avec finalement un net avantage aux Blancs.

ç) Est-ce un coup utile ? Faut-il poursuivre par 10..., d×ç4 ; 11. F×ç4, Cd7 ; 12. 0—0, b6 ; 13. Tf—d1, Fb7 ; 14. Ta—ç1, Tf—d8 ; 15. Fé2, ç5 ; 16. Da3, a5 comme le recommanda Taimanov ? Dans ce cas, l'on retrouvera la position de la partie. Si 10..., ç5 ; 11. ç×d5, ç×d4 ; 12. C×d4, é×d5 ; 13. Fb5!.

d) Ou 11. ç×d5, é×d5 ; 12. Fd3, Cd7 (si 12..., b6 ; 13. 0—0, Fb7 ; 14. Tf—é1, Cd7 ; 15. Ta—ç1, Cf6 ; 16. Db3, Ta—ç8 ; 17. Tç2, ç5 ; 18. Da3, Fa8 ; 19. Té—ç1! (Keres-Gerschmann, Buenos-Aires, 1939) ; 13. 0—0, Cf6 ; 14. b4, Cé4 (si 14..., Fg4 ; 15. Cé5, Fh5 ; 16. Dç5!) ; 15. F×é4, d×é4 ; 16. Cd2, Té8 ; 17. Dç5, Fd7 ; 18. D×é7, T×é7 ; 19. Ta—b1! (Teschner-Vidmar, 1942).

é) Et non 13. D×ç4, é5!.

f) Les Noirs ont pratiquement égalisé. Il leur suffit maintenant d'opposer les T.

g) 23. T×d4 est vain : 23..., Tç1+ ; 24. Td1, Dç7.

h) Que cherchent les Blancs dans cette position si proche de la nulle ? A gagner tout simplement, selon les habitudes du grand maître suédois dans ce genre de finale.

i) Mais rien n'est simple. Si 29..., é5 ; 30. Cç3! et si 29..., Td8 ; 30. Cd4!.

j) Il est évident que jouer cette finale insignifiante (en apparence) rend nerveux le grand maître allemand, comme en témoignent les deux poussées de pions agressives (30..., g5 et 34..., b5).

k) Et non 35. C×b5, C×é4.

l) Si 35..., Cd5 ; 36. C×d5+, é×d5 ; 37. T×d5, Tç2 ; 38. T×b5, T×h2 ; 39. f5! et si 35..., Cd7 ; 36. C×b5.

m) Afin de chasser la T de sa position dominante par 38. Rd3.

n) En fin de compte, les Blancs ont obtenu le maximum de la position. Le R blanc contrôle les cases essentielles ç4 et é4. Le C blanc est admirablement posté alors que son collègue est hors-jeu.

o) Si 39..., Td8 ; 40. Ré4.

p) Très fort puisque les Noirs sont obligés de prendre le pion en raison de la menace 41. f6+. Sur 40. Ré4 la riposte 40..., f5+ ; 41. é×f6+, C×f6+ laissait les Noirs se dégager.

q) 41..., Rf8 (si 41..., Ré8? ; 42. Cd6+) n'était pas gai : 42. Td6! menaçant 43. T×h6.

r) Si 43..., T×d4+ ; 44. C×d4+, Ré7 ; 45. Cç6+ et 46. C×a5 ou 44..., Rd7 ; 45. Cb3, a4 ; 46. Cç5+ et 47. C×a4. Naturellement si 43..., Tç2? ; 44. Td6 mat.

s) Menace 45. T×a5 et 45. Cd4+.

t) Maintenant 44..., Td4+ ne défend rien après 45. Cd4+, Ré7 ; 46. T×a5.

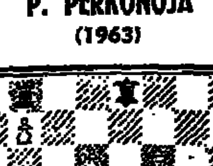
u) Capturant le Ch5 après 46. Th3 ; la menace étant imparable, il ne sert à rien de poursuivre la lutte.

SOLUTION DE L'ETUDE N° 809
A.O. HERBSTMAN

« Shakmaty v S.S.S.R. », 1936.
(Blancs : Rf8, Té4, Pd3, d3, g5, h6. Noirs : Rb8, Tf5, Pf7, g2, h7.)
1. Té8, Té5! ; 2. Ta8!, Ta5! ; 3. T×a5!, g1=D ; 4. Ta8, Dg2 ; 5. Th8 !, Dg3 ; 6. Tç8 !, Dg4 ; 7. Td8 !, D×g5 ; 8. Té8, Df6 ! ; 9. d4 ! et les Blancs gagnent.

TOURNOI « TERRE DES HOMMES » A MONTREAL. — *Classement après la septième ronde (sur dix-huit)* : 1. Portisch (Hongr.), 5 pts ; 2. Karpov (U.R.S.S.), Tal (U.R.S.S.), 4,5 pts; 4. Ljubojevic (Youg.), Huebner (R.F.A.), 4 pts ; 6. Spassky (U.R.S.S.), 3 pts ; 7. Timman (Pays-Bas), Hort (Tch.), 2,5 pts ; 9. Kavalek (U.S.A.) 1,5 pt ; 10. Larsen (Dan.) 0,5 point.

ÉTUDE
P. PERKONOJA
(1963)



BLANCS (5) : Rç3, Tf1, Ff6, Pb7 et d6.

NOIRS (5) : Ra5, Th8, Fé8, Pb5 et é4.

Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDF LEMOINE.

bridge N° 807

LA TRAVERSÉE DE L'ATLANTIQUE

Cette donne est tirée de l'édition américaine de *Cent questions, cent réponses*. José Le Dentu l'avait ajoutée à cette traduction après la victoire des Américains dans le dernier championnat du *monde qui s'était déroulé à Manille (le prochain aura lieu à Rio en octobre 1979).*

♠ R 2
♥ A 10 3 2
♦ A 10 9 4 2
♣ 10 7

Ouest		Est
♠ 10 9 6 ♥ R V 9 5 4 ♦ V 6 5 3 ♣ 2	N O E S	♠ D 8 7 4 3 ♥ 7 6 ♦ R D ♣ V 6 5 3

♠ A V 5
♥ D 8
♦ 8 7
♣ A R D 9 8 4

Ann. : E. don. Pers. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
Passell	Kantar	Hamilton	Eisenb.
—	—	passe	1 ♣
passe	1 ♦	passe	3 ♣
passe	3 ♥	passe	3 SA
passe	4 ♠	passe	6 ♣...

Ouest ayant cru bon d'entamer le 5 de cœur, le déclarant prit avec la dame de cœur. Il joua alors le roi, puis l'as de pique afin de couper *le* troisième *pique*, puis il tira l'as et le roi de trèfle. Mais, Ouest défaussa un cœur au second tour. *Comment Eisenberg a-t-il gagné* ce PETIT CHELEM A TREFLE contre toute défense ?

Réponse :

A première vue, il paraît impossible de ne pas perdre le valet d'atout et un carreau. Or le déclarant peut ne concéder qu'une levée à condition de terminer *dans cette position où* il reste trois cartes dans chaque main :

♦ 10 9 4
——— ♦ R ♣ V 6
♦ 7 ♣ D 9

Le déclarant joue carreau sans se préoccuper de l'adversaire qui prendra, et il fait automatiquement les deux dernières levées avec la dame et le 9 de trèfle.

Pour arriver à cette fin de coup, il fallait être à égalité d'atout avec Est et, *par* conséquent, se raccourcir deux fois. Ainsi, après *le roi de* trèfle, Elsenberg tira l'as de cœur, puis il coupa un cœur et retourna au mort grâce à l'as de carreau afin de faire *une seconde coupe à cœur*. Il n'y avait plus alors qu'à jouer carreau *sans se préoccuper de* l'adversaire qui prendrait...

A l'autre table, Nord-Sud s'étaient arrêtés à la manche, et la donne leur coûta 10 IMPs. Cependant, si Passell n'avait pas attaqué cœur, c'est l'autre équipe qui aurait inscrit 10 IMPs (International match points).

Remarque :

Il n'est pas évident que l'entame à cœur soit la plus logique. En fait, « Passell avait cru qu'il fallait affranchir rapidement un cœur (si Est avait la dame) avant que les carreaux ne soient affranchis. D'autre part, il pouvait espérer que le déclarant ne ferait pas l'impasse s'il y avait as, dame au mort... »

Cent questions, cent réponses. Prix : 29 F port compris. (Le *Bridgeur* - 28, *rue* de Richelieu, 75001 Paris.)

LA PRÉCAUTION INVISIBLE

Au moment où se déroule le Festival du Club Méditerranée à Marbella, à l'hôtel Don Miguel, voici la meilleure donne du Festival de 1977. Elle illustre un coup dont le mécanisme est simple, mais dont on a du mal à comprendre l'utilité.

♠ R 8 5 3
♥ 9 6
♦ A V 3
♣ 10 9 6 3

Ouest		Est
♠ A D ♥ 10 8 5 ♦ D 10 8 7 4 2 ♣ 7 2	N O E S	♠ 2 ♥ A V 4 3 2 ♦ 9 6 5 ♣ A D 8 4

♠ V 10 9 7 6 4
♥ R D 7
♦ R
♣ R V 5

Ann. : E. don. N.-S. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
Avarelli	Siboni	Pabis T.	Chevret
—	—	1 ♥	1 ♠
2 ♦	2 ♠	passe	3 ♠
passe	4 ♠	passe	passe...

Ouest ayant entamé le 5 de cœur, Est a pris avec l'as et a *contre-attaqué le 4 de trèfle. Comment Sud a-t-il réussi* QUATRE PIQUES *contre toute* défense ?

Note sur les enchères :

A plusieurs tables, le contrat a été seulement de « 2 ou 3 ♠ ». Souvent, Ouest a déclaré « 1 SA » sur « 1 ♠ » au lieu de dire « 2 ♦ ». Nord a dit « 2 ♠ », mais Sud, sans as dans son jeu et sans gros honneur à pique, a jugé plus raisonnable de ne pas reparler sur « 2 ♠ ».

PHILIPPE BRUGNON.

scrabble N° 57

DES REVENUS IMPOSÉS

Scrabble-Club de Longwy,
Centre social
22 février 1979.
Partie communiquée
par Louis Holder

On sait que certains verbes intransitifs, exprimant pour la plupart un mouvement ou un changement d'état, forment leurs temps composés avec l'auxiliaire être, ce qui implique que leur participe passé est v a r i a b l e. *Le PLI restant parfois muet sur ce point, le règlement international renvoie les scrabbleurs au Bescherelle : celui-ci nous apprend par exemple que VENIR et ses composés, sauf SUBVENIR, se conjuguent avec être. Ainsi, dans un français châtié, on dit « nous sommes convenus de nous revoir » plutôt que « nous avons convenu ». A ces verbes, le R.I. a justement* a j o u t é *OBVENIR, c'est-à-dire revenir à quelqu'un :* biens obvenus par succession, *citation du Robert*. (A suivre.)

Le dictionnaire de référence est le PLI (Petit Larousse Illustré). Les cases horizontales sont désignées par un numéro de 1 à 15 ; les cases verticales, par une lettre de A à O. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, il est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes.

	TIRAGE	SOLUTION	REF.	PTS
1	M H A T I E N			
2	M T + G R O A U	HAINE (a)	H 4	24
3	M G + E T L I S	CURAT (b)	3 H	22
4	L + T E F U A I	GITAMES (c)	5 E	36
5	J D Y C U T ?	FEULAIT (d)	D 1	88
6	D Y C T + O E E	JU(I)F (e)	I A	39
7	O Y C T + R N E	DECHAINEE	H 1	45
8	C O R T + E H N	YEN	4 K	40
9	T R O M A S E	TRONCHE (f)	G 9	69
10	L R A I W N G	TOREAMES	15 A	140
11	L A + P T E V R	ROWING	11 F	32
12	V R + A L D O N	PELAT	2 K	32
13	R O L + S I X E	DIVAN (g)	F 4	17
14	O R + K U V E B	SILEX	L 11	65
15	B E V U + O I L	KORE (h)	D 12	26
16	O U B + E E S Q	VILE	1 L	54
17	Q U + I R O A B	BOXEES	15 J	51
18	O I + A M L U S	BARQUE	N 10	42
19	E F I P E A D	EMOULAIS	8 H	80
20	F P I A D + E N	ZEE	2 F	32
21	N F D + U O S ?	EPIA (i)	6 K	24
22	D O N décomposé	JU(I)FS	A 1	18
23		DU	3 C	6
24		UN	B 1	8
25		OR	F 10	8
			TOTAL ..	995

NOTES

(a) HETMAN, 28. (b) CARGUAT, 5 G, 20. (c) GLATIMES, 5 F, 70. (d) criait (tigre). (e) J(A)YET, 2 A, gagne un point, JU(B)Y, 9 F, en gagne deux. (f) en décalant la *TRONCHE jusqu'en G 8, on gagne* 3 points. (g) ou P A Y S A N. (h) *BOXEUR, 15 J, 51.* (i) *NEF, 6 K*, 28.

Résultats non communiqués.

PENTASCRABBLE
N° 57 *de M. Bourain*
(Tanger)

Il s'agit de faire le maximum de points avec cinq tirages successifs de sept l e t t r e s, le premier mot passant obligatoirement par l'étoile rose. Les cinq mots à trouver doivent utiliser toutes les lettres de chaque tirage.

BEIQRSU - EFOPRRR - AEIINSS - AEEGIYZ - ABEERRS.

Solution proposée : plus de 600 points.

SOLUTION DU PROBLEME N° 56
ASSISTE, 8 F, 66 - IONISANT, K 1, 66 - LAKISTES, G 1, 78 - PHENATES, J 1, 102 - (O)LYMPIQUES, 1 F, 374. — Total : 686 points.

CHAMPIONNAT DE L'ILE-DE-FRANCE (éliminatoires), ouvert à *tous les non-classés licenciés* (la licence peut se prendre sur place), le dimanche 22 avril, à 10 h., au lycée Joliot-Curie de Nanterre, en trois manches.

● Le Championnat de France de Partie Libre qui s'est déroulé les 24 et 25 mars au L.T.S.M. de Saint-Mandé a été remporté par le non-classé dacquois Jacques Gunsett devant Dolly Benoît (Avignon) et *André Reidel (Paris)*.

● Tournois homologables en mai : le *13* au Maiou (Belgique), à *14* h., au Sofitel de l'aéroport de Zaventem ; le 20 à Saint-Etienne, tél. : 74-73-31 ; le 27 à Thionville (M. Van Cayzeele, 16, rue du Dr- Schweitzer).

MICHEL CHARLEMAGNE.

★ Prière d'adresser toute correspondance concernant cette rubrique à M. Charlemagne, F.F.Sc., 137, rue des Pyrénées, 75020 PARIS.

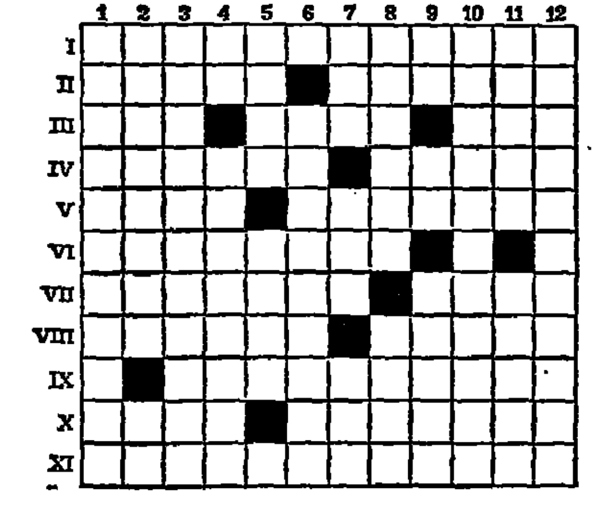
les grilles du week-end

MOTS CROISÉS

GRILLE N° 37

Horizontalement

I. Elle n'a pas le genre Boris Vian malgré le voisinage. — II. Mousse grise ; Il aurait pu construire le Louvre. — III. En avoir ou pas, c'est important ; Nage mal ; Centrale. — IV. C'est dire pour les sourds ; Fleuve. — V. Centrale ; Elle s'est fait friser le poil. — VI. Nourrices sèches qui ne dédaignent pas le liquide. — VII. Du blanc ; Réservoir. — VIII. Y est ; Fais comme Célimène. — IX. — Bien fâcheux. — X. Repose sur le bas-mât ; Peut donner plus de surface. — XI. Ceux du VI l'observent de près.



Verticalement

1. Au petit bonheur des dames. — 2. Infréquentable, mais c'est de sa faute ; Tout seul. — 3. Les cardinaux le font. — 4. Négatif ; Créer, rêver peut-être... — 5. Dans le noir complet si l'on continue ; Plisse. — 6. Retiendrai. — 7. Au Japon ; Mesure ; Ou au club ou au pub. — 8. Des cardinaux le sont ; Bien différente si l'on parle de la tête ou si l'on pense aux pieds. — 9. Giscardien ; Note ; De bas en haut, ce sont les mêmes. — 10. Devant qui l'on détourne les yeux. — 11. Si elle peut calmer la soif, elle coupe l'appétit ; Volontiers chiffonné. — 12. Conservent, mais c'est provisoire.

SOLUTION DE LA GRILLE N° 36

Horizontalement

I. Redéploiement. — II. Amitié ; Dragua. — III. Terrassé ; Nuis. — IV. Train ; Baudets. — V. Pouilleuse. — VI. Atres ; Recel. — VII. Peur ; Même ; Eté. — VIII. Tamisera ; On. — IX. Gel ; AE ; Nemont. — X. Eliminatrices.

Verticalement

1. Rattrapage. — 2. Emérite ; El. — 3. Dira ; Rutil. — 4. Etripera. — 5. Pianos ; Mai. — 6. Les ; Mien. — 7. Sbires. — 8. Idéalement. — 9. Er ; Ulcérer. — 10. Mandée ; Ami. — 11. Egueule ; Oc. — 12. Nuits ; Tome. — 13. Tassements.

FRANÇOIS DORLET.

ANA-CROISÉS (★)

N° 37

Horizontalement

1. IINORSTT (+ 1). — 2. EGIORSTU (+ 1). — 3. IIOORQSU. — 4. EGIIMOPT. — 5. AEEEPRSU (+ 2). — 6. AEFGNORT (+ 1). — 7. EELMORST. — 8. ACFFINOT. — 9. BEERSTTU. — 10. AEEEIMNS. — 11. E E E N R T T (+ 1). — 12. EILOPST (+ 4). — 13. AEIRSST (+ 11).

Verticalement

14. EIILNRT. — 15. AABBORS. — 16. EEIQRSTU (+ 3). — 17. EHIIRSSU. — 18. E I I N O R S (+ 2). — 19. CEEFNOR (+ 2). — 20. AEGILOPT. — 21. AFFGIIRT (+ 1). — 22. GOOORSTT. — 23. ADIMNOS (+ 3). — 24. CEIINOPT.

SOLUTION
DE L'ANA-CROISÉS N° 36

Horizontalement

1. CRUAUTE. — 2. DIOCESE. — 3. AMICALE (CAMELIA). — 4. ACTINIE (CANITIE). — 5. OPINION. — 6. YATAGAN. — 7. STERRES (RESTEES, TERSEES, TESSERE, TRESSEE). — 8. ANTHESE (ETHANES, HANTEES). — 9. EXEGESE. — 10. PAPRIKA. — 11. SEJOURS. — 12. CAVISTES (CAVITES, ACTIVES). — 13. JOCISTE. — 14. R O S S E R A (ARROSES).

Verticalement

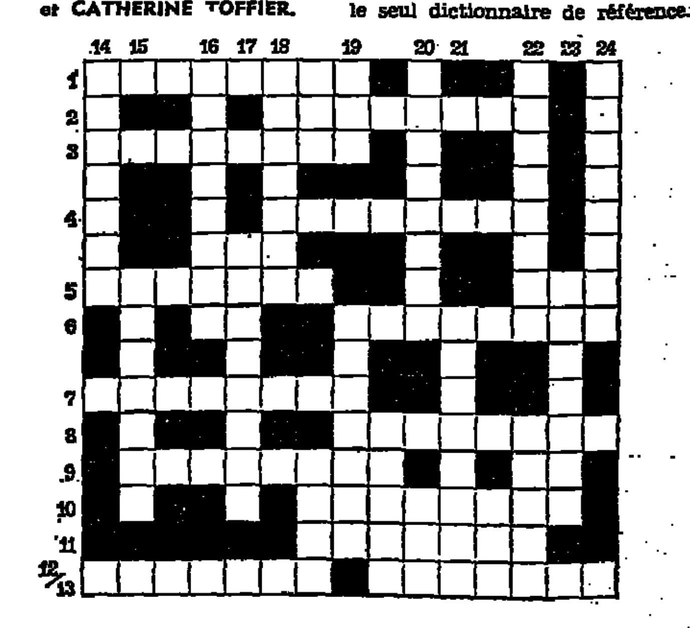
15. CRABOTS. — 16. APPOSER (PREPOSA). — 17. PETUNIA (PUAIENT). — 18. UNICITE. — *19. TUPAJAS. — 20. URANITE* (RUAIENT, TAURINE). — 21. E P I E U S E (EPUISEE). — 22. DIALYSE. — 23. H E L I C O N (CHOLINE). — 24. TOURIER (ROUTIER). — 25. CAIMANS. — 26. RESISTA (RATISSE, RESTAIS, RETISSA, S A T I R E S, STERAIS, TARISSE, TERSAIS, TIRASSE, TISSERA, TRESSAI, TRIASSE). — 27. IMAGINAS (GAMINAIS). — 28. FAIENCE (FIANCEE, CAFEINE).

MICHEL CHARLEMAGNE
et CATHERINE TOFFIER.

(*) Jeu déposé.

Courrier des lecteurs

M. Fungère (Paris) nous signale que dans le n° 32 *il y a une* deuxième anagramme à EMPETRE : TREMPEE. Il s'étonne de l'orthographe de BARONET (n° 32) au lieu de BARONNET *et de l'absence de* HALETTE (coiffure lorraine) comme anagramme de ATHLETE ou HATELET (n° 33). Précisons que dans les Ana-croisés comme au Scrabble, le *Petit Larousse illustré* est le seul dictionnaire de référence.



Le Monde

culture

LE JOUR DU CINÉMA

Godard à la Semaine des « Cahiers ».

Du 25 avril au 1er mai, au Studio Action-République, les Cahiers du cinéma *organisent une nouvelle « semaine », traditionnelle à cette époque, de films de leur choix. Parmi les œuvres les plus attendues on notera, en première mondiale,* Amour de perdition *du Portugais Manuel de Oliveira, qui clôturera la manifestation, mélodrame dans la grande tradition romantique, en même temps que témoignage sur une culture. Thomas Harlan présentera, en personne également, le nouveau montage de son film portugais* Torre Bella, *réalisé en collaboration avec l'ancienne dramaturge de Miklos Jancso, Yvette Biro. Outre des reprises de Lang et Renoir, des premières françaises d'anciens films de Kurosawa et Mizoguchi et un choix de films du comique italien Toto, on verra encore les nouvelles œuvres de Luc Moullet, Raul Ruiz et Werner Schroeter.*

L'événement de la semaine sera probablement la première projection publique de la série télévisée de Godard-Miéville, France Tour Détour Deux enfants, *qu'on attend toujours de voir sur les antennes françaises. Cette présentation coïncidera avec la publication du 300e numéro des* Cahiers, *numéro spécial de 128 pages entièrement conçu par Jean-Luc Godard.*

★ Studio Action-République, 18, rue du Faubourg-du-Temple, 75011 Paris, tél. 805-51-33.

Rencontres pour l'avant-garde.

L'American Center for Students and Artists projette actuellement le programme composé en 1976 par diverses organisations américaines, dont le Whitney Museum et le Museum of Modern Art de New-York, le Walker Arts Center de Minneapolis, ainsi que l'Anthology Film Archives et la New-York University. Patronné par l'American Federation of Arts, sous le titre « A History of the American Avant-Garde Cinema », ce programme se répartit en cinq sections et suit l'avant-garde cinématographique américaine de 1943 (Mary Mencken) à 1972. Un catalogue analyse les œuvres et les personnalités.

Un peu plus tard, du 30 mai au 10 juin, sous le titre de « Chroniques internationales du cinéma expérimental », au théâtre Jacques-Cœur de Bourges, un panorama du cinéma expérimental mondial permettra de voir un cycle de films, non seulement des Etats-Unis, mais aussi de Belgique, du Canada, de Hongrie, des Pays-Bas et de la République fédérale allemande. La plupart de ces films seront projetés pour la première fois en France.

★ American Center, 261, boulevard Raspail, tél. 033-99-92, les 20, 21, 27, 28 avril et 3, 4 et 5 mai, à 20 h. 30.

★ *Cinéma* expérimental à Bourges, place André-Malraux, 18000 Bourges, tél. (36) 20-41-87.

Architecture des salles.

Le cinéma Eldorado, boulevard de Strasbourg, à Paris, présente une sélection de documents photographiques sur l'architecture des salles de cinéma en Europe et en Amérique depuis 1895, sous le titre : « Le cinéma dans ses temples ». Seront évoqués les débuts du cinéma à Paris, le cinéma forain, les premières salles, mais aussi les grandes « cathédrales » américaines, anglaises et françaises, avec l'apparition d'une véritable architecture de salles dans les années 30. On suivra la banalisation des salles jusqu'au développement des complexes actuels.

L'Eldorado, seule salle parisienne à avoir conservé son décor d'origine avec le grand Rex, sur les boulevards, a pu être arraché au cinéma pornographique et à une probable transformation en multisalles par une exploitante audacieuse, Mme S. Lancelot.

Vidéo-théâtre.

Michel Jaffrenou reprend à Vidéo A.B.I. son expérience des Rencontres de La Rochelle de l'été dernier, où il avait présenté un spectacle mi-vidéo mi-théâtre : le petit écran sert d'intermédiaire entre des acteurs sur scène et un public appelé à intervenir dans le spectacle et à le modifier.

★ Vidéo A.B.I., 12, rue de l'Abbaye, tél. 033-30-75, les 25 et 26 avril, à 21 heures.

Cinéma

« GIBIER DE PASSAGE », de Fassbinder

Gibier de passage, qui date de 1972, est tiré d'une pièce de Kroetz. On aborde donc une toute petite bourgeoisie dont les origines paysannes sont encore très proches. Dans une bourgade où l'on s'ennuie, c'est le portrait d'une famille : le père, la mère, la fille de quinze ans qui rencontre un garçon à peine plus âgé, un peu délinquant. Bel échantillon de victimes du « boom » économique — Coca-Cola, télévision, Formica.

Ce qui leur arrive est simple et monstrueux, incompréhensible. La fille, enceinte, fait tuer son père par son amant. Que se passe-t-il derrière ces fronts durs ? Fassbinder filme des visages fermés et mous, des yeux obscurcis, des corps qui obéissent passivement à leurs élans sans en profiter. Les étreintes à la sauvette des deux jeunes gens, on les devine tristes, en tout cas pas à la mesure d'une attente qui, de toute façon, ne parvient pas à la conscience.

Tout le théâtre de Kroetz parle de ceux à qui la parole échappe, et respecte une aphasie, non pas choisie — par méfiance ou timidité, — mais subie. Déracinés, les « héros » n'ont pas les moyens matériels, intellectuels, culturels, de reconstruire quelque chose qui leur appartiendrait, qui définirait leur identité. Ils sont anonymes, uniformisés. Ils ne se comprennent pas parce que, pour ne pas se noyer, ils ferment les yeux et se cramponnent à des principes dont ils ne peuvent pas se permettre de douter : « C'est comme ça, et pas autrement. » Leur malaise ne s'exprime pas en révoltes, mais en refus obtus, en violences absurdes. Les conséquences, ils sont incapables d'y penser. Ils se laissent mener sans savoir.

Fassbinder filme sèchement la brutalité de cette innocence pathétique mais rebutante. Il garde la construction de Kroetz, les séquences courtes, hachées, qui, laissant de côté les moments importants, les actions, montrant seulement ce qui se passe avant et après, impose le poids monotone d'existences banales jusque dans le crime. Fassbinder filme le visage de ses acteurs comme s'il cherchait ce qui les relie aux épaves dont ils racontent l'histoire. Leur jeu n'est pas du tout « naturel », il est fait de signes précis et furtifs. Il indique des comportements, comme les quelques vues de décor et de paysages indiquent les lieux.

Ainsi s'installe une sensation d'étouffement de plus en plus lourd, tendu jusqu'à craquer, jusqu'à la gaieté horrible de la jeune fille qui retrouve son enfance devant le cadavre de son père. Alors la régression va très vite. Les yeux pétillants, la jeune fille joue devant sa mère, devant les policiers, et en prison, délivrée de son enfant qui n'a vécu que deux minutes, de son amant, d'un monde où elle ne peut pas se faire sa place, elle joue à la marelle sur les plages de soleil découpées par l'ombre portée des barreaux. Douloureuse image de paix dans ce film inconfortable.

COLETTE GODARD.

★ Voir les films nouveaux.

« Cause toujours, tu m'intéresses »

d'Édouard Molinaro

Parmi les nombreux services que rend le téléphone, celui de favoriser l'amour n'est pas le plus connu. Or, voilà que dans *le Navire Night,* Marguerite Duras nous raconte une longue histoire de transes téléphoniques. Et qu'Edouard Molinaro, dans *Cause toujours, tu m'intéresses* (d'après un scénario de Francis Veber), fait éclore la passion entre deux correspondants qui ne se sont jamais vus. Coïncidence purement fortuite, la comédie de Molinaro n'offrant, on s'en doute, aucune ressemblance avec le discours durassien.

Speaker à la radio, François s'ennuie chez lui. Un soir, il forme sur le cadran de son téléphone un numéro au hasard. Christine répond, qui, elle aussi, est un cœur esseulé. François se dépeint sous les traits de l'homme qu'il voudrait être : grand reporter et romancier. Il s'invente même un prénom : Thibaut. C'est de ce Thibaut imaginaire que Christine va tomber amoureuse. Et le jour où François se présente à elle sans oser lui avouer sa supercherie, elle est à cent lieues d'imaginer que cet inconnu maladroit et empesé puisse être l'enjoleur qui la fait rêver au bout du fil.

De ce quiproquo naît un marivaudage malicieux qui tourne au vaudeville lorsque l'Hemingway de pacotille devient jaloux de son double et ne sait trop comment ouvrir les yeux de celle que ses mensonges ont séduite. La minceur de l'intrigue provoque quelques ruptures de rythme, scènes répétitives ou gags (celui du flic) fâcheusement étirés. Mais, joliment dialogué et brillamment interprété, l'ensemble est plaisant, avec juste ce qu'il faut de gravité entre deux sourires. Toute heureuse de n'avoir pas à délivrer de message, Annie Girardot retrouve ici sa vivacité, sa drôlerie naturelles. Jean-Pierre Marielle est parfaitement à son aise dans son rôle de grand pataud énamouré. Et, pour être secondaire, le personnage d'homosexuel discret que dessine Jacques François est un des mieux venus du film.

JEAN DE BARONCELLI.

★ Voir les films nouveaux.

Musique

« LA BOHÈME »

avec Kiri Te Kanawa et Wilhelminia Fernandez

L'inusable Bohème, *de Puccini, dans la mise en scène de Menotti, sur laquelle Humbert Carmerlo veille depuis six ans avec un soin jaloux pour ne pas la laisser s'abâtardir, remplit toujours le palais Garnier, grâce à de superbes distributions. Après Cossutta et Pilou, Pavarotti et Ricciarelli, Domingo et Freni, entre autres, voici aujourd'hui Giacomo Aragall et Kiri Te Kanawa, avec une Musette exceptionnelle, Wilhelminia Fernandez.*

Quels que soient les chanteurs cependant, le spectacle reste sec et ne touche pas le cœur : la preuve est faite que la réalisation anecdotique, étourdissante, calibrée au millimètre par Menotti, est incapable d'émouvoir. Or il existe une mise en scène de Jean-Claude Auvray dans d'excellents décors d'Hubert Monloup, conçue par l'English National Opera (le Monde *du 28 septembre 1977), qui est bouleversante de vérité, de poésie et d'émotion ; il serait urgent de rapatrier cette production française à Paris.*

Giacomo Aragall, l'un des plus grands ténors actuels, faits ses débuts à l'Opéra. On regrette un peu que ce ne soit pas dans un grand rôle verdien, car ce timbre puissant, avec une dominante aiguë éclatante, conviendrait mieux à un héros historique qu'à ce Rodolfo, personnage plus familier et nuancé, où il ne se modère guère, au risque de faire trembler les verrières peu solides de la mansarde, alors qu'il est capable de demi-teintes émues et chaleureuses.

Kiri Te Kanawa, éblouissante de santé, ne parvient guère non plus à nous faire croire qu'elle est une jeune poitrinaire, mais cette voix est si belle, si riche de couleurs, si nourrie de lyrisme tendre ou désespéré qu'on l'aime sans arrière-pensée.

En quelques minutes, celles du rôle de Musette, Wilhelminia Fernandez s'est élevée à son niveau. Celle qui fut une exquise Bess avec l'Opéra de Houston (le Monde *du 21 janvier 1978) est entrée dans cette Parisienne coquette, irascible et cœur d'or, comme dans un gant ; sa voix ardente et sensuelle comme celle des cantatrices noires et ses saluts de petite fille émerveillée ont conquis tout le monde.*

Elle formait d'ailleurs un couple parfaitement équilibré dans leurs chamailleries amoureuses avec le Marcel de Thomas Allen, autre révélation, anglaise celle-ci, un baryton autoritaire et emporté au timbre très personnel, qui voisinait avec le Colline simple et ému de Samuel Ramey, et les excellents Yves Bisson, Philippe Devine et Jacques Loreau. On retrouvait au pupitre Giuseppe Patané qui dirige avec autant de subtilité que d'amour cette partition pimpante, raffinée et pathétique, et tire le maximum de l'Orchestre de l'Opéra.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Prochaines représentations les 28 avril et 2 mai, à 19 h. 30.

Jazz

Kalaparusha Maurice McIntyre à Paris

Son nom, Maurice McIntyre, on l'a connu d'abord par quelques pochettes de disques. Des disques gravés avec Roscoe Mitchell (de l'Art Ensemble), Muhal Richard Abrams ou George Freeman, dans la ville où il a grandi, au même rythme qu'un des courants les plus forts de la musique contemporaine : Chicago. Des disques gravés pour le modeste label *Delmark,* sans qui la musique de Chicago ne serait pas aujourd'hui ce qu'elle est. Et puis son nom, Maurice McIntyre, on l'a connu par la rumeur, les interviews de musiciens amis, une allusion dans une revue américaine, ou quelque écho glané ici ou là. C'est toujours un peu comme ça que l'on connaît les inconnus, quand la publicité ne s'en mêle pas, et qu'à force de se raccrocher inlassablement à l'improvisation (quelques mesures parfois) d'un disque saisissant, on cherche à mieux les connaître, à les entendre ou à les voir.

Avant de changer de nom et de s'installer à New-York, Kalaparusha Maurice McIntyre a donc passé l'essentiel de sa vie dans le South side (le quartier noir) de Chicago : entre la rue, la découverte des premiers instruments (batterie, clarinette), les voisins musiciens (la famille du batteur Warren Smith) et le Chicago Musical College. Mais toujours discrètement : comme on vit dans le South side quand on vient de Clarksville (Arkansas, 1936).

Pourquoi Kalaparusha Ahra Difda ? « *Changer de nom,* dit-il, *c'est un peu comme si on changeait de personnage. Ou plutôt, comme si, sans changer de personnage, on y ajoutait quelque chose... Au lieu de simplement recevoir un nom dont on ne sait rien.* » A partir du milieu des années 60, Kalaparusha mène l'existence des musiciens de Chicago : jouant, composant, ouvert à toutes les expériences, écrivant, comme Muhal, des poèmes, *ou plutôt de la poésie musicale* », précise-t-il, toujours à l'œuvre, enfin, avec cette étonnante pléiade noire qu'est l'A.A.C.M. Sans oublier, jamais, ce que jamais on n'oublie dans le South side : le blues... Comme tous les musiciens de cette rupture-là (il dit : « *On peut appeler ma musique « free-music »... On peut l'appeler aussi « free-jazz », mais, en fait, ce n'est pas ça...* »), Kalaparusha insiste sur le fil conducteur qui mène de la tradition à la modernité : « *La musique que nous jouons aujourd'hui, c'est la même que celle de Armstrong, Scott Joplin, Charlie Parker ou Coltrane, mais elle est jouée aujourd'hui, en 1979. On doit passer en revue toute la musique, en faire un inventaire complet, c'est le travail des musiciens : jouer des choses nouvelles, mettre à jour de vieilles choses — tout en les respectant et en les aimant.* »

Fin 1977, Kalaparusha est venu au Nancy Jazz Pulsations dans le groupe de Sam Rivers. Aujourd'hui, il se produit avec son propre groupe : Malachi Thompson, un trompettiste que l'on savait aussi « expressionniste » que le leader, King L. Mock aux percussions, et Leonard Johnson à la basse. Inventaire complet d'une tradition détruite, la musique du quartet est singulièrement forte. D'une formidable générosité. Entre les délicates recherches de sons et de communications (clarinette basse, archet) et les improvisations à tout-va, entre les éclatements les plus diaboliques et les rythmes ou standards revisités, il se glisse toujours quelque chose comme une joie sensible de jouer. Une joie partagée. Pour le premier soir, au saut de l'avion ou presque, on sentait bien parfois une incertitude dans la cohésion et la mise en place d'ensemble : mais ce sont justement choses que les nuits successives en club règlent et arrangent. Et c'est en cela encore que l'aventure du club, outre la proximité du geste et de la sonorité qu'elle autorise, reste irremplaçable.

Autre expérience, autre sensibilité, autre façon de rejouer la tradition en déjouant ses pièges : dans le même lieu pendant deux semaines, Randy Weston reprend le piano laissé vacant par Muhal Richard Abrams. Avec une façon très *africaine* de penser aujourd'hui la musique de Thelonius Monk ! Une autre pratique, mais toujours la même générosité : celle des musiques noires.

FRANCIS MARMANDE.

★ Randy Weston (à 20 h. 30, jusqu'au 1er mai) ; Kalaparusha Ahra Difda (à 22 h. 30, jusqu'au 8 mai) : chapelle des Lombards, 62, rue des Lombards.

Théâtre

« La Tour Eiffel qui tue » à Chaillot

Paul Buissoneau, directeur de la troupe québécoise le Théâtre de *Quat'Sous,* a *monté La tour Eiffel qui tue,* de Guillaume Hanoteau, à ses débuts en 1956. Vingt ans plus tard, il l'a reprise pour les Jeux olympiques de Montréal et la présente actuellement au Théâtre national de Chaillot. C'est, dit-il, sa pièce fétiche.

Il s'agit d'un pastiche des romans populaires, policiers et mystérieux du siècle dernier, dans la lignée d'Arsène Lupin ou du *Fantôme de l'Opéra.* On y voit s'affronter les gentils marginaux — poètes, demi-mondaines, marlous — et l'establishment corrompu, les vilains polytechniciens. On y entend beaucoup de couplets (dus à Georges Van Parys et Jean Marsan) et des plaisanteries de potaches bon enfant, faites pour une époque, sinon insouciante, du moins paisible. Michel de Ré avait monté la pièce dans les années 50. On tournait le dos à la guerre et au nazisme, on pouvait même penser en avoir fini pour longtemps avec la cruauté et la violence. Trente ans après, ce n'est pas le cas, et les insolences aimables du texte n'égratignent plus rien du tout. A côté, Walt Disney apparaît comme un maître de l'humour noir.

Reste un conte de fées délassant ou qui pourrait l'être s'il ne s'allongeait démesurément sur le plateau trop grand, où se perdent les éléments d'un décor du genre ingénieux et bouts de ficelle : draps peints glissant sur un fil, séchoirs à linge pliants de toutes tailles... Les comédiens portent des perruques de poupée, des maquillages de clown, des habits bariolés de carnaval. Ils courent vite sans rattraper le rythme. On a le temps d'imaginer ce que serait leur performance ailleurs, dans un endroit moins écrasant. — C. G.

★ Chaillot, 20 h. 30.

Danse

Le Théâtre du Silence à Paris

En six ans d'existence, au prix d'une évolution constante, le Théâtre du Silence, dirigé par Jacques Garnier et Brigitte Lefèvre, s'est imposé comme une des premières troupes françaises de danse contemporaine.

Après les essais heureux et libres, hors des sentiers tracés de l'Opéra, il y a l'implantation à la maison de la culture de La Rochelle, favorable au mûrissement du travail. La réflexion de la compagnie sur la création passe par des stades successifs, mais la voie déterminante est sans doute le choc de la « modern dance », la rencontre avec Merce Cunningham amenant les deux chorégraphes à se poser la question : comment fondre les techniques nouvelles et l'acquis du passé ?

Une échappée vers la fantaisie avec « le Cordon ombilical », sur une idée de Bretécher, une tournée réussie aux Etats-Unis en 1978, et la troupe stimulée, bien entraînée, se lance coup sur coup dans une série de ballets nouveaux (cinq en moins d'un an), qui sont présentés actuellement à Paris au Théâtre de la Ville.

Les premiers, créés à La Rochelle au printemps passé, sont le fruit d'expérimentations sur les rapports de la danse et de la musique. Ils ont été élaborés avec la participation active du percussionniste Jean-Pierre Drouet : « Neuf », improvisation collective sur un découpage rythmique précis, a été réalisé à partir de bruits recueillis dans la nature et transposés en gestes et en sons. L'ensemble donne une impression de grande liberté. « Pawa » est une belle performance de Brigitte Lefèvre, qui répond par un mouvement continu aux incitations du zarb (petit tambour iranien), manié subtilement par Jean-Pierre Drouet. Brigitte Lefèvre est aussi l'auteur d'« Aller-retour », agréable visualisation d'une musique de Jean Wiener.

L'erreur, c'est d'avoir programmé dans une même soirée les deux plus récentes créations de la compagnie, qui manifestement ne sont pas encore assimilées par les danseurs. « Score », de Jacques Garnier, dans un décor pour slalom géant de Claude Visieux, est une suite de variations sur le thème de l'écoulement du temps. Le ballet déconcerte par son inadéquation avec la musique originale de Steve Lacy, une composition de jazz pour saxophones, voix, violons, batterie, si luxuriante, si agressive, que, par contraste, les jeux de plage imaginés par le chorégraphe nous paraissent fragiles et inconsistants.

En revanche, le Théâtre du Silence a eu la chance d'hériter d'un ballet de Merce Cunningham, qui est venu en personne le faire répéter. « Changing steps » est une série d'actions dansées, au tempo rapide, s'organisant simultanément sous forme de pas de deux, de trois, de cinq, qui sont autant de petits chefs-d'œuvre de composition. Lorsque la troupe l'aura bien rodé, ce sera un bon spectacle.

MARCELLE MICHEL.

★ Théâtre de la Ville, 18 h. 30. Deuxième programme, du 24 au 28 avril.

En bref

■ *Les sept films retenus* pour la Semaine de la critique du Festival de Cannes sont : « Jun », de Yokoyama (Japon) ; « Fremd bin ich eigezogah » (« Je suis venu », de Titus Leber (Autriche) ; « Tchoy Petela » (« Entends le coq »), de Stefan Dimitrov (Bulgarie) ; « Northern Lights », *de John Hanson et Rob* Nilson (U.S.A.) ; « les Servantes du Bon Dieu », de Diane Letourneau (Canada) ; « la Rabia » (« la Rage »), d'Eugeni Anglada (Espagne) et « Saiehaieh bolan de bad » (« les Ombres du vent »), de Baham Farmanara (Iran).

■ Le compositeur et chef d'orchestre Giovanni Pompeo est mort le 14 avril à Los Angeles. Il était âgé de quatre-vingt-huit ans. Giovanni Pompeo avait dirigé l'Orchestre symphonique de Boston dans les années 1940-1950.

■ Le *quatrième* Festival *de* la science-fiction de Metz aura lieu du 2 au 8 mai avec, au programme, plusieurs débats littéraires, des projections de longs métrages et de la *série télévisée* britannique, « le Prisonnier », une exposition d'art graphique et un concert de musique électronique.

■ Le Printemps du nouveau théâtre belge commence à Arlon le 20 avril avec « Cette obscure terreur dont je suis l'enfant », d'après « la Terre », de Zola, par le Centre dramatique *ardennais, dans* la mise en scène d'Yvon Davis. Participent également au festival, qui se termine le 29 avril : l Capiche Arden Theatre (« Capiche prend le maquis »), la Compagnie *Deananas (« Monsieur* est servi »), l'Atelier du spectacle (« Escurial »), l'Atelier Sainte-Anne (« le Bourgeois Schippel »), le Théâtre Provisoire (« Pauvre B. »), Patrick *Beckers (« Dépaysage »), le Théâtre* du crépuscule (« le Terrain vague ») et le Plan K (« le Nu traversé »).

■ La soprano *italienne* Maria Caniglia est morte le 16 avril à Rome ; elle était âgée de soixante-quatorze ans. Elle avait interprété les plus grands rôles d'opéra dans *le monde entier avant d'abandonner* la scène, il y a une vingtaine d'années. Elle était la veuve du compositeur et chef d'orchestre Pino Donati.

■ Christofer Aponte et Thérèse Thorreux seront les principaux interprètes d'un spectacle de ballets présenté samedi 21 et dimanche 22 avril au théâtre de Châteauvallon (chorégraphies d'André Glegoski).

LE PARIS VO • ST GERMAIN VILLAGE VO
5 PARNASSIENS VO • BALZAC VF
GAUMONT RICHELIEU VF
MONTPARNASSE 83 VF • CAMBRONNE VF

OSCAR
Meilleur second rôle MAGGIE SMITH



CALIFORNIA HOTEL

32, Av. de l'Opéra
VENDOME
Tél. 742-97-52 • M° Opéra

OSCAR HOLLYWOOD MEILLEUR FILM DOCUMENT

LE SKIEUR DE L'EVEREST

U.G.C. MARBEUF • CLUNY ECOLES
U.G.C. OPERA

GIBIER DE PASSAGE
(Wildwechsel)

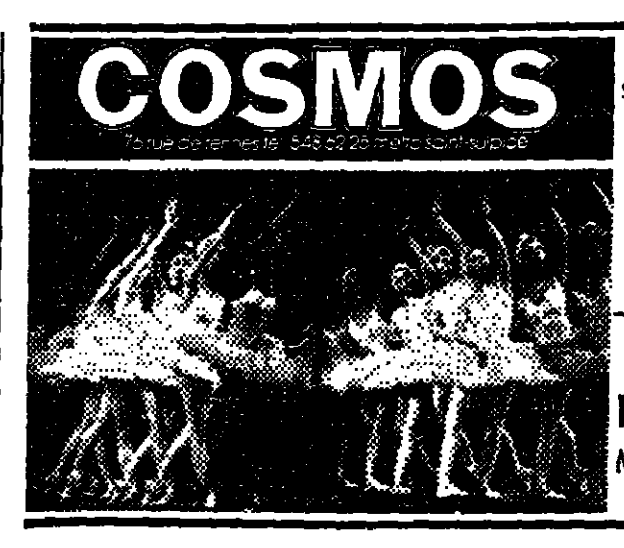
"Le meilleur Film de Fassbinder" TELEGRAPH - AMSTERDAM

Un Film de **Rainer W. Fassbinder**
D'après la Pièce de Franz Xaver Kroetz
Avec : Eva Mattes . Harry Baer

U.G.C. NORMANDIE - HELDER - REX - BRETAGNE - MISTRAL - U.G.C. OPÉRA - U.G.C. GOBELINS - U.G.C. DANTON - U.G.C. GARE DE LYON - MAGIC CONVENTION - CLICHY PATHÉ - 3 MURAT - PARLY 2 - ARTEL Créteil - ARTEL Nogent - MELIES Montreuil - ARGENTEUIL - FRANÇAIS Enghien - CARREFOUR Pantin - FLANADES Sarcelles - ULYS Orsay - BUXY Boussy



COSMOS



T.L.J. DE 14 H A 24 H
sauf mer, sam, dim à 14 h et 16 h

HOMMAGE A LA DANSE
UNE SÉLECTION DE 7 FILMS BALLETS

UN FILM POUR LES JEUNES
LE PETIT CHEVAL BOSSU
MERCREDI - SAMEDI - DIMANCHE A 14 H ET 16 H

MARIGNAN PATHE VO / GAUMONT LUMIERE VF / GAUMONT RICHELIEU VF
CLICHY PATHE VF / MONTPARNASSE PATHE VF / GAUMONT GAMBETTA VF
GAUMONT CONVENTION VF / FAUVETTE VF / QUINTETTE VO / LUXEMBOURG VO

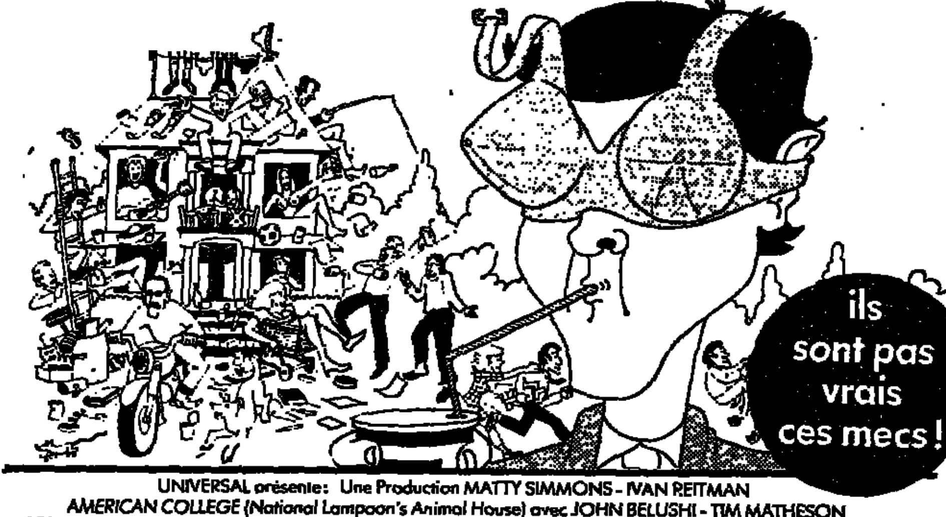
DEMAIN,
ils seront pédégés de multinationales, avocats, ministres, sénateurs...





AUJOURD'HUI,
ils cassent la baraque de l'

AMERICAN COLLEGE
(NATIONAL LAMPOON'S ANIMAL HOUSE)



UNIVERSAL présente : Une Production MATTY SIMMONS - IVAN REITMAN
AMERICAN COLLEGE (National Lampoon's Animal House) avec JOHN BELUSHI - TIM MATHESON
JOHN VERNON - VERNA BLOOM - THOMAS HULCE et DONALD SUTHERLAND (dans le rôle du professeur JENNINGS)
Produit par MATTY SIMMONS et IVAN REITMAN. Musique de ELMER BERNSTEIN
Scénario de HAROLD RAMIS, DOUGLAS KENNEY et CHRIS MILLER - Réalisé par JOHN LANDIS
Chanson « Animal House » composée et chantée par : STEPHEN BISHOP.
Bande originale du film sur disque M.C.A. Distribution BARCLAY.
Un film Universal
distribué par Cinema International Corporation

EVRY Gaumont / BELLE EPINE Thiais / CHAMPIGNY Multiciné Pathé
ASNIERES Tricycles / ENGHIEN Français / VELIZY 2 / VERSAILLES Cyrano

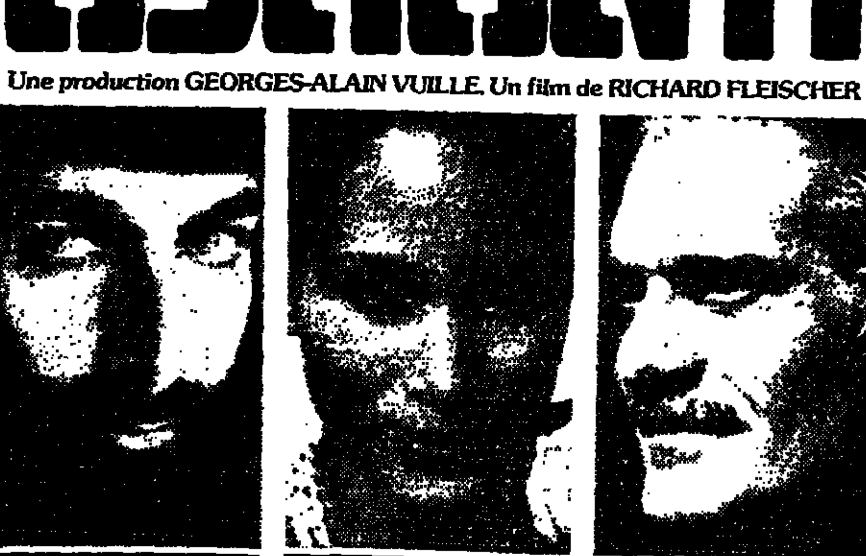
---

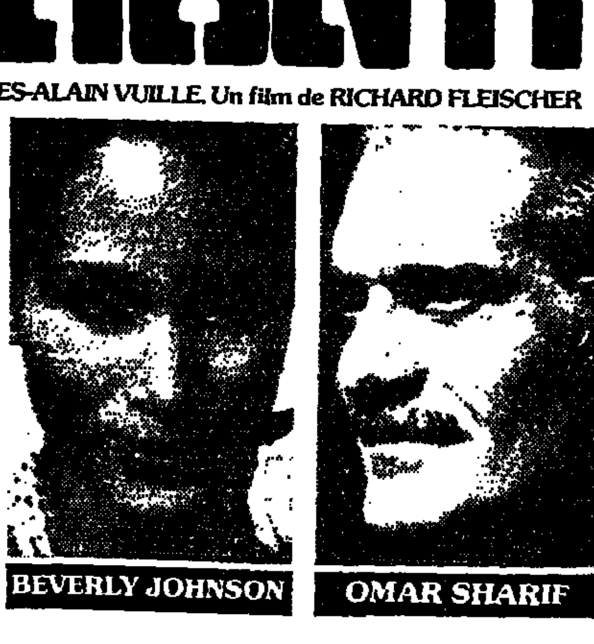
6 hommes, 1 femme... une fabuleuse aventure

ASHANTI

Une production GEORGES-ALAIN VUILLE. Un film de RICHARD FLEISCHER











MICHAEL CAINE | PETER USTINOV | KABIR BEDI | BEVERLY JOHNSON | OMAR SHARIF | REX HARRISON | WILLIAM HOLDEN







SPECTACLES

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Vendredi 20 avril

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 19 h. 30 : la Bohème.
Opéra, 19 h. 30 : Ballets.
Comédie-Française, 20 h. 30 : l'Avare.
Chaillot, Grand Théâtre, 20 h. 30 : *La tour Eiffel qui tue.* — Gémier, 20 h. 30 : les Deux Orphelines.
Odéon, 20 h. 30 : l'Atelier.
Petit Odéon, 21 h. 30 : Tohu-Bohu.
Petit T. E. P., 20 h. 30 : l'Evénement.
Centre Pompidou, 18 h. 30 et 20 h. 30 : Atelier Murray Louis.

Les salles municipales

Châtelet, 20 h. 30 : Rose de Noël.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Théâtre du silence ; 20 h. 30 : les Chemins *de fer.*

Les autres salles

Aire libre, 20 h. 30 : Délire à deux ; 22 h. : Madame le Rabbin.
Antoine, 20 h. 30 : le Pont japonais.
Arts-Hébertot, 20 h. 45 : Mon père avait raison.
Atelier, 21 h. : la Culotte.
Athénée, I, 20 h. 30 Avec ou sans arbres. — II, 20 h. 30 : le Roi Lear.
Bouffes-du-Nord, 20 h. 30 : l'Opéra de quat' sous.
Bouffes-Parisiens, 21 h. : le Charlatan.
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre de la Tempête, 20 h. 30 : Disparitions. — Théâtre de l'Aquarium, 20 h. 30 : Pépé. — Atelier du Chaudron, 20 h. 30 : le Chant du diamant cassé.
Comédie Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 30 : le Tour du monde en quatre-vingts jours.
Daunou, 21 h. : Remarie-moi.
Edouard-VII, 20 h. 30 : le Navire Night.
Essaïon, I, 18 h. 30 : le Contre-Pitre; 20 h. 30 : Autour de Mortin; 22 h. : le Silence et puis la nuit. — II, 22 h. : Au bois de mon cœur.
Fontaine, 21 h. : Je te le dis, Jeanne, c'est pas une vie.
Huchette, 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
La Bruyère, 21 h. : les Folies du samedi soir.
Lucernaire, Théâtre noir, 18 h. 30 : le Manteau à coudre ; 20 h. 30 : Façades ; 22 h. 15 : A la recherche du temps perdu. — Théâtre rouge, 18 h. 30 : Une heure avec F. Garcia Lorca ; 20 h. 30 : la Baignoire ; 22 h. 15 : l'Homme de cuir.
Madeleine, 20 h. 30 : le Préféré.
Mathurins, 20 h. 30 : Danse toujours, tu m'intéresses.
Michel, 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière, 21 h. : Une case de vide.
Mogador, 20 h. 30 : l'Opéra de quat' sous.
Montparnasse, 21 h. : l'Etoile du Nord.
Nouveautés, 21 h. : le Grand Orchestre du Splendid.
Œuvre, 21 h. : les Aiguilleurs.
Orsay, I, 20 h. 30 : Diderot à corps perdu. — II, 20 h. 30 : Zadig.
Palais-Royal, 20 h. 30 : le Tout pour le tout.
Plaine, 20 h. 30 : Albert et son pont.
Poche-Montparnasse, 20 h. 30 : le Premier.
Présent, 20 h. 45 : Spectacle Labiche.
Renaissance, 20 h. 45 : la Perle des Antilles.
Saint-Georges, 20 h. 45 : Attention ! fragile.
Studio des Champs-Elysées, 20 h. 45 : Grand' peur et misère du III[e] Reich.
Studio-Théâtre 14, 20 h. 45 : les Justes.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 45 : Il était la Belgique... une fois.
Théâtre du Marais, 20 h. 10 : Arlequin superstar ; 22 h. 15 : le Pompier de mes rêves.
Théâtre Marie-Stuart, 20 h. 30 : Linceul.
Théâtre 347, 21 h. : le Jeu de l'amour et du hasard.
Troglodyte, 20 h. : J'aurais tant voulu parler d'amour.
Variétés, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Le 28-Rue-Dunois, 21 h. : les Morosophes.

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : P.-J. Vaillard, Garcimore.
Deux-Anes, 21 h. : A.-M. Carrière, M. Horgues.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 20 h. 30 : Chris et Laure ; 21 h. 45 : Spectacle Prévert, 23 h : 20, rue Jacob.
Blancs-Manteaux, I, 20 h. 30 : Tu viens, on s'en va ; *21 h. 30* : A. Brice ; 22 h. 30 : A. Valardy.
Café d'Edgar, I, 20 h. 30 : Signé Francis Blanche ; 22 h. : Popeck. — II, 22 h. 30 : le Roi de Sodome.
Café de la Gare, 20 h. 30 : Roger, Roger et Roger ; 22 h. 15 . la Dame au slip rouge.
Coupe-Chou, 20 h. 30 : G. Bertil ; 22 h. : le Tour du monde en quatre-vingts jours ; 23 h. 15 : Raoul, je t'aime.
Cour des Miracles, 20 h. : D. Lavanant ; 21 h. : P. Piche ; 22 h. : Tu brodes ? Ouais.
Dix-Heures, 20 h. 30 : Adieu ! papa ; 22 h. ; P. Pont et P. Val.
Fanal, 21 h. 15 : le Président.
Nouveau Chic parisien, 21 h. 30 : l'Objet de mes hommages.
Petits-Pavés, 21 h. 30 : D. Val; 22 h. : J.-P. Réginal.
Le Plateau, 18 h. 30 : Apollinaire ; 20 h. 30 ; les Crapoussins ; 22 h. : Chorus débile.
Point-Virgule, 21 h. 30 : Alors, heureuse ? ; 22 h. : Magnifique.
Sélénite, I, 20 h. 30 : D. Denis ; 22 h. : Y a d'la joie. — II, 21 h. : Raison, déraison ; 22 h. 30 : Salut Paname.
La Soupap, 20 h. : Chansons de femmes ; 21 h. 15 : Tavika, conteur.
Les Quatre-Cents-Coups, 20 h. 30 : Venez nombreux ; 21 h. 30 : Bye, bye, baby ; 22 h. 30 : R. Mirmont, M. Dalbe.
La Tanière, 20 h. 45 : Cotillard ; 22 h. 30 : P. Léandre.

Les concerts

Café d'Edgar, 18 h. 30 : R. Cousté, guitare.
Lucernaire, 19 h. 30 : O. Bernard, piano (Haydn, Bach, Schumann) ; 21 h. : *Trio Chostakovitch* (Chostakovitch, Mendelssohn).
Salle Gaveau, 21 h. : D. Dayvise, soprano ; B. Stanborough, piano (Gershwin, Porter).
Ranelagh, 20 h. 30 : Printemps musical de Paris ; G. Frémy, piano (Stockhausen, Pousseur, Scriabine, Schoenberg).
Radio-France, studio 105, 20 h. 30 : Quatuor Pro Arte de Paris ; A. Ruiz Pipo, piano ; N. Yepes, guitare (Weber, Weill, Strauss, Ruiz Pipo).

La danse

Orsay, 18 h. 30 : Danse-poème de l'Inde.

Jazz, pop', rock, folk

Chapelle des Lombards, 20 h. 30 : Randy Weston ; 22 h. : Kalaparusha Abra Difda.
Campagne-Première, 20 h. 30 : Sharif Alaoui.
Gibus, 22 h. : Cabaret Voltaire.
Petit-Opportun, 23 h. : B. Richard, C. Rowley, G. Pedersen.
Stadium, 21 h. : Lee Konitz, Martial Solal Duo.
Riverbop, 22 h. 30 : Tania Maria.

Les théâtres de banlieue

Arcueil, Salle J.-Vilar, 21 h. : Ballet-Théâtre A. Leduc.
Bagneux, église Saint-Hermeland, 20 h. 30 : Orchestre de chambre de Versailles, dir. B. Wahl (Bach).
Bonneuil, Salle G.-Philipe, 21 h. : M. Murty.
Boulogne, T. B. B., 20 h. 30 : Raymond Devos.
Cachan, M. J. C., 20 h. 45 : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. P. Dervaux, sol. A. Lagoya (Rimski-Korsakov, Rodrigo).
Clamart, C. C. J.-Arp, 20 h. 30 : Apprends-moi Céline.
Corbeil, CAC, 21 h. : Ballets F. Blaska.
Créteil, *Maison A.-Malraux, 20 h. 30* : Chœur I. Koukouzel.
Ivry, Studio, 20 h. 30 : Topographie.
Joinville-le-Pont, C. J.-Prévert, 21 h. : Gwendal.
Ris-Orangis, Salle Robert-Desnos, 20 h. 30 : Anachronisme d'un théâtre chronique.
Rosny-sous-Bois, C. J.-Vilar, 20 h. 30 : C. Pichon, M.-A. Berriat.
Saint-Ouen-l'Aumône, Salle des fêtes, 21 h. : Sidérurgie m'était comptée...
Sartrouville, Théâtre, 21 h. : J.-F. Heisser, R. Pasquier (Beethoven).
Suresnes, Théâtre J.-Vilar, 21 h. : les Fausses Confidences.
Vincennes, Théâtre D.-Sorano, 21 h. : C'est l'an 2000, c'est merveilleux.
Vitry, Théâtre J.-Vilar, 21 h. : l'Echange.
Yerres, Studio, 21 h. : M. Fanon, D. Frison.

SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans

La cinémathèque

Chaillot, 16 h. : l'Aigle à deux têtes, de J. Cocteau ; 18 h. : le Loup de la Sila, de D. Coletti ; 20 h. : *la Nuit du bossu, de F. Gaffary* ; 22 h. : les Snobs, de J.-P. Mocky.

Beaubourg, Cinéma et ethnographie, 15 h. : Moana, de R. Flaherty ; 17 h. : Sons of Namatjira, de C. Levy ; Emu Ritual at Ruguri ; 19 h. : A Walbiri Fire Ceremony, de Ngatjakula ; *Mourning for Mangatopi, de C. Levy* ; *21 h.* : Petit à petit, de J. Rouch.

Les exclusivités

L'ADOLESCENTE (Fr.) - Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90)

ALLEGRO NON TROPO (It., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91)

L'AMOUR EN FUITE (Fr.) Calypso, *17e (754-10-68)*

L'ARBRE AUX SABOTS (It., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47)

BARBE-BLEUE (A., v.o.) . Action-République, 11e (805-51-33), en soirée

LA CAGE AUX FOLLES (Fr) : U G C Opéra, 2e (261-50-32), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Calypso, 17e (754-10-68)

CALIFORNIA HOTEL (A., v.o.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Paris, 8e (359-53-99) ; Parnassien, 14e *(329-83-11) ; v.f. : Richelieu,* 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Cambronne, 15e *(734-42-96)*

LE CANDIDAT COCO LA FLEUR (Ant.) : La Clef, 5e (337-90-90).

LE CHAT QUI VIENT DE L'ESPACE (A., v.f.) : U G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

LES CHIENS (Fr.) (*) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46).

LE CHOC DES ETOILES (A., v.f.) : Omnia, 2e (233-39-36) ; Berlitz, 2e *(742-60-33) ; George-V, 8e (225-*41-46) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

*CINEMA PAS MORT, MISTER GO-*DARD (Fr.-Am., v am.) : Vidéo-stone, 6e (325-60-34)

COMME LES ANGES DECHUS DE LA PLANETE SAINT-MICHEL (Fr) . Marais, 4e (278-47-86)

COUP DE TETE (Fr.) Impérial, 2e (742-72-52) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).

LE COUTEAU DANS LA TETE (All., v.o) : *14-Juillet-Parnasse, 6e (326-*58-00) ; Racine, 6e (633-43-71) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81)

DOUX, DUR ET DINGUE (A., v.o) : Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; *Convention Saint-Charles,* 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-*Montmartre, 18e (606-34-25) ; Les* Tourelles, 20e (636-51-98)

L'ECHIQUIER DE LA PASSION (All., v.o.) . Marais, 4e (278-47-86) ; La Clef, 5e (337-90-90) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18)

LES EGOUTS DU PARADIS (Fr.) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, *8e (359-41-18) ; Caméo, 9e (246-*66-44) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Clichy-Pathé, 18e *(522-37-41)*

ET LA TENDRESSE ?... BORDEL !... (Fr.) . Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Elysée-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; *Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy-Pa-*thé, 18e (522-37-41) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

LES EVADES DE L'ESPACE (A., v.o.) Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Maxéville, 9e (770-72-86) . Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; U G C Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-*52-43) ; Napoléon, 17e (380-41-46)* . Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, *19e (206-71-33)*

LA FEMME QUI PLEURE (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56)

FIDELIO (Fr., v.o.) : Pagode, 7e (705-12-15).

LA FILLE DE PRAGUE AVEC UN SAC TRES LOURD (Fr.) : Le Seine, (325-95-99)

FLIC OU VOYOU *(Fr.) · Richelieu,* 2e (233-56-70) ; U G C Odéon 6e (325-71-08), Saint-Germain-Studio, *5e (033-42-72) . Ambassade, 8e (359-*19-08) . Biarritz, 8e (723-69-23) ; Française, 9e (770-33-88) . Saint-*Lazare-Pasquier, 8e* (387-35-43) ; Athéna, 12e (343-07-48) . Fauvette, 13e (331-56-86) . Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) · Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74)

LE GENDARME ET LES EXTRA-TERRESTRES (Fr.) · Marignan, 8e *(359-92-82) ; Français, 9e* (770-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23)

LES GIVRES (Fr) : Paramount-City, 8e (225-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24)

GOLDORAK (Jap., v f) Marignan, 8e (359-92-82) ; Madeleine, 8e (073-56-03) . Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41) . Diderot, 12e · (343-19-29) , *Gaumont Sud, 14e* (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e *(522-37-41)* *Gaumont-Gambetta,* 20e (797-02-74)

LES HEROINES DU MAL (Fr) (**) : U G C Opéra, *2e (261-50-32)* ; Omnia, 2e (233-39-36) ; U G C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e *(723-69-23) , Balzac, 8e (359-52-70)* ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02)

L'HOMME DE MARBRE (Pol., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56)

L'HOMME EN COLERE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse-Pathé, 14e *(322-19-23)*

HOORAY FOR HOLLYWOOD (A., v.o) : Marais, 4e (278-47-86) ; *Mac-Mahon, 17e (380-24-81).*

ILS SONT GRANDS, CES PETITS (Fr) : Mercury, 8e (225-75-90) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10)

*INTERIEURS (A., v.o.) : Studio-*Alpha, 5e (033-39-47) . Paramount-Odéon, 6e (359-59-83) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34).

JE TE TIENS, TU ME TIENS... PAR *LA BARBICHETTE (Fr.)* ; ABC, 2e (236-55-54) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; *France-*Elysées, 8e (723-71-11) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Wepler, 18e (387-50-70).

LES MACHOIRES INFERNALES (A., v.f) *Rex, 2e (236-83-93)* ; Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; *Paramount-*Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

LA MADRIGUERA (Esp., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Grands-Augustins, 6e (633-22-13) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Studio-Raspail, 14e (320-38-98).

MAGIC (A v o) : Elysées-Point-Show, 8e 225-67-29).

MAIS OU EST DONC ORNICAR (Fr) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) . Epée-de-Bois, 5e (337-57-47)

LE MAITRE-NAGEUR (Fr.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), Biarritz, 8e (723-69-23) Caméo, 9e (246-66-44), *U G C -Gare de Lyon, 12e (343-01-59).* Mistral, 14e (539-52-43). Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) Magic-Convention, *15e (828-*20-64) U G C -Gobelins, 13e (331-06-19) Murat, 16e (651-99-75).

MARTIN ET LEA (Fr.) . 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

MESSIDOR (Suis.) : Quintette, 5e (033-35-40). 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00). 14 Juillet-Bastille, 11e *(357-90-81),* *Olympic, 14e* (542-67-42).

> ## Les films nouveaux
>
> *UN JOUR SUR LA PLAGE,* film anglais de Simon Heresa. — V o . Le Seine, 5e (325-95-99).
>
> *LES FOLLES AVENTURES DE* PICASSO, film suédois de Tage Danielsson. — V.o Quintette, 5e (033-35-40) ; Parnassien, 14e (329-83-11) — V.f . Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).
>
> LE COUP DE SIROCCO, film français d'Alexandre Arcady - Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain-Huchette, 5e (633-*87-59) ; Montparnasse - 83, 6e* (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) . Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, *15e* (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
>
> CAUSE TOUJOURS, TU M'INTERESSES, film français d'Edouard Molinaro. — *Rex, 2e* (236-83-93) ; U G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-*57-97) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-*42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Helder, 9e (770-11-24) ; *U.G.C -Gare-de-Lyon, 12e* (343-01-59) ; U G C. - Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41)
>
> LA GRANDE ATTAQUE DU TRAIN D'OR, *film américain* de Michael Crichton — V.o. : Boul'Mich', 5e (033-48-29) ; *Publicis Champs - Elysées, 8e* (720-76-23) — V f. : Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) , Paramount - Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention - Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-*62-34) : Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Mont-*martre, 18e (606-34-25).
>
> AMERICAN COLLEGE, film américain de John Landis. — V.o · Quintette, 5e (033-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) — V.f. Richelieu, 2e (233-56-70) ; Lumière, *9e (770-84-64) ; Fau-*vette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; *Gaumont-Convention, 15e (828-*42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont - Gambetta, 20e (797-02-74).
>
> GIBIER DE PASSAGE, film allemand de R. W Fassbinder (v.o.) · U G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; *v.f* : U G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
>
> PATRONS/TELEVISION, film français de Gérard Mordillat et Nicolas Philibert : la Clef, 5e (337-90-90).

MOLIERE (Fr.) : Bilboquet, 6e (222-87-23)

MORT SUR LE NIL (A., v. f.) : Paramount - Marivaux, 2e (742-83-90)

LA MOUETTE (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).

NAVIRE NIGHT (Fr.) : Pagode, 7e (705-12-15)

NOSFERATU, FANTOME DE LA NUIT (All., v.o.) : Templiers, 3e *(272-94-56)*

PERCEVAL LE GALLOIS (Fr.) : Panthéon, 5e (033-15-04).

LA *PLUS BELLE SOIREE DE MA* VIE (It.-Fr). Impérial, 2e (742-72-52) Hautefeuille, 6e (633-79-38) Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Monte-Carlo, 8e (225-09-83), Nation, 12e (343-04-67), P.L.M Saint-Jacques, 14e (589-68-42), Parnassien, 14e (329-83-11), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

QUINTET (A., v.o.) Quartier-Latin, 5e (326-84-65), Studio de la Harpe, 6e (033-34-83), Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67), Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; *14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81)* ; (v.f.) : Impérial, 2e (742-72-52). Nation, 12e (343-04-67), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

REBECCA (rééd.) (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Parnassien, 14e (329-83-11) ; à partir du 21 · *24 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-*79-79) ; *(v.f.) : Madeleine, 8e* (073-56-03), Athéna, 12e (343-07-48).

RETOUR (A., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; (v.f.) : Paramount-*Marivaux, 2e (742-83-90),* Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10), Paramount - Maillot, 17e (758-24-24).

*LA RIPOSTE DE L'HOMME-ARAI-*GNEE (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).

ROBERTE (Fr.) : Le Seine, 5e *(325-95-99).*

SALSA (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).

LE SKIEUR *DE L'EVEREST* (Can.) : Vendôme, 2e (742-97-52).

SUPERMAN (A., v.o., v.f.) : Paramount-City, 8e (225-45-76) ; (v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).

LE TEMPS DES VACANCES (Fr.) : Paris, 8e (359-53-99)

UN BALCON EN FORET (Fr.) : Olympic, 14e *(542-67-42).*

UN MARIAGE (A., v.o.) : Styx, 5e (633-08-40).

UN SI JOLI VILLAGE (Fr) : Biarritz, 8e (723-69-23), Caméo, 9e (246-66-44), Miramar, 14e (320-89-52), Ternes, 17e (380-10-41).

UTOPIA (Fr.) : Git-le-Cœur, 6e *(326-80-25),* Lucernaire, 6e (544-57-34) ; Ranelagh, 16e (288-64-44).

VIVA EL PRESIDENTE (Mex., v.o.) : Hautefeuille, *6e (633-79-38).*

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) : U.G.C -Odéon, 6e (325-71-08), Ermitage, 8e (359-15-71), Biarritz, 8e (723-69-23) ; (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93), U.G C.-Opéra, 2e (261-50-32), Caméo, 9e (246-66-44), U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) U G C -Gobelins, 13e (331-06-19) Miramar, 14e (320-89-52), Mistral, 14e (539-52-43), *Magic-Convention, 15e (828-20-64)* Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

LES YEUX *DE LAURA MARS (A.,* v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).

Les grandes reprises

AMERICAN GRAFITTI (A., v. f.) : Denfert, 14e (033-00-11).

L'ANGE ET LA FEMME (Can.) : La Clef, 5e (337-90-90)

ANNIE HALL (A., v. o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82)

L'ARNAQUE (A., v.o.) : Lucernaire *6e (544-57-34).*

LE BAL DES VAMPIRES (A., v. o.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76).

BAMBI (A., v. f.) : Rex, 2e *(236-*83-93) ; U G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; *La Royale, 8e (265-82-66) ; U G.C.* Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

CARRIE (A., v. o.) (*) : Escurial, 13e (707-28-04)

CENDRILLON (A., v. f.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

LE CHAGRIN ET LA PITIE (Fr.) : *Paramount - Marivaux,* 2e (742-83-90) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97).

LE CHEIK BLANC (It., v. o.) : Olympic, 14e (542-67-42).

LES CONTES DE LA LUNE VAGUE APRES LA PLUIE (Jap., v. o.) : J.-Cocteau, 5e (033-47-62).

CRIA CUERVOS (Esp., v. o.) : Maillot-Palace, 17e (574-10-40)

2001, ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Contrescarpe, 5e *(325-78-37).*

FELLINI-ROMA (It., v o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98)

FLIPPER CITY (A., v o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) (sauf Mar.).

LES GUICHETS DU LOUVRE (Fr.) : Royal-Rivoli, 4e (272-61-44).

HIROSHIMA, MON AMOUR (Fr.) : Champollion, 5e (033-51-60)

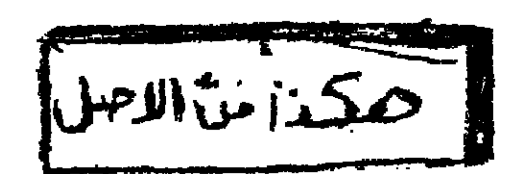
IF (Ang., v o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).

LE JEU AVES LE FEU (Fr.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).

JEUX INTERDITS (Fr.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

JULIETTE DES ESPRITS (It., v. o.) : A.-Bazin, 13e (337-74-39).

LAWRENCE D'ARABIE (A., v. o.) : *Broadway, 16e (527-41-16).*



SPECTACLES

MACADAM COW-BOY (A., v. o.) : Luxembourg. 6e (633-97-77).
LE MASQUE DU REMORDS (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07).
LA MELODIE DU BONHEUR (A., v.o., v.f.) 70 mm. : Kinopanorama, 15e (306-50-50)
MUSIC LOVERS (A., v. o.) (**) : Studio Dominique, 7e (705-04-55).
ORANGE MECANIQUE (A., v. f.) (**) Haussmann, 9e (770-47-55).
PORTIER DE NUIT (It., v o.) (**) : Champollion, 5e (033-51-60).
PREPAREZ VOS MOUCHOIRS (Fr.): U.G.C. - Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. - Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).
QUOI DE NEUF PUSSYCAT ? (A., v.f.): Grand Pavois, 15e (554-46-85).
RASHOMON (Jap., v. o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).
ROARING TWENTIES (A., v. o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
LE SHERIFF EST EN PRISON (A., v. f.) : Hollywood Bd. 9e (770-10-41).
LES SORCIERS DE LA GUERRE (A., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93) h. sp.
SWEET MOVIE (A., v. o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).
TEX AVERY FOLLIES (A., v. o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).
TOUT CE QUE VOUS AVEZ VOULU SAVOIR SUR LE SEXE (A., v. o.) (**) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
VALENTINO (Ang., v. f.) : Escurial, 13e (707-28-04).
VIRIDIANA (Esp., v. o.) : Studio Logos, 5e (033-26-42).
ZORBA LE GREC (A., v.o.) : Espace-Gaîté, 14e (320-99-34).

Les séances spéciales

ACCIDENT (A., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93). 20 h. 30.
ALICE AU PAYS DES MERVEILLES (A., v.f.) : Le Seine, 5e (325-95-99). 14 h. 15.
ALERTEZ LES BEBES (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86). 14 h.
AMES PERDUES (It., v.o) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16). mar. soir
BONNIE AND CLYDE (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).
BLUE COLLAR (A., v.o.) : Luxembourg. 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.
LE CUIRASSE POTEMKINE (Sov., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 20 h. 45.
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18). 12 h., 24 h.
GIRL FRIENDS (A., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99). 12 h. 30 ; Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).
LE GRAPHIQUE DE BOSCOP (Fr.) : Saint-Ambroise. 11e (700-89-16), mar. soir.
HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg. 6e (633-97-77). 10 h., 12 h., 24 h
J'IRAI COMME UN CHEVAL FOU (Fr.) : Lucernaire. 6e (544-57-34), 12 h., 24 h.
L'INCONNU DU NORD-EXPRESS (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).
MACAO (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).

LA MARCHE TRIOMPHALE (It., v.f.) : Les Tourelles, 20e (636-51-98), mar. 21 h.
MASCULIN-FEMININ (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h.
LA MARQUISE D'O (All., v.o.) : Panthéon. 5e (033-15-04), 12 h. (sf D.).
MEAN STREET (A., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93), 22 h.
NEW-YORK, NEW-YORK (A., v o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66) ; v.f. : Les Tourelles, 20e (636-51-98). sam. 17 h.
NOSFERATU (All., v.o.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22), 12 h. 30.
LE PETIT CHEVAL BOSSU (Sov., v.f.) : Cosmos, 6e (548-?-25).
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v o.) : Luxembourg. 6e (633-97-77), 10 h., 12 h, 24 h.
LE PRIVE (A., v.o) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 24 h
UN TAXI MAUVE (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34), 12 h., 24 h.

Les festivals

FILMS DU TIERS MONDE (v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
CINEMA AUSTRALIEN (v.o.) : Noctambules, 5e (033-42-34) : The Getting of Wisdom.
PASOLINI (v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04) : le Décaméron.
FELLINI (v.o.) : Acacias, 17e (754-97-83), 13 h. : la Dolce Vita ; 16 h. : les Clowns ; 17 h. 30 : Juliette des esprits ; 19 h. 30 : Fellini-Roma ; 21 h. 30 : Satyricon.
AVENTURE (v.o.) : Action-République, 11e (805-51-33) : les Aventures de Buffalo Bill.
VINGT ANS DE CINEMA FRANÇAIS : Olympic, 14e (542-67-42) : la Meilleure Façon de marcher.
LA RELEVE AMERICAINE (v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42) : le Canardeur.
HITCHCOCK (v.o.) : New-Yorker. 9e (770-63-40) : les Trente-Neuf Marches.
HOMMAGE A LA DANSE (v.o.) : Cosmos, 6e (548-62-25) en alternance : la Belle au Bois Dormant ; Roméo et Juliette ; Anna Karénine ; Spartacus ; Poème de la danse ; le Lac des cygnes ; Yvan le terrible.
STUDIO 28, 18e (606-36-07) : Belfagor le magnifique.
SERIE NOIRE (v.o.) I : Action Christine, 6e (325-85-78) : le Fauve en liberté. — II, Action La Fayette, 9e (878-80-50) : l'Ennemi public.
LES GRANDS ROMANTIQUES (v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50) : Cape et poignard.
COMEDIES MUSICALES (v.o.) : Actions Ecoles, 5e (325-72-07) : Entrons dans la danse.
MARX BROTHERS (v. o.) : Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07) : la Soupe au canard.
CINEMA AMERICAIN (v.o.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22) : American Graffiti.
STUDIO GALANDE, 5e (033-72-71) (v.o.) : 13 h. 40 : les Damnés ; 16 h. 15 : Un été 42 ; 18 h. : Jonas qui aura vingt-cinq ans... ; 20 h. : Un tramway nommé désir ; 22 h. 15 : Salo ; vend., sam., dim., 24 h. : The Rock Horror Picture Show.

— VU —

Hanoï à l'honneur

C'est à n'y rien comprendre ! On nous répète soir après soir depuis des mois, à longueur de chaîne, que l'invasion du Cambodge par le Vietnam, si sanguinaire qu'ait été la « clique Pol Pot-Ieng Sary », n'était peut-être pas justifiée. Le prince Sihanouk est venu nous décrire de la manière la plus frappante les conséquences catastrophiques pour sa patrie d'une haine séculaire. On a vu des milliers de réfugiés vietnamiens tentant de gagner, au péril de leur vie, les rives encombrées de la Thaïlande et de la Malaisie. On a suivi à l'écran des débats aussi houleux que la mer de Chine sur les raisons d'un exode dont s'est émue l'opinion internationale. On nous a même demandé des sous pour fréter un bateau, le bateau de la liberté.

Et voilà que jeudi soir, sur TF 1, dans le magazine « L'événement », on nous montre une image idyllique des Vietnamiens, peuple de bâtisseurs et de soldats obligé par l'animosité mesquine et barbare de Pékin à recourir à l'assistance soviétique. Seuls les trafiquants Hoa ont quitté Cholon, le quartier chinois d'Ho-Chi-Minh-Ville, « Etat dans l'Etat ». On a rencontré, sorti d'un camp de rééducation, un ingénieur qui nous a parlé du nouveau régime avec des étoiles dans les yeux. Le regard autrement menaçant, le premier ministre, M. Pham van Dong, en a fait autant.

Ce film de propagande, signé Roger Pic (1) et Jacky Kargayen, avait été précédé, la semaine dernière, d'un premier volet sur le Cambodge avec vues sur Phnom-Penh, un désert de ruines surveillé à bout de mitraillettes par ses « libérateurs ». Il y a quelques semaines, même son de cloche entonnant à toute volée un hymne éperdu à la Chine d'après Mao sans une ombre au tableau.

Appartient-il aux journalistes de distribuer ainsi des coups d'encensoir à droite ou à gauche, de dépeindre une réalité visiblement flattée ? Pourquoi cette totale absence de réserve, voire d'objections ? Tout simplement, je crois, parce que, pour aller tourner dans ces pays-là, il faut un visa. Et ce visa n'est accordé qu'à ceux dont on sait qu'ils n'en feront pas mauvais usage. D'ailleurs, s'ils s'y risquaient, ne serait-ce qu'une seule fois, ce serait bien la dernière. Forme très efficace et très répandue de la censure. Il faudrait quand même avoir l'honnêteté de l'expliquer à un public complètement éberlué.

CLAUDE SARRAUTE.

(1) Roger Pic est l'auteur de « Vivre demain », reportage présenté par TF 1 et non par Antenne 2 au dernier Prix Futura à Berlin.

A l'Assemblée

LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES ADOPTE LA PROPOSITION DE LOI SUR LE DROIT DE GRÈVE A LA TÉLÉVISION.

Réunie jeudi matin 19 avril, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale a adopté par vingt voix contre six la proposition de loi de MM. Robert-André Vivien (R.P.R.) et Alain Madelin (U.D.F.) et de plusieurs de leurs collègues, relative au droit de grève au sein de la radiodiffusion nationale. Pour le rapporteur, M. Francisque Perrut (U.D.F.), il n'est pas question de revenir sur le droit de grève garanti par la Constitution mais de mettre fin aux abus constatés. Soulignant « *le droit des Français à la télévision* », consacré par la loi, il s'est opposé à l'exception d'irrecevabilité opposée par M. Jack Ralite (P.C.), et a défini les deux orientations du texte : assurer le droit à l'image et consacrer la responsabilité des présidents de sociétés de programme dans la détermination des prestations que celles-ci peuvent assurer en cas de conflit.

TRIBUNES ET DEBATS

Samedi 21 avril

— *M. Michel Debré*, ancien ministre, député (R.P.R.) de la Réunion, est le rédacteur en chef du Journal inattendu de R.T.L., à 13 heures.

Dimanche 22 avril

— *Mme Simone Veil*, ministre de la santé et de la famille, est l'invitée du Club de la presse d'Europe 1, à 19 heures.
adaelaoin sdrétu

RADIO-TÉLÉVISION

VENDREDI 20 AVRIL

CHAINE I : TF 1

18 h. 55, C'est arrivé un jour ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Les inconnus de 19 h. 45 ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Au théâtre ce soir : « l'Honneur des Cipolino », de J.-J. Bricaire et M. Lasaygues, mise en scène M. Roux, avec A. Marbeau, M. Delcroix, H. Max, G. Leclerc.

Chez les Cipolino, modeste famille italienne, trois femmes, une histoire d'amour, et un vieillard tyrannique, qui tient avant tout à l'« honneur des Cipolino ».

22 h. 50, Magazine : A bout portant (Alain Souchon)
23 h. 30, Journal.

CHAINE II : A 2

17 h. 55, Récré A 2 ; 18 h. 35, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club (Michel Delpech) ; 20 h., Journal.
20 h 35 Feuilleton : Une fille seule, d'après deux romans de Régine Andry (troisième épisode).

21 h. 35, Magazine littéraire : Apostrophes (Les intellectuels journalistes).

Avec MM. J. Daniel (l'Ere des ruptures), G. Hocquenghem (la Beauté du métis), J.-F. Revel (l'Aventure du vrai), G. Suffert (la Fête au Togo).

22 h. 50, Journal.
22 h. 55, Ciné-club. FILM : LES COUSINS, de C. Chabrol (1958), avec J.-C. Brialy, G. Blain, G. Decomble, J. Mayniel, C. Cerval, G. Cluny, F. Vatel (N.).

Venu faire ses études à Paris Charles, le provincial, est entraîné par son cynique cousin Paul dans le monde d'oisifs et de parasites que celui-ci fréquente. Il va d'humiliations en échecs.

Etude d'un milieu et de deux caractères forgés pour des destins contraires. Sous le patronage de Balzac, une écriture cinématographique du comportement.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : La FEN (Fédération de l'éducation nationale) ; 19 h 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.
20 h. 30, V 3 : Le nouveau vendredi : Henri, comte de Paris.

Un portrait de Monseigneur Henri de France, comte de Paris. Quel est son rôle, quelles furent ses positions politiques, ses rapports avec le général de Gaulle.

21 h. 30, Documentaire : Les amoureux du samedi soir.

Le bal du samedi soir. Pour Clément c'est le lieu qui lui permet de rencontrer Alice.

22 h. 25, Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., Emission médicale, en liaison avec TF 1 : Indications (diffusée sur TF 1 le mercredi 18 avril) ; 21 h. 30, Black and blue : Jonah Jones ; 22 h. 30 : Nuits magnétiques : pouvoirs de la parole et parole prophétique (rediffusion).

FRANCE-MUSIQUE

21 h. 20, Cycle d'échanges franco-allemands.. « Symphonie n° 8 en fa majeur » (Beethoven), « Concerto pour violon » (Berg), « Les tableaux d'une exposition » (Moussorgski), orchestration Ravel, par l'Orchestre philharmonique de Dresde, dir. H. Kegel, avec M. Scherzer, violon ; 23 h. 15, Ouvert la nuit : historique des salles ; 1 h. 15, Douces musiques.

SAMEDI 21 AVRIL

CHAINE I : TF 1

12 h. 30, Cuisine légère ; 12 h. 45, Devenir ; 13 h., Journal ; 13 h. 30, Le monde de l'accordéon ; 13 h. 45, Au plaisir du samedi ; 18 h. 5, Trente millions d'amis ; 18 h. 40, Magazine auto-moto ; 19 h. 10, Six minutes pour vous défendre ; 19 h. 45, Les inconnus de 19 h. 45 ; 20 h., Journal.
20 h. 35, Variétés : Numéro un (Annie Cordy).
21 h. 35, Série : Les héritiers (n° 4), réal. T. Post, avec P. Strauss, G. Henry, C. Jordan, S. Sullivan.
22 h. 30, Sports : Télé-foot 1.
23 h. 40, Journal.

CHAINE II : A 2

11 h. 45, Journal des sourds et des malentendants ; 12 h., Quoi de neuf ; 12 h. 15, Série : Tonnerre ; 12 h. 45, Journal ; 13 h. 35, Magazine : Des animaux et des hommes ; 14 h. 25, Les jeux du stade ; 17 h. 55, Salle des fêtes ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club (M. Delpech et P. Hernandez) ; 20 h., Journal.
20 h. 35, Dramatique : la Grâce, d'après M. Aymé, réal. P. Tchernia. Avec M. Serrault, R. Varte, R. Garel.

Monsieur Dupérier, la tête ceinte « d'une auréole qui ne le quitte ni jour ni nuit », va être obligé par sa femme de se lancer sur la voie du péché.

21 h. 35, Sur la sellette ; 22 h. 25, Terminus les étoiles.
23 h. 5, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.
20 h. 30, Série : Les histoires insolites (I. — La stratégie du serpent, d'après W. Irish, réal. Y. Boisset). Avec J. Carmet, A. Ferreol, E. Darlan.

Première émission d'une série où l'on a demandé à six réalisateurs (de cinéma) d'adapter (pour la télévision) six nouvelles de William Irish. Yves Boisset ici nous offre sa vision de la Stratégie de l'Araignée.

21 h. 25, La leçon de Slava, de F. Reichenbach ; 22 h. 35, Aspects du court métrage français : « le Sang d'un poète », de J. Cocteau (1931), avec E. Rivero, L. Miller, P. Carton, F. Benga, J. Desbordes (N., rediff.).

Pour ouvrir les portes interdites de la vie et de la mort, un poète passe à travers un miroir et fait un voyage initiatique dans des lieux étranges.

La première rencontre de Jean Cocteau et du cinéma. Un poème en images « insolites » où l'auteur a fait passer les thèmes qui le hantaient, sa mythologie personnelle.

22 h. 45, Aspects du court métrage français : le Sang d'un poète, de J. Cocteau.

FRANCE-CULTURE

14 h., Le présent de Magritte ; 16 h. 20, Livre d'or : Bruno Laplante, baryton (Apollinaire) ; 17 h. 30, Le pouvoir au village ; 19 h. 30, Pour mémoire... sciences : la France minérale (rediffusion) ;
20 h., « L'homme qui était mort », de D. H. Lawrence ; 21 h. 55, Ad lib, par M. de Breteuil ; 22 h. 5, La fugue du samedi ; 23 h., Pâques orthodoxe.

FRANCE-MUSIQUE

14 h., Eveil à la musique ; 14 h. 15, Matinée lyrique : « Idoménée, roi de Crète » (Mozart) ; 16 h. 45, G.R.M.-INA : « Qui dit quoi à qui ? » ; 17 h. 30, Grands crus : « Symphonie en ré majeur n° 3 » (Schubert), « Symphonie n° 9 en ré mineur » (Bruckner) ; 19 h., Magazine des musiciens amateurs (en direct de Montreux) ;
20 h. 5, Concours international de guitare ; 20 h 30, Récital... « la Jeune Religieuse », (Première peine », « Mystère », « Delphine » (Schubert), Sept chansons de Cl. Marot (Enesco), « le Papillon et la Fleur », « Là-bas », « Aubade », « Au bord de l'eau », « Fleur jetée » (Fauré) ; « Mon amour fleurit », « Quelle est la voix », « Ancien amour », « En tes yeux », « Sérénade inutile » (Brahms), par I. Cotrubas, soprano ; 22 h. 30, Ouvert la nuit : l'art du facteur d'orgue ; 23 h., Jazz vivant : « le Globe Unity Orchestra » ; 0 h. 5, Concert de minuit : Clérambault, Bach, Franck, Widor, Dupré, J.-J. Grunenwald.

DIMANCHE 22 AVRIL

CHAINE I : TF 1

9 h. 15, Emissions philosophiques et religieuses : A Bible ouverte ; 9 h. 30, Orthodoxie ; 10 h., Présence protestante ; 10 h. 30, Le Jour du Seigneur ; 11 h., Messe célébrée en l'église Saint-Gervais-Saint-Protais (Paris-4e), préd. : Frère Pierre-Marie Delfieu.
12 h., La séquence du spectateur ; 12 h. 30, TF 1-TF 1 ; 13 h., Journal ; 13 h. 20, C'est pas sérieux ; 14 h. 15, Les rendez-vous du dimanche ; 15 h. 35, Série : L'homme de l'Atlantide ; 16 h. 25, Sports première ; 18 h. 10, Dramatique : La légende de l'Ouest, réalis. F. Cook, avec B. Murphy, K. Darby, M. Clark, J. Alexander.
19 h. 25, Les animaux du monde.
20 h. 35, FILM : ADIEU POULET, de P. Granier-Deferre (1975), avec L. Ventura, P. Dewaere, V. Lanoux, F. Brion, C. Rich, P. Tornade, C. Brosset.

A Rouen, un commissaire de police et son adjoint luttent contre un homme politique dont les hommes de main sont responsables de la mort d'un colleur d'affiches et d'un inspecteur.

Mise en scène efficace, réalisme dépouillé pour une histoire de « série noire » au climat politique et social contemporain. Belle interprétation.

22 h. 15, Concert.

Ouverture du « Roi d'Ys » (Lalo), « Concerto en mi mineur pour violon et orchestre » (Mendelssohn), « Boléro » (Ravel), par l'Orchestre national de l'Opéra de Monte-Carlo.

23 h. 15, Journal.

CHAINE II : A 2

10 h. 30, Emission pédagogique ; 11 h., Quatre saisons ; 11 h. 30, La vérité est au fond de la marmite ; 12 h., Chorus ; 12 h. 40, Cinémalices ; 12 h. 55, Top-club (et à 13 h. 40) ; 13 h. 15, Journal.
14 h. 30, Feuilleton : Drôles de dames ; 16 h. 10, En savoir plus ; 17 h. 15, Monsieur Cinéma ; 18 h., Les cent un problèmes d'Hercule ; 18 h. 55, Stade 2 ; 20 h., Journal.
20 h. 35, Téléfilm : Les ménestrels du Mississippi, de R. et M. Shapiro. Réal. W. Graham. Avec G. Turman, T. Ross.

Difficultés des artistes noirs en 1880. Histoire d'une revue qui déclenche des réactions racistes.

22 h. 20, Magazine : Zig-zag (Chardin), de T. Wehn-Damisch.
23 h. 20, Journal.

CHAINE III : FR 3

10 h., Emission de l'ICEI destinée aux travailleurs immigrés : Images du Maroc ; 10 h. 30, Mosaïque (Les petits commerçants immigrés).
16 h. 40, Prélude à l'après-midi : Andres Segovia ; 17 h. 35, Un comédien : François Périer lit Anatole France ; 18 h. 30, L'invité de FR 3 : Sophia Loren ; 19 h. 45, Spécial DOM-TOM ; 20 h., La grande parade du jazz : N. Y. Jazz Repertory.
20 h. 30, Archives du vingtième siècle : Fils de Tristan, de Raymond Bernard ; 21 h. 10, Journal ; 21 h. 30, Encyclopédie audiovisuelle du cinéma : Jean Cocteau, ou la traversée du miroir ; 22 h., Ciné-regards : Panorama du film d'humour au Festival de Chamrousse.
22 h. 30, FILM (cinéma de minuit, cycle du cinéma muet français) : L'ARGENT, de M. L'Herbier (1928), avec P. Alcover, B. Helm, A. Abel, H. Victor, M. Glory, P. Juvenet, A. Artaud, J. Berry (muet, N.).

Deuxième partie. — *Après la spéculation réussie sur le raid de Jacques Hamelin, Saccard entreprend de conquérir la femme de l'aviateur. Mais la baronne Sandorf, alliée au banquier Gunderman, va causer sa perte.*

FRANCE-CULTURE

14 h., La Comédie-Française présente : « le Pain dur », de P. Claudel ; 16 h., Mélodies et piano français ; 17 h. 30, Rencontre avec... Jean-Pierre Wallez ;
18 h. 30, Ma non troppo ; 19 h. 10, Le cinéma des cinéastes ;
20 h., Albatros : Mallarmé ; 20 h. 40, Atelier de création radiophonique : « Frottages » ; 23 h., Musique de chambre : Mondonville, Hasquenoph, Pichaureau.

FRANCE-MUSIQUE

14 h., La tribune des critiques de disques ; 17 h., Concert lecture : Janequin ; 18 h., Opéra bouffon « l'Echelle de soie » (Rossini) ;
19 h. 35, Jazz, s'il vous plaît ; 20 h., Equivalences : Ravel, Debussy, Langlais ;
20 h. 30, Echanges internationaux... Semaine d'Ascona : « Tarass Boulba », rhapsodie (Janacek), « Messe glagolitique » (Janacek), par l'Orchestre philharmonique Janacek d'Ostrava, les chœurs philharmoniques de Prague, chef de chœurs : G. Veselka, dir. : O. Trhlik, avec B. Sulcova, soprano, V. Soukupova, contralto, J. Zahradnicek, ténor, K. Prusa, basse ; 22 h. 30, Ouvert la nuit : l'art du facteur d'orgue ; 23 h., Nouveaux talents, premiers sillons ; 0 h. 5, Filiations.

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	54,09
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,93
IMMOBILIER	32,00	37,63
AUTOMOBILES	32,00	37,63
AGENDA	32,00	37,63
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	99,96

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,75
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	7,05
IMMOBILIER	21,00	24,69
AUTOMOBILES	21,00	24,69
AGENDA	21,00	24,69

offres d'emploi

Société connue de Services Pétroliers
recherche

ING. GÉOPHYSICIEN

5 ans minimum d'expérience interprétation exigés. Anglais courant. Déplacements fréquents à l'étranger. Responsabilités.
TRAVAIL MOTIVANT dans EQUIPE DYNAMIQUE
Adresser C.V. détaillé avec prétent. ss le n° 7.590 à « le Monde » Publicité,
5, rue des Italiens, 75427 PARIS CEDEX 09.

PARIS (17e) - ÉTOILE

Moyenne Entreprise Industrielle 160 personnes
cherche

DIRECTEUR COMPTABLE ET ADMINISTRATIF

chargé de la comptabilité générale et analytique tenue sur ordinateur et de la gestion du personnel.

NOUS DEMANDONS :
- Des connaissances comptables et juridiques du niveau minimum DECS ;
- Une formation supérieure en gestion type Essec ou Sup. de Co. option finances et comptabilité ;
- Une expérience d'au moins 5 ans dans une Entreprise Industrielle à comptabilité informatique.

NOUS OFFRONS :
- Un poste évolutif et indépendant ;
- Salaire annuel 120.000 F et plus.

Ecrire avec C.V. et exposé des motivations à :
Mlle D'ORNANT, FIDAL PARIS,
18 bis, rue de Villiers, 92300 Levallois-Perret.

SOCIETE D'EDITIONS
Chiffre d'Affaires 120 millions + Filiales
recherche

JEUNE ADJOINT

A DIRECTEUR COMPTABILITE

D.E.C.S espagnol ou anglais souhaités, quelques années d'expérience d'entreprises ou de cabinet d'expertise comptable ou d'audit.

Réponses manuscrites avec C.V. sous le n° 1004 ET, à OPLEC, 2, rue Séguier, 75006 PARIS, qui transmettra.

Société en pleine expansion
recherche

AGENTS SPÉCIALISÉS
MATÉRIEL CHIRURGIE OSSEUSE

Région parisienne - Province
Situation d'avenir

Ecr. sous n° 012111 à L'Alsace Havas Publicité, 4, rue du Sauvage, 68100 Mulhouse.

Important comité d'établissem. cherche
ANIMATEUR DIPLOMÉ
(culture, sports, loisirs)
ayant expér., titul. du permis V.L. Contrat durée déterm., libre immed. Env. C.V. et prétent. à C.E.-T.H.-C.S.F., 55, rue Grieffulhe, 92301 Levallois-Perret.

LA VILLE DE FRESNES (94)
recherche d'urgence
UNE PUÉRICULTRICE
ou INFIRMIERE ou EDUCATR. DE JEUNES ENFANTS
pour assurer un remplacement pendant un congé de maternité jusqu'à la fin du mois d'août auprès de la crèche familiale municipale.
S'adresser en mairie : Service du personnel. - Tél. 666-08-10

Société d'Expertise comptable rech. collaborateurs Experts comptables ou commissaires inscrits avec résidence à Bourges, Epinal, Lille, Le Mans, Limoges, Nice, Nancy, Nantes, Paris et Rennes et stagiaires avec DECS pour Nancy et Paris.
Ecr. à 7.587, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

Société location véhicules banlieue Sud-Est PARIS recherche
J.H. AGENT COMPTOIR
notions comptabilité et comm., références exigées. Libre de suite. Dégagé O.M. - Permis conduire VL.
Ecr. à n° 65 049 M BLEU, 17, r. Lebel, 94300 VINCENNES, qui transmettra.

L'O.P.H.L.M. de la ville de Bobigny organise un concours pour le recrutement d'un
OUVRIER PROFESSIONNEL
2e catégorie Serrurier, le jeudi 17 mai 1979 à 9 h. au siège de l'Office, 6, rue du Chemin-Vert, à BOBIGNY 93000.
Niveau C.A.P.
Salaire net de début, 2.890,93 F.
Le dépôt des candidatures se fera à l'Office Public d'Habitations à loyer modéré de la ville de Bobigny jusqu'au 10 mai 1979.
Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser ou écrire à l'Office Public d'Habitations à loyer modéré de BOBIGNY

L'O.P.H.L.M. de la ville de Bobigny organise un concours pour le recrutement d'un
OUVRIER PROFESSIONNEL
1re catégorie Jardinier le jeudi 17 mai 1979 à 9 h. au siège de l'Office, 6, rue du Chemin-Vert, à BOBIGNY 93000.
Niveau C.A.P.
Salaire net de début, 2.513,16 F.
Le dépôt des candidatures se fera à l'Office Public d'Habitations à loyer modéré de la ville de Bobigny jusqu'au 10 mai 1979.
Pr tous rens. compl. s'ad. ou écr O.P.H.L.M. de Bobigny.

LABO RECHERCHES UNIVERSITAIRE ORSAY
recrute
sur poste C.N.R.S.
JEUNE INGÉNIEUR INFORMATICIEN
ou titulaire Thèse 3e cycle.
Spécialité informatique pour développements programmes scientifiques sur gros ordinateur.
Travail en équipe dans un groupe de recherches.
Connaissance en physique des hautes énergies appréciée.
Ecrire avec C.V., M. SIX, Accélérateur Linéaire, Bât. 200 - 91405 ORSAY.

PUPITRICES SUR IBM 32
ANALYSTES-PROGRAM. sur Hewlett Packard 3000.
PUPITREURS sur Data général avec écran.
ST2 36, rue de Dunkerque-10e. 280-03-14.

STE de CONSTRUCTION MECANIQUE recherche
UN COMPTABLE
format. I.U.T., 2 ou 3 ans exp. ou équi. Lieu trav. : PERSAN (Val-d'Oise). Ecr. n° T 12.606 M. Régie P., 85 bis, r. Réaumur, 2e.

secrétaires

Comité établissement cherche
SECRÉTAIRE STÉNODACTYLO
notion de comptabil. libre déb. mai, niv. bac minim ou expér profession., 30 h./semaines pr inscription Vacances personnel Env C.V. à C.E. TH.-C.S.F., 55, rue Grieffulhe, 92301 LEVALLOIS-PERRET.

capitaux ou proposit. com.

Couple 82 et 71 ans abandonne 150.000 F pour rente viagère indexée, garantie immobilière exigée. Ecrire à HAVAS CONTACT, 156, boul. Haussmann, Paris-8e, n° 67.190.

D.E.S. droit, science politique 32 ans, établi en Israël avec titre d'avocat, possédant anglais et hébreu, étudierait toutes propositions commerciales et industrielles pour prise contact. Téléph. H. B. 238-17-42.

automobiles

vente

5 à 7 C.V.

A VENDRE
RENAULT 15 TL
18.000 km. Comme neuve.
Options - 27.000 F.
Tél. après 18 h. : 982-78-30.

12 à 16 C.V.

VOLVO 142 - 74 Très belle. Px 17.000 F - Option stéréo cassettes + 1.000 F. Tél. 735-01-84.

Cause départ, particulier vend BREAK MERCEDES 240 TD Diesel 0 km. Prix à débattre. Tél. : 921-47-68.

+ de 16 C.V.

JAGUAR 2,8 l, 1975
ROVER 2600, 12 CV, 0 km
Tél. : (49) 41-34-41.

divers

B.M.W. OCCASIONS
316 - 320 - 525 - 528 !
78-79, peu roulé, garanties.
Auto-Paris XV - 533-69-95.
63, rue Desnouettes, Paris-15e.

emplois régionaux

ENTREPRISE MARITIME MARSEILLAISE
recherche
SON DIRECTEUR FINANCIER
35 ans environ

Parfaitement rompu aux opérations en devises étrangères, il supervisera les services comptables et administratifs de la société, et sera en relation permanente avec la direction générale.

- Expérience maritime souhaitée ;
- Anglais courant.

PLACE DISPONIBLE IMMEDIATEMENT

Envoyer C.V. + photo + prétentions à :
REGIE-PRESSE
N° T 012542 M. 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris

emplois internationaux

L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

recherche un Statisticien pour son programme de lutte contre l'onchocercose dans le bassin de la Volta, avec lieu d'affectation à Genève. Le candidat choisi devra préparer des stratégies et des mécanismes pour la planification de services statistiques destinés à appuyer les activités épidémiologiques et entomologiques du programme ; organiser le traitement statistique des données ; mettre au point et appliquer des méthodes appropriées à l'analyse des données ; aider à établir des rapports d'évaluation épidémiologiques et entomologiques pour le programme, et se rendre dans les zones du programme en fonction des nécessités. Les candidats doivent avoir un diplôme universitaire, avec les statistiques mathématiques pour matière principale, au moins cinq ans d'expérience de l'analyse et du traitement des données statistiques relatives aux problèmes biologiques, médicaux et de santé publique et une bonne expérience de l'utilisation de l'ordinateur. Une excellente connaissance du français et connaissance pratique de l'anglais ou vice versa sont indispensables.

Si vous réunissez les conditions exigées, envoyez votre candidature à l'adresse ci-dessous, dans les plus brefs délais, en indiquant la référence VN/OCP P79/17, et en joignant un curriculum vitae détaillé :

Organisation mondiale de la Santé
Personnel
CH - 1211 Genève 27

Il ne sera répondu qu'aux personnes dont la candidature sera sérieusement prise en considération.

URGENT
Importante Entreprise T.P. recherche pour filiale AFRIQUE DU NORD

UN INGÉNIEUR D'AFFAIRES
CONFIRME EN LIGNES T.H.T.

UN INGÉNIEUR D'AFFAIRES
CONFIRME EN ELECTRICITE INDUSTRIELLE

UN INGÉNIEUR
CONFIRME EN POSTE H.T. et T.H.T.

UN INGÉNIEUR
CONFIRME EN CANALISATIONS

ELLE OFFRE :
— situation stable ;
— avantages expatriés ;
— possibilité promotion.

ELLE DEMANDE :
— dynamisme.
— sens de l'organisation et du commandement ;
— références personnelles.

Adr. C.V. dét. photo récente, références et prétentions à L.S.B.E.R.G., 202, quai de Clichy, 92111 CLICHY Cedex.

ANNONCES CLASSEES TELEPHONEES
296-15-01

L'immobilier

appartem. achat

Rech. appts 2 à 4 pièces PARIS avec ou sans travx, préf. rive gauche près Facultés. Ecrire : Lagache, 16, av. Dame-Blanche, 94120 Fontenay-sous-Bois

Jean FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Picquet (15e) - 566-00-75, rech., Paris 15e et 7e, pr bons clients, appts toutes surfaces et immeubles. Paiement comptant.

Sté recherche appts même à rénover, secteurs 11e, 12e, 19e, 7e. Pour RV : Gieri au 373-65-81

L'AGENCE DU XVIe cherche BEAUX APPARTEMENTS, préf. dans le XVIe - 704-40-27

hôtels-partic.

ORLEANS plein Centre partic. vend
Grande maison bourgeoise luxueusement aménagée, très gd conf., calme, jardin boisé, tr. belles dépend., parf. pour médecin ou tte prof. lib. Giraud 19, pl. Marché-St-Honoré-1er. T. 261-08-77 ou (38) 62-68-93.

HAMEAU BOILEAU PARIS-16e
propriétaire terrain planté orienté plein Sud
Superficie 1.562 m2
constructible pour 2 hôtels particuliers et parkings en sous-sol
recherche partenaire
intéressé par un des hôtels particuliers, réalisation à prix coûtant soit env. 10.000 F le m2.
S'adresser Auberton, 13, rue Duvivier, 75007 PARIS, tél. : 551-73-64 en semaine et pendant le week-end (94) 56-05-01 Villa La Capitana à Gassin (Var).

viagers

Sté spécialiste Viagers
F CRUZ 8, rue La Boétie, 266-19-00
Prix, indexation et garanties
Etude gratuite, discrète

bureaux

Domicil artis. et commerç., siège S.A.R.L., rédaction d'actes, statuts, informations juridiques, secrét., tél., télex, bur. A partir de 100 F/mois, Paris 10e, 11e, 15e, 17e. 355-70-80 - 229-18-04

BOURG-LA-REINE
Centre 400 m2 - Mo
Local en rez-de-chaussée. Usage professionnel 150 m2 + 40 m2 réserves, divisé en réception et bureaux - 661-23-23.

fonds de commerce

Vends, cause santé, importante AGENCE MATRIMONIALE plein centre ROUEN. Tél. : (35) 88-01-55, 15 à 18 h.

TARBES (Htes-Pyrénées), vend Librairie-Papeterie, appart. F3 et dép., bail renouvelé, loyer comm. et appt 1.935 F p. trim. Px intér. Agce de l'Etoile, 7, r. Fourcade, 65000 TARBES - (62) 93-24-38.

domaines

TRÈS BEAU DOMAINE ENTRE-DEUX-MER

66 ha dont 29 ha de VIGNES 27 ha terre et pré + bois et parc. MAISON de MAITRE parfait état, trois maisons colon., chai, matériel. Possib. division partie viticole avec 30 ha. Ecr. PRUDENCIO - Pujols - 33350 CASTILLON-LA-BATAILLE, ou téléph. : 16 (56) 40-54-98, vendredi après-midi, samedi toute la journée et lundi matin.

manoirs

50 MN PARIS AUTOROUTE OUEST
Manoir luxueusement aménagé, pisc. chauffée. Tél. (32) 53-42-11

locations non meublées Offre

Paris

BELLEVILLE - Immeuble neuf Ppraire loue directement : 2 p. : 2.000 F - 3 p. : 2.400 F 4 p. : 2.800 F - 5 p. : 3.300 F charges et parking compris. 775-80-35

Région parisienne

ST-CLOUD - Stand. Dble living, ch., cuis., bns, wc, tél., moqu., balcon. 2.500 F net - 222-29-04

Magnifique maison près parc St-Nom-la-Bretèche, 9.000 F/ms. Visite dimanche, de 14 h. 30 à 16 h. 30 : 12, rue de la Porte-de St-Cloud - FEUCHEROLLES

NEUILLY - Part. loue appt 3 pces, cuis. équipée, s. bains, tél., refait neuf, loyer mens. : 2.600 F toutes charges compr., reprise : 30.000 F justifiée. Tél. après 19 h. au 506-05-16

locations non meublées Demande

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES, Villas, pav., ttes banl. Loyers garantis, 4.000 F max. 283-57-02

locaux commerciaux

Local commerc. nf 68 m², avec parkg, tél., pouvant convenir profession libérale, sans pas-de-porte. Loyer mens. 3.500 F H.T., bail 3-6-9. T. 325-86-74, 14-22 h.

locations meublées Offre

Province

ST-JEAN-AUX-BOIS (60)
ROUTE DES PLAIDEURS
80 KM de PARIS
Site exceptionnel

A louer à l'année, jolie maison de pays meublée, 4 pièces, tout confort. Jardin. 1.500 F par mois.

Visible sur place les week-ends, en semaine, tél. soir : 554-14-61

locations meublées Demande

Paris

INTERNATIONAL HOUSE rech. du STUDIO au 6 PIECES pr cadres étrangers garant. par BANQUE ou AMBASSADE. 555-84-23

VOIR LA SUITE DE NOTRE IMMOBILIER PAGE SUIVANTE

l'agenda du Monde

Artisan

Tous travaux peinture - papier peint, fourniture, pose et shampooing de moquette vitrification parquet, trav. rap. soignés. Px modérés. 660-80-67

CUISINE
STANDARD ET SUR MESURE
ARTISAN ÉBÉNISTE
M. HERAIL 680-77-37

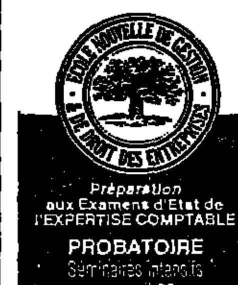
Antiquités

BROCANT'OR N° 11
54, r. Fg-St-Honoré, 75008 Paris
— ACHATS ET VENTES —
Tél. 742-51-12 ou 430-25-53

Bijoux

BIJOUX ANCIENS
BAGUES ROMANTIQUES
se choisissent chez GILLET, 19, rue d'Arcole, 4e. T. 033-80-83

Cours




Professeur, 10 ans exp. ds prép. Bac B, donne cours de Sciences Eco. et Sociales. 281-33-19

APPRENDRE L'AMÉRICAIN
à
L'AMERICAN CENTER
261, bd Raspail, 75014 PARIS. Tél. 633-67-28
Cours de conversation, le soir. Inscriptions immédiates. Début : 23 avril. Cours privés. Sessions intensives. Cours de préparation au TOEFL. Cours pour lycéens.

PROFESS. AMERICAIN donne **COURS ANGL.** tous niveaux 533-26-96, ap. 18 h.

Instruments de musique

Vends PLEYEL 2,10 m, cadre fer, parf. état, table et sommier année 1870. FAULON, 660-34-70

LOCATIONS depuis 150 F
Pianos neufs depuis 7900.
Crédit leasing PIANOS Daudé. 924-34-17

Rencontres

faire se rencontrer
aider à se connaître - laisser se choisir

Entre gens du monde, on se cotoie, on se parle... et l'on s'ignore.

A. RUCKEBUSCH
Expert en Sociologie

a l'art de provoquer la croisee des chemins de ces hommes et de ces femmes brillants dans leur profession et isoles dans leur vie personnelle.

Sur rendez-vous
Présentations personnalisées
5, rue du Cirque - 75008 PARIS
Tél : 720.02.78 / 720.02.97
4 et 6, rue Jean-Bart 59000 LILLE
Tél. : 54.86.71; 54.77.42





DE 14 A 20 H SAUF MARDI ET DIM.
5, rue de Pouy 75013 Paris
Tel. 588 28 25
documentation discrète, gratuite

Rencontres, Amitiés, Relations sentimentales, indisp. se prés. FAIR PLAY 60, rue Guy-Moquet, Paris-17e 263-70-55

Tapis

TAPIS PERSAN
Naïn, soie, laine.
Tél. 206-80-66

Philosophie

Le Centre GURDJIEFF OUSPENSKY est ouvert. Téléphone : 416-14-85

Photo

Jeune photographe professionnel se met à votre disposition pour vos photos d'enfants, objets d'art. Tél. studio 273-33-08

Moquette

SUPER SOLDES 30 A 60 %
moquette synthétique et laine stock. 30.000 m2.
Tél. 757-19-19

Psychologie

Vous qui êtes en
DÉPRESSION
qui ne pensez relever ni d'un traitement chimique ni d'un traitement long, consultez comme cela est courant dans d'autres pays UN PSYCHOLOGUE QUALIFIE (diplômé d'Etat) qui saura vous écouter et vous aidera à retrouver votre autonomie.
Tél. : 707-95-58

Stages

Stage musical, vac. 5 au 25 août pr enfts instrumentistes 8-12 a. rég. Nantes. Tél. 296-34-36

Stages prise de son et technique studio. Formule uniq. en France, axé sur pratique. Août 1979. Haute-Provence. Tous renseign. écrire Jean Roché, Aubenas-les-Alpes 04110 Reillanne

PHOTO CINEMA 8 SUPER 8
Stages, week-end, 3 jours, possibilité semaine, initiation perfect. FORUM CREATION LIBRE 236-31-62, ts les jrs, 14 à 18 h. 30

VACANCES - TOURISME - LOISIRS
Mer - Montagne - Campagne

ILE-TUDY
Sud-Finistère, 5 km Bénodet. A louer JUILLET, maison indépendante, possibilité 6 personn., tout conft, 20 mètres gde plage sable fin et sans danger, calme garanti, commerces.
Tél. 952-39-72, à partir 18 h. 30.

5 KM DE CANNES. Appt 3 p., tt conft, 4 pers., à louer, mai à septembre. CAVALIER, 3, rue du Dr-A.-Schweitzer, 13006 Marseille
Tél. (91) 79-35-79 ou (93) 46-71-64

SABLES-D'OLONNE
Locations été.
Agence Petit, B.P. 153
Tél. (51) 32-13-19

ILE D'ELBE, Italie, villa 6 pers. et appt 3 pers., terrasse, jard., vue sur mer. Tél. 255-12-11 soir.

STAGES DE WINDSURF
France et étranger
SEYCHELLES : avril, mai.
IBIZA : mai, juin et sept. oct.
GRECE : juillet, août.
PORT CAMARGUE : tte l'ann.
Reste quelques places Seychelles pr les départs des 10 et 17 mai.
Demandez notre brochure.
WINDSURFING MEDITERRAN.
3, r. Malmousque 13007 Marseille
Tél. au (91) 52-28-30

MEDITERRANEE ORIENTALE
vous rêvez de vraies vacances sur un vrai yacht ketch 17 m., suréquipé, très grand confort, ski nautique, planche à voile, repas, boisson et superflu compris. P. Desvignes, 2, allée des Cèdres, 92410 VILLE-D'AVRAY. H.I.N.A.
Sté de crois. rég. loi du 1-7-1901.

Gîte rural, confort, chauff. élect. 2 chbres, séjour, jardin locat. semaine, lib. mai, sept., octobre.
REMY LACROIX
(Lavardes-Vegennes)
19120 Beaulieu-sur-Dordogne
Tél. (55) 91-10-98

GRASSE (près) vieux mas pl. nat., calme, cft, 2 ch., juin, juill., août, sept. 532-22-64 repas.

LA LOUVESC 07520
hôtel « LE MONARQUE » ...
découvrir l'Ardèche verte.
Poss. forfait 7 jours net 755 F à 1 000, promenades et veillées comprises (bains, w.-c.).

---

l'agenda du Monde

Le mercredi et le vendredi nos lecteurs trouveront sous ce titre des offres et des demandes diverses de particuliers (objets et meubles d'occasion, livres, instruments de musique, bateaux, etc.) ainsi que des propositions d'entreprises de services (artisans, dépannages, interprètes, locations, etc.). Les annonces peuvent être adressées soit par courrier au journal, soit par téléphone au 296-15-01.

Le Monde

régions

Bretagne

La « guerre des autobus » continue à Brest

De notre correspondant

Brest. — Quelque trois cents personnes ont participé le jeudi 19 avril à Brest à un rassemblement public organisé par le parti communiste pour protester contre l'achat par la communauté urbaine de cette ville de vingt-six autobus allemands. La soumission de la firme française Berliet (Renault - Véhicules industriels) avait été écartée, car jugée trop élevée.

M. Louis Le Roux (P.C.), adjoint au maire de Brest, vice-président de la communauté urbaine, a répondu au président de celle-ci, M. Joseph Gourmelon (P.S.), qui avait reproché aux communistes de tenir *« un double, un triple voire un quadruple langage »*. Le représentant du P.C.F. a déclaré à ce sujet : *« Les communistes pratiquent le même langage en toute circonstance. »* Faisant allusion aux réunions des commissions à la mairie et à la communauté, il a ajouté : *« Certains ont trop tendance à prendre les décisions en petit comité et à considérer les conseils municipaux et conseils de communauté comme de simples chambres d'enregistrement. »*

De son côté, M. André Gerin, secrétaire de la section du P.C.F. de Berliet - Renault - Véhicules industriels, a affirmé que la situation de cette entreprise s'était *« considérablement aggravée depuis quatre ans »*. Selon lui, la France avait importé en 1978 plus de vingt mille véhicules industriels de plus de 6 tonnes et exporté seulement neuf mille quatre cents véhicules de cette même catégorie. — J. de R.

Le projet de loi sur la pêche

Un renforcement de la protection du poisson

Près de cinq millions de pêcheurs sont concernés par le projet de loi technique sur la pêche fluviale adopté mercredi en conseil des ministres. Ce projet de loi, qui répond au vœu exprimé depuis plusieurs années par le monde de la pêche, vise essentiellement à protéger les espèces existantes (notamment les poissons migrateurs comme le saumon) et à améliorer la production des différents plans d'eau en multipliant les espèces les plus recherchées par les pêcheurs.

Le renforcement de la protection du poisson, souligne mercredi le ministère de l'environnement dans un communiqué, sera obtenu par toute une série de mesures : possibilité de limiter le nombre des captures de certaines espèces rares ou menacées (saumon, esturgeon) ou d'en interdire la vente, dispositions permettant le maintien de la libre circulation des poissons migrateurs, contrôle de l'état sanitaire des poissons destinés au repeuplement, interdiction d'introduire des « espèces envahissantes » dans les eaux, enfin aggravation des sanctions en matière de pollution.

La législation sur la pêche fluviale sera par ailleurs désormais étendue aux « eaux closes » sur demande du propriétaire et aux enclos piscicoles créés dans le but de faciliter l'exercice de la pêche.

Avec ce nouveau projet de loi, les fédérations de pêche, précise le ministère, pourront désormais, si elles le souhaitent, percevoir la taxe piscicole et bénéficier des aides du Conseil supérieur de la pêche pour les « eaux closes » (étangs et bassins où ni l'eau ni le poisson ne peuvent sortir).

Ile-de-France

OPÉRATION « ÉQUIPEMENTS OUVERTS » A BOBIGNY

En attendant le métro...

En 1954 Bobigny comptait dix-huit mille habitants ; elle en accueille aujourd'hui près de cinquante mille. « Il y a vingt-cinq ans, Bobigny était une commune semi-rurale, parsemée de lotissements bien souvent sans viabilité, elle est devenue une ville chef-lieu, l'esquisse de la vraie ville dont nous rêvons », a rappelé, le 19 avril, M. Georges Valbon, maire et président du conseil général de la Seine-Saint-Denis, au cours d'une conférence de presse qui faisait suite à la visite de l'exposition « Quoi de neuf à Bobigny ? », organisée par la municipalité sur les questions d'urbanisme et de cadre de vie.

Synthèse très détaillée de seize réunions de quartier préparées par sept films vidéo réalisés avec les habitants de chaque quartier et par des visites systématiques des conseillers municipaux, de nombreux débats par catégories socio-professionnelles ou secteurs municipaux d'activité, l'opération « Quoi de neuf à Bobigny ? » permettra à l'équipe municipale de procéder à un ultime examen du plan d'occupation des sols avant sa publication et de tracer éventuellement les nouvelles perspectives de la politique urbaine de la ville. *« En organisant cette exposition,* a déclaré M. Valbon, *nous avons voulu démontrer qu'il est réellement possible de rétablir le droit de cité. »* A Bobigny, continue le maire, *« ce sont les travailleurs qui ont été placés au centre de la ville ; 85 % des logements qui y sont construits sont des H.L.M. »*.

M. Valbon a souligné les efforts déployés par les élus et les habitants pour obtenir, outre les milliers de logements, les différentes réalisations nécessaires à la vie sociale : des dizaines d'écoles, un centre commercial, l'hôtel de ville, des espaces verts, une maison départementale des syndicats, une maison de la culture, *« superbe réalisation, très bien équipée sur le plan technique, mais qui risque de rester une coquille vide si l'Etat ne lui accorde pas les moyens de fonctionner »*. D'autres équipements, a ajouté M. Valbon, seront mis en chantier dans les prochains mois, tels que le palais de justice et les bâtiments des archives départementales.

Le maire a ensuite rappelé que Bobigny reste la seule préfecture de proche banlieue à ne pas être desservie par le métro. *« L'enquête publique a commencé, c'est la preuve que le projet est techniquement prêt. Seule l'absence de décision financière bloque sa réalisation. Mais les obstacles financiers peuvent-ils expliquer seuls ce retard ? Le métro est partie intégrante de ce droit à la ville que les travailleurs de Bobigny doivent conquérir. »* Parlant, d'autre part, de l'autoroute périphérique A 86, M. Valbon a déclaré : *« Nous avons toujours souhaité sa réalisation, mais elle avait, dans son projet initial, des conséquences dramatiques sur l'environnement. L'action résolue des comités de défense et de la ville est aujourd'hui couronnée de succès, puisque la dernière maquette propose une couverture quasitotale de l'ouvrage.*

» La qualité de la vie dans la ville dépend de la qualité de la vie dans la société », a conclu M. Valbon. *« Le chômage, les bas salaires, le délabrement de l'école, l'insécurité sont les véritables maux dont souffrent Bobigny et ses habitants. Tous ceux qui engagent des luttes contre les effets de la crise et de l'austérité trouvent la municipalité à leurs côtés, car ces luttes contribuent à libérer la ville. »*

KIM LAROUSS.

Faits et projets

● *« Une très grave attaque contre les transports se prépare »* avec le projet de réforme de l'organisation des transports en commun en Ile-de-France, a affirmé le 19 avril l'union régionale C.G.T.

Avant la présentation le mardi 24 avril devant le conseil régional de ce projet par M. Joël Le Theule, ministre des transports, l'union C.G.T. s'est, au cours d'une conférence de presse, inquiétée une fois de plus d'un projet qui, explique-t-elle, transférerait à la région et aux départements le fonctionnement des transports sans leur en transférer les moyens.

● *Jardins de Paris plus chers.* — Le *Bulletin municipal officiel* de la ville de Paris du 20 avril annonce une augmentation des redevances perçues pour l'accès à un certain nombre de promenades et jardins de la ville. Le droit d'entrée à l'aquarium du Trocadéro est ainsi porté à 2,70 F et au parc de Bagatelle à 1,60 F, en tarif normal. De même, la redevance pour l'obtention d'un permi sde pêche pour une saison est fixée à 46 F pour les lacs du bois de Boulogne, à 37 F pour les lacs du bois de Vincennes, à 5,80 F pour le lac du parc des Buttes-Chaumont.

Bibliographie

L'URBANISME A LA FRANÇAISE TOUJOURS EN RETARD D'UNE GUERRE

L'urbanisme n'est ni une science ni une technique, c'est une tentative... Ce pourrait être, en gros, la conclusion du livre de trois cents pages que vient de publier Jean-Paul Lacaze, ingénieur en chef des ponts et chaussées et professeur à l'école des ponts. Premier directeur de la ville nouvelle du Vaudreuil, près de Rouen, aujourd'hui responsable de la Mission d'aménagement du Languedoc-Roussillon, Jean-Paul Lacaze a mis en ordre ses connaissances théoriques et son expérience professionnelle.

Cela donne un ouvrage à caractère double. Manuel pour l'étudiant, il s'intitule *Introduction à la planification urbaine*, mais le sous-titre *« Imprécis d'urbanisme à la française »*, il dévoile sa nature d'essai critique et humble sur la vanité de l'urbanisme actuel *« toujours en retard d'une guerre depuis trente ans »*.

Traçant une rapide histoire de la planification en France et analysant la place croissante de l'Etat dans les mécanismes de contrôles des sols, de protection des logements et d'aménagement des villes, l'auteur rappelle les « mods » pseudo-scientifiques qui se sont succédé de la charte d'Athènes à l'urbanisme à la française et décrit les outils et les « objets » de la planification : sol, logement, lieux de travail, équipements publics, etc.

Il propose un panorama critique des différentes techniques employées, en notant au passage comment des pays et des villes où l'espace était plus rare (Venise est les Pays-Bas) ont su l'utiliser plus sagement.

Ce livre est le constat d'un praticien qui cherche car, écrit-il en conclusion, *« l'urbanisme à la française reste à inventer »*.

M. Ch.

★ Editions du Moniteur, 17, rue d'Uzès, 75002 Paris, 302 p., 98 F.

Le Monde

économie

AFFAIRES

LA CRÉATION DE 6000 EMPLOIS EN LORRAINE D'ICI A 1983

Les syndicats accueillent avec prudence les projets des constructeurs automobiles français

Les projets des constructeurs automobiles français qui se proposent de créer six mille deux cents emplois en Lorraine d'ici à 1983 (« le Monde » du 20 avril), ont été accueillis avec prudence par les syndicats lorrains.

Pour la C.F.T.C., le problème sera d'assurer la transition entre *le programme des suppressions* d'emplois effectif en décembre 1980 et celui des créations des nouveaux emplois prévu pour 1983. Cet avis est partagé par la C.G.T., qui « *demande ce que feront pendant quatre ans les travailleurs privés d'emploi, y compris les soixante mille chômeurs actuellement recensés en Lorraine* ».

Les syndicats, particulièrement la C.G.T., s'ils s'accordent à penser que « *les projets ne sont pas inintéressants* », estiment que « *la pression des travailleurs, qui est à l'origine de ces initiatives, devra se poursuivre pour que celles-ci deviennent rapidement une réalité* ». Ils espèrent également que les créations d'emplois « *ne se feront pas au détriment des autres travailleurs de l'automobile* ».

Evoquant plusieurs projets déjà annoncés, mais non encore réalisés, la C.F.D.T. « *constate que la population et les sidérurgistes sont las des promesses qui ne sont pas réalisées ou qui le sont de façon différente* » de ce qui avait été annoncé.

Les syndicats, qui s'accordent « *à dénoncer le danger du remplacement de la sidérurgie par une autre mono-industrie* », entendent, « *par la poursuite de la lutte, exiger d'autres garanties d'industrialisation, allant dans le sens d'une diversification et du maintien de l'industrie de base, une sidérurgie moderne et compétitive, qui, seule, peut permettre la sauvegarde de l'emploi, dans le sens des aspirations des Lorrains* ».

Aussi les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. préparent-ils pour le 18 mai des *états généraux de l'emploi pour vivre et travailler en Lorraine*, qui devraient se concrétiser par des arrêts de travail et une manifestation revendicative à Metz.

M. Messmer : un chiffre considérable

M. Pierre Messmer (R.P.R.), qui préside le conseil général de Lorraine, a de son côté exprimé sa satisfaction. « *Il s'agit de la création de plus de six mille deux cents emplois nouveaux et c'est un chiffre considérable, même pour la Lorraine où un très grand nombre d'emplois se trouvent encore menacés* », a-t-il déclaré au micro de France Inter. Le président du conseil général de Lorraine a précisé qu'en tant que Français il trouvait satisfaisant que ces emplois soient créés par des Français plutôt que par des étrangers.

De son côté, M. Antoine Porcu, maire communiste de Longwy, qui avait affirmé « *la lutte paie* », se réjouit « *avec l'ensemble des travailleurs et de la population des créations d'emplois prévues* », avant d'ajouter qu'en aucun cas *celles-ci ne peuvent être envisagées, comme le déclarait le président de la République le 18 avril à Antenne 2, comme devant se substituer à la sidérurgie* ».

Pour M. Giraud, ministre de l'industrie, les créations d'emplois en perspective dépassent désormais le nombre des diminutions d'effectifs qui sont prévues dans l'industrie sidérurgique pour les régions concernées. « *Les problèmes d'emplois de l'ensemble de la Lorraine ne sont pas pour autant résolus* », a-t-il ajouté, en précisant que de nouvelles implantations seraient recherchées. M. Giraud, qui voit dans les projets annoncés, une preuve « *de la vitalité de l'industrie automobile française* », a indiqué que le gouvernement sera amené à prendre position « *dans quelques jours* ».

EMPLOI : UN « TROU » PARTIELLEMENT COMBLÉ

Avec l'annonce de la création de 6 000 postes en Lorraine par Renault et P.S.A., dans un délai de quatre ans, les pouvoirs publics, notamment M. Giraud, ministre de l'industrie, assurent que le problème des licenciements dans la sidérurgie se trouve réglé sur le plan local, celui des suppressions d'emplois à l'échelon régional n'ayant pas encore trouvé une solution globale à l'heure actuelle, tout au moins en Lorraine.

Dans le Valenciennois, les 5 400 créations d'emplois assurées à ce jour avec l'aide du Fonds spécial d'adaptation industrielle (FSAI) couvrent largement les 2 646 « cas qui n'étaient pas encore résolus » (licenciements) et dépassent légèrement les 5 210 suppressions d'emplois au total.

En Lorraine, en revanche, si les 6 000 créations d'emplois sont à mettre en regard des 3 230 licenciements thérorIquement prévus, elles ne compensent pas les 13 845 suppressions d'emplois décidées par les entreprises sidérurgiques. Dans le cas particulier de Longwy, cependant, les 3 000 nouveaux postes, qui seront créés par les constructeurs d'automobiles, excèdent largement les 1 930 « cas non réglés » sur les 5 345 emplois supprimés, ce qui éloigne le spectre du chômage, du moins à partir de 1983. Reste à trouver le complément pour éviter de détruire le tissu régional, comme le réclament les syndicats, tout au moins la C.F.D.T. et la C.G.C.

(Dessin de KONK.)

Pourvu que ça dure

M. Giraud a accueilli avec une satisfaction non dissimulée les projets présentés, jeudi 19 avril, par les deux constructeurs automobiles français. On le comprend. Adversaire déclaré de l'installation de Ford en Lorraine — le groupe américain étudiait la possibilité de créer près de Longwy une usine d'assemblage employant huit mille personnes, — le ministre de l'industrie a trouvé là les armes qui devraient lui permettre de faire enterrer ce projet.

Au demeurant, les *dirigeants* de Peugeot-Citroën — qui consent, il est vrai, l'effort le plus important, puisque la firme crée seule trois mille huit cents des six mille deux cents emplois annoncés — laissent clairement *entendre que leurs offres* supposent que le gouvernement ne *donne pas suite aux propositions* de Ford. Ce groupe ne s'implantera donc probablement pas en Lorraine. C'est une bonne chose, puisqu'il *était* choquant de voir des crédits publics distribués à un *concurrent direct de l'industrie* nationale, alors même que la bataille des années 85 s'annonce sévère.

Est-ce à dire qu'aucun constructeur étranger ne s'installera en France dans les mois à *venir ? Ce n'est pas sûr. Les* pouvoirs publics ne cachent pas, en effet, que le projet présenté par l'autre grand groupe américain, General Motors, est intéressant par bien des aspects, et l'on exclut pas d' « *en récupérer un morceau* ».

Pour l'heure, il faut bien *avouer que les propositions présentées* par les deux constructeurs *français* ont surpris par leur ampleur. Il y a quelques semaines encore, Peugeot, aussi bien que Renault, laissaient entendre qu'ils n'envisageaient pas d'effectuer des investissements créateurs d'emplois. Ford a donc joué le rôle d'un révélateur. Pour autant, on aurait tort *de penser que ces projets sont* superfétatoires. Les groupes français trouvent là l'occasion de construire des usines modernes et compétitives, en remplacement d'unités dispersées et en passe d'être technologiquement *dépassées. Il ne faut pas* s'y tromper : une partie des emplois créés en Lorraine — cela est vrai notamment pour Peugeot-Citroën — le sera au détriment d'autres régions, et plus particulièrement de la région parisienne, donc de travailleurs émigrés. Dire que la chose chagrine *les pouvoirs publics serait* mentir...

Quel sera le montant de l'aide publique ? Nul doute que les constructeurs français ne tentent d'obtenir des avantages équivalents à ceux qu'auraient pu être consentis à Ford. Dans ces conditions, on peut donc *penser que l'aide publique* (subventions et prêts confondus) pourrait représenter, ce n'est qu'une hypothèse, entre le quart *et le tiers* des investissements prévus, dont le montant global devrait être supérieur à 1 *milliard de francs*.

Les syndicats lorrains ont *accueilli avec prudence ces propositions*. D'abord parce qu'il s'agit de projets. Ensuite, et surtout, parce qu'ils s'inquiètent du poids de plus en plus important que prend l'automobile dans l'économie régionale. Cette *inquiétude est justifiée : chacun* sait que l'automobile est à la veille d'une révolution technologique considérable et que les Américains et les Japonais fourbissent leurs armes pour s'imposer dans un affrontement qui fera sans aucun doute des dégâts.

M. Giraud se veut sur ce point optimiste : « *Les constructeurs français ont fait la preuve depuis des années de leur compétence* », a-t-il rappelé jeudi soir. La chose n'est guère *contestable ; mais on ne peut s'empêcher de penser : pourvu que ça dure...* — Ph. L.

JORDAAN ET NEUFLIZE SCHLUMBERGER, MALLET S.A. VONT FUSIONNER

Les banques Jordaan et Neuflize (N.S.M.), toutes deux filiales de l'Algemene Bank Nederland, étudient un projet de fusion. Si la conclusion de l'étude en cours est positive, l'A.B.N. fera dans un premier temps apport de sa participation dans Jordaan (97,8 %) à N.S.M., dont elle détient 60 % du capital.

Les deux établissements s'étaient déjà rapprochés il y a environ un an, un groupement d'intérêt économique (G.I.E.) avait été constitué. Si la fusion devient effective, ce qui semble probable, le nouveau groupe disposera d'un total de bilan d'environ 16 milliards de francs.

AÉRONAUTIQUE

AUSTRIAN AIRLINES PREND DEUX OPTIONS SUR L'AIRBUS A-310

Vienne (*A.F.P.*). — Les lignes aériennes autrichiennes Austrian Airlines ont pris une option pour deux avions gros-porteurs Airbus A-310, livrables en 1984 et 1985, a annoncé jeudi 19 avril à Vienne le conseil d'administration de la compagnie.

Le conseil d'administration a *fait état de la signature* d'un « mémorandum » avec le consortium Airbus-Industrie, accompagné d'un versement remboursable de 100 000 dollars par appareil. L'*option doit être levée*, c'est-à-dire confirmée, au plus tard en mars 1980.

[A ce jour, les compagnies Swissair, Lufthansa et K.L.M. ont pris commande ferme de quarante-cinq Airbus A-310 (la version de 200 à 210 places de l'Airbus européen) et réservé quarante-cinq autres appareils en option. Air France annoncera, sous peu, l'achat de cinq Airbus A-310 supplémentaires.]

La banque britannique Midland va prendre le contrôle de la B.C.T.

La Midland Bank, quatrième établissement britannique, quarante-deuxième mondial (et non la Marine Midland), banque américaine, comme une malencontreuse erreur de transmission nous l'a fait écrire dans notre deuxième édition datée du 20 avril 1979), va racheter à l'Immobilière construction de Paris (I.C.P.) l'intégralité de sa participationn de 37,3 % dans le capital de la Banque de la construction et des travaux publics (B.C.T.). Cette opération devait être annoncée le vendredi 20 avril 1979 en fin d'après-midi. Après avoir ainsi pris le contrôle de la B.C.T., la Midland Bank se propose de *doubler le capital de cet établissement*, le portant de 71 millions de francs à 142 millions de francs en cinq ans, avec une première tranche de 25 % dans l'immédiat. Ce rachat, qui aurait reçu des pouvoirs publics un « accueil favorable », s'effectuerait par l'entremise de *la Midland Bank* France S.A., filiale française de l'établissement britannique.

Une telle transaction a deux conséquences. En premier lieu, elle règle les problèmes financiers du groupe I.C.P.-B.C.T., dirigés par le même homme, M. Claude Alphandéry, fondateur de la B.C.T. en 1962-1963, et successeur de son oncle, M. André Weil, à la présidence du groupe familial I.C.P., en 1972.

Ledit groupe, *détenu à plus de* 75 % par la famille Weil, est spécialisé depuis 1930 dans l'immobilier, avec un patrimoine de soixante mille appartements, une *série de sociétés civiles immobilières* et de sociétés d'économie mixte (dont la SAGI, à Paris), et la tutelle de sociétés immobilières d'investissements comme la Cofimeg, la Sffimeg et l'Ufimeg.

Il avait été quelque peu affecté par la crise du bâtiment et de l'immobilier survenue en *1974* avec les restrictions de crédit, qui mirent même en difficulté la B.C.T.

Trop tributaire du marché financier

Cette dernière, pionnier du marché hypothécaire sous l'impulsion de M. Claude Alphandery, réputé créateur, et « banquier de gauche », était par trop tributaire du marché financier, et n'échappe à l'asphyxie qu'en obtenant de la *Banque de France* une ligne de crédit de 600 millions de francs tout en licenciant 10 % de ses effectifs. A la suite de ces événements, l'ensemble du groupe *recherche des appuis*. A la fin de 1975, l'I.C.P. vendait 10 % de son capital au groupe Empain-Schneider, qui prenait également une option sur plus de 50 % de ce capital, option abandonnée fin 1977, en raison de « l'évolution de la conjoncture immobilière en France ».

Après l'échec de cette solution, l'I.C.P. *se* rapprochait de la Société foncière lyonnaise, filiale immobilière du Crédit lyonnais, mais l'opération avorta en raison du « problème B.C.T. ». Ledit problème, insuffisance de fonds propre et caution financière, aurait pu être réglé en juin 1977 *grâce à l'appui de l'Omnium* financier de Paris, filiale du groupe pétrolier Total, mais les pouvoirs publics s'y opposèrent pour des raisons « psychologiques ». Restait à la B.C.T. à trouver enfin un partenaire : on parla du Crédit chimique, filiale de P.U.K. et de Total (encore). C'est finalement la solution « étrangère » qui a prévalu. Elle permet de régler définitivement le problème de fonds propre de *la B.C.T., dont la situation financière* s'est fortement redressée depuis 1974, mais qui a encore besoin d'être confortée. Par ailleurs, aucun licenciement ne sera effectué, comme la chose aurait été possible en cas de transaction avec un groupe français, ce qui motive la « *satisfaction* » de M. Claude Alphandéry, qui voit toutefois se terminer une aventure personnelle commencée il y a plus de quinze ans.

Pour la Midland Bank, c'est une opération importante et « significative ». Dernière venue en France, avec l'implantation d'une filiale en octobre 1979, présidée par M. de Carmoy, transfuge de la Chase Manhattan à Paris, elle entreprend ainsi de *rattraper son retard* sur sa rivale, la Barclays. Tout en développant les activités présentes de la B.C.T. (52 % en crédit « acquéreur », 25 % en crédit « promoteur », 15 % en crédit travaux publics et 10 % en crédits industriels), elle veut infléchir ces activités, à hauteur de 20 % dans l'appui aux entreprises françaises de travaux publics à l'étranger et à celles spécialisées dans le « trading » à la japonaise.

La Midland Bank, qui a réalisé en 1978 un bénéfice de 130 millions *de livres (un peu moins de* 1,2 milliard de francs), qui détient le contrôle de la Merchant Bank Samuel Montaigu, renommée sur le marché de l'or, outre l'assurance, les *voyages (Cook)*, a précisément des intérêts dans le « trading » avec la London American et sa filiale française Fradax. — F. R.

LES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT

Le Sénat proscrit les appels publics à l'épargne

Le Sénat a débattu, jeudi 19 avril, du projet de loi sur *les fonds communs de placement*, adopté en première lecture par l'Assemblée nationale (« le Monde » du 23 novembre).

Il a sensiblement aménagé ce texte, en serrant notamment les « verrous de sécurité », selon l'expression du rapporteur. Le fonds commun de placement est une formule de copropriété dans laquelle chaque participant délègue ses droits à un gérant. Il consiste en un portefeuille de valeurs *mobilières* non régi par les règles de l'indivision, non doté de la personnalité morale *et détenu en copropriété* par un nombre limité de participants. Le projet tend à réformer ce mode de gestion des valeurs mobilières en instituant une structure intermédiaire entre les groupes d'investissements et les SICAV. Il étend notamment les pouvoirs du gérant.

« *L'Assemblée nationale*, déclare le rapporteur, M. ETIENNE DAILLY (Gauche démocratique, Seine-et-Marne), *a pris une décision très grave en instituant la possibilité pour les fonds communs de faire publiquement appel à l'épargne et en renonçant à leur interdire, comme le faisait le texte initial, les activités de démarchage. Elle a voulu accorder aux fonds communs les mêmes facilités qu'aux SICAV. Nous ne la suivrons pas, car telle n'est pas la philosophie du projet.* »

M. YVES DURAND (non-inscrit, Vendée) exprime l'avis favorable de la commission des finances au projet en discussion, tout en formulant des réserves sur certaines dispositions fiscales qui renforcent le régime d'imposition en vue d'éviter la constitution de fonds communs fictifs *dont la seule raison* d'être serait de permettre à des particuliers d'éluder l'impôt.

M. MONORY, ministre de l'économie, souligne que le fonds commun de placement doit rester une modalité de gestion privée, même si elle est ouverte au public. « *Avec la liberté des prix*, conclut-il, *et la réforme du système bancaire, ce projet complète un ensemble de réformes qui vont dans le sens de l'activité économique.* »

M. LEFORT (P.C., Seine-Saint-Denis) affirme que cette réforme représente « *une vieille revendication du patronat et s'inscrit dans le même dessein que les SICAV, au détriment des caisses d'épargne et des P.M.E.* ».

Les sénateurs examinent ensuite les articles du projet. Ils adoptent notamment un amendement tendant à interdire l'appel public à l'épargne. Cette modification, proposée par le rapporteur et qui reprend les dispositions du texte gouvernemental, est acceptée par le ministre de l'économie. Celui-ci, *toutefois, indique qu'il* souhaite qu'au cours de la navette l'interdiction reprise par les sénateurs puisse être assouplie. Il voudrait que le Parlement maintienne l'interdiction du démarchage, mais ne supprime pas totalement le droit à la publicité.

Après avoir précisé que la durée du fonds, les droits et obligations des porteurs de parts, du gérant et du dépositaire « *sont fixés par un règlement dont les stipulations obligatoires sont déterminées par décret* », les sénateurs prévoient le cas des fonds communs qui se trouveraient en liquidation et des modalités de dissolution d'un fonds commun. Ils précisent que le liquidateur est le gérant ou, à défaut, ce liquidateur est désigné *en justice*. Accepté par les sénateurs, un amendement du gouvernement précise que les gains provenant des titres cédés dans le cadre de la gestion des fonds resteront taxables dans les conditions prévues par la loi du 5 juillet 1978, c'est-à-dire au fur et à mesure *de leur réalisation*, lorsqu'une personne physique agissant directement ou par personne interposée possède plus de 10 % des parts du fonds. Avec *l'accord du ministre*, la Haute Assemblée introduit de nouvelles dispositions visant à régulariser les divers fonds communs de placement existant.

Avant de *faire adopter* l'ensemble du texte, M. Monory se déclare d'accord avec la commission des finances qui souhaitait que ce projet fasse non pas l'objet d'un *examen en commission* mixte comme prévu, mais d'une deuxième lecture à l'Assemblée nationale.

Pour un public d'initiés

« *Les épargnants attendent* ce *texte avec impatience* », a déclaré M. Monory en guise d'introduction au débat sur les fonds communs de placement. *Pour beaucoup, en effet*, ce texte devait constituer en quelque sorte le troisième volet de la « loi Monory » sur l'orientation de l'épargne vers les entreprises. Avec les SICAV, nouvelle formule, dont le succès a dépassé en *1978 toutes les* espérances et qui connaissent *en ce moment un passage à* vide naturel (« *Les souscriptions nouvelles seront beaucoup plus nombreuses dans le dernier trimestre de 1979* », a prédit M. Monory), et les facilités accordées aux clubs d'investissement, *véritables petites cellules* d'initiation à la Bourse, les *fonds communs* de *placement* étaient censés contribuer au développement de la clientèle française pour les valeurs mobilières.

En interdisant la publicité et le démarchage pour ces fonds, *le Sénat (dont on ne sait s'il* sera entièrement suivi par l'Assemblée) n'a-t-il pas mis fin à cette espérance ? Les professionnels concernés le pensent. « *Ces gens qui gravitent autour de la Bourse* » et qui ont fait auprès de M. *Dailly, rapporteur* de la commission des lois, des « *interventions incessantes* » ne seront certainement pas satisfaits du travail sénatorial.

Ils réclamaient, notamment, une distinction juridique entre deux formes de *fonds* communs. L'une faisant appel public à l'épargne, *(avec démarchage et publicité)* pour laquelle il fallait en effet s'entourer du maximum de précautions (il a beaucoup été question du scandale de l'I.O.S., qui, dans les années 60, a fait *des dizaines de milliers de victimes* parmi les épargnants du *monde occidental*), et l'*autre*, plus légère, destinée à ceux qui détiennent déjà un portefeuille de valeurs mobilières. Grâce à cette dernière, les professionnels (banquiers et agents de change) souhaitaient procé*der au regroupement des petits* comptes (entre 20 000 et 50 000 francs) et *réaliser*, du même coup, d'appréciables économies de gestion.

Le texte qui vient d'être adopté *ne supprime pas* du tout cette possibilité. Au contraire, les sénateurs se sont ralliés à une proposition faite notamment par l'Association des gérants de patrimoines privés (A.G.P.P.) selon laquelle le prix *des parts du fonds ne pourrait* pas être déterminés quotidiennement sans entraîner une substantielle augmentation des coûts de gestion. L'épargnant pourra certes « sortir » du fonds à tout moment, mais il devra attendre, pour connaître les conditions financières de *son opération, que le gérant* détermine, le premier et le troisième vendredi de chaque mois, le prix de ses parts.

En *fait*, comme l'a souligné M. Dailly au cours de la discussion, « *l'épargnant n'a aucun droit, sinon celui de s'en aller s'il est mécontent* ». Exactement comme dans les *SICAV. Alors*, pourquoi avoir créé un nouveau *produit* financier s'il existait déjà sous une autre forme ?

P. C.

La majorité est réservée sur la distribution d'actions aux salariés

M. Jean-Pierre Delalande (R.P.R.), président de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi créant une distribution d'actions en *faveur* des entreprises industrielles et commerciales a fait part, mercredi 18 avril des réserves que *suscitait* ce texte parmi la plupart des *membres de la commission*. Après avoir indiqué que ces réserves relevaient à la fois de questions de principe, de conformité à *la* Constitution, de pratique économique et de justice sociale, il a souhaité que, sur la base de la déclaration du 21 mars du président de la République et en concertation avec le gouvernement, soit élaboré un nouveau projet de loi dont il a défini les grandes lignes.

Après que notamment MM. Bernard Marie (R.P.R.), Georges Tranchant (R.P.R.) et Hamel (U.D.F.) eurent approuvé les propos de M. Delalande et que Mme Colette Gœuriot (P.C.) eut constaté la multiplicité des objections formulées par les membres de la majorité à un texte *gouvernemental, la commission*, à la suggestion de son président, a confié à son bureau une mission de concertation avec le gouvernement en vue de traduire, *sur un plan technique, les préoccupations* des commissaires.

SOCIAL

LA LONGUE GRÈVE DU CENTRE DE TRI DE ROUEN

Des «retards intolérables» estiment les industriels

De notre correspondant

Rouen. — « *La grève n'a fait que mettre en lumière une situation désastreuse. Avant qu'elle ne commence, plus d'un million de lettres ou colis étaient déjà en souffrance, c'est-à-dire plus qu'en juin 1968 !* » Déterminés, les responsables de la section C.G.T. du centre de tri de Rouen, en grève depuis le 5 avril, veulent faire sentir « *la nécessité de leur action* ».

Selon eux, si près de six millions d'objets divers sont actuellement bloqués au centre de Rouen-gare, c'est d'abord « *parce que la direction refuse de prendre en compte depuis des mois la pénurie de personnel qui désorganise le service public* ».

Aux trois cent soixante-dix titulaires qui traitent actuellement le courrier, les syndicats entendent voir s'ajouter une cinquantaine de nouveaux postes. Considérant que la prochaine mise en service d'un nouveau centre automatisé — à Sotteville-lès-Rouen, — prévue pour les mois de mai ou de juin, améliorera les conditions de travail, la direction a proposé l'engagement de trente intérimaires, ce que le personnel réuni en assemblée générale a jugé notablement insuffisant. Si le nombre de grévistes est difficile à estimer, en raison du fractionnement du travail de chacun, la C.G.T. estime cependant que plus de 70 % du personnel soutient le mouvement, ce qui explique que seulement une faible partie du courrier continue à être acheminée vers ses destinataires. « *On parle beaucoup de cette grève parce que les chiffres sont spectaculaires*, insiste un délégué syndical, *mais il faut savoir que depuis trois mois des arrêts de travail sporadiques ont lieu dans toute la Normandie. Les travailleurs en ont assez de ne pouvoir assurer correctement leur mission de service public.* »

Les responsables des petites et moyennes entreprises de la chambre de commerce et d'industrie et de la fédération des syndicats patronaux ne partagent pas cette analyse. Dans un communiqué commun, ils s'élèvent « *avec vigueur contre les retards intolérables constatés* » et mettent en garde « *les instigateurs de ces perturbations qui portent un préjudice notable à toutes les entreprises* ». Rappelant qu'un service public doit être « *fiable et ponctuel* », ils demandent aux responsables des P.T.T. de « *prendre les dispositions qui s'imposent pour mettre un terme à cette situation* » et invitent les chefs d'entreprise à leur signaler « *les dommages dont ils sont victimes pour que ces conséquences soient portées à la connaissance des responsables* ». Contrairement à ce qui avait été réalisé au moment du mouvement dans les Yvelines, aucun service parallèle d'acheminement n'a cependant été mis en place par la chambre de commerce.

Quatrième candidat à la présidence de la C.G.C.

M. FERRARIS SE PRONONCE POUR LA COGESTION

M. Georges Ferraris, secrétaire général de l'union départementale de l'Isère C.G.C., précise les raisons pour lesquelles son organisation l'a chargé de présenter statutairement sa candidature — la quatrième — à la présidence de la Confédération, devant le congrès qui s'ouvre le 26 avril. Cette décision a pour but de faire « *entendre la voix des militants de la base* », lassés des conflits de personnes dans le « *monde trop centralisé de la C.G.C. de Paris* ».

L'Union grenobloise réclame l'intégration immédiate de l'U.C.T. au sein de la C.G.C., car celle-ci « *ne peut se priver de ses militants* ». Elle veut que l'action revendicative soit élaborée par les militants eux-mêmes et menée en temps utile. Enfin et surtout, ajoute M. Ferraris, un syndicalisme fort doit obligatoirement faire référence à un « *projet de société* ». Le candidat se prononce pour la cogestion et « *le partage du capital, donc des responsabilités et des risques, ce qui doit être l'idée force d'une C.G.C. unie.* »

● *M. Georges Séguy*, secrétaire général de la C.G.T., célébrant le 19 avril le dixième anniversaire de l'Union confédérale des retraités (organisation cégétiste groupant 310 000 adhérents), a préconisé « *la retraite à cinquante-cinq ans pour les sidérurgistes, revendication particulièrement positive dans le contexte de la crise de l'emploi* ».

En ignorant la construction européenne, la gauche a prêté la main au développement du marché capitaliste

déclare M. Cheysson à la rencontre internationale du P.S.

La première journée du colloque international, organisé les 19 et 20 avril par le parti socialiste français, sur le thème de l' « *Europe et la nouvelle révolution industrielle* », *pourrait se résumer dans l'alternative proposée par Jacques Attali : un choix entre un socialisme de répartition* (« *mieux répartir les nouveaux biens qui vont apparaître* »), et un socialisme d'invention (« *inventer d'autres formes d'utilisation de la technologie* »). Cette alternative, formulée à propos du débat sur « *Prospective et maîtrise du progrès technique* », valait autant pour celui qui concernait « Les travailleurs face à la nouvelle révolution industrielle ».

En affirmant que « *la crise est nécessaire au capitalisme pour sa survie* », M. Didier Motchane ne faisait que confirmer le sentiment de domination ressenti par la plupart des intervenants à ce colloque : « *Quelles sont les prises réelles qu'ont les travailleurs sur les événements ?* » Aucune, ou fort peu, ont pratiquement répondu les syndicalistes présents, hommes confrontés à l'immédiateté des problèmes et qui savent combien il est aléatoire de faire appel à la solidarité internationale.

« *Il est difficile d'expliquer que dans mon pays des travailleurs doivent perdre leur emploi parce que dans d'autres pays des travailleurs, encore plus malheureux, les récupèrent* », a noté le représentant du D.G.B. allemand. Il précisait : « *Un travailleur menacé dans son emploi n'est pas prêt à discuter des problèmes du tiers-monde.* »

Comme l'ont montré les représentants du TUC britannique et de la C.F.D.T., le recours à un autre type de développement est nécessaire si *on ne veut pas lutter à armes inégales* avec le système capitaliste, dont les thèses dominent la situation. Mais faire entrevoir un avenir plus prometteur ne suffit pas quand le pouvoir en place vous plaque le nez au sol sur les problèmes du quotidien. Dès lors, a pu noter M. Gérard Fuchs, les travailleurs immigrés peuvent se faire plus rares et les multinationales continuer à *régenter le monde*, la tentation restera grande de se replier sur un « *nationalisme ouvrier* ».

Sans doute est-ce le balancement entre des propositions qui ne sont que des propositions (un modèle de croissance nouveau, une prise en compte des besoins réels des hommes), et le constat, peu enthousiasmant qui a provoqué, en conclusion, la vigoureuse intervention de *Claude Cheysson, membre de la* Commission européenne.

Celui-ci a tout d'abord admis que la C.E.E. n'avait jamais vraiment répliqué au pouvoir des multinationales, « *qui disposent de la capacité stratégique dans le temps et dans l'espace* ». Mais, a-t-il affirmé, si les syndicats, de leur côté, ont fait beaucoup *sur le plan national*, ils restent totalement inopérants sur le plan international. On attend que *s'établissent* des conventions collectives européennes, car, a-t-il ajouté, « *Il faut considérer la Communauté comme une communauté, et non comme un marché, une communauté commerciale, telle que l'ont voulue nos gouvernants* ».

S'en prenant à ce qu'il appelle « *la construction la plus a-démocratique du monde* », Claude Cheysson constate amèrement que la *gauche* « *a ignoré le phénomène* » et que, par son apathie en la matière, elle « *a prêté la main au développement du marché capitaliste* ».

Contradictions

Dure contradiction que soulignait encore *M. Lionel Jospin quand il* signalait le manque de rigueur dans la définition d'une nouvelle croissance. « *Est-il possible que du mouvement syndical, du mouvement socialiste, naissent des propositions concrètes* », se demandait-il, alors même que *M. Albert Mercier* (C.F.D.T.) venait de faire remarquer *que la nécessaire convergence des* luttes se heurtait à la diversité des comportements syndicaux en Europe. La diversité des attitudes politiques à gauche n'est pas moindre entre ceux qui sont au pouvoir et ont à gérer la crise et ceux qui n'y sont pas, *comme entre ceux* qui pensent social-démocratie et *ceux qui pensent socialisme.*

FRANÇOIS SIMON.

Les conflits dans la sidérurgie

Occupation des locaux à Fos-sur-Mer

Deux cents travailleurs de l'usine *Solmer* de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) occupent, *depuis le jeudi après-midi 19 avril*, les locaux de la direction et du central *téléphonique* de l'entreprise, tandis que plusieurs dizaines *d'ouvriers* continuent d'occuper la salle de contrôle des hauts *fourneaux* et la centrale soufflante de l'aciérie.

Cette nouvelle action, qui n'a pas donné lieu à des « séquestrations », les responsables de l'usine étant absents des locaux de la direction, a été décidée après le refus de ces derniers de convoquer le comité d'entreprise. Les syndicats auraient proposé, au cours de cette réunion du comité d'entreprise, la fin de l'occupation des locaux en échange de l'ouverture de négociations portant notamment sur une augmentation uniforme de 300 francs par mois. D'autre part, après l'arrêt, mercredi, du haut fourneau n° 1, l'intersyndicale C.G.T.-C.F.D.T. a mis « en veilleuse », jeudi, le haut fourneau n° 2, et c'est ainsi toute *l'activité* de la Solmer qui est aujourd'hui paralysée.

La deuxième journée de la « période sans acier », décrétée par la C.G.T., la C.F.D.T. et la C.F.T.C., a surtout été marquée, jeudi, par une grève de vingt-quatre heures à l'usine Creusot-Loire-les-Dunes, dans la banlieue de Dunkerque, et la décision de l'intersyndicale d'Usinor-Denain de ne plus assurer, jusqu'à la fin du mois, que deux coulées sur trois par poste. La direction d'Usinor-Denain a annoncé qu'elle ne verserait alors que les deux tiers des salaires. Toujours à Denain, le directeur de la Société lorraine de produits métalliques est retenu dans son bureau par des ouvriers qui se sont mis en grève pour appuyer des revendications salariales.

Enfin, la Commission européenne vient de publier une enquête qui indique que, de 1974 à 1978, les effectifs de la sidérurgie dans la C.E.E. (ouvriers et employés) sont passés de sept cent quatre-vingt-cinq mille à six cent quatre-vingt-seize mille. Les suppressions d'emplois les plus fortes ont été enregistrées en Belgique, au Luxembourg et en Irlande (près de 25 %). En France, en R.F.A. et en Grande-Bretagne, elles ont été comprises entre 11 % et 14 %. En revanche, ces effectifs ont légèrement progressé en Italie et au Danemark.

CORRESPONDANCE

POUR UNE PROTECTION SOCIALE DES FRANÇAIS A L'ÉTRANGER

Le président de l'Association de défense des expatriés de Zouérate, d'Afrique et du Moyen-Orient (ADEZAMO), M. J.-C. Eudeline, nous a envoyé la lettre suivante :

Le Monde a rendu compte, dans son numéro du 23 février, du jugement rendu par la première chambre civile du tribunal de Paris dans l'affaire qui opposait les six anciens otages du Polisario à leur employeur. Nous le rappelons : le tribunal s'est déclaré incompétent « *en constatant la volonté commune, bien qu'implicite, des parties, exprimée dans le contrat d'embauche, de soumettre les litiges éventuels aux juridictions mauritaniennes* ». De même, les prud'hommes avaient-ils renvoyés nos autres camarades devant les tribunaux mauritaniens.

Les expatriés ressentent ces jugements comme de véritables dénis de justice. Rappelons les faits :

Le 1er mai 1977, le Polisario investit la ville minière de Zouérate pendant deux heures. Il tue deux agents français, les époux Fichet, procède à un certain nombre de destructions et enlève, dans la discothèque de la société, six otages français. Tout le personnel français est évacué dans les jours qui suivent par des avions militaires français. Peu après, la direction de la SNIM demande à son personnel expatrié de rejoindre Zouérate. Or il s'est produit de nouvelles attaques contre la cité pendant les mois de juillet et d'août 1977. La quasi-totalité du personnel expatrié refuse donc de rejoindre *son poste* en raison de l'insécurité. Certains ont une grande ancienneté, entre douze et vingt ans. Ils réclament donc leurs droits et, quand ils ne les obtiennent pas, attaquent la SNIM devant les prud'hommes. Les otages sont, pour leur part, libérés le 23 décembre à la suite d'une longue campagne de presse et d'interventions diverses.

Leur détention a été particulièrement éprouvante et ils en subissent tous encore les séquelles, certains ont vu leur vie familiale sérieusement perturbée, d'autres sont toujours en chômage. Par ailleurs, le Front Polisario les a menacés de mort dans le cas où ils retourneraient en Mauritanie.

Les *mass media* nous ont appris récemment que les sociétés travaillant à l'étranger se plaignaient de ne pas trouver de techniciens *français* en nombre suffisant. Il est bien évident que les Français accepteront de moins en moins de s'expatrier s'ils ne bénéficient pas d'une protection sociale élémentaire. Comment oser demander à des familles ramenées en France en catastrophe et par des moyens militaires de retourner dans les pays d'où on les a évacuées pour réclamer leurs droits ?

« Les trente-cinq heures »

(Suite de la première page)

Une chance : l'expérience en vraie *grandeur de ce qu'il ne faut surtout* pas faire a été réalisée en 1936 : une *baisse générale, brutale, massive,* de la durée du travail qui aurait sur l'emploi des effets exactement contraires à ceux que l'on attend, c'est-à-dire qu'elle ferait apparaître des chômeurs nouveaux.

Les syndicats, heureusement, ont compris *la leçon* et, entre autres « parachutes » dont ils assortissent leurs demandes, il y a celui de l'Europe. Si les Neuf voulaient bien se donner la main pour adopter la même stratégie de diminution du temps de travail, les arguments sur les *dissymétries de compétitivité* seraient fortement émoussés. Enfin... *à 50 %, car nous avons d'autres* clients dans le monde que ceux de la C.E.E.

Trois clés

La fuite en avant européenne ne suffirait donc pas à effacer les problèmes soulevés, qu'il faut avoir bien en vue pour éviter des faux pas *qui seraient, en l'occurrence*, catastrophiques. Tâchons de sérier les *plus importants* :

1) Pour qu'une réduction du temps de travail ait une chance de faire naître de nouveaux emplois, *il faut qu'elle soit assez forte*, faute de quoi elle serait purement et simplement épongée par les gains de *productivité*.

2) Si cette réduction provient d'un arbitrage des travailleurs entre revenus et temps libéré, les conséquences *macro-économiques ne seront* pas dangereuses, au contraire (moins d'absentéisme), mais si les « trente-cinq heures », retenons ce chiffre symbole, doivent être payées *autant que les quarante et une heures* d'aujourd'hui (moyenne du temps *de travail en France*). *Il est évident* que les coûts unitaires de production *feront un bond tel que les* équilibres économiques seront rompus.

3) Même s'il n'y a pas de compensation salariale à la baisse de la durée du travail (ou si celle-ci est faible), la firme enregistrera un *moindre amortissement* des équipements, qui engendrera une tendance à la *hausse des coûts de production*.

Pour lutter contre ce phénomène, *l'entreprise pourra agir dans deux* directions : soit elle renforcera la durée d'utilisation des équipements en place par toutes sortes de moyens : instauration du travail en continu (type de l' « effet pervers » de la réduction de la durée du travail car les syndicats combattent le système du travail « posté ») ou *augmentation des heures supplémentaires* ou l'intérim; soit elle accroîtra le volume des équipements, mais du coup les perspectives d'embauche nouvelles seront quasi nulles.

On se rend compte à partir de trois données isolées parmi d'autres *quelle est la complexité du sujet.* Le « partage du travail » a fait l'objet récemment (2) d'un colloque du groupe Travail et Société, animé par Jacques Delors, qui a permis de faire le tour des multiples implications de ce sujet « chaud ». Le *rapport présenté par* Daniel Baroin et Michel Praderie, rapporteur *général du comité emploi - travail du* VIIe Plan, introduit fort bien le schéma des négociations — difficiles — qui s'ouvriront bientôt à plusieurs niveaux (Europe, C.N.P.F., notamment) sur la question.

Que l'on cherche une « directive-cadre » concernant la *durée* du travail à Bruxelles ou des « orientations », du *côté des dirigeants* du patronat, *fort bien*, mais c'est tout de même, reconnaissent fort justement nos auteurs, au niveau de l'entreprise que l'essentiel doit se *jouer, parce que* la négociation doit porter sur les problèmes réels (*salaires, degré d'utilisation des équipements*, en *relation* avec une réduction de la *durée du travail*), qui sont très divers suivant les unités de production.

Enquêtes

En 1969, l'INSEE a interrogé les entreprises sur *leurs réactions aux* accords contractuels de Grenelle sur la réduction du temps de travail. Même si les circonstances sont très différentes aujourd'hui, ce qui empêche d'extrapoler les résultats, on se rend compte que les réponses varient fortement selon la taille des entreprises. Pour compenser la baisse de la durée du travail, les firmes ont déclaré avoir mis en service *de nouveaux équipements* (36,3 %), accru les effectifs salariés (48,5 %), introduit ou développé le système *de travail par équipes* (27,5 %). Il s'agit là de moyennes. Ce sont les entreprises de plus de 500 salariés qui ont le plus embauché.

Une autre enquête, réalisée *en 1977 par le centre IFO de Munich*, a étudié l'évolution prévisible du comportement des entreprises placées devant une réduction de deux heures des horaires hebdomadaires qui interviendrait, éventuellement en 1978-79, sans *compensation salariale*. Ces indications sont peut-être difficilement transposables du fait des *différences entre l'appareil productif* français et son homologue allemand, *mais on observe que, à court* terme, les *employeurs privilégient l'augmentation* du recours aux heures supplémentaires, et, à moyen terme, ce sont les mesures de rationalisation de la production qui sont le plus souvent citées. Cette variation court-moyen terme ne joue pratiquement pas pour le recours à *l'embauche qui constitue une forme* de réponse importante.

Cela dit, l'hypothèse d'une baisse de la durée du travail, sans compensation salariale, est peu réaliste. A l'inverse, une compensation totale, qui ne tiendrait pas compte *des coûts de production, est*, à terme, défavorable à l'emploi. La *plage de négociations est donc* étroite. Elle porte, comme l'écrit *M. Parderie, sur « la nécessité de permettre une compensation salariale satisfaisante »* pour le travailleur « *qui le conduira à arbitrer en faveur de la réduction de la durée du travail sans accroître les charges salariales des entreprises* ».

Seul *l'exercice* d'une solidarité réelle permettra d'en sortir. Par *exemple, il paraît difficile de ne pas* garder aux travailleurs les plus *défavorisés leur rémunération totale*, même si leur temps de travail est *diminué. Il en est de même pour* ceux qui effectuent des travaux pénibles. En revanche, la compensation financière peut n'être que partielle pour les autres catégories de personnel. Mais jusqu'où peut aller la remise en cause continue de la hiérarchie des salaires ?

Certains ont avancé qu'on pourrait imaginer en tout cas qu'il n'y ait plus d'*accroissement* du pouvoir *d'achat dans le cas* d'une diminution de la durée du travail. A ce degré, on ne peut plus *raisonner* seulement au niveau de la firme, même si « *la part de la compensation salariale gagée par les gains de productivité varie d'une entreprise à l'autre* » (d'une manière fort complexe au reste, car, après une réduction des horaires, les modifications de l'organisation du travail *peuvent révéler des gains de productivité importants*).

Solidarité nationale

Comment la solidarité pourrait-elle s'exercer à l'échelle de la nation ? Lors d'une émission « Questionnaire » (3), M. Michel Albert, commissaire général au Plan, fit une *distinction* éclairante entre deux catégories de Français : ceux qui sont « au front », qui travaillent *dans des entreprises soumises de plein* fouet à la concurrence étrangère, et dont l'emploi est donc soumis aux aléas de la conjoncture, et ceux qui se trouvent « à l'arrivée », dans des industries ou services, qui ne risquent rien ou vraiment peu dans le tourbillon économique (bâtiment, commerce intégré, entreprises nationalisées, *administration, etc.*).

Ne pourrait-on imaginer que ces « *agents économiques* », en compensation d'une sécurité de l'emploi, acceptent, par exemple, une diminution de la progression de leur pouvoir d'achat ? Les experts du Plan ont calculé, par exemple, que pour le secteur tertiaire, si cette réduction ne portait que sur 1 % de l'augmentation du pouvoir d'achat, *8 milliards de francs seraient dégagés*, soit le quart de l'indemnité de chômage, ou encore ce que coûteraient 100 000 salariés de plus en un an.

***

De proche en proche, on le voit, l' « *affaire* » de la diminution du *temps de travail apparaît comme un* problème de société, où d'aucuns (4) n'hésitent pas à voir l'amorce d'un autre mode de développement, tendant peu à peu vers une « économie duale », où un secteur « officiel », très compétitif, de haute qualification tournerait très fort, face à une économie « non officielle » (*activités socialement utiles se développant* hors des entreprises, des ateliers ou *des marchés, et qui ne sont pas pris* en compte dans le produit national brut), qu'un auteur comme Yona Friedman appelle aussi secteur quaternaire ou secteur D (5).

Cette économie « marginale » n'est pas de nature, comme on le *croit trop aisément, à affaiblir* un pays. Si malgré toutes ses *vicissitudes économiques et politiques*, l'Italie continue non seulement de tenir debout mais de se renforcer, c'est grâce à la multiplicité de ces activités « non officielles ». Car le chômage peut aussi déclencher *spontanément* une multitude d'initiatives individuelles et d'activités parallèles. *A fortiori*, la réduction du temps de travail, car le « temps de vivre », c'est moins celui de se croiser les bras que d'agir à sa guise.

PIERRE DROUIN.

(2) Les 3 et 4 avril à l'université Dauphine.

(3) Menée le 6 avril sur TF 1 par M. *Jean-Louis Servan-Schreiber*.

(4) Lire notamment la contribution de Xavier Greffe et Jocelyne Gaudin au colloque cité plus haut.

(5) *Futuribles*, numéro 15, mai-juin 1978. *Il ne faut pas confondre* ce « secteur D » avec le « troisième secteur » dont Jacques Delors a lancé l'idée, qui se présente à côté de celui de l'économie de marché traditionnelle et de l'administration, car ce « troisième secteur » pourrait couvrir aussi bien des activités économiques (production de biens et de services vendus sur le marché réalisée dans des conditions proches de l'artisanat actuel ou des coopératives, que des activités sociales entendues au sens large (Lire le dossier du Centre de recherche « Travail et société », université Dauphine « *Comment créer des emplois* », mars 1979).

ÉNERGIE

E.D.F. s'inquiète du financement de ses investissements

« La marge de manœuvre d'E.D.F. sera, au cours des prochains hivers, encore plus faible qu'en 1978-1979 », a indiqué le 19 avril M. Chevrier, directeur général d'E.D.F., au cours d'une conférence de presse. Pour *« passer »* ces périodes difficiles et éviter les coupures, E.D.F. envisage plusieurs actions. Une campagne va être lancée à l'automne conjointement avec l'Agence pour les économies d'énergie pour utiliser l'électricité de façon *« rationnelle et économique ». Les usagers* seront invités par exemple à *ne pas faire fonctionner certains* appareils ménagers aux heures de *pointe* (lave-vaisselle, appareils ménagers...). Le recours aux clauses d'interruption du courant existant avec certains industriels, l'appel accru aux *« autoproducteurs »* et l'importation de courant d'Allemagne fédérale, d'Espagne et de Suisse, figurent également dans la panoplie de *mesures qu'E.D.F. envisage* en cas de tension sur le réseau. Mais, si cela ne suffit pas, *« nous procéderons à des délestages préventifs »,* a ajouté M. Chevrier.

Cette situation difficile durera trois à quatre ans. Le temps que les centrales nucléaires en construction entrent en service. A ce sujet, les dirigeants d'E.D.F. ont indiqué qu'en 1985 le *nucléaire représentera* entre 50 et 60 % de la production d'électri*cité, permettant une économie* annuelle de l'ordre de 40 millions de tonnes de fuel, soit un gain en devises de 16 milliards de francs.

Mais le programme d'investissements d'E.D.F. coûte cher et *« son financement est l'une de nos principales sources de préoccupation »,* a indiqué M. Chevrier. En 1979, il faudra trouver 30 milliards de francs (contre 20 milliards en 1978) et plus encore en 1980. L'autofinancement (8 milliards de francs en 1978) ne suffit pas. *Les dotations* en *capital* et prêts du F.D.E.S. ont considérablement *diminué puisqu'ils ne* représentent plus que 5 % du *chiffre d'affaires contre 29 % en* 1958. Certes E.D.F. recourt à l'emprunt. Mais il y a des limites. Déjà l'endettement de l'établissement public atteint des niveaux inquiétants : 66 milliards de francs (dont 11 milliards du F.D.E.S.), soit une fois et demie le chiffre d'affaires (41,6 milliards de francs en 1978). Les frais financiers représentent 14,5 % des ventes, plus que la masse salariale. Le recours à l'emprunt ayant *des limites, il reste les augmentations des tarifs.*

En 1978, les pouvoirs publics n'ont accordé qu'une hausse de 10 % au 1er mai, alors qu'E.D.F. demandait 13 % au 1er janvier. Ce qui a représenté, selon M. Chevrier, un manque à gagner de 2,5 milliards de francs en 1978 (soit plus que le déficit de 2 milliards enregistré par E.D.F.). Pour cette année, *E.D.F.* a *basé* ses prévisions sur un relèvement des *tarifs* de 13 % au 1er janvier. Or, le gouvernement n'a encore rien décidé. On parle d'une hausse en deux étapes, la première intervenant en mai. E.D.F. tient en tout cas à rappeler que les tarifs domestiques ont augmenté, depuis 1973, moins vite que l'indice officiel des prix.

CONJONCTURE

Les prévisions des chefs d'entreprise sont empreintes de confiance jusqu'à l'été

indique la Banque de France

« Les prévisions des chefs d'entreprise sont empreintes de confiance en ce qui concerne l'évolution de l'activité jusqu'aux congés annuels. Les commandes déjà en carnet et les meilleures dispositions de la clientèle tant française qu'étrangère leur permettent, en effet, d'envisager de nouveaux progrès de leur production au cours des prochains mois », écrit la Banque de France dans sa dernière analyse de conjoncture.

« En dehors des opérations plus ou moins importantes de restructuration, poursuit la Banque, *les industriels ne se montrent guère disposés à modifier notablement leur politique d'investissement et d'emploi. Le souci de sauvegarder et surtout de redresser la situation financière de leur entreprise, ébranlée de nouveau par l'enchérissement des matières premières, les conduit toujours à repousser la réalisation de projets d'extension, dont l'étude est souvent très avancée. »*

La Banque de France note encore que l'activité industrielle a augmenté en mars : *« La progression saisonnière de la production a été particulièrement accusée en mars ; elle n'a pas toujours permis de faire face à l'essor des commandes et d'assurer le renouvellement des stocks de produits à livrer. Les capacités de fabrication ont été ainsi assez largement, voire totalement, utilisées dans de nombreuses usines, même si quelques difficultés d'approvisionnement ont parfois été ressenties. »*

En 1978

L'INDICE DU COUT DE LA CONSTRUCTION A AUGMENTÉ DE 11,14 %

L'indice trimestriel du coût de la construction s'est établi pour le quatrième *trimestre 1978* à 499 (base 100 au quatrième trimestre *1953). Il* a été publié au *Journal officiel* du 14 avril. Par rapport à l'indice du troisième trimestre, qui était de 472, la progression est de 5,72 %. En un an (par rapport au quatrième trimestre 1978 dont l'indice était à 449) la progression est de 11,14 %.

Cet indice, qui sert au calcul des bonifications d'épargne-construction, est souvent utilisé comme base de référence dans les baux locatifs des appartements à loyer libre, où le dernier indice connu doit être cité. Lorsque le bail *le prévoit,* la progression de cet indice permet de déterminer *le pourcentage de hausse* applicable lors de la révision des loyers.

LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE A ATTEINT 3,3 %

La croissance du produit intérieur brut marchand de la France a atteint 3,3 % en 1978, soit une progression nettement inférieure aux 4,5 % visés en septembre 1977, mais un peu supérieure aux prévisions rectifiées d'août 1978 (+ 3,2 %). L'I.N.S.E.E., qui vient *de publier les premiers résultats* des comptes nationaux pour 1978, *précise qu'en 1977, la croissance* avait été de 3,2 % par rapport à *1976 et non 2,9 %* comme les calculs de la comptabilité nationale l'avait d'abord fait apparaître. Rappelons que la prévision actuellement retenue pour 1979 est celle d'une croissance de 3,7 %.

En 1978, les importations ont progressé de 5,5 % en volume (+ 1 % en 1977), les exportations de 7,1 % (+ 7,9 % *en 1977*), la consommation des ménages de 4 % *(+ 2,4 % en 1977),* l'investissement des entreprises de 1,5 % (— 1,2 % en 1977).

Après la décision suspendant les travaux de la centrale de Belleville-sur-Loire (Cher)

Les antinucléaires veulent démontrer que « le pouvoir d'E.D.F. n'est plus irrémédiable »

De notre correspondant

Orléans. — Une semaine après la décision du tribunal administratif d'Orléans de surseoir à l'exécution du permis de construire de la centrale nucléaire de Belle*ville-sur-Loire* (Cher), les travaux n'ont toujours pas *été arrêtés sur le site.*

Le préfet du département, M. Camille Michel, a précisé l'intention de l'administration de saisir le Conseil d'Etat *(le Monde* du 20 avril), mais il s'est montré évasif sur la suspension des travaux, qui devrait pourtant aller de soi dès lors qu'il n'existe plus de permis de construire, sinon à quoi servent les tribunaux ?

Le président de l'Association pour la qualité de la vie du Val-de-Loire, M. Daniel Messelot, qui avait déposé le recours, a déclaré qu'il entendait faire respecter *l'arrêt du tribunal,* qui a été signifié au préfet lui-même et aux *entreprises par voie d'huissier,* sur le site. Selon M. Messelot et les avocats de l'association, Mes Huglo et Lepage-Jessua, la décision est exécutoire dès sa notification, sous peine de s'exposer à des poursuites pénales, ainsi que le précise l'article L 480-4 du code de l'urbanisme.

Sur le site, bulldozers et scrapers sont en train de bouleverser le paysage modelé par la Loire, *où* la *silhouette* des villages se devine à travers les lignes de peupliers. La présence de l'E.D.F. est discrète : un seul ingénieur, lequel déclare *« attendre les instructions du préfet »* et précise que les travaux en cours se limitent *« à l'enlèvement de la terre végétale »,* bien que d'importants terrassements soient déjà visibles.

Ouvert depuis le début de l'année, le chantier emploie actuellement une cinquantaine de *personnes* de *trois importantes* entreprises de travaux publics. *Mille sept cents ouvriers, selon* l'E.D.F. — que l'on souhaite recruter en priorité parmi la main-d'œuvre locale, — sont attendus en principe dans les années 1981-1982 sur le chantier de Belleville, qui doit se poursuivre jusque dans les années 1986-1987.

Une centaine d'artisans et de P.M.E. de la région se sont constitués en G.I.E. (1) pour bénéficier des « retombées » économiques de la centrale. Les pou*voirs publics n'ont* pas *cessé, en* effet, de présenter la construc*tion des centrales nucléaires,* qui se multiplient dans le Val-de-Loire (Chinon, Saint-Laurent-des-Eaux, Dampierre-en-Burly et Belleville-sur-Loire), comme la panacée aux problèmes de l'emploi et du développement des entreprises régionales. Des bonnes intentions qui ne se sont pas, hélas ! vérifiées jusqu'ici, sauf dans le cas de Chinon. A Dampierre-en-Burly, notamment, dans le département du Loiret, *les travaux du génie civil ont été* assurés à plus de 75 % par des *travailleurs immigrés.*

« Ce progrès-là, il le faut »

Farouche partisan du nucléaire, le maire (majorité) de Belleville-sur-Loire (trois cents habitants), M. Foucher, un retraité qui en est à *son deuxième mandat,* ne croit pas à l'arrêt des travaux. *« Plusieurs milliards ont déjà été dépensés. Comment pourrait-on les gaspiller ? J'ai mille cinq cents demandes d'emploi (dont trois cents émanant de gens de Cosne, dans la Nièvre) qui viennent d'un peu partout ; cela va donner du confort à la commune ; le nucléaire ne me fait pas peur ; ce progrès-là, il le faut. Ce qui est arrivé aux Etats-Unis ne serait pas arrivé en France »,* dit le maire, *qui a visité trois centrales* aux Etats-Unis, dont celle de *Harrisburg,* lors d'un voyage organisé par le ministère de l'in*dustrie. « A Belleville, les gens se sont habitués à l'idée de la centrale ; ils n'en parlent plus »,* conclut M. Foucher.

Cet optimisme est loin d'être partagé. A Neuvy, de l'autre côté de la Loire, un petit bourg complètement bombardé pendant la dernière guerre, les habitants les plus anciens lancent : *« Nous ne voulons pas que nos petits-enfants s'installent ici. »* Agriculteurs, maraîchers, vignerons, *sont pour la plupart* hostiles à la centrale. Pour M. Arnaud de Voguë (2), maire (sans étiquette) de Boulleret (Cher), une commune voisine du site, qui avait démissionné en novembre 1976 pour protester contre l'absence de consultation auprès des habitants et qui a été réélu en mars 1977, la décision du tribunal d'Orléans n'est pas inattendue, *les études menées ayant été,* selon lui, *« incomplètes et sommaires ».* Boulleret est pourtant la seule commune à être partie en guerre contre la centrale. *« Nous sommes en milieu rural,* explique M. de Voguë. *L'E.D.F. est une grande puissance. Lorsque, en plus, la préfecture exerce une pression sur les élus locaux, lorsqu'on fait miroiter aux plus petites communes — qui ont les pires difficultés à boucler leur budget — la manne que représentera la taxe professionnelle, comment résister à ce salaire de la peur ? Quant aux offres d'emploi, je ne suis pas sûr qu'on tienne parole. »*

« Ce résultat juridique a surpris et va encourager nos adhérents », observe, pour sa part, M. Daniel Messelot — un homme du pays, — qui enseigne au lycée de Cosne. Alors que la plupart des militants antinucléaires misent sur les manifestations, les responsables de cette association ont préféré *un travail plus subtil* et plus discret d'information, accumulant *des dossiers d'objections* d'abord techniques (manque d'information sur les risques encourus par la nappe phréatique, édification d'une gigantesque plate-forme de 1 600 mètres de long, bouleversant le lit de la Loire et donc la nature des crues du fleuve) ; financières (surcoût de l'opération en raison de l'édification de cette plate-forme) et juridiques (un *décret* du 4 septembre *1975* interdit dans la région, en zone *inondable,* la construction de plain-pied de bâtiments de plus *de 10 mètres carrés, qui n'obéirait* pas à une réglementation précise). Tout cela a *fini par faire* mouche.

« Aux yeux de la population, le pouvoir d'E.D.F. n'est plus irrémédiable, conclut M. Messelot ; *ce jugement a détruit une sorte de fatalisme ; il va aussi dans le sens de la démocratie, à savoir le respect de l'application des lois, que personne n'a le droit de transgresser, ni fonctionnaires ni entreprises publiques,* a priori *les mieux placés pour connaître la loi. »*

RÉGIS GUYOTAT.

(1) Groupement d'intérêt économique.
(2) M. de Voguë a été président de la Compagnie de Saint-Gobain *de 1952 à 1970.*

● *Arrêt de l'extraction d'uranium dans la Loire.* — L'extraction d'uranium de la mine de Saint-Priest-la-Prugne, près de Saint-Just-en-Chevalet, dans la Loire, à la limite de ce département et de celui de l'Allier, sera arrêtée le 31 décembre 1980, et l'usine de préparation du minerai cinq mois plus tôt.

ÉTRANGER

Selon l'O.C.D.E.

LA COMPÉTITIVITÉ DES PAYS-BAS DEVRAIT S'AMÉLIORER

Les facteurs qui ont contribué à freiner la compétitivité de l'économie néerlandaise au cours des dernières années devraient maintenant s'atténuer, estime l'O.C.D.E. (Organisation de coopération et de développement économiques), dans son étude annuelle sur les Pays-Bas. Dans son « plan indicatif pour 1981 », le gouvernement des Pays-Bas a, en effet, prévu, afin de réduire les coûts de production, de stabiliser les charges de la fiscalité et de la Sécurité sociale pour les entreprises. En outre, le freinage de l'exploitation des réserves de gaz naturel devrait réduire les risques de voir les hausses de salaires anticiper l'amélioration de la productivité. Enfin l'instauration d'une zone de changes stable par la mise en place du nouveau système monétaire européen devrait éviter que la valorisation du florin ne dépasse la différence entre les hausses de prix aux Pays-Bas et dans les pays concurrents.

Toutefois, s'il semble que le gouvernement néerlandais pourra éviter une nouvelle dégradation de la position concurrentielle du pays, en freinant la progression des coûts, il ne devrait pouvoir que difficilement améliorer ou renverser cette position, estime l'O.C.D.E. Parmi les mesures tendant à comprimer les cours, le rapport suggère une réduction des cotisations patronales de sécurité sociale plus rapide que celle déjà envisagée. Pour 1979, l'O.C.D.E. prévoit une progression du PIB (produit intérieur brut) de 2,5 %, une amélioration de 1 milliard de florins de la balance extérieure des paiements courants qui se solderait par un déficit de 2,5 milliards de florins et une hausse des prix de 4 %.

● *Le conseil du Fonds monétaire arabe* (F.M.A.) a décidé le 18 avril, à Abou-Dhabi, de suspendre ses activités avec l'Egypte, conformément aux résolutions prises au début du mois, à Bagdad, par le conseil de la Ligue arabe.

Cependant, les représentants de trois des vingt pays membres du F.M.A., la Somalie, le Soudan et le sultanat d'Oman, ne se sont pas associés à cette décision.

Le F.M.A., au capital initial de 900 millions de dollars, regroupe l'ensemble des pays arabes, à l'exception de Djibouti. — *(A.F.P.)*

En Algérie

La faillite d'une firme ouest-allemande de travaux publics embarrasse les autorités

De notre correspondant

Alger. — La faillite d'une firme ouest-allemande de travaux publics et de bâtiment, la Beton und Monierbau A.G. (B.U.M.) de Düsseldorf, risque d'avoir des conséquences graves en Algérie. Cette entreprise a des contrats représentant au total près de 1 milliard de deutschemarks. Elle exécute, pour le compte de plusieurs sociétés nationales dépendant des ministères de l'industrie lourde, de l'industrie légère et de l'énergie, d'importants travaux de génie civil liés à la réalisation de complexes industriels : usine de carosserie à Tiaret, de pelles et grues à Aïn-Smara, de lampes à Mohammédia, etc. B.U.M. s'est vu confier également des programmes de logements et même d'écoles.

Plusieurs des projets sont au stade de la réception provisoire et peuvent être considérés comme terminés. Mais d'autres, beaucoup moins avancés, risquent d'être arrêtés. L'affaire, qui préoccupe les responsables algériens, est suivie de près par les autorités ouest-allemandes, soucieuses de protéger le renom et la crédibilité de leur industrie sur un marché où elle est très implantée. Déjà, en 1974, une autre entreprise, la Bremer Treuhand, avait dû, fâcheusement, abandonner en cours d'exécution un chantier de plusieurs milliers de logements à Tlemcen.

Un consortium bancaire a donc été constitué en R.F.A. pour étudier les possibilités de renflouer la B.U.M. Les discussions engagées avec les dirigeants de la firme n'ont pas permis jusqu'à présent d'aboutir à un accord. En attendant, une délégation de la West Deutsch Landesbank, établissement semi-public de Düsseldorf, est arrivée, le 18 avril, à Alger, pour examiner les moyens de mener à leur terme normal les opérations engagées.

La R.F.A. est devenue, en 1978, le second partenaire commercial de l'Algérie, après les Etats-Unis et avant la France, bien que ses importations de pétrole algérien aient fléchi de 16 % (non pas en quantités — celles-ci restant inchangées — mais en valeur, en raison de la baisse du dollar et de la hausse du deutschemark). Ses exportations vers l'Algérie ont atteint plus de 2,5 milliards de DM (15,8 milliards de francs), en augmentation de 2 % par rapport à 1977.

DANIEL JUNQUA.

En 1978

DIMINUTION DU DÉFICIT DES ÉCHANGES EXTÉRIEURS MAROCAINS

Rabat *(A.F.P.)*. — Le déficit constant du commerce extérieur marocain depuis 1975 est en recul de 28,2 % en 1978, ayant représenté 6,1 milliards de dirhams contre 8,5 milliards en 1977. Ce résultat est dû à une réduction de 14,2 % des importations et à une amélioration de 7 % des exportations. Le taux de couverture des achats par les ventes s'est situé à 50,7 % en 1978 au lieu de 40,7 % en 1977.

La baisse des importations a touché essentiellement les produits manufacturés (— 21 %) et les produits bruts (— 15,5 %). Cependant, ce sont surtout les exportations de produits alimentaires (+ 18,6 %) et manufacturés (+ 14 %) qui ont contribué à l'amélioration de la balance commerciale. En revanche, les ventes de produits bruts, de phosphates notamment, ont continué à souffrir des aléas du marché mondial, enregistrant une baisse de 3,5 % en dépit d'un accroissement substantiel des quantités vendues.

Conséquence des rigueurs de l'hiver

LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE AUX ÉTATS-UNIS S'EST NETTEMENT RALENTIE AU PREMIER TRIMESTRE

La croissance de l'économie américaine s'est fortement ralentie au premier trimestre 1979 : le produit national brut a augmenté de 0,7 % en rythme annuel pendant cette période, contre 6,9 % au dernier trimestre 1978. Le ralentissement du premier trimestre a été plus important que prévu mais Mme Kreps, secrétaire au commerce, a déclaré que l'économie connaîtrait une accélération au deuxième trimestre, qui compenserait les résultats du premier, en partie dus aux rigueurs de l'hiver.

M. William Miller, président du Conseil de la réserve fédérale, a en tous les cas déclaré jeudi 19 avril qu'il était opposé à tout relâchement de la politique monétaire. Si le taux de croissance du P.N.B. dépasse 2,5 % en rythme annuel au deuxième trimestre, il faudra même procéder à un nouveau « tour de vis » de la politique du crédit, a-t-il déclaré au cours d'un déjeuner offert par le « Washington Press Club ». La bataille contre l'inflation n'est pas gagnée : la hausse des prix s'est poursuivie au rythme annuel de 8,7 % au premier trimestre 1979, contre 8,2 % au quatrième trimestre 1978 !

Toujours est-il que le taux d'utilisation des capacités de l'industrie américaine a encore progressé en mars pour s'établir à 86,3 %, contre 85,9 % en février et 82,7 % en mars 1978. Pour l'ensemble du premier trimestre 1979, le taux d'utilisation des capacités de l'industrie a atteint 86,1 % contre 85,9 % au quatrième trimestre 1978 et 82,1 % au premier trimestre 1978.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U.	4,3530	4,3609	— 170	— 140	— 280	— 240	— 750	— 670
$ can.	3,8100	3,8160	— 155	— 125	— 300	— 250	— 700	— 620
Yen (100)	2,0170	2,0200	+ 20	+ 45	+ 25	+ 60	+ 130	+ 190
DM	2,2950	2,2980	+ 20	+ 35	+ 40	+ 65	+ 190	+ 250
Florin	2,1195	2,1225	— 10	+ 10	— 20		— 40	— 10
F.B. (100)	14,4565	14,4725	— 120	— 30	— 300	— 140	— 600	— 300
F.S.	2,5380	2,5420	+ 105	+ 150	+ 240	+ 285	+ 690	+ 700
L. (1 000)	5,1565	5,1630	— 250	— 150	— 470	— 400	—1270	—1150
£	9,0265	9,0365	— 400	— 330	— 850	— 750	—2100	—1950

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	4 3/4	5 1/8	4 15/16	5 5/16	5	5 3/8	5 5/16	5 11/16
$ E.-U.	10 1/16	10 7/16	10 3/16	10 9/16	10 1/4	10 5/8	10 1/2	10 7/8
Florin	6 1/4	6 3/4	6 11/16	7 1/8	7	7 3/8	7 3/16	7 9/16
F.B. (100)	4 5/8	5 3/8	6 5/8	7 3/8	7 1/4	7 3/4	7 7/8	8 3/8
F.S.	1	1 3/8	7/8	1 1/4	7/8	1 1/4	1 5/8	2
L. (1 000)	10	12	10 7/8	12 1/8	11	12 1/4	11 1/4	12 1/2
£	10 3/4	12 1/4	11 3/4	12 5/8	12	12 3/4	11 3/4	12 1/2
Fr. franç.	6 5/8	7 1/8	7 1/16	7 9/16	7 3/8	7 7/8	8 3/16	8 11/16

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AGRICULTURE

Le nouveau bureau de la F.N.S.E.A.

Une continuité remarquable

Après la démission de M. Debatisse, le conseil d'administration de *la F.N.S.E.A. a élu, jeudi 19 avril,* la nouvelle équipe dirigeante de la *centrale paysanne. M. François Guillaume,* secrétaire général, devient *président.* M. Auguste Grit prend le secrétariat général, et M. Raoul Serieys est secrétaire général adjoint.

La désignation de cette nouvelle troïka ne réserve pas de surprise, puisque c'est le tiercé que le président sortant avait fortement suggéré. M. Debatisse devient président d'honneur et, à ce titre, pourra continuer à siéger au conseil d'administration à titre consultatif. Il ne faut donc pas s'attendre à un changement d'orientation à la F.N.S.E.A., tout au *plus un changement de style,* dans la mesure où M. Guillaume saura *imposer sa marque.*

Mais, surtout, la continuité, que se *plaisent à souligner* l'ancien comme le nouveau président, est effective*ment remarquable. Si l'on excepte* M. Auguste Grit, dont la promotion rapide et l'apparition tardive en 1975 sur la scène nationale étaient surtout dues au souci de M. Debatisse de juguler la fronde des départements bretons, l'arrivée au pouvoir à la F.N.S.E.A. du tandem Guillaume-Serieys, derrière M. Debatisse, est la réplique exacte de ce qui s'est passé il y a quinze ans, quand, en 1964, MM. Guillaume et Serieys sont respectivement devenus président et secrétaire général du C.N.J.A.

Le nouveau président de la F.N.S.E.A., M. François Guillaume, a quarante-six ans. Marié et père de quatre enfants, il est agriculteur sur une exploitation en fermage de 115 hectares (céréales, lait et viande) à Ville-en-Vermois dans la Meurthe-et-Moselle. Grand, s'exprimant avec calme d'une voix douce, presque monocorde, il a vécu au *C.N.J.A. d'abord, puis à la F.N.S.E.A.,* dont il était le secrétaire général *depuis 1975, dans l'ombre de Michel* Debatisse. Celle-ci ne restera-t-elle pas trop pesante ? A cela, M. Guillaume répond que le C.N.J.A., quinze ans plus tôt, a survécu au départ de M. Debatisse dont la succession déjà était difficile. Par contraste avec quelques bouillants dirigeants, à l'éloquence plus facile, notamment dans le Midi, M. Guillaume paraît presque froid. Ceux qui le connaissent bien affirment qu'il n'y a là que prudence et contrôle d'un tempérament qui ignore parfois la patience. M. Guillaume est membre *du Comité économique et social de* la C.E.E., secrétaire général du *Fonds d'assurance formation des* exploitants agricoles, membre du *haut comité de l'environnement.* Au plan régional, il est vice-président *du C.E.S. de Lorraine,* depuis 1974, président de la F.D.S.E.A. depuis 1971, ainsi que du parc naturel régional. Il est vice-président de la chambre d'agriculture.

● *Un nouvel accord international sur l'huile d'olive* vient d'être conclu à Genève. Il ne comprend pas de mesures économiques, mais repose sur des procédures de consultations entre producteurs et consommateurs. Il entrera en vigueur le 1er janvier 1980, ou dans les douze mois qui suivront, dès que six pays représentant globalement 60 % de la production mondiale d'huile d'olive l'auront ratifié. Les principaux producteurs d'huile d'olive sont l'Espagne, la Grèce, la Turquie et les pays du Maghreb. — *(A.F.P.)*

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Les actionnaires du Crédit industriel et commercial se sont réunis le 19 avril, à Paris, en assemblées générales *ordinaire et extraordinaire* sous la présidence de M. Dominique Chatillon, et ont adopté les diverses résolutions qui leur étaient proposées.

L'assemblée ordinaire a notamment approuvé les comptes de l'exercice 1978 dans leur nouvelle présentation telle que résultant du plan comptable arrêté par la commission de contrôle des banques, ainsi que le bilan après réévaluation. Elle a entériné les opérations de réévaluation menées conformément à la réglementation en vigueur et qui ont fait apparaître un écart de réévaluation total de 671 550 664,89 F, dont 7 597 064,43 F inscrits en provision de réévaluation et 663 953 600,46 francs affectés à la réserve de réévaluation.

Après dotation aux amortissements et aux provisions, le bénéfice net de l'exercice ressort à 42 504 676,49 F, auxquels s'ajoutent 15 460 129,44 F *provenant de plus-values nettes* à long terme.

Pour l'exercice 1977, le bénéfice net s'était élevé à 40 718 504,53 F et les plus-values nettes à long terme à 1 094 724,07 F.

Un dividende de 7,50 F par action, assorti d'un avoir fiscal de 3,75 F, contre respectivement 7,00 F et 3,50 F au titre de l'exercice précédent, sera mis en paiement à partir du 30 avril 1979 moyennant estampillage du certificat nominatif ou détachement du coupon n° 7.

L'assemblée ordinaire a d'autre part autorisé le conseil à intervenir, le cas échéant, en Bourse sur le marché des actions de la société afin d'en régulariser les cours.

MM. Henri Arminjon et Louis Decoster ont été réélus administrateurs pour six ans.

Une assemblée extraordinaire a ensuite renouvelé, en la majorant, l'autorisation précédemment donnée au conseil d'augmenter le capital en une ou plusieurs fois sur ses seules décisions, dans la limite de 800 millions de francs au maximum.

Elle a par ailleurs conféré au conseil la faculté de procéder, lorsqu'il le jugera opportun, à l'émission d'obligations convertibles en actions, pour un montant nominal maximum de 200 millions de francs.

Il s'agit — tant pour l'augmentation de capital que pour l'émission d'obligations convertibles — d'autorisations de principe, aucune opération n'étant actuellement en vue.

Dans la séance qu'il a tenue après les assemblées, le conseil a réélu président M. Dominique Chatillon, et vice-présidents MM. Jacques Georges-Picot et Jean Roquerbe.

legrand

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE : + 17,6 %

Les ventes hors taxes réalisées au cours du premier trimestre 1979 par Legrand S.A., 268,9 millions de francs, sont en hausse de 17,5 % par rapport au premier trimestre de l'année précédente.

Pour la même période, le chiffre d'affaires consolidé, 365,8 millions de francs, progresse de 17,6 %, à structure comparable.

Poursuivant sa politique de croissance externe, Legrand a porté sa participation dans M.P.E., leader autrichien des interrupteurs et prises de courant — avec un chiffre d'affaires de 22 millions de francs en 1978 — à 77 %, dont 25 % déjà détenus par la filiale Legrand Autriche.

M.P.E. emploie deux cents personnes dans une usine fortement intégrée, implantée à Villach (Carinthie).

Cette prise de contrôle va permettre au groupe d'accélérer son développement dans les pays sous influence allemande.

Legrand a également pris une participation majoritaire dans la société DERI, constructeur spécialisé dans la fabrication de transformateurs électriques de petite et *moyenne puissance* (jusqu'à 500 KVA), à destination principalement des installations bâtiment, industrielles et domestiques.

DERI *emploie deux cent cinquante* personnes dans ses usines de Massy (Essonne) et de Lamotte-Beuvron (Loir-et-Cher).

Le chiffre d'affaires, 32 millions de francs en 1978, a augmenté de 14 % au premier trimestre 1979.

BANQUE DE LA HÉNIN

Le conseil d'administration de la Banque de La Hénin s'est réuni le 5 avril 1979 et a arrêté les comptes de l'exercice 1978, qui se soldent par un bénéfice net de 32 652 870,01 F contre 18 859 322,25 F l'année précédente.

Compte tenu du report à nouveau, le bénéfice distribuable ressort à 34 011 419,52 F.

Malgré la substantielle progression du résultat, le conseil a décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le 28 mai 1979, de maintenir comme en 1977 le dividende à 68 F par action, auxquels s'ajouteront 34 F d'impôt payé à l'avance et d'affecter le solde restant *disponible aux réserves* pour augmenter les fonds propres de la société.



BANQUE VERNES ET COMMERCIALE DE PARIS

L'assemblée générale ordinaire du 19 avril 1979 a approuvé les comptes de l'exercice 1978 selon le nouveau plan comptable applicable à la profession bancaire. Le total du bilan après absorption de la Banque Auxiliaire réalisée le 30 novembre 1978 s'élève à plus de 6 milliards de francs contre 5,4 milliards à fin 1977. Au 31 décembre 1978, les dépôts de la clientèle avoisinent 3 milliards de francs et les crédits distribués 3,5 milliards. A structure comparable et en capitaux moyens les dépôts et les crédits *distribués* ont progressé respectivement de 22 % et 12 %.

Le bénéfice net pour l'exercice 1978 atteint 25 113 960 F dont 805 686 F de plus-values nettes à long terme contre 27 600 212 F dont 2 273 469 F de plus-values nettes à long terme.

L'assemblée a voté la distribution d'un dividende de 13,50 F identique à celui de l'exercice 1977 et représentant avec l'impôt déjà versé au Trésor 20,25 F ; ce dividende s'appliquera à un capital porté de 120 000 000 F à *125 100 000 F à la suite de l'absorption* de la Banque Auxiliaire.

D'autre part, l'assemblée a autorisé le conseil à émettre un ou plusieurs emprunts *obligataires* pour un maximum de 250 millions de francs et a renouvelé pour une nouvelle période de six ans les mandats de M. Pierre Vernes et de la Compagnie Générale d'Électronique représentée par M. Hubert Boulanger.

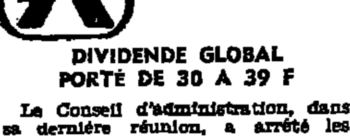
Dans son allocution, le président, après avoir souligné l'effort réalisé depuis deux ans pour la constitution d'un réseau d'agences, porté de onze à trente-trois guichets dont une importante succursale régionale à Lyon, a *déclaré* :

« Cela n'a pas été obtenu sans investissements ni charges nouvelles, aussi, c'est avec satisfaction que vous avez pu constater que nos résultats, si l'on ne tient pas compte des plus-values réalisées, sont sensiblement les mêmes que ceux de l'exercice précédent, permettant ainsi de supposer que, sauf éléments imprévus, nous devrions dès le présent exercice recueillir les fruits de notre action et les retrouver dans l'amélioration de nos résultats. »

Dans sa conclusion, le président Jean-Marc Vernes a indiqué :

« Malgré une situation internationale troublée et de constantes échéances électorales qui créent inévitablement des périodes difficiles, la seule route qui me paraît à suivre pour assurer à chacun travail et profit est celle du libéralisme. »

Enfin, le Conseil d'administration, *qui s'est réuni à l'issue de* l'assemblée générale ordinaire, faisant partiellement usage de l'autorisation donnée, a décidé d'émettre dans le public un emprunt obligataire de 120 millions de francs amortissable sur douze ans.



RADAR S.A.

DIVIDENDE GLOBAL PORTÉ DE 30 A 39 F

Le Conseil d'administration, dans sa dernière réunion, a arrêté les comptes de l'exercice 1978 qui seront soumis à l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 1979.

Avec un chiffre d'affaires en progression de 13 %, pour 4,9 % d'accroissement des surfaces de vente, le bénéfice net consolidé enregistre une augmentation de plus de 19 %, qui permet un accroissement *de 30 % du dividende*.

Le bénéfice d'exploitation consolidé au 31 décembre 1978 s'élève à 84 104 000 F contre 84 819 000 F l'année dernière, mais ce dernier chiffre comprenait 41 000 000 de francs de recettes exceptionnelles dues à l'adoption d'une nouvelle méthode de comptabilisation des ristournes qui avait été expliquée l'an passé.

Le bénéfice net consolidé s'élève à 44 166 000 F se comparant à 36 941 000 F pour 1977 ou encore, sous réserve de l'observation faite ci-dessus, à 14 323 000 F pour tenir compte de la différence de comptabilisation des ristournes.

Ce résultat s'entend après 92 999 000 F d'amortissements (contre 92 388 000 F en 1977), 35 856 000 F d'impôt sur les sociétés (contre 39 761 000 F en 1977) et 5 063 000 F de provision pour participation (contre 6 658 000 F en 1977).

BURROUGHS CORP.

Résultats du premier trimestre 1979 :

Chiffre d'affaires en augmentation de 17 % avec 588.395.000 dollars.

Bénéfices en augmentation de 28 % avec 42.195.000 dollars.

C.F.A.O.

COMPAGNIE FRANÇAISE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE

Le conseil d'administration du 18 avril 1979 a arrêté les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1978.

Le bénéfice net après tous amortissements, provisions et impôts s'élève à F 45 040 116,53. Il comprend un profit exceptionnel de F 4 447 087 représentant la plus-value réalisée sur l'apport des biens de la succursale de Douala à la société filiale CFAO CAMEROUN. Sous déduction de ce profit exceptionnel le résultat normal de l'exercice comparé à celui de l'exercice précédent, lui-même *diminué d'une plus-value* exceptionnelle de F 15 074 854,02 qu'il comprenait, marque une progression de 8,6 %.

Les comptes consolidés du groupe font ressortir un chiffre d'affaires de 6 315 millions en progression de 10,27 %. Les bénéfices consolidés *s'élèvent à F 79,6 millions*. La comparaison avec l'exercice précédent, après élimination des plus-values exceptionnelles montre un recul de F 49,5 millions dû essentiellement aux mauvais résultats enregistrés au Gabon et au Sénégal, au ralentissement des exportations des centrales d'achats et aux difficultés particulières des filiales PELTEX, BOULOGNE et HUARD, SODIAM.

L'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1978 est convoquée pour le 20 juin prochain à 10 h. 30 à Marseille. Le Conseil proposera un dividende de F 17,25 assorti d'un avoir fiscal de F 8,625 soit au total F 25,875 contre F 24,75 ce qui représente une progression de 17,61 % compte tenu de l'augmentation du nombre d'actions rémunérées qui passe de 1 440 000 à 1 620 000.

Le conseil a convoqué pour le même jour une assemblée générale extraordinaire pour mettre à jour les statuts de la société et pour renouveler au conseil l'autorisation d'augmenter le capital. La précédente autorisation, partiellement utilisée, était expirée depuis 1978.

CARREFOUR

Le bénéfice net consolidé du groupe Carrefour s'élève pour 1978 à 233,2 millions de francs, à comparer à 185 millions de francs en 1977, soit ajusté à 128,17 F par action contre 101,69 F en 1977.

La participation de la France atteint 210,7 millions de francs contre 167,7 millions de francs en 1977.

La participation de l'étranger (Brésil, Espagne et Italie) est de 22,5 millions de francs contre 17,3 millions de francs en 1977.

COMPAGNIE GENERALE DE FINANCEMENT IMMOBILIER

COGEFIMO

Le conseil d'administration de COGEFIMO, réuni le 7 mars 1979, a approuvé les comptes de l'exercice 1978, qui font ressortir après amortissements, provisions et impôt, un bénéfice de 29 053 203,86 F contre 20 222 918,49 F en 1977.

Compte tenu du report à nouveau, le bénéfice distribuable ressort à 34 241 710,35 F.

Le conseil a décidé de proposer à *l'assemblée générale ordinaire, qui se* tiendra le 25 avril 1979, la distribution d'un dividende de 54 F par action, auxquels s'ajouteront 27 F d'impôt déjà payé au Trésor, soit un total de 81 F.

CONVERTIBLES SICAV

372, rue Saint-Honoré, Paris-1er
Tél. : 261-53-44

Orientation : portefeuille composé essentiellement d'obligations convertibles à diversification internationale, avec cependant une part toujours supérieure à la moitié des valeurs françaises.

SITUATION AU 6 AVRIL 1979

Nombre d'actions en circulation	557 507
Actif net en millions de F.	72,12
Composition de l'actif net :	
— Obligations convertibles françaises	28,7 %
— *Obligations convertibles* étrangères	36,8 %
— Autres obligations françaises	18,3 %
— *Autres obligations étrangères*	2,3 %
— Actions françaises et étrangères	7,3 %
— *Disponibilités*	6,6 %
Valeur liquidative de l'action :	129,36

Souscriptions et rachats reçus aux guichets de :

— Société *Séquanaise de banque* : 370, rue Saint-Honoré, 75023 Paris Cedex 01 ; Tour Assur, 1, place des Saisons, 92083 Paris-la Défense. Tél. *766-15-10* ; et dans ses agences de provinces ;

— Banque française de dépôts et de titres : 4, rue de Téhéran, 75008 Paris. Tél. 924-90-54 ;

— Crédit universel : 152, boulevard Haussman, 75008 Paris, tél. : 261-53-56 ; *10, avenue Gabriel-Péri, 95100* Argenteuil, tél. : 961-93-32 ; 140, route de la Reine, 92100 Boulogne ; tél. : 604-81-30 ; *89, avenue Foch, 78100 Saint-*Germain-en-Laye, tél. : 973-57-01 ; 74, résidence de la Seigneurie, avenue de Paris, 78000 Versailles, tél. : 951-16-73, et dans ses agences de province.

N.V. KONINKLIJKE NEDERLANDSCHE PETROLEUM MAATSCHAPPIJ

Établie à La Haye, Pays-Bas

(Royal Dutch)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

à tenir le 17 mai 1979, à 10.30 h., au Nederlands Congresgebouw, 10 Churchillplein, à La Haye, Pays-Bas.

ORDRE DU JOUR:

1. Rapport Annuel pour 1978.
2. Approbation du Bilan et du Compte Pertes et Profits pour l'exercice 1978 et des notes s'y *rapportant et fixation du dividende pour* 1978.
3. Nomination d'un Directeur.
4. Nomination d'un Administrateur.

Le présent ordre du jour et les pièces s'y rapportant pourront être consultés et seront mis gratuitement à la disposition des actionnaires aux bureaux de la Société, 30 Carel van *Bylandtlaan, à La Haye, et auprès de l'administration centrale des banques mentionnées ci-*après. Les présentations pour les nominations visées sous 3 et 4 peuvent être consultées par les actionnaires aux bureaux de la Société.

A. Les détenteurs de certificats d'action au porteur pourront assister, en personne ou par mandataire, à l'assemblée, y prendre la parole et y exercer leur droit de vote, si leurs certificats d'action ou bien l'attestation constatant que ces certificats d'action se trouvent en dépôt libre chez De Nederlandsche Bank N.V., ont été déposés contre quittance, le 11 mai 1979 au plus tard, auprès d'une des banques suivantes:

Aux Pays-Bas
Algemene Bank Nederland N.V.; Amsterdam-Rotterdam Bank N.V.; Bank Van der Hoop Offers N.V.; Bank Mees & Hope NV; Banque de Paris et des Pays-Bas N.V.; Kas-Associatie N.V.; Pierson, Heldring & Pierson N.V.

En Allemagne
Deutsche Bank AG, Francfort-sur-le-Main, Dusseldorf, Hambourg ou Munich; Dresdner Bank AG, Francfort-sur-le-Main, Dusseldorf, Hambourg, Munich ou Sarrebruck; Deutsche Bank Berlin AG, Berlin; Bank für Handel und Industrie AG, Berlin; Deutsche Bank Saar AG, Sarrebruck.

En Angleterre
N.M. Rothschild & Sons Limited, Londres.

En Autriche
Creditanstalt-Bankverein, Vienne; Österreichische Länderbank AG, Vienne; Schoeller & Co., Vienne.

En Belgique
Société Générale de Banque S.A., Bruxelles; Crédit Lyonnais, Bruxelles; Kredietbank N.V., Bruxelles.

Aux États-Unis d'Amérique
The Chase Manhattan Bank, N.A., New York.

En France
Lazard Frères & Cie, Paris.

Au Luxembourg
Banque Internationale à Luxembourg S.A., Luxembourg.

En Suisse
Crédit Suisse, Zurich; Société de Banque Suisse, Bâle; Union de Banques Suisses, Zurich; Banque Leu S.A., Zurich; Pictet & Cie, Genève.

B. Les titulaires d'actions nominatives enregistrés dans un des registres pourront assister, en personne ou par mandataire, à l'assemblée et y exercer les droits mentionnés ci-dessus, s'ils avisent par *écrit* la Société de leur intention à cet effet, le 10 mai 1979 au plus tard:

par rapport aux actions immatriculées à La Haye:
à l'adresse de la Société;
par rapport aux actions immatriculées à Amsterdam:
à l'adresse de la Algemene Bank Nederland N.V., C.K.E., B.P. 2230, Breda, Pays-Bas;
par rapport aux actions immatriculées à New York:
à l'adresse de The Chase Manhattan Bank, N.A. à New York.

La Haye, le 20 avril 1979. — Le Conseil d'Administration

Moulinex

1) RÉSULTATS 1978 (NON CONSOLIDÉS, EN MILLIERS DE FRANCS)

Les ventes de l'exercice se sont élevées à.. (soit une augmentation de 10,41 % par rapport à l'exercice précédent).	1 610 323
Les ventes à l'exportation totalisent 57 % de ce montant. *Elles sont en progression de* 9,24 %.	
Le bénéfice net apparaît au bilan 1978 pour (65 422 en 1977).	53 609
Après déduction notamment :	
— Des amortissements et provisions ...... (dont 106 737 d'amortissements industriels)	111 065
— De la provision pour investissements basée *fiscalement sur* la participation 1977	38 135
— De l'impôt sur les bénéfices de l'exercice	35 349
— De la participation du personnel sur les résultats de l'exercice	30 469

2) RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU GROUPE

Les résultats consolidés du groupe seront publiés très prochainement.

3) DIVIDENDES 1978

Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire convoquée pour le 19 mai prochain, la distribution d'un dividende de 2 F par action, soit, compte tenu de l'avoir fiscal, un revenu global de 3 F. Ce dividende, identique au précédent, s'applique à un capital augmenté, en 1978, par la distribution d'une action gratuite pour dix.

4) RÉÉVALUATION DU BILAN

La société a procédé à la réévaluation de ses immobilisations corporelles sur la base du bilan au 31-12-76.

Cette opération se traduit : (en milliers de francs).

— Par une plus-value de	81 328
— Qui diminuée des amortissements et *dépréciations afférents aux exercices 1977* et 1978 se trouve ramenée à .... Inscrits en réserve de la réévaluation (éléments non amortissables).	25 922
— Et à .... Inscrits en provision spéciale de réévaluation (éléments amortissables).	*36 143*

5) VENTES DU 1er TRIMESTRE 1979 (EN MILLIERS DE FRANCS)

A) *Non consolidées :*

Au cours du premier trimestre 1979, les ventes H.T. se sont élevées à	425 416
Contre .... pour *le premier* trimestre *1978* soit une augmentation de 4,96 %.	405 270
Dans ce chiffre les ventes à l'exportation atteignent .... soit 66,67 % des ventes totales en progression de 8,35 % par rapport à l'année passée.	283 615

B) Consolidées :

Le chiffre d'affaires pour le premier trimestre 1979 s'élève à	458 461
contre, en 1978 .... soit une augmentation de 4,24 %.	439 838

ARMAND THIERY & SIGRAND

Au cours de sa dernière réunion, le conseil de surveillance de la société Armand Thiery & Sigrand a pris connaissance des résultats encore provisoires concernant l'exercice 1978. *Il a, ainsi, enregistré que* les résultats d'exploitation dudit exercice seraient en nette régression. Cette diminution sera partiellement *compensée par les plus-values* dégagées sur différentes opérations immobilières, ce qui se traduira, en final, par des résultats légèrement *négatifs*.

Par ailleurs, le conseil de surveillance a porté à sa présidence M. Pierre Bleton, précédemment *vice-président, en remplacement de* M. Armand Thiery nommé président d'honneur.

SIMCO

Le montant des loyers émis par la société au cours du *premier* trimestre de l'année 1979 s'élève à 24 924 023 F contre 23 095 808 F pour le premier trimestre 1978.

Ces montants ne tiennent pas compte des indemnités compensatrices dues par l'Etat.

RORENTO

LE RAPPORT ANNUEL VIENT DE PARAÎTRE

Vous y trouverez des détails sur:
- *la composition du portefeuille-titres* à fin de février 1979
- les achats et ventes les plus importants
- la politique d'investissement
- l'évolution de la valeur
- l'évolution des actifs nets

LE RAPPORT ANNUEL

peut être obtenu après de Rorento Dép. no. 232, Boîte Postale 973, 3000 AZ Rotterdam, Pays-Bas.



ACCENT SUR LE RENDEMENT

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
19 AVRIL

Un peu mieux orienté

Le marché des actions françaises s'est révélé un peu mieux orienté jeudi à la Bourse de Paris mais le rythme des échanges ne s'est guère accéléré. L'indicateur instantané en progrès insignifiant à l'ouverture de la séance a terminé en hausse de 0,4 % environ.

Tous les compartiments ont, peu ou prou, bénéficié de ce début de renversement de tendance, les pétroles restant cependant parmi les plus fermes.

Cela étant, les meilleures performances de la séance ont été réalisées par Penhoët (+ 7 %), Signaux (+ 4,8 %), Prénatal (+ 4,7 %) et Creusot-Loire (+ 4 %). A noter également qu'une grande animation a entouré la cotation de Perrier.

Au chapitre des baisses, un peu moins fourni, seuls les replis de Simco, Nobel, Borel et Primagaz (— 3,5 %) méritent d'être signalés.

La réponse des engagements conditionnels réalisés au cours des trois précédents mois se déroulait ce 19 avril. Pour les professionnels, la majorité des primes ont été levées, c'est-à-dire transformées en engagements fermes. La liquidation — la plus courte de l'histoire boursière puisqu'elle n'aura duré que neuf séances à cause de la grève — qui aura lieu à la veille du week-end se présente plutôt bien, les indices ayant progressé d'environ 2,7 % en l'espace de ces neuf séances.

L'interview du président de la République est-elle à l'origine de la meilleure tenue du marché ? Autour de la corbeille, elle était diversement commentée. Une chose est sûre : elle n'a pas déchaîné l'enthousiasme général...

Sur le marché de l'or, le lingot s'est adjugé 170 F à 34 000 F, puis 33 990 F. Le napoléon a gagné 2 F à 284,90 F. Quant au volume de transactions, il est resté stable à 12,71 millions de francs.

LONDRES

Le calme continue de régner sur le marché à la veille du week-end. Mais une tendance à l'effritement se dessine, et l'indice des industrielles perd *1,1 point à 529,1*. Irrégularité des pétroles. Stabilité des fonds d'État. Baisse des mines d'or.

Or (ouverture) (dollars) 237 80 contre 240 90

VALEURS	CLOTURE 19 4	COURS 20 4
Beecham	693	693
British Petroleum (1)	11 30	11 25/32
Courtaulds	103	103
De Beers	370	371
Imperial Chemical	396	397
Rio Tinto Zinc Cor.	314	314 ...
Shell	737	738 ...
Vickers	196	195
War Loan 3 1/2 %	34 5/8	34 5/8
*West Driefontein	31 1/2	31 1/4
*Western Holding	29 5/8	29 11/16

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.
(1) En livres.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

NODET-GOGIS. — Bénéfice net pour 1978 : 4,34 millions de francs contre 5,71 millions en 1977 (dont *0,65 million de plus-values de cession*). Dividende global : 13,50 F contre 13,41 F.

C. F. A. O. — Bénéfice net pour 1978 : 45,04 millions de francs (dont 4,44 millions de plus-values exceptionnelles), soit une progression de 8,6 % par rapport à 1977 (plus-values exclues). Résultat consolidé : 79,6 millions de francs contre 139,8 millions. Dividende global : 25,875 F contre 24,75 F.

HOECHST A. G. — Le bénéfice net de la maison mère pour 1978 marque une progression de 8,2 % à 264 millions de deutschemarks. Le dividende est maintenu à 6 DM.

RADAR. — Bénéfice net consolidé pour 1978 : 44,16 millions de francs contre 36,94 millions. Le dividende global est porté de 30 F à 39 F.

COMPAGNIE FINANCIÈRE LESIEUR. — Le résultat brut consolidé d'exploitation pour 1978 marque une progression de 52 % à 168,8 millions de francs. Mais, compte tenu d'une augmentation de 64,7 millions de la charge fiscale provenant essentiellement de la reprise du paiement de l'impôt par la principale filiale, le bénéfice net revient de 108,3 millions à 93 millions de francs. Le dividende global sera sensiblement augmenté (21 F pour 1 977) et un acompte de 10 F sera versé à compter du 10 mai.

NEW-YORK
Repli

Le marché n'a pas tenu ses promesses et jeudi, *un mouvement de* repli a succédé à la reprise des cours enregistrée la veille, l'indice des industrielles perdant 5,02 points en clôture à 855,25.

L'activité s'est accélérée et 32,33 millions de titres ont changé de mains contre 29,59 millions précédemment.

La succession de bons et même *très bons résultats annoncés par les* entreprises pour le premier trimestre n'a pas eu une très grande influence sur les opérateurs, toujours sensibilisés par la crainte d'un renchérissement des taux d'intérêt malgré le vif ralentissement de la croissance économique durant les trois premiers mois.

Sur 1 900 valeurs traitées, 819 ont fléchi, 604 ont monté et 477 n'ont pas varié.

VALEURS	COURS 18 4	COURS 19 4
Alcoa	53 3/4	54 ...
A.T.T.	61 1/8	60 1/4
Boeing	42 3/4	41 ...
Chase Manhattan Bank	35 1/8	35 ...
Du Pont de Nemours	135 1/4	131 3/4
Eastman Kodak	63 1/2	63 1/8
Exxon	52 1/2	52 ...
Ford	45 1/8	45 ...
General Electric	48 1/4	48 ..
General Foods	32 3/4	33 ..
General Motors	58 1/4	58 1/8
Goodyear	18 ...	18 1/8
I.B.M.	312 ...	309 ...
I.T.T.	28	28
Kennecott	22 5/8	22 1/2
Mobil Oil	77 ...	77
Pfizer	32 .	31 3/4
Schlumberger	73 5/8	74 1/4
Texaco	26	25 7/8
U.A.L. Inc.	25 1/2	25 5/8
Union Carbide	38 ...	37 7/8
U.S. Steel	24	23 1/2
Westinghouse	18 2/8	17 3/4
Xerox	56 7/8	56 3/4

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 29 déc. 1978)

	18 avril	19 avril
Valeurs françaises	104,1	104,5
Valeurs étrangères	118,2	118,8

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	89,7	89,7

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	19 4	20 4
1 dollar (en yens)	215 70	216 70

Taux du marché monétaire
Effets privés .... 7 1/8 %

BOURSE DE PARIS - 19 AVRIL - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

HORS COTE

SICAV

MARCHÉ A TERME

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPÉRATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 19 4	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	4 302	4 340	4 250	4 450
Allemagne (100 DM)	228 920	230 370	222	236
Belgique (100 F)	14 494	14 483	13 900	14 800
Pays-Bas (100 fl.)	212 600	212 380	207	218
Danemark (100 krd)	82 530	82 470	80	85
Norvège (100 k)	85 030	84 740	81 500	86 500
Grande-Bretagne (£ 1)	9 073	9 020	8 860	9 350
Italie (1 000 lires)	5 172	5 154	5	5 400
Suisse (100 fr.)	254 000	254 500	245	258
Suède (100 krs)	99 470	99 150	94 500	100
Autriche (100 sch.)	31 320	31 350	30 750	32 250
Espagne (100 pes.)	6 370	6 360	6 150	6 650
Portugal (100 esc.)	8 965	8 920	8 500	10 500
Canada ($ can 1)	3 822	3 792	3 640	3 870
Japon (100 yens)	2 012	2 023	1 930	2 030

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 19 4
Or fin (kilo en barre)	33650	33900
Or fin (en lingot)	33820	33990
Pièce française (20 fr.)	282 80	284 9
Pièce française (10 fr.)	218 50	218 50
Pièce suisse (20 fr.)	278 10	276
Union latine (20 fr.)	264 20	256 50
Souverain	317	319 10
Pièce de 20 dollars	1348	1350
Pièce de 10 dollars	830	830
Pièce de 5 dollars	462	473 50
Pièce de 50 pesos	1343 ..	1340
Pièce de 10 florins	253 20	258

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

APRÈS LE RETRAIT DE BIDERMANN

Le week-end sera décisif pour Manufrance

déclare le président du tribunal de commerce de Saint-Étienne

Le groupe de prêt-à-porter Bidermann renonce à reprendre Manufrance. Pendant une semaine, cette solution du sauvetage de la vieille manufacture d'armes et cycles de Saint-Etienne par un spécialiste de la reprise des entreprises en difficulté avait été envisagée. Dans un communiqué, le porte-parole du groupe a précisé : « *Il ne nous a pas paru souhaitable, dans le cadre de la politique générale du groupe de donner une suite favorable au projet de reprise. Bien que le redressement de Manufrance paraisse réalisable, la diversification de nos activités dans cette direction ne nous est pas parue opportune.* »

Dans ces conditions, le risque de la liquidation de biens et, avec elle, celui du licenciement de 2 500 salariés se rapproche car, dit-on dans les milieux proches du tribunal de commerce de Saint-Etienne, la faiblesse de la trésorerie de Manufrance ne lui permettrait pas d'assurer ses échéances au-delà du mois d'avril.

Après le retrait de celui qui était apparu un peu vite comme l'homme providentiel, les négociations avec les investisseurs susceptibles d'être intéressés ne devaient reprendre qu'au début de la semaine prochaine sous l'égide du CIASI (Comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles). Mais, pour le président du tribunal de commerce, M. Marius Boutrand, la solution Bidermann était l'une des solutions possibles, parmi d'autres ; il faut faire très vite. « *Le week-end prochain sera décisif*, a-t-il précisé. *Il est possible que des réunions très importantes aient lieu même samedi et dimanche.* »

Les investisseurs qui seraient intéressés restent au nombre de trois : la MACIF (Mutuelle d'assurance des commerçants et industriels de France), l'éditeur Dargaud et un groupe industriel ou de presse dont on ignore l'identité.

La somme nécessaire pour former une nouvelle société capable de reprendre les activités de la manufacture serait de 40 millions. Le 11 avril, M. Barre avait confirmé que le gouvernement apporterait son concours « *s'il existait un plan de redressement satisfaisant, ce qui n'a pas été le cas usqu'à présent* ». La C.G.T. de son côté s'inquiète, dans un communiqué du secret qui entoure ces négociations dont sont exclus les syndicats du personnel, ainsi que la municipalité de Saint-Etienne, actionnaire principal de Manufrance. La C.G.T. affirme en outre qu'elle saura prendre toutes mesures visant à préserver l'outil de travail.

NOUVELLES BRÈVES

● *La première chambre civile du tribunal de Paris* a débouté, jeudi 19 avril, M. Hervé Lavenir, un délégué du mouvement Démocratie chrétienne française, qui demandait l'annulation des élections du comité directeur faites lors du dernier congrès à Paris, le 28 janvier, et désignant notammment M. Alfred Coste-Floret comme président. Le tribunal aestimé que la preuve de fraude ou de violation des statuts n'était pas apportée par le demandeur, qui n'avait d'ailleurs émis aucune réserve au moment de ces élections.

Les accusations faites lors de l'audience du 21 mars d'irrégularités à propos des votes et des prises de parole lors de ce congrès avaient été qualifiées d'« *injurieuses* » et « *déplacées* » par Me de Geouffre de la Pradelle, défenseur de M. Coste-Floret.

● *« La lorgnette » n'était pas une contrefaçon du « Petit Rapporteur ».* — M. Bernard Lion, producteur du « Petit Rapporteur », diffusé sur TF 1, chaque dimanche, de janvier 1975 à juin 1976, a été débouté jeudi 19 avril par le tribunal civil de Paris de son action contre M. Jacques Martin (*le Monde* du 2 mars). M. Lion se disait coauteur de cette émission et affirmait que « La lorgnette », diffusée sur Antenne 2 à partir de juillet 1977, en était une contrefaçon. Il demandait des dommages-intérêts à M. Jacques Martin. Le tribunal a estimé que ce dernier était le seul auteur du « Petit Rapporteur ».



En Roumanie

LE SYNDICAT LIBRE DEMANDE A « ENGAGER DES DISCUSSIONS AVEC LE SYNDICAT OFFICIEL »

Le Syndicat libre des travailleurs de Roumanie (SLORM) vient — dans une lettre ouverte au président Ceausescu rendue publique par le Comité français pour la défense des droits de l'homme en Roumanie (1) — de protester contre les *mesures abusives* prises à l'encontre de ses membres. Après avoir demandé que soient démenties les informations officielles selon lesquelles leur mouvement serait une « *organisation terroriste de type fasciste* », les membres du SLORM demandent de pouvoir « *engager des discussions avec l'Union générale des syndicats de Roumanie* (N.D.L.R., le syndicat unique officiel) *en vue d'améliorer les conditions de vie et de travail dans le pays* ». « *Ce faisant*, écrivent-ils au président, *nous rejoignons votre désir souvent exprimé d'œuvrer pour une vie meilleure dans le pays.* »

On indique de même source que trois nouveaux membres du Syndicat libre (MM. A. Comsa, N. Oblici et M. Zamfirescu) auraient été arrêtés le 16 avril et condamnés à deux mois de prison ferme pour *parasitisme*. Trois autres (MM. I. Dascalu et B. Mischiu et Mme R. Mischiu) auraient été en revanche libérés.

(1) 14, rue de l'Armorique, Paris-14e.

L'IRA PROVISOIRE RELANCE LE TERRORISME EN IRLANDE DU NORD

Londres (*A.F.P.*). — Le problème de l'Irlande du Nord, délibérément écarté du débat électoral par tous les partis britanniques, risque de revenir au premier plan sous l'effet de la nouvelle campagne violente de l'IRA provisoire.

En une semaine, les « provos » ont assassiné douze membres des forces de l'ordre en Ulster. Le 19 avril, deux soldats et une gardienne de prison ont été tués. La veille, trois policiers ont été tués par une mine près de la frontière avec l'Eire. C'était le plus grave attentat commis contre le Royal Ulster Constabulary depuis le début des troubles voici dix ans.

Le mois dernier, les activistes républicains avaient entamé une offensive d'un nouveau type contre des « cibles privilégiées » avec les assassinats minutieusement préparés de Sir Richard Sykes, ambassadeur britannique à La Haye, et de M. Airey Neave, le porte-parole conservateur sur l'Ulster, tué dans l'enceinte même au Parlement de Westminster.

Cet ensemble d'actions prouve que l'organisation républicaine, après une période d'effacement, s'est réorganisée efficacement et dispose de moyens acrus. D'autres attentats sont à prévoir : « *l'IRA est résolue à une guerre de libération qui continuera bien après le 3 mai* », a fait savoir un communiqué diffusé jeudi soir 19 avril à Dublin.

● *Le général Victor Khoury*, ministre libanais de la défense, a présenté sa démission du commandement en chef de l'armée, une nouvelle loi interdisant le cumul de ces deux fonctions. Le général Mounir Tarabay, chef d'état-major, a été nommé commandant en chef par intérim.

A LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Couve de Murville estime que l'affaire des réserves d'or de la Banque de France « met en cause les institutions de la République »

M. François-Poncet, entendu par la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, « *a d'abord fait le point de la construction européenne* », déclare le communiqué publié jeudi 19 avril par la commission.

Au sujet du différent budgétaire entre le conseil des Communautés et l'Assemblée européenne, le ministre a indiqué qu'une décision « *était intervenue pour qu'une situation de ce type ne puisse pas se reproduire* » et a fixé le budget de 1979 « *sur la base d'une solution acceptable* ». *Le ministre a fait une mise au point* relative au traité d'Euratom (qui fait l'objet d'une décision contesté de la Cour européenne de justice). Le ministre a précisé « *que l'enjeu pour la France n'était pas notre force de dissuasion militaire qui est à l'écart du traité. Le traité d'Euratom*, a-t-il dit, *conclu il y a vingt ans apparaît dépassé. (...) Une remise à jour est aujourd'hui opportune* ».

A propos de l'affaire du remplacement, dans le bilan de la Banque de France, de 20 % de ses réserves d'or et de devises (*déposées auprès du Fonds européen de coopération monétaire*, ou FECOM), par des ECUS d'une valeur équivalente, M. Maurice Couve de Murville a déclaré que les « *règlements* » publiés par le conseil des ministres des Communautés européennes « *ne pouvaient être considérés comme portant création du Système monétaire européen* ».

« *La résolution du Conseil européen du 5 décembre dernier*, a ajouté le président de la commission des affaires étrangères, *apporte une définition partielle du S.M.E. et prévoit d'ailleurs que le système aura pour fondement des actes législatifs appropriés pris tant au niveau communautaire qu'au niveau national.* »

Dans sa réponse, M. Jean François-Poncet a indiqué que « *les trois règlements publiés au Journal officiel des Communautés avaient pour objet de permettre la mise en pratique du Système. A ce stade de son évolution, le S.M.E. ne contient aucune disposition fondamentalement différente de ce qui s'est fait progressivement en matière monétaire en application des articles 103 à 109 du traité de Rome* ». (Ces articles prévoient l'organisation d'un soutien financier mutuel entre les membres de la *C.E.E., soutien qui* existe depuis 1971.)

En conclusion, M. Maurice Couve de Murville a considéré que cette question était importante et politique car elle mettait en cause les institutions de la République.

L'avenir du peuple palestinien

Parlant des négociations commerciales multilatérales, M. François-Poncet a indiqué qu'elles « *marquaient un changement profond quant à la situation des Etats-Unis au regard de la réglementation du GATT. Il a précisé que, si la France n'avait pas de certitude absolue quant à l'application réelle des nouvelles dispositions, elle ne signerait pas l'accord.* »

A propos du Proche-Orient, le ministre, soulignant que « *le problème principal est celui des droits et de l'avenir du peuple palestinien* », a déclaré que le traité égypto-israélien ne fait pas « *apparaître une solution acceptable par les Palestiniens et par le reste de la communauté arabe* ». S'agissant de l'Iran, il a estimé que « *les dernières indications concernant la production* (de pétrole) *sont favorables* ». Evoquant enfin l'Extrême-Orient, M. François-Poncet a estimé que « *le réveil de l'Asie, notamment en matière économique et industrielle, était un des grands phénomènes géo-politiques de notre époque.* »

Le numéro du « Monde » daté 20 avril 1979 a été tiré à 582 093 exemplaires.

REPRISE DES NÉGOCIATIONS A LA S.F.P.

Après une interruption liée à la grève des scriptes et des assistants (*le Monde* du 19 avril), les négociations reprennent à la Société française de production ce vendredi 20 avril. La direction et les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. ont élaboré, au cours d'une réunion tenue le 18 avril, un calendrier « accéléré » de négociations. D'ici au 27 avril, tous les problèmes de l'emploi vont être abordés, secteur par secteur, ainsi que les conditions de travail du personnel et les départs anticipés. La liste des « licenciables » sera examinée, cas par cas.

● *L'usine Sonolor de La Courneuve*, occupée par ses ouvriers depuis le 25 janvier, a été évacuée, jeudi après-midi 19 avril, après l'intervention des forces de l'ordre. La préfecture de Bobigny (Seine-Saint-Denis) précise que cette libération des locaux permettra aux salariés (445 licenciements annoncés en janvier sur un effectif de 520 personnes) de s'adresser aux juridictions compétentes « *en vue de la reconnaissance de leurs droits éventuels à rémunération* ».

● *Grève des cadres à Aéroport de Paris.* — Les organisations syndicales C.G.C., C.G.T. et autonome, représentant 80 % des cadres à Aéroport de Paris, ont appelé l'ensemble des cadres de l'établissement à une grève de deux heures, le lundi 23 avril 1979, de 15 heures à 17 heures.